



L'AMI
DES MONUMENTS
ET
DES ARTS

L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS

FONDÉ ET DIRIGÉ PAR

CHARLES NORMAND

L'AGRÉGÉ DE L'INSTITUT

ARCHITECTE DIPLOMÉ PAR LE GOUVERNEMENT

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS ROUENNAIS

MEMBRE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU « VIEUX PARIS »

MEMBRE HONORAIRE DU « FIRENZE ANTICA »

DE LA « SOCIETY FOR THE PROTECTION OF ANCIENT BUILDINGS ».

ORGANE CENTRAL

DES QUESTIONS DE SAUVEGARDE DES MONUMENTS

ET D'ART PUBLIC

PROTECTION DES PAYSAGES URBAINS OU CHAMPÊTRES

RÉPERTOIRE DES DÉCOUVERTES ET ANTIQUITÉS NATIONALES

ASPECT ARTISTIQUE DU PARIS-NOUVEAU

COURONNÉ PAR L'INSTITUT DE FRANCE

ORGANE DU COMITÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS ET FRANÇAIS

ADOPTÉ COMME ORGANE INTERNATIONAL PAR LE CONGRÈS OFFICIEL

POUR LA PROTECTION DES MONUMENTS ET ŒUVRES D'ART

ET LE CONGRÈS MUNICIPAL INTERNATIONAL DE L'ART PUBLIC

SEIZIÈME VOLUME

PARIS, RUE DE MIROMESNIL, 98

COMITÉ DE PATRONAGE
DE
L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS

Cette liste provisoire pourra être complétée ultérieurement.

ALMA-TADEMA, peintre, de la Royal Academy of Arts et du Comité de la Society for the protection of ancient buildings.

BABELON, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur du Cabinet des Médailles.

BARRIAS (ERNEST), sculpteur, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

BERGER (GEORGES), député, président de l'Union centrale des Arts décoratifs.

BERGER (PHILIPPE), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

BERNIER, architecte, de l'Académie des Beaux-Arts.

BONAPARTE (PRINCE ROLAND).

BONNAT, peintre, de l'Académie des Beaux-Arts.

BOUGUEREAU, peintre, de l'Académie des Beaux-Arts.

BOURGEOIS (LÉON), député.

BROGLIE (PRINCE DE).

CAGNAT, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, inspecteur général des musées scientifiques et archéologiques de l'Algérie.

COPPÉE, de l'Académie française.

COQUART, architecte, de l'Académie des Beaux-Arts.

CORROYER, architecte, inspecteur général des édifices diocésains, de l'Institut.

CROISSET (ALFRED), doyen de la Faculté des Lettres, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

CROIX (R. P. DE LA), conservateur du musée de Poitiers, rénovateur de l'archéologie mérovingienne.

DERENBOURG (HARTWIG), de l'Institut, directeur à l'École pratique des Hautes Études.

DAUMET, architecte, de l'Académie des Beaux-Arts.

DETAILLE, peintre, de l'Académie des Beaux-Arts.

FOY (COMTE).

FUZET (M^{FR}), archevêque de Rouen.

GÉRARD (BARON), député du Calvados.

GEROME, peintre et sculpteur, de l'Académie des Beaux-Arts.

GUIFFREY, de l'Institut, directeur de la manufacture des Gobelins.

GUILLAUME, sculpteur, directeur de l'Académie de France à Rome, de l'Académie française et de l'Académie des Beaux-Arts.

HERON DE VILLEFOSSE, conservateur au Louvre, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

HESELTINE (J.), amateur d'art, à Londres, membre du Comité de la Society for the protection of ancient buildings.

HEUZEY, conservateur au Louvre, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

HOMOLLE, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, directeur de l'École française d'Athènes.

JACQUET (ACHILLE), de l'Académie des Beaux-Arts, graveur.

JUVET, architecte à Genève.

KUYCK (M. F. VAN), échevin des Beaux-Arts d'Anvers.

LAFENESTRE, de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre.

LANCKORONSKI (COMTE CHARLES), de Vienne.

LA ROCHE-GUYON (DE LA ROCHE-FOUCAULD, DUC DE).

LARROUMET, directeur honoraire des Beaux-Arts, professeur à la Sorbonne, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

LEFEBVRE (JULES), de l'Académie des Beaux-Arts, peintre.

LÉGER (LOUIS), Membre de l'Institut, professeur au collège de France.

LEROY-BEAULIEU (ANATOLE), de l'Institut.

LIKHATCHOF (VICE-AMIRAL IVAN).

LONGNON, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur au Collège de France.

MASPERO, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, directeur des musées, fouilles et de l'Institut archéologique d'Égypte.

MASSENET, de l'Académie des Beaux-Arts, compositeur de musique.

MERCIE, statuaire, de l'Institut.

MERSON (LUC-OLIVIER), peintre, de l'Institut.

MOYAU, de l'Académie des Beaux-Arts, architecte.

MUNTZ (EUGÈNE), conservateur de la B. Bibliothèque et des Collections de l'École des Beaux-Arts, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

NENOT (HENRI PAUL), de l'Académie des Beaux-Arts.

NORMAND (ALFRED-NICOLAS), de l'Académie des Beaux-Arts.

NORMAND (CHARLES), directeur de l'*Ami des Monuments et des Arts*, président de la Société des Amis des Monuments parisiens.

PASCAL, de l'Académie des Beaux-Arts, architecte.

POZZO DI BORGO (COMTE), député.

ROTY, de l'Académie des Beaux-Arts, graveur.

ROOSES (MAX), conservateur du Musée Plantin-Moretus, d'Anvers.

SARDOU (VICTORIEN), de l'Académie française.

SCHONBORN (LE COMTE FRÉDÉRIC), premier président de la Cour d'administration, ancien ministre de la justice en Autriche, à Vienne.

THEDENAT (R.-P.-MARIE-HENRI), de l'Institut.

THOMAS, de l'Académie des Beaux-Arts, statuaire.

VANDAL, de l'Académie française.

VASCONCELLOS, directeur du musée de Lisbonne.

VOGUE (MARQUIS MELCHIOR DE), de l'Académie française, ancien ambassadeur, président du Cercle de l'Union artistique.

WALLON (HENRI-ALEXANDRE), sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Aux Membres de l'« Ami des Monuments et des Arts ».

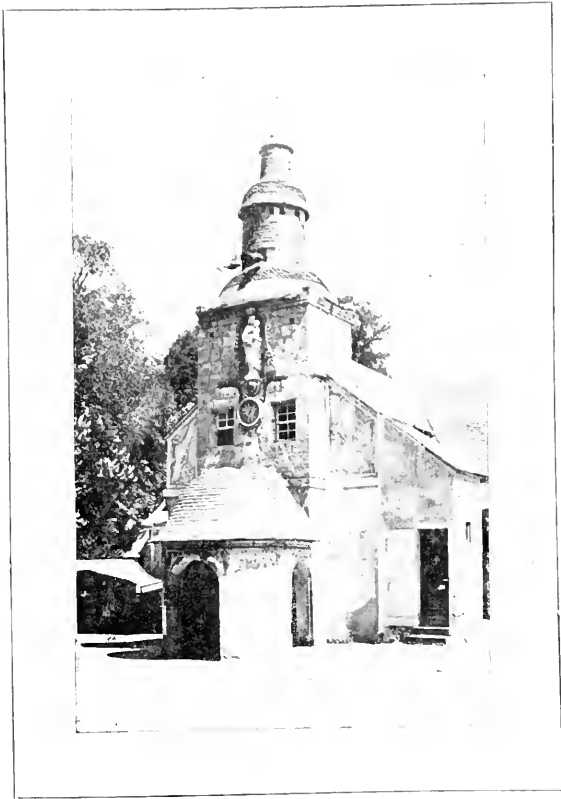
En inaugurant le seizième volume on tient à féliciter les membres de l'*Ami des Monuments et des Arts* du zèle, chaque jour plus soutenu et plus actif, dont ils font preuve en faveur du développement de leur œuvre. Partout, à Paris, en France, dans le monde entier, ils la propagent avec ardeur, lui recrutent d'éminents adhérents nouveaux, lui communiquent de précieuses informations.

C'est ainsi que des résultats des plus utiles à l'Art et à la France ont pu être obtenus : partout des imitations créent des œuvres similaires à celle qu'ils ont l'honneur d'avoir inaugurée à Paris. Ce ne sont point seulement les intérêts, si respectables, de l'archéologie qu'ils ont pris en mains, mais ceux des aspects de nos villes, des sites pittoresques, urbains ou champêtres, de cet ensemble que quelques-uns dénomment l'Art public : en un mot, c'est la conservation des chaumes du passé qu'ils veulent, tout en préparant un cadre plus aimable à la vie de l'avenir.

Grâce aux adhésions obtenues par les plus influents de nos collègues, le grand mouvement mondial dont ils ont été les initiateurs se propage partout, pour le bien de l'Art et des souvenirs.

L'*Ami des Monuments et des Arts*, grâce à leurs efforts, pénètre chaque jour dans de nouvelles bibliothèques publiques ou privées, et ainsi se propage leur action salutaire. — Grâce à ce recrutement permanent, on a pu suffire aux frais considérables d'une multiplication d'excursions, si recherchées, et de publications de plus en plus illustrées, aujourd'hui au grand complet, sur toutes les tables d'ateliers et de salon.

Mais il faut redoubler de zèle, car celui des Vandales est inlassable ; les luttes quotidiennes prouvent que nos forces sont encore trop insuffisantes, malgré les encouragements qu'on est en droit de tirer de résultats considérables obtenus dans des conditions désespérées.



LA
CHAPELLE DE N.-D.-DE-GRACE

A HONFLEUR, VIS-A-VIS LE HAVRE

Au-dessus de Honfleur, au sommet de la Côte de Grâce, se dresse une rustique chapelle, entourée d'ormes séculaires. Là est un lieu de pèlerinage dont on retrouve trace dès l'an 1023 : le 31 décembre, un peu avant minuit, une longue théorie d'hommes et d'enfants gravit le coteau pour s'agenouiller devant le petit sanctuaire; à la Pentecôte une

Tous des passions qui font nées les nouvelles
pour le rediction de Cougtes et des d'ors
de la nation, dans un mois de Cougtes de
pour un par petites d'ouilles, Cougtes
aux d'ouilles.

La d'ouilles d'ouilles de d'ouilles.



Perle
Mme Mies

LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ DE LA

DEPARTEMENT
DE POLICE

COMMUNE DE PARIS. 27

Le *quatre* *privées* de

L'an second de la

République Française,



une et indivisible.

Assimili
arrêté de 1793

Le Directeur du Département de la Capitale
arrêté de 1793

Alors de l'ordonnance de l'arrêté

de la

arrêté de la Capitale de la Capitale
arrêté de la Capitale de la Capitale
arrêté de la Capitale de la Capitale

assemblée se tient devant la chapelle, sur la pelouse, et, le lendemain lundi, une messe est célébrée pour les marins. Au frontispice de l'église se dresse « la Vierge » aux côtés de laquelle, sur le mur en appentis, on voit « l'Annonciation » et « la Visitation » de la Vierge, sculptures exécutées en bas-relief.

Les fondations de la chapelle actuelle furent jetées en 1606 par un certain Gonnier, employé au grenier à sel ; elles purent être continuées grâce à M. de Fontenay et aux facilités données par Mlle de Montpensier, propriétaire du terrain. Permission fut donnée de prendre, dans la forêt de Touques, huit chênes destinés à la charpente. D'abord bâtiment carré couvert de chaume, on éleva quelques années plus tard le clocher actuel ; on y mit, en 1656, une cloche qui fut enlevée en 1793.

En 1620 les capucins, installés à Hontleur depuis 1615, prirent possession de la chapelle et de son terrain. Ils mirent le terrain en culture et plantèrent, en 1630, les arbres qui environnent le sanctuaire. En 1651 M. de Meautry donna 1500 livres pour construire la chapelle méridionale ; l'année suivante M. le marquis de Fatouville d'Hebertot fit la même dépense afin de permettre l'érection d'une chapelle au nord. En 1660 les capucins se bâtirent un petit logement, détruit depuis lors. M. d'Herbigny, seigneur du Mont-Saint-Jean, donna 400 livres pour garnir le faite de l'église du plomb pillé en 1708 par une bande de voleurs. La construction du porche coûta 480 livres.

En 1793 la chapelle fut pillée et servit de taverne ; elle fut rendue au culte en 1802. Un ancien manuscrit contient le récit des miracles arrivés en ce sanctuaire, dont l'intérieur est rempli d'ex-voto qui entourent une statue très vénérée de la Vierge.

Près de la chapelle est la CROIX DE GRACE, érigée par Mgr Flavien-Abel-Antoine Hugonin, évêque de Bayeux et de

Lisieux, le 3 août 1873. Cette croix est en bois. La première fut dressée en 1621 derrière le calvaire actuel, sur le bord de la falaise, en marque de possession du terrain par les capucins, à l'emplacement de l'autel d'une ancienne chapelle; elle s'élevait sur un roc qui s'éboula en 1538, et il ne subsista que l'autel et une statuette de la Vierge. Cette première chapelle fut élevée, dit-on, en accomplissement d'un vœu, par Robert le Magnifique, second duc de Normandie, qui, surpris en mer par une tempête, près de Guernesey, promit de faire bâtir sur le rivage trois chapelles dédiées à la Vierge. Les restes de cette primitive chapelle furent détruits en 1602, afin de sauvegarder la vie des pèlerins. La croix de bois des capucins fut arrachée dans la nuit du 15 avril 1672. Trois fois abattue, elle fut trois fois replantée par les moines; elle fut encore détruite le 20 avril, et jetée, avec une statue de la Vierge, dans les lieux immondes. On accusa du crime les huguenots. Une croix en pierre fut alors dressée par un certain Thiéri, qui la planta plus à proximité de la chapelle.

~~~~~

PRESCRIPTIONS ANCIENNES A REMETTRE EN USAGE

## *De l'Action des Préfets*

POUR EMPÊCHER

DES RESTAURATIONS ININTELLIGENTES

Nous recevons la lettre suivante :

« Mon cher monsieur Normand,

Voici la circulaire envoyée en 1832 par le comte d'Agout, alors ministre du Commerce et des Travaux publics, aux préfets des différents départements.

Il serait à désirer que des ordres du même genre fussent donnés à nouveau à nos préfets actuels, en les priant d'étendre leurs informations, autant qu'il leur serait pos-

sible, à tous les édifices consacrés au culte, qui se trouvent dans leur département; souvent dans de petites églises ou même dans des chapelles se trouvent des œuvres d'art qu'on est étonné d'y rencontrer. Pour ne citer qu'un exemple : dans la petite chapelle d'Auvilliers (Oise), qui ne s'ouvre que tous les quinze jours, lorsque le desservant de Neuilly-sous-Clermont vient y dire la messe, il se trouve un très beau bas-relief en marbre, représentant une madone, d'Agostino Antonio di Duccio.

On éviterait peut-être aussi, en renovant cette circulaire, la transformation, quelquefois malheureuse, d'aménagements intérieurs de certaines églises, qui, en retirant l'harmonie du style, font quelquefois disparaître des boiseries ou sculptures intéressantes pour l'histoire de l'art.

Recevez, mon cher monsieur Normand, une cordiale poignée de main de votre dévoué

E. CIRCAUD »

*Ministère du Commerce et des Travaux publics.*

Paris, le 16 novembre.

« Monsieur le préfet,

A différentes époques les ministres du Culte ont fait faire des réparations et des changements dans les églises et autres édifices consacrés, sans prendre l'avis des autorités chargées de veiller à la conservation des monuments historiques. Des églises ont été grattées, de vieilles peintures badigeonnées, des objets d'un curieux travail, pour la ciselure ou la serrurerie, ont été enlevés ou remplacés par d'autres d'un travail moderne en désaccord avec le style général du monument où ils sont employés.

Si un semblable abus était continué, la conservation des plus importants de nos monuments historiques serait gravement compromise et serait subordonnée ou aux besoins ou aux fantaisies des ministres du Culte.

Je vous invite en conséquence, monsieur le préfet, à refuser votre autorisation à tous les changements et à toutes les réparations importantes qui seraient demandées par les curés pour des édifices consacrés au culte appartenant à votre département, si ces demandes ne sont pas approuvées par M. l'inspecteur général des monuments historiques, ou à son défaut par une commission composée d'architectes et d'artistes ou d'antiquaires dont vous feriez choix.

Je vous invite également à me faire connaître la situation des principales églises de votre département sous le rapport de l'art. Je désirerais, par exemple, savoir si elles possèdent des tableaux ou statues, anciens et modernes, des vitraux, des vases antiques, des tombeaux, etc.

J'examinerai avec attention toutes les observations que vous m'adresserez et qui intéresseraient la conservation des monuments.

Recevez, etc.

*Le pair de France, ministre du Commerce  
et des Travaux publics,*

*Signé : COMTE D'AGOUT.*

Pour ampliation :

*Le maître des requêtes, secrétaire général,  
Membre de la Chambre des Députés,*

*Signé : EDMOND BLANC.*

## LES PREUX ARABES

## L'ART ET L'AME

PAR

PAUL RADIOT

M. Radiot nous donne aujourd'hui une curieuse étude sur les origines de l'art arabe. Cet art est intimement lié au caractère de la race, et à la profonde empreinte que lui a laissée Mahomet. D'où de longs chapitres sur la vie primitive des arabes et sur le Prophète lui-même. Il n'est question, à proprement parler, d'art, qu'à la fin du volume. L'arabesque est l'objet de très intéressants passages ; c'est la caractéristique d'un peuple pour qui le temps ne compte pas et que rien ne presse d'arriver au but. Beaucoup d'arabesques sont traduites et nous permettent de nous former l'impression que doit éprouver le musulman en parcourant par exemple l'Alhambra. Suivant l'heureuse expression de M. Radiot, « l'Alhambra est, pour moitié, une pièce de vers mise en architecture ». Le mode même d'écriture de l'arabesque est, au dire de l'auteur, varié, et exprime d'une façon intense l'idée écrite : c'est une « symphonie ».

M. Radiot estime que le minaret manque un peu d'unité, mais que les Arabes ont eu le mérite d'inaugurer là un genre dans « l'art élevé », si délicat à réussir ; l'obélisque est à ses yeux le seul parfait, et il considère ses flèches de cathédrale comme fatigantes ou lourdes.

La presque totalité du volume est une étude nouvelle et originale de la poésie et du caractère des anciens Arabes ; nous n'accompagnerons pas l'auteur dans sa glorification de la prodigalité, de l'insouciance, vices d'artiste sans doute, mais cause de tant de misère pour ce peuple ! Si peut-être « la générosité est le privilège du cœur arabe », l'épargne se relève facilement du reproche de « qualité mesquine »

par la simple étude de l'arabe. — Les poésies anciennes sont très curieuses, et de longs extraits nous en donnent une bonne idée; on y voit, ce qui n'existe malheureusement plus guère de nos jours, la femme poétisée et admirée, comme dans les *Mille et une Nuits*. On peut suivre toute la vie amoureuse de Mahomet, et les inconvénients qui en résultèrent pour le Prophète; l'ange Gabriel heureusement descendait toujours du ciel à temps pour le tirer d'embarras par une révélation.

L'auteur est un peu hardi lorsqu'il qualifie Mahomet d'« artiste » pour s'être un jour prosterné à terre devant un homme petit et très laid, en remerciant Dieu de ne pas l'avoir fait pareil.

La vie de gourmets que menèrent les premiers califes est également fort amusante. Notons cette remarque que le mode de danse de chaque peuple répond à son mode d'amour. Et surtout remercions M. Radiot d'avoir invité les artistes à représenter les scènes de la vie du Prophète, que l'art musulman s'était vu interdire.

CAPITAINE X...

## OBTENTION D'UN NOUVEAU RÉSULTAT

### INTERDICTION DE L'AFFICHAGE SUR LES MONUMENTS

Depuis la fondation de la Société des Amis des Monuments parisiens, MM. Charles Garnier et Charles Normand n'ont point cessé d'organiser avec leurs collègues, un mouvement de propagande en vue de la suppression des « affiches agaçantes ».

En diverses circonstances, on avait obtenu de M. le Préfet des arrêtés favorables. Enfin, sur la proposition de MM. Bompard et Legrand, une loi vient d'être adoptée et ratifiée par le Sénat, le 21 janvier 1902; il a étendu à l'Algérie cette protection tant attendue.





LOI POUR LA CONSERVATION  
DES MONUMENTS FRANÇAIS

On nous a souvent demandé le texte précis de la loi relative à la conservation des monuments français. Nous en reproduisons le texte ici :

TITRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER. — *Immeubles et monuments historiques ou mégalithiques.*

ARTICLE PREMIER. — Les immeubles par nature ou par destination dont la conservation peut avoir, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national, seront classés, en totalité ou en partie, par les soins du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

ART. 2. — L'immeuble appartenant à l'État sera classé par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en cas d'accord avec le Ministre, dans les attributions duquel l'immeuble se trouve placé. Dans le cas contraire, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

L'immeuble appartenant à un département, à une commune, à une fabrique ou à tout autre établissement public, sera classé par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, s'il y a consentement de l'établissement propriétaire et avis conforme du Ministre sous l'autorité duquel l'établissement est placé. En cas de désaccord, le classement en sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

ART. 3. — L'immeuble appartenant à un particulier sera classé par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, mais ne pourra l'être qu'avec le consente-



ment du propriétaire. L'arrêté déterminera les conditions du classement.

S'il y a contestation sur l'interprétation et sur l'exécution de cet acte, il sera statué par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sauf recours au Conseil d'Etat statuant au contentieux.

ART. 4. — L'immeuble classé ne pourra être détruit, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts n'y a donné son consentement.

L'expropriation pour cause d'utilité publique d'un immeuble classé ne pourra être poursuivie qu'après que le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts aura été appelé à présenter ses observations.

Les servitudes d'alignement et autres qui pourraient causer la dégradation des monuments ne sont pas applicables aux immeubles classés.

Les effets du classement suivront l'immeuble classé, en quelques mains qu'il passe.

ART. 5. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pourra, en se conformant aux prescriptions de la loi du 3 mai 1841, poursuivre l'expropriation des monuments classés ou qui seraient, de sa part, l'objet d'une proposition de classement refusée par le particulier propriétaire.

Il pourra, dans les mêmes conditions, poursuivre l'expropriation des monuments mégalithiques, ainsi que celle des terrains sur lesquels ces monuments sont placés.

ART. 6. — Le déclassement, total ou partiel, pourra être demandé par le Ministre dans les attributions duquel se trouve l'immeuble classé par le département, la commune, la fabrique, l'établissement public et le particulier propriétaire de l'immeuble.

Le déclassement aura lieu dans les mêmes formes et sous les mêmes distinctions que le classement.

Toutefois, en cas d'aliénation consentie à un particulier de l'immeuble classé appartenant à un département, à une commune, à une fabrique, ou à tout autre établissement public, le déclassement ne pourra avoir lieu que conformément au paragraphe 2 de l'article 2.

ART. 7. — Les dispositions de la présente loi sont applicables aux monuments historiques régulièrement classés avant sa promulgation.

Toutefois, lorsque l'État n'aura fait aucune dépense pour un monument appartenant à un particulier, ce monument sera déclassé de droit, dans le délai de six mois après la réclamation que le propriétaire pourra adresser au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, pendant l'année qui suivra la promulgation de la présente loi.

## CHAPITRE II. — *Objets mobiliers.*

ART. 8. — Il sera fait, par les soins du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, un classement des objets mobiliers appartenant à l'État, aux départements, aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national.

Art. 9. — Le classement deviendra définitif si les départements, les communes, les fabriques et autres établissements publics n'ont pas réclamé, dans le délai de six mois à dater de la notification qui leur en sera faite. En cas de réclamation, il sera statué par décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

Le déclassement, s'il y a lieu, sera prononcé par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. En cas de contestation, il sera statué comme il vient d'être dit ci-dessus.

Un exemplaire de la liste des objets classés sera déposé au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et à la préfecture de chaque département, où le public pourra en prendre connaissance sans déplacement.

ART. 10. — Les objets classés et appartenant à l'État seront inaliénables et imprescriptibles.

ART. 11. — Les objets classés appartenant aux départements, aux communes, aux fabriques ou autres établissements publics, ne pourront être restaurés, réparés, ni aliénés par vente, don ou échange, qu'avec l'autorisation du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

ART. 12. — Les travaux, de quelque nature qu'ils soient, exécutés en violation des articles qui précèdent, donneront lieu, au profit de l'État, à une action en dommages-intérêts contre ceux qui les auraient ordonnés ou fait exécuter.

Les infractions seront constatées et les actions intentées et suivies devant les tribunaux civils ou correctionnels, à la diligence du Ministère de l'Instruction publique ou des Beaux-Arts ou des parties intéressées.

ART. 13. — L'aliénation faite en violation de l'article 11 sera nulle, et la nullité en sera poursuivie par le propriétaire vendeur ou par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés contre les parties contractantes et contre l'officier public qui aura prêté son concours à l'acte d'aliénation.

Les objets classés qui auraient été aliénés irrégulièrement, perdus ou volés, pourront être revendiqués pendant trois ans, conformément aux dispositions des articles 2279 et 2280 du Code civil. La revendication pourra être exercée par les propriétaires et, à leur défaut, par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

CHAPITRE III. — *Fouilles.*

ART. 14. — Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, on aura découvert des monuments, des ruines, des inscriptions ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, sur des terrains appartenant à l'État, à un département, à une commune, à une fabrique ou autre établissement public, le maire de la commune devra aviser la conservation provisoire des objets découverts et assurer immédiatement le préfet du département des mesures qui auront été prises.

Le préfet en référera, dans le plus bref délai, au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui statuera sur les mesures définitives à prendre.

Si la découverte a eu lieu sur le terrain d'un particulier, le maire en avisera le préfet. Sur le rapport du préfet et après avis de la Commission des monuments historiques, le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pourra poursuivre l'expropriation dudit terrain, en tout ou en partie, pour cause d'utilité publique, suivant les formes de la loi du 3 mai 1841.

ART. 15. — Les décisions prises par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en exécution de la présente loi, seront rendues après avis de la Commission des Monuments historiques.

CHAPITRE IV. — *Dispositions spéciales à l'Algérie et aux pays de protectorat.*

ART. 16. — La présente loi est applicable à l'Algérie.

Dans cette partie de la France, la propriété des objets d'art ou d'archéologie, édifices, mosaïques, bas-reliefs, statues, médailles, vases, colonnes, inscriptions, qui pourraient exister, sur et dans le sol des immeubles appartenant à l'État ou concédés par lui à des établissements publics ou

à des particuliers, sur et dans les terrains militaires, est réservée à l'État.

ART. 17. — Les mêmes mesures seront étendues à tous les pays placés sous le protectorat de la France, et dans lesquels il n'existe pas déjà une législation spéciale.

*Disposition transitoire.*

ART. 18. — Un règlement d'administration publique déterminera les détails d'application de la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris le 30 mars 1887.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

*Le Ministre de l'Instruction publique  
et des Beaux-Arts,*

BERTHELOT.

Ce texte est suivi d'une annexe faisant connaître la liste complète des monuments classés antérieurement à la promulgation de la loi nouvelle.

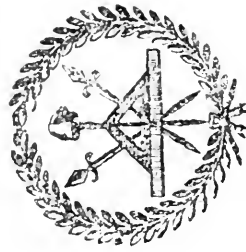
Notre dévoué collègue M. Dalligny, directeur du *Journal des Arts*, a consacré d'importants articles à l'étude de cette loi ; il a cité notamment la campagne poursuivie depuis longtemps par M. Guillon, le zélé membre du Comité des Monuments parisiens, et notre regretté collègue M. Paul Bert. La question posée est la suivante : Un monument historique doit-il être réparé de façon à le maintenir plus solidement tel qu'il est actuellement, ou faut-il le restaurer suivant le style dans lequel il a été originairement conçu ?

L'article conclut que c'est au premier de ces systèmes qu'il convient de s'arrêter, sauf en certains cas exceptionnels.

Tomé XVI.

L'ART DES MONUMENTS ET DES ARTS

24-25



TRIBUNAL  
RÉVOLUTIONNAIRE.

rue de Choiseul

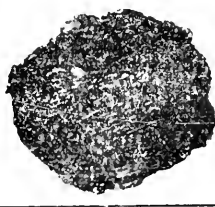
remettra à la Gendarmerie Le Mouuo Linguel 1x avoué



prévenu, pour être conduit au Tribunal révolutionnaire.

Fait à Paris, ce huit Mésidor l'an second de la République française, une et indivisible.

*F. G. Guignard*



RECEU PAR LE CPT...  
LE 10 MÉSIDOR L'AN SECOND DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## SOUVENIRS

*Parisiens, Rouennais et Dieppois*

BUREAUX DES DILIGENCES PARISIENNES ET ROUENNAISES. — COMMENT VENAIT-ON NAGUÈRE A DIEPPE. — Sous ce titre « Un anonyme », M. Cahen, grand connaisseur de l'archéologie dieppoise, qui s'intitule « un habitué de la plage », fournit d'intéressantes informations sur les bureaux des diligences à Paris et Rouen. Vers 1822, les bureaux des diligences étaient à Paris, dans la rue du Bouloi, au numéro 7 pour l'« Hironnelle » ; aux numéros 9 et 24 pour les « Jumelles » et les « Vélodéfères » ; dans la rue du Coq-Héron, hôtel des Gaules, pour les « Célérifères » ; rue Notre-Dame-des-Victoires, pour les « Messageries royales » ; au grand hôtel de Francfort pour les « Berlins du Commerce ».

Le trajet de Paris à Dieppe se faisait en quinze heures, par Gisors, et en dix-sept heures, par Rouen, pour 21 francs à l'intérieur et 16 francs dans les galeries.

A ROUEN, en 1822, les bureaux étaient rue du Bec, au numéro 13 ou hôtel de Normandie pour l'« Hironnelle » ; aux numéros 12 et 21 pour les « Jumelles » et les « Vélodéfères » ; et dans la rue des Carmes, à l'hôtel Vatel pour les « Célérifères » ; à l'hôtel de France pour les « Berlins du Commerce ». Les bureaux des Messageries royales étaient dans la Grande-Rue, n° 13.

On se rendait aussi par eau ; le départ, jadis fixé au QUAI D'ORSAY, eut lieu à Saint-Germain-en-Laye à partir de la création du chemin de fer de Paris à Saint-Germain, en 1837. Le 3 mai 1843 fut inauguré le chemin de fer de Paris à Rouen, et le 29 juillet 1848 la ligne fut prolongée jusqu'à Dieppe.



## NÉCROLOGIE

---

### DE CALONNE

Un dévoué ami des *Amis des Monuments*, un soutien de la première heure, vient de disparaître! M. le comte de Calonne, avec M. Hervé, avec M. Vacquerie, assistait aux séances de fondation de notre œuvre et depuis, chaque jour lui fut fidèle. Aucun de nos combats nombreux auquel il n'ait pris part avec ardeur. La plume de l'octogénaire, hier encore, bataillait avec nous; elle prêtait son précieux concours à nos efforts, heureusement couronnés de succès, en faveur de la sauvegarde des jardins parisiens. M. de Calonne assistait tout récemment à la visite de *la Muette*; il en donna, dans *le Soleil*, un de ces récits charmants dont, coutumièrement, il faisait profiter les lecteurs de ce journal. M. de Calonne avait étudié à fond l'affaire de l'église Saint-Pierre de Montmartre; il fut, avec tant d'autres esprits éminents de tous les partis, un des agents les plus actifs de la sauvegarde du vieux sanctuaire parisien, formellement condamné à mort quand je pris l'initiative de l'arracher des mains de ses juges. Je ne puis, hélas! conter par le menu tous les écrits si remarquables de M. de Calonne, tous utiles à l'art, à Paris, à la Patrie. Il faudrait écrire l'histoire édilitaire de la Ville. Mais au nom de tous les « Amis des Monuments et des Arts », j'adresse un adieu très ému, très triste, à ce courageux artiste.

### MADAME JAMMÈS

Mme Jammès, une fidèle amie des Monuments, à la suite de revers de fortune se consacra dès sa première

jeunesse à l'enseignement des jeunes filles. Devenue directrice d'un des cours les plus importants de Paris, elle se plaisait à encourager les tendances artistiques de ses élèves, dont beaucoup sont aujourd'hui amies des Monuments. Mme Jammès fut une des premières à demander à Mlle Magdelaine de professer chez elle un enseignement qu'elle appréciait beaucoup, comme le savent particulièrement plus d'une de nos lectrices; Mlle Magdelaine, en amenant ses élèves distinguées à nos excursions, ou en en organisant pour elles, leur a fait aimer nos Monuments. Très heureuse d'être membre de l'*Ami des Monuments et des Arts*, Mme Jammès ne manquait presque aucune de nos réunions; notre œuvre perd en elle une collaboratrice distinguée et dévouée.

Femme aimable, esclave du devoir, Mme Jammès, érudite et amie des Arts, fut fille dévouée et mère admirable.



### *Sauvegarde des Jardins parisiens*

PAR

CHARLES NORMAND

(Suite. — V. t. XV, p. 233, 371.)

La presse s'est fait l'écho des bruits les plus contradictoires, au sujet des taxes sur les jardins, menacés de disparaître à la suite de cette nouvelle surimposition; ainsi auraient été ruinés les aspects primitifs de nos vieux logis encore pourvus de cours et jardins, pour le grand plaisir des yeux et la santé des Parisiens.

Quand nous avons pris cette initiative, toute la presse fut unanime à la soutenir et diverses sociétés l'appuyèrent au dernier moment.

Grâce à des conseillers municipaux, les propositions

de MM. Quentin-Bauchart, Escudier, Evain et autres furent adoptées; les taxes furent supprimées; les jardins de Paris furent sauvés.

Et comme on a contesté la réalité de nos plaintes ou prétendu que la taxe sur les jardins ne serait pas mise en recouvrement, nous donnons ici le texte officiel. Les débats municipaux provoqués par le désir de voir supprimer la taxe feront l'objet, sans doute, d'articles spéciaux que nous nous reprocherions de commenter aujourd'hui, quand la solution en est forcément en suspens par suite de deux notes contradictoires.

*Texte officiel de la taxe des jardins.*

« Le préfet du département de la Seine,

Vu la loi du 31 décembre 1900 autorisant la ville de Paris à établir, en remplacement des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques, une taxe de cinquante centimes (0 fr. 50 c.) p. 010 sur la valeur vénale de la propriété non bâtie, telle qu'elle résulte de l'évaluation effectuée en exécution des délibérations du Conseil municipal des 21 octobre 1898 et 25 juin 1899, et portant sur tous les terrains assujettis à la contribution foncière des propriétés non bâties, à l'exception de ceux qui appartiennent au département de la Seine, à la Ville de Paris ou à l'Assistance publique;

Vu l'article 7 de la loi du 31 décembre 1900 portant que les rôles de ladite taxe seront établis, publiés, et les réclamations présentées, instruites et jugées comme en matière de contributions directes;

Vu les lois, règlements et instructions sur la rédaction et la publication des rôles ayant pour objet d'en assurer le recouvrement;

Vu la loi du 6 décembre 1897 (art. 12 et 13) modifiant l'article 28 de la loi du 21 avril 1832,

## Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Les rôles de la taxe municipale sur la valeur vénale des propriétés non bâties pour 1901, dans les quartiers suivants : Place-Vendôme, Mail, Bonne-Nouvelle, Archives, Saint-Victor, Jardin-des-Plantes, Val-de-Grâce, Sorbonne, Monnaie, Odéon, Notre-Dame-des-Champs, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Thomas-d'Aquin, Invalides, École-Militaire, Gros-Caillou, Champs-Élysées, Faubourg-du-Roule, Madeleine, Europe, Saint-Georges, Chaussée-d'Antin, Faubourg-Montmartre, Rochechouart, Saint-Vincent-de-Paul, Hôpital Saint-Louis, Folie-Méricourt, Saint-Ambroise, Roquette, Sainte-Marguerite, Bel-Air, Picpus, Bercy, Quinze-Vingts, Salpêtrière, Gare, Maison-Blanche, Croulebarbe, Montparnasse, Santé, Petit-Montrouge, Plaisance, Saint-Lambert, Necker, Grenelle, Javel, Auteuil, Muette, Porte-Dauphine, Chaillot, Ternes, Plaine-Monceau, Batignolles, Épinettes, Grandes-Carrières, Clignancourt, Goutte-d'Or, La Chapelle, La Villette, Pont-de-Flandre, Amérique, Combat, Belleville, Saint-Fargeau, Père-Lachaise, Charonne, arrêtés, rendus exécutoires le 21 octobre courant et remis aux receveurs-percepteurs chargés d'en opérer le recouvrement, sont publiés à la date de ce jour, 27 octobre 1901.

En exécution des articles 12 et 13 de la loi du 6 décembre 1897, il appartiendra désormais au directeur des contributions directes de prononcer, sur avis conforme des répartiteurs, les dégrèvements motivés par les demandes en décharge qui auront été reconnues entièrement fondées, et de statuer dans les mêmes conditions sur les états particuliers des cotes indûment imposées autorisées par l'article 3 de la loi du 21 juillet 1887.

Le Conseil de préfecture pourra être appelé à statuer sur les demandes qui n'auraient pas été reconnues entièrement fondées.

ART. 2. — Aux termes de l'art. 3, § 3, de la loi du 31 décembre 1900, les propriétaires de terrains non bâtis sont admis à réclamer contre l'évaluation de la valeur vénale attribuée à leurs immeubles pendant six mois à compter d'aujourd'hui 27 octobre, c'est-à-dire avant le 29 avril 1902.

Après l'expiration de ce délai, les réclamations ne seront plus admissibles, sauf dans les cas de faux ou double emploi, pour lesquels des dispositions spéciales ont été édictées par la loi du 29 décembre 1884, ou lorsque les immeubles deviennent non imposables à la contribution foncière des propriétés non bâties.

ART. 3. — Chaque réclamation devra être signée du contribuable, qui, après y avoir joint son avertissement, l'adressera à la Préfecture de la Seine.

Les réclamations ayant pour objet des cotes de 30 francs et au-dessus sont seules assujetties au droit de timbre.

ART. 4. — Les réclamants ne pourront différer le paiement des termes échus pendant les trois mois qui suivront le dépôt de leurs réclamations.

ART. 5. — Les quittances des receveurs-percepteurs sont délivrées sur des coupons détachés des registres à souche sur lesquels ces comptables inscrivent leurs recettes.

ART. 6. — Les demandes en remise ou modération motivées par des pertes résultant d'événements imprévus ou extraordinaires doivent être présentées dans les quinze jours qui suivent ces événements.

ART. 7. — Le présent arrêté sera imprimé et affiché dans la ville de Paris.

Paris, le 27 octobre 1901.

*Le préfet de la Seine,*

J. DE SELVES.

Par le préfet :

*Le secrétaire général de la préfecture,*

AUTRAN.



1935  
ASSURÉ AU MOIS ET À L'ANNÉE

LESCOT-FLEURIOT

5<sup>e</sup> MAI. M. DE PARIS

1761

1764



CHEF  
DU DÉPARTEMENT  
DE POLICE

LE 10 MAI  
AU 17 JUILLET  
1794

## DOCUMENTS DES RÉTROSPECTIVES DE L'EXPOSITION

(*Suite.* — Voy. t. XIII, p. 202-208 ; t. XIV, p. 181, 190, 246, 256, 291, 336, 340, 354 ; t. XV, p. 40, 49-57, 235, 255, 331.)

LES

## SOUVENIRS PARISIENS DE LA PRÉFECTURE DE POLICE

D'APRÈS LES DOCUMENTS OFFICIELS ET LES ARCHIVES

DE LA PRÉFECTURE DE POLICE

(*Suite.* — Voy. t. XV, p. 267, 277, 279, 299, 310, 317, 319, 323, 325, 327, 329, 331, 335, 337, 338, 383.)

LE

*Service de l'Eau et de la Lanterne*

## LES PIÈCES D'ÉCROU DE LA RÉVOLUTION

LEUR SAUVEGARDE EN 1871

Voici le portrait de Fleuriot-Lescot, qui remplaça le 21 floreal an II (10 mai 1794), Pache à la mairie de Paris ; elle

était alors entièrement subordonnée au comité de Salut public et de Sûreté générale. Rendu responsable par la Convention des troubles survenus au 9 thermidor, il fut exécuté avec Robespierre.

Gabriel-Abraham-Marguerite Delessert (t. XV, p. 331), né à Paris (1786), mort à Passy (1858), fut général de brigade des gardes nationales du royaume. Il prit part à la répression des émeutes de juin 1834. Nommé préfet de police du département de la Seine le 10 septembre 1836, il rentra dans la vie privée en 1848.

Le fondateur de notre police urbaine, Nicolas de La Reynie, dont le portrait figure dans le tome XV (p. 337), fut le promoteur de l'éclairage public à Paris. Malgré divers efforts pour placer des « lanternes ardentes et allumantes », malgré les falots des gens des carrosses, malgré la bonne cire jaune, timbrée des armes de la ville, des bougies des portelambeaux, malgré les lanternes à l'huile à « six gros luminons », des porte-lanternes, payés à raison de cinq ou trois sous le quart d'heure, évalué au sablier, les Parisiens pour se guider la nuit n'eurent longtemps que

Cette obscure clarté qui tombe des étoiles.

Enfin, la Reynie, fut nommé lieutenant général de police, le 15 mars 1667 ; il prescrivit l'établissement des lanternes par édit de septembre 1667 : c'étaient des chandelles enfermées dans une cage de verre, suspendue à la hauteur du premier étage des maisons. Sur une ancienne gravure, de la collection de M. Amédée Berger, signalée par Du Camp, on a représenté l'allumage des lanternes. Le sonneur passe en agitant sa clochette ; on le voit aussi sur une autre gravure, celle d'après Bouchardon, publiée dans notre tome XV page 267 ; un homme détachait la corde, enfermée dans une boîte de bois, attachée à la muraille ; la lanterne, en forme d'un baril, s'abaissait ; une servante y plaçait une



chandelle allumée, tandis qu'un enfant en prenait d'autres dans un panier placé à terre. Un quatrain accompagne l'estampe de M. Berger, qui se vendait à Paris, chez N. Guérard, graveur, rue Saint-Jacques, proche Saint-Yves, « A la Reine du clergé », C. P. R. (*cum privilegio regis*). En voici le texte :

La sonnette a sonné,  
Abaisse ta lanterne ;  
Quoique l'usage en soit moderne,  
Il n'en est pas moins estimé.

Sur notre gravure de Bouchardon on lit : « La lanterne en hiver, l'eau en été » ; c'était le cri poussé par le « porte-sonnette », chargé d'annoncer aux Parisiens que l'heure d'allumer la lanterne était arrivée, et, en une autre saison, qu'il convenait d'arroser et de balayer ; le « porte sonnette », à raison d'un par quartier, était un des embrigadés de la police, à laquelle le service d'éclairage de Paris appartient jusqu'au décret du 10 octobre 1859 ; il le fit passer dans les attributions de la préfecture de la Seine. A partir de 1860, le porte-sonnette fut titulaire sous son nom actuel de « garçon de bureau du commissariat » ; il cessa, dès lors, le service de l'eau et de la lanterne, les habitants n'ayant plus à s'occuper eux-mêmes de ces services, devenus publics et confiés désormais aux soins de l'administration municipale. Et bientôt le sens du mot porte-sonnette ne fut plus compris, même dans le service administratif ; à tel point qu'un des derniers préfets de police, et non des moins diserts, s'informait en vain auprès de ses collaborateurs, des fonctions attachées au porteur de ce titre. Pourtant l'une de ces sonnettes existait encore, il y a peu de temps, au commissariat des Champs-Élysées ; la forme de la poignée diffère légèrement d'avec celle de la page 267 (t. XV) ; j'ai pu m'en rendre compte en la voyant dans les collections de la préfecture de police, qui sont à peu près ignorées, quoique des plus curieuses. Elles sont

emmagasiniées dans les combles de l'édifice du boulevard du Palais. Elles ont été formées grâce au dévouement et aux sacrifices personnels de MM. Rey et Féron et augmentées de menus objets appartenant à l'administration. Elles sont malheureusement trop à l'étroit pour qu'on puisse en permettre l'accès au public. Mais on doit espérer du zèle connu de M. Lépine pour les intérêts de son service et du public, comme du concours de son dévoué collaborateur, M. Laurent, que cet état de choses pourra changer, grâce à l'appui de notre conseil municipal. Un musée des services rendus par la police à la ville de Paris serait des plus curieux ; il existe virtuellement ; il suffirait de le mieux loger en quelques vastes salles mises à la disposition de la préfecture, afin que le public puisse venir satisfaire sa curiosité naturelle pour les choses parisiennes ; on peut juger de leur intérêt, et des raisons de la proposition dont je prends l'initiative, peut-être hardie, en examinant les gravures, reproduites ici, et qui représentent quelques-unes de ces curiosités. Il faudrait alors les réunir ; car, actuellement elles sont divisées en deux groupes distincts, écartés l'un de l'autre, dans les étages supérieurs : d'une part, les lithographies, peintures, souvenirs de tout genre, actuellement entassés dans un débarras ; en y joignant les costumes de tous les fonctionnaires et agents, on formerait de tous ces objets un musée du plus haut intérêt, pour une des branches de l'histoire parisienne. Il ne faudrait pas oublier d'y joindre les documents de l'autre groupe, autographes des plus curieux, conservés aux Archives. J'en ai publié quelques-uns dans le tome XV (p. 317, 327) ; j'en donne d'autres aujourd'hui en les accompagnant d'un bref commentaire.

Et d'abord il faut rendre hommage à M. Cresson, préfet de police en 1870, qui a su assurer la sauvegarde de ces liasses précieuses à l'époque de nos désastres. Il méritait à ce titre, comme en raison des soins pris pour sauve-

garder la « Vénus de Milo », de voir son portrait conservé dans les archives des amis des monuments ; et c'est pourquoi on l'a reproduit dans notre quinzième volume (p. 319). Il faut lire cette histoire, dans le volume publié récemment par M. Cresson : « Cent jours du siège à la préfecture de police ». Dans ce récit émouvant d'un fonctionnaire bien placé pour raconter des événements qui ont laissé à tous les Français un souvenir douloureux et d'invincibles espérances, il est un chapitre intéressant pour les « amis ». M. Cresson y rapporte le récit des mesures prises pendant l'odieux bombardement de Paris pour mettre à l'abri la « Vénus de Milo » et les archives. L'archiviste Labat raconte, dans un rapport du 5 juillet 1871, comment, grâce à la prévoyante sollicitude de M. Cresson, une partie des archives avait été mise à l'abri, dans une cave spécialement bâtie par l'architecte Diet sous la cour de la Sainte-Chapelle ; au milieu des ruines qu'elle dominait, dans les débris, fumants à la suite des incendies criminels allumés lors des combats de mai 1871, une place isolée n'était menacée d'aucun danger : c'était le terrain de la voûte en béton, de cinquante centimètres d'épaisseur, couverte de soixante centimètres de remblais, avec un sol aussi en béton de quatre-vingts centimètres pour substruction. De cet abri on exhuma la « Vénus de Milo », dans sa caisse intacte, le 28 juin 1871 ; dans la seconde partie de la cachette de la rue de Jérusalem, on avait placé une partie du trésor des archives et la besogne n'était pas encore terminée quand les événements du 22 janvier 1871 en précipitèrent la fermeture et la firent murer ; on y avait mis entre autres registres, les livres d'érou des prisons de la Révolution ; c'est ainsi que nous pouvons publier certaines de ces pièces, d'un prix inestimable et constituant les plus précieux souvenirs parisiens.

Tel, par exemple, l'ordre d'érou de Joséphine de Beauharnais, reproduit dans notre quinzième volume (p. 317) ;

elle n'était pas encore mariée à Napoléon I<sup>er</sup>, « homme de rien », comme elle disait avant d'en devenir l'épouse (9 mars 1796), à raison de l'origine noble de sa famille, qui portait le nom de Tascher de la Pagerie ; Joséphine, quand elle fut arrêtée était, comme dit le document « femme du général » ; c'était alors le vicomte Alexandre de Beauharnais, arrêté comme suspect et qui avait commandé en chef l'armée du Rhin (1793) ; quelques jours après qu'il eut péri, en thermidor, sur l'échafaud, sa veuve, la prisonnière des Carmes, fut rendue à la liberté, par les soins de Tallien.

L'ordre de mise en liberté de Mme Roland, reproduit dans le tome quinzième (p. 327), est daté du 24 juin 1793 ; elle avait été écrouée le 1<sup>er</sup> juin, à la suite de deux mandats d'arrestation lancés contre elle le 31 mai. Ayant dénoncé l'illégalité de son arrestation, Mme Roland fut relâchée à onze heures ; mais à deux heures, ce même 24 juin, on l'incarcérait légalement à Sainte-Pélagie. Mme Roland y écrivit des « mémoires » devenus célèbres. Conduite à l'échafaud, le 20 novembre 1793, elle vit sur la place de la Révolution une image en plâtre de la Liberté. Alors Mme Roland prononça la phrase fameuse : « O liberté, comme on t'a jouée ! » Selon d'autres elle aurait dit : « Que de crimes on commet en ton nom ! »

Le document reproduit à la page 8 de ce tome seizième est la preuve matérielle que l'ancien fermier général Lavoisier fut victime du décret rendu par la Convention le 24 novembre 1793, sur la proposition de Bourdon de l'Oise, et décidant l'arrestation des fermiers généraux. « Ni les services rendus à la nation par Lavoisier, écrit M. Berthelot, ni la gloire de ses découvertes ne le protégèrent. En vain s'adressa-t-il au Comité de sûreté générale pour être autorisé à continuer son concours aux travaux de la commission des poids et mesures. » Le 20 novembre 1793, il dut se constituer prisonnier à la prison de Port-Libre (Port-Royal), sur l'ordre

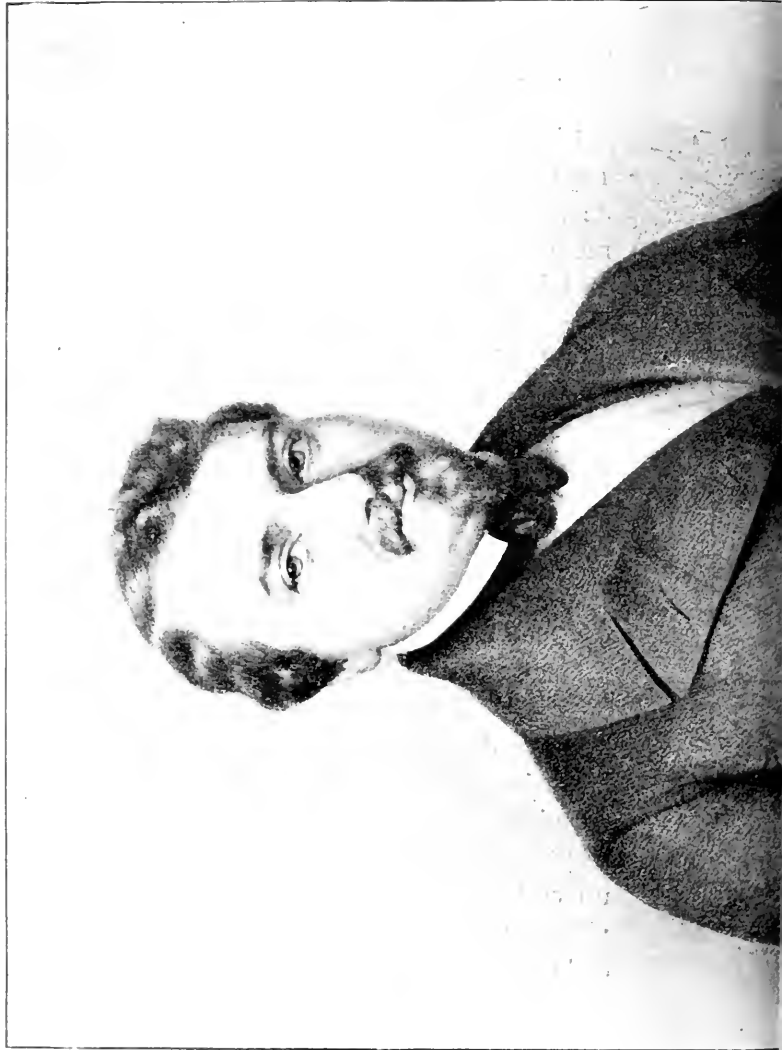
dont le fac-similé est reproduit à la page 8. L'arrêt de mort fut prononcé le 8 mai 1794, exécuté le jour même. Lavoisier avait cinquante ans ! Le lendemain Lagrange disait : « Il ne leur a fallu qu'un moment pour faire tomber cette tête, et cent ans peut-être ne suffiront pas pour en reproduire une semblable ».

Linguet, né à Reims en 1736, fut exécuté à Paris le 27 juin 1794 ; la pièce que nous publions à la page 24 porte la date de la veille de ce jour ; en vertu de cet ordre de transfèrement du tribunal révolutionnaire (8 messidor an II ou 28 juin 1794), le nommé Linguet, ex-avocat, détenu à la maison Belhomme devait être traduit à la barre dudit tribunal. Linguet, après une vie mouvementée était revenu de Bruxelles en 1791.

Pour échapper à la Terreur il s'était réfugié à Marnes, près de Ville-d'Avray. Il fut condamné à mort sans avoir pu se défendre « pour avoir encensé les despotes de Vienne et de Londres ». L'ordre porte la signature de Fouquier Tinville, le fameux accusateur public, guillotiné à son tour le 18 floréal an III.

Marc Caussidière, né à Genève (1808), mort à Paris (1861), subit au Mont-saint-Michel une partie de vingt années de détention auxquelles il fut condamné par la cour des pairs pour avoir participé à l'insurrection de Lyon 1834. Amnistié en 1839, il fut l'un des combattants du 24 février 1848 et fut désigné pour administrer la police avec Sobrier, un collaborateur provisoire. Il remplaça les sergents de ville par les gardiens de Paris et institua une garde spéciale de la Préfecture, « Les Montagnards ».

Charles NORMAND.





MARC CAUSSIDIÈRE, PRÉFET DE POLICE EN 1848

IL INSTAURA « LES MONTAGNARDS »

GARDE DE POLICE RECRUTÉE PARMI DANGEREUX ÉTENDUS POLITIQUES ET L'EMT CAUSSIDIÈRE DISAIT À LA CHAMBRE :

« JE FAISAIS DE L'ORDRE AVEC DU DÉCORÉ »

## VISITE DES MEMBRES

## DE L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS

*Aux Intérieurs de l'Opéra*

Grâce à l'amabilité traditionnelle de M. Gailhard, directeur de l'Opéra, et de M. Simonnot, administrateur général, les membres de l'*Ami des Monuments et des Arts* ont visité les intérieurs de l'Académie de musique, sous la conduite de M. Charles Normand et de M. Cassien Bernard, architecte de l'édifice, qui porte à ce monument un amour filial.

Une société des plus brillantes s'était donné rendez-vous dans les vastes bureaux de l'architecte : dames élégantes, érudits et artistes, tous fervents des études parisiennes.

M. Charles Normand a rendu un hommage ému à Charles Garnier, son prédécesseur à la présidence de la Société des Amis des Monuments parisiens, et qui l'avait conduite jadis au travers du magnifique dédale des dix-huit dessous et dessus de l'Opéra. M. Charles Normand rappelle que Charles Garnier réunissait le Comité de la Société dans ses bureaux de l'Opéra ; c'est là que fut organisée la résistance contre les Vandales, notamment quand ils voulurent embastiller Paris de véritables trottoirs roulants, sous prétexte de Métropolitain aérien. Paris fût devenue la ville des ponts en fer, s'enchevêtrant sur les boulevards pour la plus grande gêne d'une circulation qui n'eût pas été débarrassée de son trop plein, comme il advient aujourd'hui, grâce au Métropolitain souterrain. MM. Charles Garnier et Charles Normand, par leur énergique et décisive opposition à ce Métropolitain néfaste, ont évité à Paris une irrémé-



diable décadence artistique, et c'est dans les bureaux de l'Opéra, centre de réunion des « Amis », que furent prises les décisions nécessaires, dont le texte est inséré dans la collection de nos bulletins.

Puis M. Charles Normand exposa l'histoire, très peu connue, de l'emplacement de l'Opéra. Sa façade principale est à peu près sur le tracé de la limite septentrionale de la *grande île alluvionnaire*; limitée, au Sud, par le cours actuel de la Seine, à l'Est par le boulevard Richard-Lenoir, à l'Ouest par l'avenue des Champs-Élysées, cette île existait à l'*Époque quaternaire* (*âge de la pierre polie*). Sur la partie du boulevard où on trouve cette façade se dressait l'enceinte bastionnée de 1609-1676, et par suite le terrain de l'Opéra de Charles Garnier continuait en ce temps à être hors de la ville. M. Charles Normand communique ensuite le résultat d'un examen des plans des diverses époques et dit l'aspect des boulevards au dix-huitième siècle, en donnant la parole à une contemporaine de ce temps; après avoir médité du *Cours*, elle s'exclame ainsi :

« Comparez à présent tout cela aux *délicieux boulevards*, vous verrez si votre insipide *Cours* gagne au parallèle. Ce spectacle bruyant d'équipages de livrées, de *chevaux*, de *diabes*, de *culs-de-singe*, de *désobligeantes*, de *capriolets* : d'un côté, des *guinguettes*, des *marais*, les admirables rues de *Montfaucon*, de *Montmartre*; de l'autre, des *cabarets*, des *parades*, des spectacles sans nombre, un peuple *énorme*; tous ces tableaux vivants, toujours variés, produisent à chaque instant de nouveaux plaisirs.

« Comptez-vous pour rien l'agrément de promener un équipage leste et riche tout à la fois, de mutiler le fantassin (le piéton) ou l'agonir de poussière, de mettre en cannelle ces maudits fiacres qui ont l'impudence de

se ranger en file..... c'est l'affaire d'une *reculade* ? »

Plus tard, vers 1852, le terrain de l'Opéra était occupé par un massif de constructions compris entre la rue des Mathurins, le boulevard des Capucines, la rue de la Chaussée-d'Antin et le passage du Cendrier. Dans ce massif, on perça les rues qui encadrent les façades des bâtiments actuels de l'Académie nationale de musique. L'une, la rue Auber, fut ouverte par décret du 14 novembre 1858, au lieu de la rue de Rouen, qui reçut, le 2 mars 1864, en raison du voisinage de notre grande scène musicale, le nom du fameux compositeur qui vécut de 1784 à 1871.

Une autre rue créée par décret du 29 septembre 1860 prit, le 2 mars 1867, le nom de Christophe-Willibald Gluck, musicien allemand (1714-1787).

La rue établie par décret du 14 novembre 1858 fut baptisée du nom du musicien Halévy (1799-1862) par décret du 2 mars 1864; il donna également le nom de Scribe, auteur dramatique (1791-1861) à une autre rue créée le 29 septembre 1860. Le même décret attribua également au boulevard Haussmann le nom du préfet de la Seine (23 juin 1853 au 5 janvier 1870); la partie de ce boulevard qu'on trouve sur la façade postérieure de l'Opéra fut ouverte par décret du 27 décembre 1865, entre la rue de la Chaussée-d'Antin et les rues Tronchet et du Havre.

C'est sur le terrain délimité par ces rues que Charles Garnier, l'ancien président de la Société des Amis des Monuments parisiens, construisit le magistral édifice actuel, dans lequel l'Opéra fit son douzième emménagement.

Le premier concours entre architectes pour la construction du nouvel Opéra fut réglé par l'arrêté du 29 décembre 1860.

Cent soixante et onze concurrents se présentèrent et le rapporteur, M. Hittorf exprima le désir de l'établissement d'un nouveau concours entre les cinq meilleurs projets; c'étaient ceux de MM. Ginain, Crépinet et Botrel, Garnaud, Duc, Charles Garnier dont la devise était « Bramo assai, poco spero »; l'auteur du meilleur projet devait avoir l'exécution de l'édifice : ce fut à Charles Garnier qu'elle échut.

La promenade commença par la scène, dont les proportions monumentales, la structure, la multitude des *filis* ont émerveillé l'assistance. Une surprise attendait les visiteurs dès leur arrivée; ils ont assisté à une répétition d'une partie de l'*Africaine*, et ont eu le plaisir d'entendre Mlle Dereims.

M. Charles Normand a remercié M. Lapissida, l'éminent régisseur de la scène, et M. Vidal, le vaillant chef d'orchestre de l'Opéra, qui, avec une bonne grâce charmante, avaient bien voulu interrompre la répétition en faveur des membres de « l'Ami ». Deux dames, Mesdames Godillot et Raffard, sollicitées de faire la manœuvre du rideau de fer, s'acquittèrent de leur tâche imprévue avec une aisance charmante, soulevant un poids de 8 000 kilogr. par une simple pression sur le bouton de montée et descente.

Puis l'on se rendit au foyer de la danse pour admirer les belles peintures de Boulanger; d'habiles danseuses s'y exerçaient aux battus et aux croisés, sous la direction de Mlle Rosita Mauri. Au nom de tous, M. Charles Normand la félicita de continuer à se faire admirer, au foyer comme sur la scène, par les soins inlassables qu'elle donne aux rudes études d'un art charmant.

Puis on est descendu sous la scène. Ce fut un nouvel émerveillement devant la quantité de cabestans, de bois, de cordages, de ferrures, de constructions cyclopéennes

qui les constituent. Sous le trou du souffleur on s'extasie devant les explications de M. Paul Schuhler, ingénieur en chef de la Compagnie Edison, qui nous a fait par deux fois, si aimablement, les honneurs du « jeu d'orgue » et des machines électriques des caves; de plus, il a fourni gracieusement l'éclairage nécessaire à l'excursion.

On continue à suivre le second de M. Cassien Bernard : M. René François, inspecteur de l'Opéra, dont le dévouement est inlassable, et on arrive au Musée-bibliothèque de l'Opéra. Il est actuellement en réinstallation et l'on ne pourrait rien en voir, sans la bienveillance de M. Malherbe, l'archiviste de l'Opéra. Il a tiré des rayons de ses riches bibliothèques des documents d'un intérêt artistique et historique considérable. On admire les partitions manuscrites des grands musiciens, les dessins superbes que vient contempler plus d'un grand « faiseur » parisien pour emprunter des idées, germes de la toilette moderne. On visite les loges d'actrices, le musée des costumes, des armes et armures, exécutées avec un soin méticuleux.

On descend tout au fond, bien au-dessous des caves du voisinage, et l'on arrive à la rivière de l'Opéra, dénommée « la Cuve » depuis la construction de l'édifice.

M. Charles Normand raconta comment Charles Garnier, quand il commença son chef-d'œuvre dut repousser l'invasion des flots en mettant en « cuve » l'antique rivière. Charles Garnier dut retirer un volume d'eau ayant pour base la surface de la cour du Louvre et pour hauteur une élévation double de celle des tours de Notre-Dame.

Ce fut ensuite une vive ascension de la base au faite.

Les dames intrépides montent jusqu'aux toits, organisés par Garnier à la façon de la cascade de Saint-Cloud, afin d'empêcher le brusque rebondissement des

eaux sur la place. Et sur le haut de ces toits, en face d'un superbe paysage parisien, chacun se donne rendez-vous pour la prochaine de ces belles excursions de l'*Ami des Monuments et des Arts*, grâce auxquelles nos monuments sont chaque jour mieux appréciés ; parfois même ces visites les sauvèrent d'une destruction déjà décidée.

On parlera, un autre jour, des œuvres d'art dues à une pléiade d'éminents artistes. Mais nous ne pouvons omettre de dire, dès maintenant, combien on admira la porte magistrale en porphyre et en bronze, aux armes de la Ville, et due à notre vice-président, le statuaire Thomas.

Et chacun garda un souvenir reconnaissant à l'architecte, M. Cassien Bernard, et à sa ravissante femme, qui avaient bien voulu guider les pas de leurs visiteurs d'élite.

## BIBLIOGRAPHIE

### LIVRES REÇUS

C. JAMOT. — Le Château de Viverols (Puy-de-Dôme). Petit in-8°, 6 p., gr. Caen, 1901.

LUCIEN LAMBEAU. — Un vieux Logis parisien ; l'Hôtel de la Vieuville. Lille, 1902. In-8°, 15 p., gr.

CHARLES SELIER. — L'Hôtel du Prévôt de Paris. Lille, 1902. In-8°, 24 p., gr.

E. CRESSON. — Cent jours du Siège à la Préfecture de Police. Paris, 1901. In-8°, 385 p., gr. (V. p. 37).

AYMÉ DARBLAY. — Villeroy : son passé, sa fabrique de porcelaine. Paris, 1901. In-4° avec planches, 98 p.

Tome III de *Mémoires et documents de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, publiés sous la direction de M. Dufour.

VISITE DES  
MEMBRES DE « L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS »  
AU CHATEAU DE VINCENNES  
SELON  
**L'ITINÉRAIRE DU DUC D'ENGHIEN**

« Par cette neige, a écrit M. Montorgueil, dans *l'Eclair*, qui prêtait à nos pensées un décor de circonstance, nous cherchions, dimanche, à quelques-uns, dans les fossés de Vincennes, la place où, une nuit, le duc d'Enghien tomba. »

M. le capitaine de Fossa nous conduisait, accompagné d'artistes, de mondains et mondaines courageuses et charmantes, de colonels et brillants officiers, et d'érudits, dont certains, tels que M. Boulay de la Meurthe, sont bien connus par leurs travaux sur la mort du duc. Depuis longtemps détaché au fort, M. de Fossa en a tracé la longue et curieuse histoire en un travail dont les membres de *l'Ami des Monuments et des Arts* connurent les premiers la substance : malgré la rigueur de la saison, M. Charles Normand n'hésita pas à organiser cette visite d'étude sachant que M. de Fossa devait quitter très prochainement le fort, en même temps que M. le général Clément, commandant d'armes de la place de Vincennes, dont il était l'officier d'ordonnance. On ne pouvait remettre à plus tard, sans se priver d'un guide aussi précieux, aussi documenté, et soucieux de ne point sombrer dans une compilation hâtive ; on le vit bien au cours de la conférence dont fut charmée, au coin d'un bon feu, la brillante assistance, rassemblée autour de M. le général Clément et de M. Charles Normand.

Faute de place on diffère la publication des renseignements recueillis sur place, au cours d'une excursion dont on veut du moins fixer dès aujourd'hui le souvenir.





VUE DE LA  
CITÉ DE LA CHA

*Grandes de la puissance*

ANCIENNE

EN HONNEUR DU PRÉFET





CHAPELLE  
RE DES COMPTES.

*sur - place à Paris*







GERVAIS (de Cach)

14 Octobre - 29 Décembre 1848



Colonel FIEBLOT

20 Décembre 1848 - 8 Nov. 1849



CARLIER

8 Nov. 1840 - 26 Oct. 1851



DE MAUPAS

26 Oct. 1851 - 29 Janv. 1852



SYLVAIN BLOT

22 Janvier - 27 Janvier 1852



P. PIETRI

27 Janv. 1852 - 15 Mars 1858



BOTTALLE

06 Mai. 1838 — 21 Février 1836



J. PIETRI

21 Février 1866 — 4 Sept. 1871



DE KÉRATRY

4 Septembre — 11 Octobre 1870



EDMOND ADAM

11 Octobre — 2 Novembre 1870



GRESSON

7 Nov. 1870 — 11 Février 1871



CHOPIN

11 Février — 15 Mars 1871

— (Continued on page 2) —

LISTE DES MEMBRES DU PARLEMENT ( 3 )

1870







BAVOUX

1er - 1er Août 1831



GHOD (de Fain)

1er Août - 7 Novembre 1831



TREILLIARD

1er Novembre - 26 Décembre 1831



BAUDE

26 Décembre 1831 - 21 Février 1831



VIVIEN

21 Février - 17 Septembre 1831



SAULNIER

17 Septembre - 15 Octobre 1831





GISSQUET

15 Oct. 1831 — 10 Sept. 1896



GABRIEL DELESSERT

10 Sept. 1830 — 24 Février 1848



SOBRIER

24 Février — 28 Février 1848



CAUSSIDIÈRE

24 Février — 18 Mai 1848



TROUVÉ-CHAUVEL

18 Mai — 19 Juillet 1848



DUCOUX

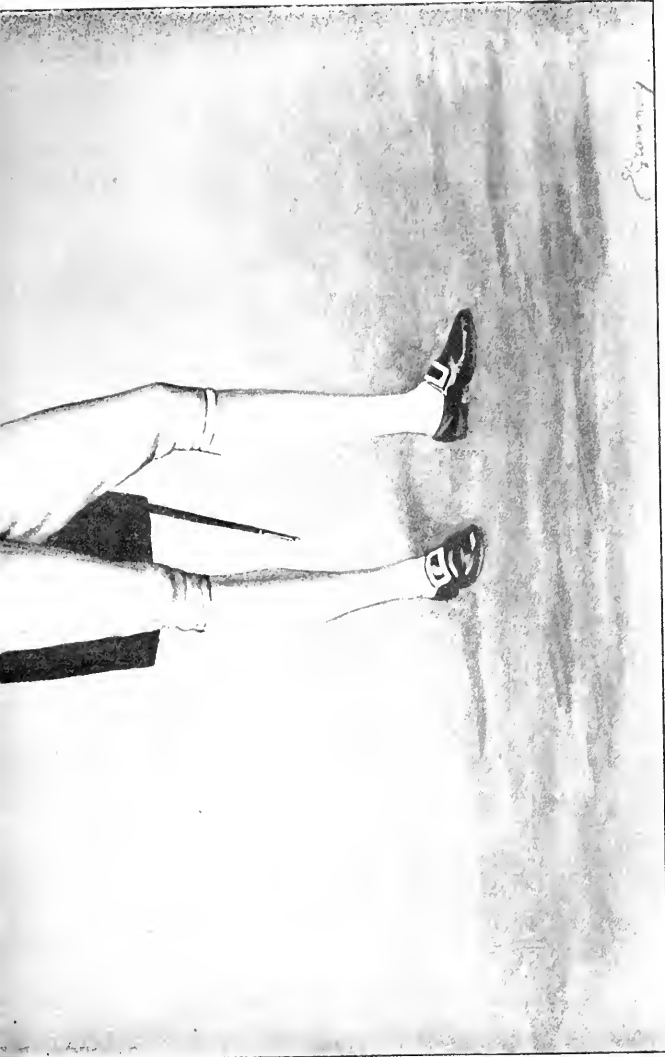
19 Juillet — 14 Octobre 1848

1848 — 1849









Spring

For more information, contact the publisher at the address below.

1910-1911. The publisher of this book is the American Book Company, 480 Madison Avenue, New York, N. Y.



1

1

2

6

3



## L'ART INDIGÈNE EN GUINÉE FRANÇAISE

- 1, 2, 3. COIFFES DES FOULAHS, EN CUIR TRAVAILLÉ. — 4, 5. BOUTONS BRODÉS  
 EN CUIR. — 6. BOUTON-GRIS FOULAH, EN CUIR OUVRAGE. — 7. SÈBRE  
 FOULAH. — 8. COIFFE EN CUIR DE CALF-PASSE, EN VANNERIE. — FOULAHS.  
 9. COIFFE À TÊTE FOULAH — 9. COLLIER EN PERLES SOUS-SOU





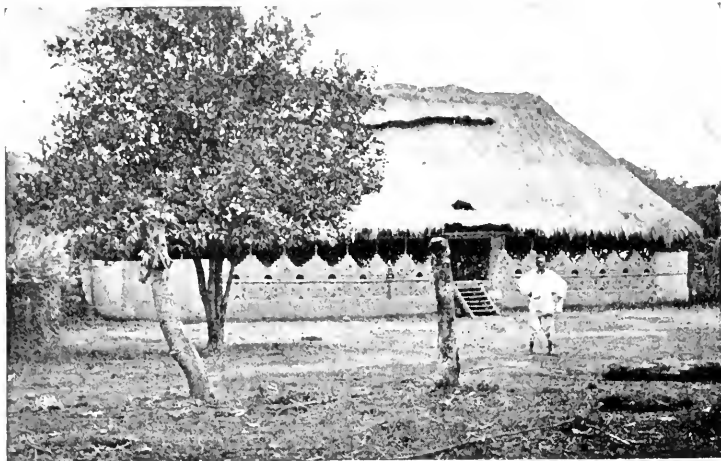


Photo de l'habitation Soussou à Kourou (Guinée)

## L'ART

ET

## *L'Habitation en Guinée Française*

PAR

ROBERT NORMAND

Capitaine du génie à Djenan-ed-Dar (Sud-Algérien)

Ancien membre de la mission du Chemin de fer de Kouakry au Niger.

Cet article sera bref, car l'art en pays noir est dans le même état d'enfance que les populations.

Les indigènes appartiennent à deux races : les Soussous, race mandingue, et les Foulahs, race peulhe. Chez les uns comme chez les autres, la fantaisie est très rare et l'arabesque n'existe pas. L'ornement géométrique est le seul connu. Les Foulahs, qui travaillent fort bien le cuir, font de ces dessins sur leurs fourreaux de sabre, leurs gris-gris, leurs sacoches; tout au plus voit-on parfois des spirales. Souvent le décor est obtenu en grattant une partie de l'épaisseur du cuir, suivant des lignes régulières, comme l'exécutent aussi les

Haoussas et les Touareg. On retrouve encore l'ornement géométrique lorsque des menuisiers indigènes travaillent dans le bois des portes, des malles, ou décorent des calebasses. Le dessin, en creux, se détache sur un panneau foncé, entouré souvent d'un cadre en dents de scie<sup>1</sup>. Les bijoutiers font des bagues, des boucles d'oreille, des bracelets, des colliers, des gris-gris en or ou en argent, où les cercles se combinent uniquement avec la ligne droite. Enfin on voit parfois de fort jolies lances ou haches (surtout en pays soussou), rappelant nos armes moyen âge par leurs formes contournées: à l'ornement géométrique viennent s'ajouter souvent sur le fer des dessins cunéiformes. Les poignées des couteaux sont fréquemment incrustées de cuivre, dans un style rappelant quelque peu la Renaissance. — Une seule fois, à Kindia, nous avons vu une trompe sculptée dans une défense d'éléphant et ayant pour motifs des figures d'hommes et d'animaux. Ces peuples sont d'ailleurs musulmans, et l'on sait que le Coran interdit la représentation de la figure humaine.

Les Foulahs possèdent de remarquables livres religieux et historiques, qui ont à leurs yeux une valeur inestimable. Les manuscrits sont écrits en caractères arabes, où le noir, le bleu, le brun s'allient<sup>2</sup> avec art et grand soin; on y voit de jolis dessins, très fins, rappelant nos anciennes miniatures. C'est principalement dans le Labé qu'ils sont faits par les marabouts. Il est fort difficile de s'en procurer, car chaque volume, disent-ils, « vaut plusieurs captifs ».

La finesse du goût foulah s'observe surtout chez la femme. Coiffée d'une sorte de casque original qu'elle constitue avec

1. La scie est inconnue, et le travail s'exécute avec une espèce de petite herminette et un couteau.

2. Les indigènes connaissent la préparation des couleurs. Le noir est obtenu en faisant bouillir le mâchefer de latérite pulvérisé avec des écorces de mangot, ou certaines plantes particulières (le « baguei », vulgairement poil à gratter). Le bleu est tiré de l'indigo, très beau et très commun, le brun de l'hématite, le rouge de la noix de kola.

ses cheveux, elle se pare de boules d'ambre, de pièces de monnaie, qui rehaussent très artistement sa beauté souvent réelle. La femme foulah fait de ses mains de la vannerie, des chapeaux, des couvercles de Calebasses, etc., à dessins multicolores et tons harmonieux, comme on en retrouve au Soudan d'Égypte, et comme en faisaient déjà les antiques Égyptiens, qui présentent tant de points communs avec les habitants du Foutah-Djallon.

La femme soussou, à part les nattes et les paniers en roseaux (comme la femme bambara plus au nord), se contente de travailler les perles à ses moments perdus; on voit de très coquets colliers, des pagnes en perles, unique vêtement de petites fillettes, dont la gaieté effarouchée est fort amusante sous cet accoutrement. C'est une fois de plus l'occasion d'observer que, dans tous les temps, la parure a précédé le vêtement.

Enfin la broderie existe aussi, mais on n'en voit que sur les vêtements et les bonnets des hommes; là encore on constate beaucoup de goût et d'habileté. Il convient de rappeler à ce propos qu'en pays noir la couture est l'apanage du sexe fort.

En ce qui concerne l'habitation, à première vue le village soussou diffère du centre foulah. Le premier se groupe en agglomération, chaque case accompagnée d'un petit jardin; on peut embrasser l'ensemble d'un coup d'œil; plusieurs maisons se réunissent souvent à quelques mètres et forment une cour entourée d'un mur; on entre par une poterne, sorte de case non habitée. Les villages foulahs, plus importants, s'étendent infiniment plus; au lieu d'un jardin, chaque demeure possède un véritable champ où paissent ordinairement bœufs et moutons; c'est comme une banlieue de grande ville. Les ruelles serpentent heureusement, non entre des murs, comme au Sud-Algérien, mais entre des clôtures de plantes grasses, de manioc, etc. Les baobabs et surtout

les fromagers, si puissants et si fréquents en pays soussou, signalent de loin le village et remplacent notre clocher d'église.

Les cases indigènes de la Guinée française sont remarquablement belles, bien supérieures à ce qu'on voit habituellement en pays noir. Celles des Soussous en particulier sont spacieuses, dotées d'une large véranda où ce noir passe, couché dans un hamac, la plus grande partie de la journée à bavarder; fréquemment une section de cette véranda est fermée, formant alors une chambre distincte qui s'appelle « konko ». La case, circulaire, surélevée d'environ un mètre au-dessus du sol, est surmontée d'un toit conique en paille posée par bottillons tassés, et pouvant atteindre un mètre d'épaisseur. L'armature ne comporte pas de pilier central : c'est un système rayonnant qui tient par simple équilibre, en s'appuyant sur les poteaux de la véranda. L'air circule donc librement entre ce toit et le mur circulaire en terre construit en dessous, et qui constitue la case proprement dite. Il en résulte une grande fraîcheur.

Près de la côte on rencontre souvent des cases elliptiques à plusieurs pièces, très commodes. J'ai même vu à Tanéné Kela (Canea) une case à étage, à murs de terre avec armature en branchages; le pisé était de plus sculpté, ajouré : c'était un travail montrant un certain désir du beau dans l'habitation. En pays foulah, Koumouroutou est le seul village où nous ayons vu de ces manifestations. Mais les Soussous en tentent souvent, surtout ceux du Canea (Friguiagbé, Molotaï, Tabouna, Kindia, Tambaïa). Ces belles constructions en pisé sont condamnées tôt ou tard à fondre aux grandes pluies, et l'archéologue conservera le regret de ne pouvoir jamais déployer grande science en Guinée française.

Les Foulahs font leurs cases avec toiture ogivale, la plupart du temps en feuilles de palmiers (l'herbe est mangée par les

de quoi nous y avons apposé notre signature & le sceau de  
la République. A Paris, le *quatre-vingt-neuf* jour  
du mois d'*Novembre*, mil sept cent quatre-vingt-Douze  
l'an premier de la République Française. Signé, par le *Conseil des Anciens*.  
Contresigné *Le sieur de la Fayette*. Et scellé du sceau  
de la République.

Contre-signé conforme à l'original.

*Le sieur de la Fayette*



PARIS, CHEZ LA CITÉ, N° 10, RUE DE LA HARPE, CHEZ M. DE LAUNAY, AU DESSUS DE LA PORTE COCHIN.  
(VOIR LE TITRE A LA PAGE 73.)

N.º 250.



**D É C R E T**  
**DE LA CONVENTION NATIONALE,**

Du 25 Ventose l'an sept cent quatre-vingt-trois.  
 Par premier de la République Française.

*Qui observe le Commentaire Général de Favre*

au Commandant Général de la  
Ville de Paris pour  
l'instanter, sous le  
à la barre.

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE, le Conseil  
exécutif provisoire mande & ordonne à tous les Corps  
administratifs & Tribunaux, que la présente Loi ils fassent  
consigner dans leurs registres, lire, publier & afficher, &  
exécuter dans leurs départemens & ressorts respectifs. En foi

SOUVENIRS PARLEMENTAIRES

LE GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE, LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, LE MINISTRE DE LA JUSTICE, LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, LE MINISTRE DE LA GUERRE, LE MINISTRE DE LA MARINE, LE MINISTRE DE LA CULTURE, LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, LE MINISTRE DES FINANCES, LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, LE MINISTRE DE LA JUSTICE, LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, LE MINISTRE DE LA GUERRE, LE MINISTRE DE LA MARINE, LE MINISTRE DE LA CULTURE, LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, LE MINISTRE DES FINANCES, LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE.

troupeaux de ce peuple essentiellement pasteur); cette couverture descend presque jusqu'à terre, afin empêcher les bœufs de pénétrer à l'intérieur; il en résulte que, pour éviter une immense toiture, la véranda est très réduite; c'est à peine un passage. Tout le luxe, bien modeste d'ailleurs, du Foulah, s'est reporté à l'intérieur : il crée ordinairement un lit en terre ornée; le sol, bien damé, est blanchi au kaolin; de belles rangées dealebasses excessivement propres s'entassent le long du mur. Les mosquées seules sont d'imposants monuments, cases immenses aux murs épais (atteignant jusqu'à un mètre d'épaisseur à Missidi Goumba) et dominant tout le village. Les postes des administrateurs du Foutah-Djallon, à Timbo, Ditin, Koussi, sont également des plus remarquables avec leur élégante couverture en paille étagée, et l'on est heureux de voir les représentants de la France occuper les plus belles maisons du pays.

SOUVENIR DE L'EXCURSION

DE « L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS »

*Château de Villers-Cotterets (Aisne)*

(Suite. — Voy. t. XIII, p. 22; t. XV, p. 364, 365.)

FAÇADE SEPTENTRIONALE

LA FAÇADE SEPTENTRIONALE DU CHATEAU, qu'on reproduit ici, est tournée vers le parc; c'est une des faces extérieures du château primitif ou « vieil corps de logis »; comme au temps de Du Cerceau, elle est toujours garnie de « tours et pavillons sur le derrière, vers les jardins », par terre et arbres à fruits, aujourd'hui délabrés ou disparus. On voit encore aujourd'hui les deux tourelles extrêmes de la façade tournée vers le parc, mais elle n'a plus l'aspect somptueux d'autrefois.



**MAXIMIN DELOCHE**

PAR

HARTWIG DERENBOURG

MEMBRE DE L'INSTITUT

M. Hartwig Derenbourg, successeur de Maximin Deloche à l'Institut, vient de lire à ses confrères la biographie de son prédécesseur, un ami ardent des Arènes de Lutèce et de l'archéologie française.

Nous ne saurions laisser disparaître un homme aussi savant sans emprunter à son biographe les lignes où il a parlé des travaux de M. Deloche dans l'ordre d'études qui préoccupe les « Amis ». On trouvera dans les *Arènes de Lutèce*, de M. Charles Normand, le récit détaillé des efforts de sauvegarde de ce monument, auxquels M. Deloche prit une si large part. Laissons à présent la parole à M. Derenbourg :

« Jules-Edmond-Maximin Deloche naquit à Tulle le 27 octobre 1817, dans l'ancien couvent des Récollets, sis rue de la Barrière, autrefois un monastère, puis une prison, depuis 1806 la manufacture d'armes, actuellement une caserne.

« Deloche est inscrit au barreau bordelais dans le tableau arrêté fin décembre 1837 et dans celui de fin décembre 1838. Il habitait à Bordeaux, place du Marché-aux-Veaux, 12, ce qui a son intérêt ; car c'est le coin le plus pittoresque et le plus ancien de la ville, le centre de la cité communale, la Place par excellence au moyen âge, celle des proclamations, des émeutes et des marchés. (Communication de M. Camille Jullian.)

« Vers 1850, par intuition, par instinct, sans la préparation régulière de notre merveilleuse École des chartes, Deloche trouva sa voie qu'il suivit en silence jusqu'au jour

où l'archéologue inattendu surgit et réclama sa place au soleil, où l'autodidacte inconnu, après l'avoir conquise, la défendit avec acharnement contre les attaques des censeurs et des détracteurs. En attendant, il se recueillait dans l'étude, et les personnes admises dans son intimité étaient les seuls témoins de son activité dans un domaine qu'il avait d'abord limité à son pays d'origine, qu'il avait ensuite peu à peu étendu en même temps qu'il l'étayait et le consolidait.

« Ses débuts dans l'érudition ne sont pas antérieurs à la fin de l'année 1855. Le 20 novembre, Bourquelot lut en son nom devant la Société des Antiquaires de France la première partie d'un mémoire intitulé : *Études sur les Lemorices Armoricani*.

« Votre verdict favorable, renouvelé à deux reprises, fut pour le *Cartulaire de l'Abbaye de Beaulieu*, publié par Deloche en 1859, une juste compensation des critiques peu bienveillantes dirigées contre son éditeur et un encouragement flatteur pour celui en considération duquel vous l'avez rendu.

« En 1860, Deloche démontre par son *Principe des nationalités* qu'il ne se désintéresse pas des questions contemporaines. C'est son *Discours sur l'Histoire universelle*. L'unité de l'Italie trouve en Deloche un apôtre enthousiaste; il prodigue ses encouragements aux promoteurs de l'unité allemande, et réclame, comme un droit pour la France, les frontières naturelles avec la possession des pays situés sur la rive gauche du Rhin. On ignorait alors quelles déceptions le principe des nationalités réservait à la France, quelle expiation cruelle il infligerait à l'empereur Napoléon III qui lui avait subordonné sa politique extérieure, qui en avait fait l'apologie dans ses discours et l'application dans ses actes. Seules quelques individualités clairvoyantes, comme entre autres notre

confrère Charles Scelher, prévoyaient alors qu'il entraînerait après lui le démembrement de la France.

« Parmi les sujets qui avaient séduit Deloche, alors qu'il faisait son apprentissage de savant, étaient les problèmes soulevés par les monnaies mérovingiennes du Limousin. Ce fut pour lui une matière pour ainsi dire inépuisable, étant donné le grand nombre des espèces monétaires qui lui passèrent sous les yeux.

« Il s'y est montré un novateur méthodique, fixant les règles et leurs applications. Ce fut Deloche qui, le premier, fit ressortir pleinement l'importance des styles régionaux pour la classification des monnaies du septième siècle. La multitude des lieux portant le même nom rendait impossible la détermination de celle, entre ces localités homonymes, où une monnaie de l'époque mérovingienne avait été frappée, tant qu'on ne s'était pas avisé qu'il fallait recourir à un autre élément d'information. Cet élément, le style, Deloche l'a dégagé et mis en lumière. Le dessin de l'effigie et de ses détails, la forme de la croix, la disposition des ornements secondaires comme les grènetis varient suivant les régions et, sauf exception, dissipent toute confusion entre une pièce de l'Est de la Gaule et une pièce sortie d'un atelier de l'Ouest, entre une monnaie du Nord et une autre provenant de la partie méridionale. Permettez-moi d'alléguer un exemple. Si Deloche a pu, entre les localités dont le nom est tiré de *Brechiaco*, adopter Bersac, dans la Haute-Vienne, comme le lieu d'origine d'un tiers de sol d'or frappé par le monnayeur Ursulfus, c'est que le buste gravé au droit de cette pièce est de même dessin que les bustes dont est orné le champ des pièces frappées par des contemporains à Limoges. On est donc fondé, sans hyperbole laudative, à reconnaître que Deloche, élargissant le cadre de ses études consacrées à des types monétaires, les a comparés habilement, en a saisi les

rapprochements et les séparations, et a posé quelques-uns des principes généraux qui régissent la numismatique mérovingienne.

« Les cachets et anneaux mérovingiens ne s'adjoignirent aux monnaies de même origine dans le champ d'études de votre confrère qu'en 1880, au moment où il s'était affranchi de ses corvées administratives.

« Le déblayement et la conservation des arènes de Lutèce n'ont pas de plus vaillant, ni de plus obstiné défenseur. Une École nationale de géographie lui paraît une institution nécessaire qu'il préconise avec la chaleur entraînant d'une conviction qu'il voudrait rendre contagieuse, tant elle est profonde et sincère ! Le caractère essentiel qui donne de l'unité aux œuvres éparses, souvent fragmentaires, de cet infatigable travailleur, réside dans son amour de la terre natale, ville, province, région, pays. Tulle, la Corrèze, le Quercy et le Limousin, Lutèce, Paris et notre Académie, la Gaule et la France ont eu en lui un adorateur constant, dont les effusions se sont prolongées pendant la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Il a concentré tous ses efforts sur l'étude de la contrée, petite et grande, où il était né, où il avait grandi, où il avait vécu, à laquelle il avait voué son affection. La France n'oubliera pas une vie de labeur consacrée par un de ses enfants les mieux doués et les plus actifs à la poursuite et à la découverte de ses titres de noblesse. »



DE BELLESEM, ERNST VON (1803-1879)

GRAND OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR

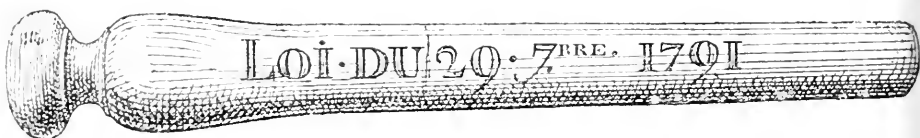
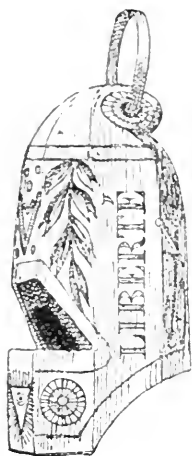
LE MARÉCHAL, COMTE FRIEDRICH ERNST VON BELLESEM, NÉ À WILHELMSDORF LE 17

SEPTEMBRE 1803, DÉCÉDÉ LE 17 JUIN 1879

A CHARGE DE LA DÉFENSE DE LA VILLE DE BERLIN EN 1848

DE JUIN 1848 À SON DÉPÔT EN 1849

1879



THE NATIONAL

ARCHIVES OF THE REVOLUTION

1791

SOUVENIRS PARISIENS  
DE LA PRÉFECTURE DE POLICE



DUPOBT-DUTERTRE  
LIEUTENANT DE MAIRE AU DÉPARTEMENT DE POLICE  
DE LA MUNICIPALITÉ PROVISOIRE  
1789-1790  
PORTRAIT COLORIÉ, PEINT PAR JASSY ET GRAVÉ PAR G. MACRET  
EN MARS 1793

DÉCOUVERTE  
DE  
**L'ARSENAL D'UNE CASERNE**  
DE LÉGIONNAIRES ROMAINS  
DU PRÆTORIUM DE LAMBÈSE (ALGÉRIE)

Avec son autorité coutumière, M. Cagnat vient de faire connaître à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une importante découverte, résultat des fouilles faites par le service des Monuments historiques, sous la direction de M. Courmontagne, directeur de la maison centrale de Lambèse et conservateur du musée. Grâce à l'obligeance de M. Cagnat, nous pouvons renseigner nos lecteurs sur cette trouvaille unique.

On connaissait un édifice nommé le prætorium de Lambèse, dont la destination était mal connue. On sait, aujourd'hui, grâce aux fouilles de 1901, qu'il formait l'entrée monumentale d'une vaste place dont le dallage, long de 62<sup>m</sup>.62, large de 37<sup>m</sup>.20, est en assez bon état de conservation : des portiques l'entourent, sur lesquels ouvrent trente-huit chambres dans lesquelles les sous-officiers traitaient de leurs affaires : ces chambres mesurent 3<sup>m</sup>.60 sur 5<sup>m</sup>.85 ou 6<sup>m</sup>.70 sur 2<sup>m</sup>.93 : les fondations des murs sont en calcaire blanc et l'élevation en tuf, sauf les pierres d'angle. Le quatrième côté de la place est borné par un mur épais d'un mètre, soutenant la plate-forme sur laquelle sont édifiées les « scholæ ». Cette plate-forme est élevée de 1<sup>m</sup>.75 au-dessus du niveau de la place. Des bassins se remarquent à chaque angle de cette place : les deux bassins du nord sont bien conservés, avec leur margelle ; les deux du sud sont en mauvais état. Par des escaliers on montait à une seconde place, formant terrasse.



Ainsi, on possède un type de monument unique en un état aussi complet et aussi ample ; jusqu'ici on n'en connaissait pas de ce genre sur l'étendue du territoire français ; le monument nouveau est même mieux conservé que les similaires de la frontière romaine du Rhin et du Danube.

En outre, on a trouvé l'arsenal de la troupe ou de la légion qui occupait ce camp. Dans la chambre qui forme l'extrémité nord-ouest de la cour centrale, on a mis au jour environ six mille petits projectiles et trois cents gros ; ces derniers sont des boulets en pierre, à peu près sphériques, un peu aplatis sur deux des côtés opposés ; le diamètre est de 12 centimètres, le poids de 4 kilogrammes ; c'était un projectile destiné à être lancé par la machine appelée « onagre » ou une machine semblable. Les projectiles de petite dimension sont en terre cuite façonnés à la main, non moulés, qui affectent la forme d'une toupie sans fer ; certains ne portent aucune marque : d'autres sont creusés de raies sur plan circulaire et parallèle ; il est de ces projectiles qui sont en forme de petite sphère de marbre blanc, assez irréguliers. Tous ces petits projectiles appartiennent à la catégorie des balles de frondes à main. On possède déjà des spécimens, beaucoup plus petits, il est vrai, de projectiles de cette sorte en terre cuite provenant de Naples, de Sicile ou de Carthage : on sait par César que l'on pouvait s'en servir dans certains cas pour incendier les travaux ennemis ; jamais on n'en avait rencontré un tel amoncellement. Ces projectiles pouvaient faire partie de provisions antérieures non utilisées : mais il est possible qu'ils soient seulement du quatrième ou cinquième siècle de notre ère.

VISITE DES  
MEMBRES DE « L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS »  
AU CHATEAU DE VINCENNES  
SELON  
**L'ITINÉRAIRE DU DUC D'ENGHEN**

(Suite. — V. t. XVI, p. 48.)

M. Montorgueil a publié dans *l'Éclair* (n° 4818) un remarquable article dans lequel il a raconté les péripéties de l'excursion si curieuse à laquelle furent admis un groupe de favorisés, sous la conduite de M. le général Clément, commandant d'armes de Vincennes; de son officier d'ordonnance, M. de Fossa, capitaine; de M. Charles Normand, directeur de *l'Ami des Monuments et des Arts*.

Sous une aussi savante direction la visite a eu un intérêt exceptionnel, et on ne retrouvera plus une occasion aussi favorable pour bien voir. On décrira, si on en trouve la place, les curiosités du monument; mais nous ne pouvons résister au plaisir de conserver dans nos annales, en la reproduisant ici, l'étude si vivante de M. Montorgueil.

M. de Fossa nous parla aussi de la plaque récemment retrouvée, évocatrice de la nuit du 26 mars 1804.

« Ce n'était point seulement, écrit Montorgueil, pour regarder une tablette de marbre et pour se rappeler les détails de cette tragédie politique que tant de Parisiens de distinction s'embarquaient, à une heure, sur la place de la Concorde. Membres de cette Société de *l'Ami des Monuments et des Arts*, si avides de lire l'histoire du passé dans les feuillets de pierre qui nous en restent, ils s'étaient dit que c'était faire de leur dimanche un emploi judicieux que d'aller visiter ce château de Vincennes, d'un accès aussi difficile que la Bastille dont il évoque l'image. Le pasteur de ce troupeau était M. Charles Normand, dont le zèle infatigable, si

précieux pour la sauvegarde de nos richesses nationales, n'a encore trouvé de récompense que dans les applaudissements des académies, des artistes et des gens de goût. La compagnie s'en fut donc à Vincennes; la bonne grâce du général Clément lui en avait ouvert les portes.

« Tandis que M. de Fossa, d'un lumineux commentaire, éclairait ces murs témoins de tant de choses, et sur ses pas entraînait un auditoire ravi, la neige à gros flocons tourbillonnait. Un vent glacial vous glissait jusqu'aux os et ramenait, malgré soi, la pensée vers ce jour de pluie fine et de bise aiguë, où, en ce même lieu, par ces fossés...

« C'est M. le général Clément qui, de son doigt, nous indique, par les fenêtres de son logement, l'*endroit*.

« Penchez-vous... là... Voyez-vous... sous la fenêtre de « l'appartement de Mme Clément... Ce fut là, au pied du « mur... Il avait la face tournée vers ce qui sert maintenant « de polygone... »

« Le regard ne se détache point de la place fatale. On veut voir et de plus près, du pont-levis, sur le fossé même, quand par la pensée on a reconstitué ce drame rapide, inouï.

« Le condamné descendit. Il suivit les fossés dont les gendarmes de Savary occupaient la crête. Il chemina longuement... il arriva au lieu fixé, où le peloton, depuis minuit, l'attendait. Il faisait nuit noire. Pour que son corps servît utilement de cible, on lui plaça une lanterne sur la poitrine. Les fusils s'abaissèrent. Il roula sur le gazon. Il était trois heures du matin... Il ne fut jamais établi d'acte mortuaire.

« C'est là, Messieurs, sans erreur possible; il en existe « des preuves irrécusables. Un premier monument y fut « dressé. »

« Il fut détruit; un fragment en subsiste, dans une cave. Au second, élevé dans un oratoire de la Sainte-Chapelle, appartient la plaque retrouvée et qui en sera rapprochée, espérons-le. »

Après les vifs applaudissements qui terminèrent la conférence de M. de Fossa, M. le Général et Mme Clément poussèrent la gracieuseté jusqu'à introduire dans leurs propres appartements la société d'élite qui s'était donné rendez-vous à Vincennes; ce sont les appartements de Mlle de La Vallière, avec plafond peint par Dorigny, et peintures de Philippe de Champaigne, Vien, Lagrenée; on admira la salle suivante, décorée de faisceaux d'armes; on se rendit dans la pièce où mourut Mazarin, décorée aussi d'un plafond de Dorigny.

Après la visite de ces pièces, établies dans le logis de la Reine, on admira dans la Sainte-Chapelle une petite chapelle, ouverte pour la première fois à des visiteurs; on y contempla les ravissantes peintures de la Renaissance qui décorent la voûte, et qui n'ont jamais été décrites. M. de Fossa expliqua, avec documents à l'appui, l'histoire de la scandaleuse restauration des vitraux de l'abside.

Un des excursionnistes, M. Le Châtelier, architecte diplômé par le gouvernement, avait communiqué des renseignements inédits sur un ancien état des réparations à faire à la Sainte-Chapelle.

Puis on s'en fut au donjon de Charles V; on examina curieusement ses belles salles, flanquées aux angles de cellules qui virent dans leurs murs tant d'hommes illustres; les portes sont celles de la prison de Louis XVI au Temple, comme encore une cheminée; les cachots virent Condé, de Beaufort, le cardinal de Retz, Diderot, Latude, Mirabeau, Polignac. On s'arrêta longuement; les dames, émerveillées, courageuses et curieuses, demeurèrent longtemps sur la toiture du donjon, malgré la tombée de la neige. On discutait en toute sérénité, jusque dans le fossé et sous la neige qui, sur le sol tragique, étendait son linceul.

Et les « Amis », émus devant ce décor de circonstance, s'en furent, enthousiastes de leur excursion.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

## ÉLECTION DE M. CHARLES NORMAND

COMME PRÉSIDENT PERPÉTUEL

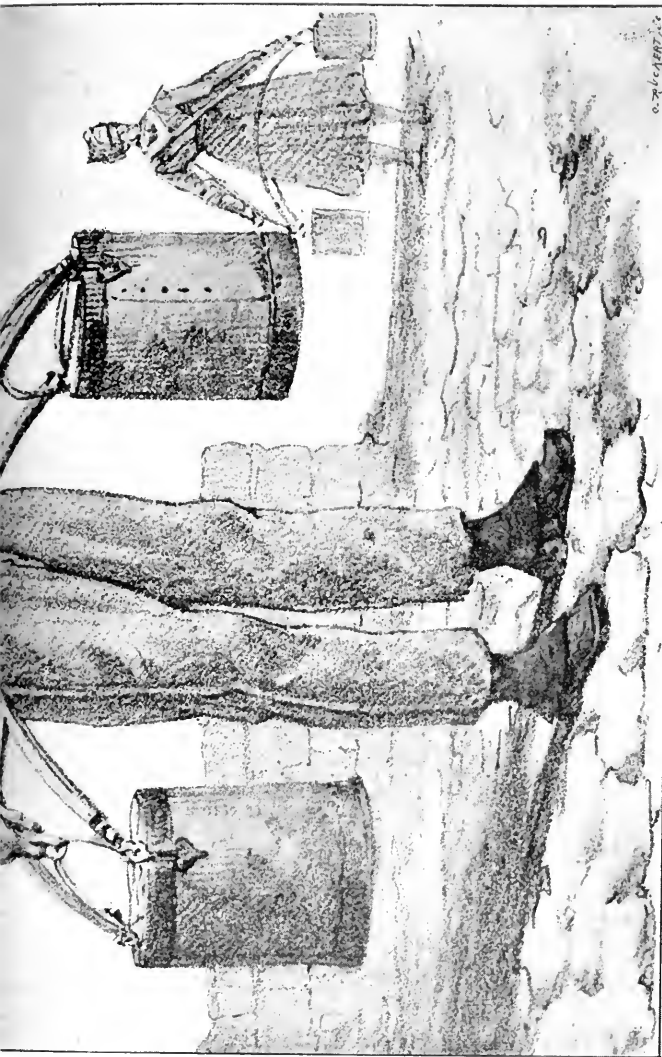
TEXTE EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

*A l'occasion du renouvellement du Bureau*, l'ordre du jour appelle la nomination du président. M. *Lucien Lambeau*, secrétaire de la Commission municipale du Vieux-Paris, « en son nom personnel et au nom de beaucoup de ses collègues, estime que la Société devrait saisir l'occasion du renouvellement de son Bureau pour donner à M. *Charles Normand*, si dévoué, si actif, si compétent, une marque de sa sympathie et de sa confiance en lui conférant le titre de *Président perpétuel de la Société*, sa création, dont il est la tradition vivante ».

« La *Société des Amis des Monuments parisiens*, ajoute le même membre, s'est si complètement incarnée dans la personne de M. Charles Normand, qu'on ne la conçoit plus sans lui à sa tête, dirigeant ses excursions, rédigeant ses bulletins, portant sa parole et ses décisions dans les sphères municipales et gouvernementales, en un mot, faisant d'elle l'organisme important si apprécié à Paris, et si imité dans les départements et à l'étranger.

« Certes, le grand mouvement, créé par lui, de conservation des monuments et des souvenirs du passé, d'action persistante pour empêcher l'enlaidissement du Paris-Nouveau, eût dû, depuis longtemps, appeler l'attention du gouvernement sur sa personnalité si parisienne, si artistique, si complexe ; quoi qu'il en soit, M. Lambeau et ses collègues demandent à la Société, en ce qui la concerne et ne pouvant faire mieux, de lui témoigner sa reconnaissance en faisant de lui un *Président perpétuel*. »





0. 7. 1847. 10

THE

...

Plusieurs membres, particulièrement MM. Peyre et Augé de Lassus, appuient vivement cette proposition exceptionnelle, qui est adoptée à l'unanimité, en présence d'une réunion nombreuse et choisie.

VOTE DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS EN FAVEUR DE L'HÔTEL DE ROHAN (IMPRIMERIE NATIONALE).

— La *Société des Amis des Monuments parisiens*, en présence de la condamnation prononcée par la Chambre contre l'hôtel de Rohan, a estimé qu'il y avait lieu de porter devant le Sénat les regrets et les protestations de la Société et de lui exposer ses observations qui militent en la faveur de ce monument. Cet hôtel, par les souvenirs historiques qui s'y rattachent, par les éléments décoratifs qu'il garde, par l'aspect même de son ensemble, mérite d'être préservé.

Ses façades, débarrassées de leur gangue, recouvreraient leur primitive noblesse, faite d'une magistrale simplicité. Le magnifique bas-relief des « Chevaux à l'abreuvoir » de Le Lorrain, caché et coupé brutalement par une toiture vitrée, serait rendu à l'admiration de tous, autrement que par le moulage du musée du Trocadéro, et en sa place naturelle, au-dessus des écuries qui en justifient le sujet. Le merveilleux « Salon des Singes » peint par Boucher le Vieux et Ch. Huet doit demeurer dans son cadre naturel, et ne pas courir les risques d'un transport dans un édifice d'un autre temps.

L'administration des Archives nationales trouverait là les bâtiments nécessaires à son extension, qu'il faudra bâtir bientôt et à grands frais; l'hôtel de Rohan possède des locaux formant le digne prolongement de ses splendeurs, de celui de Soubise, et tous deux doivent demeurer unis comme sur les plans anciens.

Enfin, les besoins, même légitimes, d'un service public ne peuvent être gagés par la vente d'œuvres d'art apparte-



nant au domaine national et récemment classés parmi les monuments historiques.

## CHRONIQUE

Rome ; la question d'art et la question politique. — M. André Mellerio vient de publier un livre (v. t. XV, p. 363) qui fait réfléchir. La France et l'Italie ont esquissé en 1901 un rapprochement qui, dans la suite, peut devenir plus étroit. C'est donc une nécessité pour nous d'examiner avec soin tout ce qui se passe au delà des Alpes, pour saisir les faits afin d'en déduire les idées.

A ce point de vue, le livre de M. André Mellerio : *Rome ; la question d'art et la question politique*, offre un réel intérêt. L'auteur, écrivain d'esthétique, a voulu se placer sous cet angle particulier pour analyser la répercussion provenant, depuis trente ans, de la nouvelle direction gouvernementale. A côté d'une étude documentée jusque dans les petits détails sur les différents musées, sont exposées des considérations empreintes d'originalité sur des phénomènes d'ordre plus général. Quel idéal se propose l'Italie, par quels moyens poursuit-elle l'affermissement de son unité ? Quels effets réflexes, les uns bons, les autres néfastes, ont pu en résulter vis-à-vis de Rome, cet ensemble unique de monuments admirables ? Enfin quel peut être, en tenant compte des issues diverses et hypothétiques de la lutte entre le Vatican et le Quirinal, l'avenir esthétique de la Ville éternelle ?

Tels sont les problèmes agités dans cette étude et faits pour passionner « à une époque où, comme le remarque M. Mellerio, moins que jamais l'art ne peut vivre à l'abri de la politique et de la question sociale ». Certaines affirmations émises sur ce double terrain vont sans doute éveiller d'actives polémiques.

MENHIR A AUCHY-LA-MONTAGNE (Oise), arrondissement de Clermont. — M. R. Cordier, dans une brochure sur *Francastel et environs*, s'occupe du menhir d'Auchy-la-Montagne, commune à 5 kilomètres de la gare de Crèveœur-le-Grand. Ce pelvan, nommé « mère-à-baleines », fut entièrement mis au jour en 1889, puis complètement recouvert après destruction de la partie qui entravait les instruments aratoires; ce bloc de granit brut mesurait 2<sup>m</sup>.50 de large, 1<sup>m</sup>.20 de diamètre dans sa partie la plus rentlée; sa configuration était celle des pierres de l'alignement de Carnac; ce menhir est à mi-pente du pli de terrain au nord-nord-est du bois d'Auchy-la-Montagne ou bois Michel, lieudit Labye. Voie antique révélée par les récoltes près de Rotangy-Crèveœur-le-Grand, ville gallo-romaine (Oise). Dans son livre sur Francastel, M. R. Cordier signale, du côté de la ligne du chemin de fer de Beauvais à Amiens, trois points au lieudit Puits-de-la-Folie, dans un terrain couvert de débris et de monnaies antiques. Trois voies, dont deux signalées par M. Louis Graves, convergent vers les « Puits-de-la-Folie ». La troisième, disparue, est « dessinée par les récoltes, surtout les céréales, au moment de leur maturité : les tiges plus courtes et plus grêles, les épis moins développés en indiquent la largeur et la direction, même aux yeux des cultivateurs ». M. Charles Normand a fait la même constatation à Mantinée (Grèce), pour les remparts de la ville. Le sous-sol étant demeuré plus ou moins empierré, il est naturel que la végétation soit plus ou moins nourrie, et, par suite, d'une couleur qui diffère de celle des cultures qui n'ont point un sous-sol de pierre.

LA SOCIÉTÉ ANGLAISE  
POUR LA  
*Protection des Anciens Monuments*  
PAR  
UN MEMBRE DE SON COMITÉ DE DIRECTION  
(Voy. les précédents volumes.)

La Société anglaise fondée pour la Conservation des Anciens Monuments nous envoie un exposé de la situation actuelle, comparée à celle des années qui suivirent sa fondation en 1877.

A cette époque sévissait la manie de vouloir restaurer les monuments. Presque tous ceux qui s'intéressaient à l'archéologie ignoraient les règles de l'art dans la restauration ou la reproduction d'un ancien monument, et ils ne se rendaient pas compte de la raison de cette ignorance.

Les ennemis de cette Société comprenaient si peu le but qu'elle voulait atteindre, qu'ils avaient pris l'habitude de la désigner comme « Société pour la protection des Monuments et qui les laisse s'écrouler ».

La seule chose à faire pour combattre cette ignorance, c'était de faire connaître, le plus possible, le but de la Société, et de protester énergiquement contre toute tentative de détruire un monument sous le prétexte de le restaurer.

Pendant des années, la Société se voua à cette tâche difficile; elle eut à constater et à déplorer sans cesse le gaspillage de grosses sommes d'argent consacrées à des travaux de restauration, dont le déplorable résultat fut de faire perdre à certains monuments tout ce qui les faisait classer comme une œuvre d'art authentique, pendant que d'autres périssaient faute de la modeste dépense qui les eût empêchés de tomber en ruine.

Après avoir sérieusement examiné un monument qui menaçait ruine, la Société publiait de temps en temps un

mémoire pour montrer les funestes conséquences des travaux projetés et indiquant ce qu'il était raisonnable de faire. Ainsi, peu à peu, on éclaira l'esprit du public. On lui a fait comprendre combien futile était le préjugé qui accusait la Société de préférer la ruine des monuments à leur réparation.

Outre ces mémoires qui traitaient de la question en général, la Société, dans ces dernières années, en a fait paraître plusieurs autres, dans lesquels on donne sur les réparations des indications pratiques et spéciales, en s'adressant à qui de droit. L'on a traité les sujets suivants :

L'armature extérieure des toits; — Le plâtre sur les murs anciens, à l'extérieur, à l'intérieur; — Les matériaux de construction; — La réparation des murs anciens; — La conservation de la peinture sur les murs, etc.

Ces efforts n'ont pas été sans produire quelques bons résultats. Tandis qu'au début de son existence la Société devait se contenter d'oser protester contre les ravages de la « restauration », elle est aimée aujourd'hui par les gardiens des édifices anciens, de sorte que les travaux de réparation ne sont entrepris que de concert avec elle.

En Angleterre, les églises sont les monuments qui ont le plus souffert de la manie de restaurer, et nous souffrons encore de ce mal, et beaucoup. On peut pourtant constater que le clergé, gardien de ces monuments, commence à mieux comprendre comment il convient de les conserver. Il peut concevoir enfin qu'il est possible de les remettre en état, pour la digne célébration du culte, sans leur ôter le grand charme qu'ils possèdent comme œuvre d'art.

Une chose sur laquelle la Société a dû insister, c'est l'importance qu'il y a à ne pas laisser les travaux de réparation entre les mains d'un simple entrepreneur. Elle exige le contrôle d'un architecte habile. Comme les architectes ayant une certaine renommée n'ont pas le temps de sur-

veiller ces travaux qui réclament leur présence, la Société s'est assuré les services de quelques jeunes architectes ayant les connaissances voulues de l'architecture et les capacités nécessaires pour diriger, sur les lieux et de concert avec elle, les réparations des anciens édifices.

On a reconnu que les monuments réparés selon cette méthode avaient mieux conservé leur caractère que quand on suivait les errements de l'ancienne méthode, et, de plus, les dépenses sont moins élevées, vu qu'on limite au strict nécessaire les dépenses de matériaux et de main-d'œuvre. L'architecte fait un devis des travaux à exécuter. C'est lui qui paye l'ouvrier, qui achète les matériaux et qui calcule la dépense au fur et à mesure de l'exécution des travaux. L'architecte ne reçoit pas une commission sur les sommes dépensées. Il est payé tant par jour. C'est selon ce système que, dans ces dernières années, on a réparé plusieurs églises et plusieurs maisons, telles que les églises de Eglwys Breurs et de Eglwys Cummin dans le pays de Galles; celles de Sandon, Wilby, East Knoyle, l'hôtel de ville d'Exeter et « Lake House, Salisbury » en Angleterre.

La Société, non contente de s'opposer autant que possible à des dépenses plutôt nuisibles aux intérêts de l'art, a invité ses amis à lui fournir des fonds; grâce à eux, dans certains cas, elle peut ainsi venir en aide à ceux qui désirent agir pour le mieux, mais qui n'ont ni l'argent, ni l'expérience pour exécuter convenablement les petites réparations que le temps rend indispensables par suite de dégâts qui, plus tard, nécessiteraient de plus fortes dépenses.

Elle reçoit aussi des souscriptions pour certains travaux de réparations et que ses amis craignent d'envoyer directement aux intéressés, la cotisation n'étant versée qu'à la condition expresse que l'exécution des travaux se fera sous la surveillance de la Société. L'importance qu'elle attache à ces souscriptions est telle que la Société n'a pas craint de

demander que les fonds soient versés dans sa caisse plutôt que dans celle de l'œuvre en général.

La Société voit avec plaisir que le but de la Société de Paris est identique au sien. Elle aime à croire que les deux Sociétés anglaise et française contribuent efficacement à la conservation des beaux monuments qui nous viennent du passé, afin de les transmettre intacts à la postérité. Elle apprécie hautement la valeur de *l'Ami des Monuments*, l'ouvrage de M. Charles Normand, et qui a déjà atteint le seizième volume de la série commencée en 1887.

Elle envoie enfin à la Société française ses meilleurs vœux et ses ardents souhaits pour l'année 1902.

On félicite vivement M. Thackeray Turner du résultat de ses persévérants efforts.

## TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Discours prononcé à la Société nationale des Antiquaires de France, par ERNEST BABELON, membre de l'Institut. In-8.

Dans cette brochure de vingt et une pages in-8, l'éminent et patriotique érudit rappelle savamment les titres des membres décédés pendant l'année dernière et les travaux de la Société. M. Babelon s'élève avec M. Stein « contre les restaurations maladroites, entreprises récemment, avec de bonnes intentions d'ailleurs, au vieux château de Nemours ».

M. Babelon énumère les titres des nombreuses communications qui ont été faites par les savants autorisés formant la Compagnie; il cite le nom de M. Héron de Villefosse, notre éminent collaborateur, comme étant celui du plus actif des membres de la Société des Antiquaires; M. Babelon félicite particulièrement aussi plusieurs autres, dont M. Prou, le savant professeur de diplomatique à notre belle École des chartes.

## DOCUMENTS DES RÉTROSPECTIVES DE L'EXPOSITION

(*Suite.* — Voy. t. XIII, p. 202-208; t. XIV, p. 181, 190, 246, 256, 291, 336, 340, 354; t. XV, p. 40, 49-57, 235, 255, 331; t. XVI, p. 33.)

## LES SOUVENIRS PARISIENS

**DE LA PRÉFECTURE DE POLICE**

D'APRÈS LES DOCUMENTS OFFICIELS ET LES ARCHIVES

DE LA PRÉFECTURE DE POLICE

(*Suite.* — Voy. t. XV, p. 267, 277, 279, 299, 310, 317, 319, 323, 325, 327, 329, 331, 335, 337, 338, 383; t. XVI, p. 8, 16, 17, 24, 32 à 41, 49 à 64, 71, 79 à 81, 88, 97, 104, 113 à 128.)

Les légendes de nos gravures donnent sur chacun des sujets représentés les informations nécessaires. Nous devons pourtant ajouter ici quelques commentaires relatifs au décret de la Convention (p. 71-73) et au portrait d'un type essentiellement parisien qui n'est plus qu'un souvenir, celui du porteur d'eau.

On sait que la Convention avait aboli la royauté et que des manifestations se répétaient aux cris de : « Vengeance contre le tyran ! A la guillotine, Capet ! » Alors la Convention décréta, le 4 décembre 1792, de s'occuper de son procès, écouta le 10 un exposé de la politique de Louis par Lindet, et le 11 l'acte énonciatif, par Barbaroux, des faits servant au jugement. C'est dans ces conditions, en vertu de l'ordre dont on donne ici le très curieux fac-similé (p. 71-73), que la Convention fit amener Louis à sa barre, dans la salle du Manège, qu'il fut interrogé par le président Barrère, et, le soir de ce 11 décembre 1792, reconduit au Temple; on sait que l'exécution du roi de France eut lieu le 21 janvier 1793.

Le *Porteur d'eau* figuré à la page 88 exista à Paris jusque vers le dernier tiers du dix-neuvième siècle. Il cherchait l'eau aux fontaines marchandes ou à l'une des vingt-huit

fontaines publiques dites « à la sangle », et montait le liquide dans les cuisines où il remplissait les fontaines privées des bourgeois. On nommait ces fontaines « à la sangle » parce que l'on ne pouvait y remplir que des seaux se portant à l'aide d'une sangle qu'on passait, comme on le voit sur la gravure, par-dessus les épaules; un crochet de fer aboutissait à chaque anse des seaux, écartés du corps par un cercle; les seaux étaient garnis de rondelles en bois qui empêchaient le vacillement et la chute de l'eau; on ne pouvait approcher de ces fontaines avec des tonneaux. Les seaux en main, le porteur criait : « A l'eau-au ! » En 1860 on comptait 1 253 porteurs d'eau à Paris, et 800 vers 1875, dont 79 possédaient des tonneaux trainés par un cheval ou un âne; 721 de ces artisans s'attelaient eux-mêmes à leurs tonneaux à bras.

---

#### NOTES SUR LE VANDALISME

Les ex-libris français à l'époque de la Terreur révolutionnaire, par **LÉON GRUEL**. — Gr. in-4, 12 p. gr. Maçon.

Curieuses informations sur un mode de vandalisme en usage à cette époque : selon une offre de service d'un relieur massacreur on enlevait les empreintes d'armoiries pour y substituer « les devises ou emblèmes relatifs à la liberté du peuple français et à l'unité de la République ». L'étude des diverses sortes de dissimulation, faites par le maître relieur Léon Gruel, des recouvrements ou substitutions prouve l'épouvante qui s'était emparée des nobles, et fait connaître les moyens qu'ils cherchaient pour faire oublier leur véritable origine.



TRAVAUX  
DE LA COMMISSION MUNICIPALE  
DU VIEUX-LYON

DEPUIS SA CRÉATION

PAR

C. JAMOT

Membre de la Commission du Vieux-Lyon.

Les *Amis des Monuments parisiens* et M. Charles Normand, leur fondateur, pionniers qui dès 1884 tracèrent la route à la Commission municipale du « Vieux-Paris » de 1897, ont donné un exemple qui a été partout imité à Paris, par les sociétés d'arrondissements, en France et à l'étranger. Lyon a été, après Rouen, une des premières villes des départements qui ait compris la nécessité et la beauté de la sauvegarde du patrimoine national. M. Jamot vient de retracer l'œuvre du *Vieux-Lyon*, jusqu'ici peu connue, dans un remarquable rapport. On regrette seulement l'exiguïté des ressources mises à la disposition de la commission, dont les utiles efforts sont manifestement entravés par l'absence de moyens suffisants.

La commission fut créée le 3 mai 1898 par arrêté de M. le D<sup>r</sup> Gailleton, alors maire de Lyon, sur l'initiative d'un conseiller municipal, M. Garnier, qui déposa une proposition signée de vingt collègues tendant à ladite création, composée de vingt-deux membres, dont dix du Conseil municipal. Elle décida de visiter Lyon, nomma une commission pour le centre, l'autre pour la rive droite de la Saône; en janvier 1899 une liste des anciennes maisons ou motifs intéressants, dressée par M. George, fut imprimée. M. Jamot offrit des albums des anciennes niches d'angles de rues, des vieilles enseignes, des fouilles de l'hôpital

Saint-Laurent, quai Fulchiron, où l'on mit au jour des poteries gallo-romaines, des enseignes du « Petit-Versailles » et des « Trois-Carreaux », d'anciens portails.

Sur le modèle de la carte de membre de la commission municipale du « Vieux-Paris », communiquée par M. Charles Normand à M. Jamot, une carte d'identité, gravée par M. Drevet, fut distribuée à chaque membre de la commission du « Vieux-Lyon », donnant droit d'entrée dans les chantiers de la ville ou chez les particuliers. Le 17 octobre 1899 un crédit de 2 000 francs, sur le rapport de M. Gurju, permit d'établir un album de photographies prises par M. Sylvestre.

Les séances ayant été suspendues pendant un certain temps, sur les démarches de l'adjoint Beauvisage et sous l'impulsion du nouveau maire, M. le D<sup>r</sup> Augagneur, la commission fut réorganisée le 2 février 1901. La sous-commission des photographies, devenue permanente, décida de s'occuper de toute question intéressant le Vieux-Lyon, la surveillance des fouilles, l'installation d'un musée du Vieux-Lyon dans l'hôtel de Gadagne, l'extension de l'action à la banlieue lyonnaise, le transport provisoire des débris anciens au Palais des Arts et à la Douane, l'érection dans une grotte, aux Étroits, d'une statue à Jean-Jacques Rousseau, pour rappeler un souvenir historique; le remplacement sur l'attique du Grand-Théâtre de statues enlevées, etc.

Divers dons furent faits par MM. le D<sup>r</sup> Beauvisage, de Cazenove, Jamot, Benoit, Camille Jacob, Tissot. Une série d'autres projets furent mis en avant. « On peut désirer, disent les documents officiels, voir réaliser cette idée des Amis des Monuments parisiens, de proposer des primes aux propriétaires de maisons anciennes qui prennent souci de les conserver en état... »; on veut dégager des maisons, l'amphithéâtre du Jardin des Plantes, le théâtre antique de Saint-Just, la statue dont un pied en bronze a été trouvé dans la Saône, vers Ainay.

Souhaitons que le maire et le Conseil municipal accomplissent de si utiles projets, qui rajeuniront la vieille gloire de Lyon, et dont la réalisation fera honneur à la population lyonnaise.

~~~~~

LES ÉTABLISSEMENTS GALLO-ROMAINS
DE LA
PLAINE DE MARTRES - TOLOSANES

PAR
M. LÉON JOULIN

(Voyez t. V, p. 108, et l'étude de M. Lebègue, t. V, p. 204.)

M. Joulin a publié à l'Imprimerie nationale le résultat des fouilles entreprises par lui près de la voie ferrée qui mène de Toulouse à Saint-Bertrand de Comminges. Dès 1826 on avait commencé des recherches et nous avons publié dans un tome antérieur de *l'Ami* un des premiers plans connus de ces découvertes. Aujourd'hui, M. Joulin, ingénieur des poudres, apporte sur la question une documentation complète. Il a fait reproduire le plan de la grande villa de Chiragan et sa décoration sculpturale : ornements architectoniques, inscriptions, objets funéraires, figures d'appliques, statues, bustes, ivoires, terres cuites. Sur les cartes figurent les points de la vallée de la Garonne, de Bagnères-de-Luchon à Toulouse, où des substructions et des monuments épigraphiques ont été découverts ; on trouve dans le livre de M. Joulin les plans des villas Bordier, Sana, Coulien, de Lacépède ; du vicus de Saint-Cizy, de Tuc de Mourlan. On ne peut analyser un travail de cette importance ; mais nul ne pourra traiter des choses gallo-romaines ou du pays décrit sans recourir au travail de M. Joulin, qui apporte de si importants éléments à la connaissance des premiers temps de notre histoire.

Du Théâtre de Drévant (Cher)

PAR GAUCHERY

Ingénieur-architecte.

Monsieur et cher collègue,

Je ne sais si vous avez entendu parler des fouilles que nous faisons dans le Cher, à *Drévant* près Saint-Amand-Montrond. Il y a là un ensemble de constructions romaines qui ont été autrefois (1834) signalées et fouillées par M. Hayé, archéologue et excellent dessinateur, en avance de cinquante ans sur son époque.

Au Congrès archéologique de Bourges en 1898, nous sommes venus sur ces lieux et on a exprimé le désir de voir reprendre les fouilles dans l'un des monuments, *le théâtre*¹, dont il reste bien des murailles s'élevant sur le terrain communal. Le comité des travaux historiques a alloué 1 000 francs, la Société des Antiquaires du Centre 200 francs, puis une souscription a donné 500 francs.

Avec cet argent on a pu déblayer la place où étaient les gradins et on atteint en ce moment le dessus du mur du podium; il reste à déblayer l'orchestre et la place de la scène.

Je crois que cette construction était à deux fins, amphithéâtre pour combats, chasses, et théâtre au moyen d'une scène rapportée. Ce serait dans le genre de Lillebonne, Tintiniac (Corrèze) (*l'Ami des Monuments*, t. XI, p. 259). Il y aurait, comme à ce dernier endroit, un grand carré de quatre-vingt-quinze mètres de côté, contenant des galeries avec boutiques? Puis des thermes très considérables, dont on voyait les dispositions de chauffage; puis d'autres thermes, etc., etc. Le théâtre a plus de quatre-vingt mètres de diamètre.

1. Dessiné avec beaucoup de liberté, par Motillon, puis avec plus de soins par Caylus (*Ant. gauloises*).

Un de mes camarades qui habite Saint-Amand, délégué par le ministère, fait faire ces fouilles qu'il suit avec beaucoup de soins; il se nomme M. Mallard; il est avocat à Saint-Amand.

Quand j'y suis allé l'autre jour, on trouvait des chapiteaux de colonnes dont le profil rappelle celui que vous avez dessiné pl. 44-45, tome X (*Puits Certain*).

Ajoutons à l'intéressante communication de M. Gauchery que le théâtre de la rue Monge, à Paris, était aussi à deux fins, comme on le voit dans *le Théâtre-Arènes de Lutèce*, par Charles Normand.

NOTES

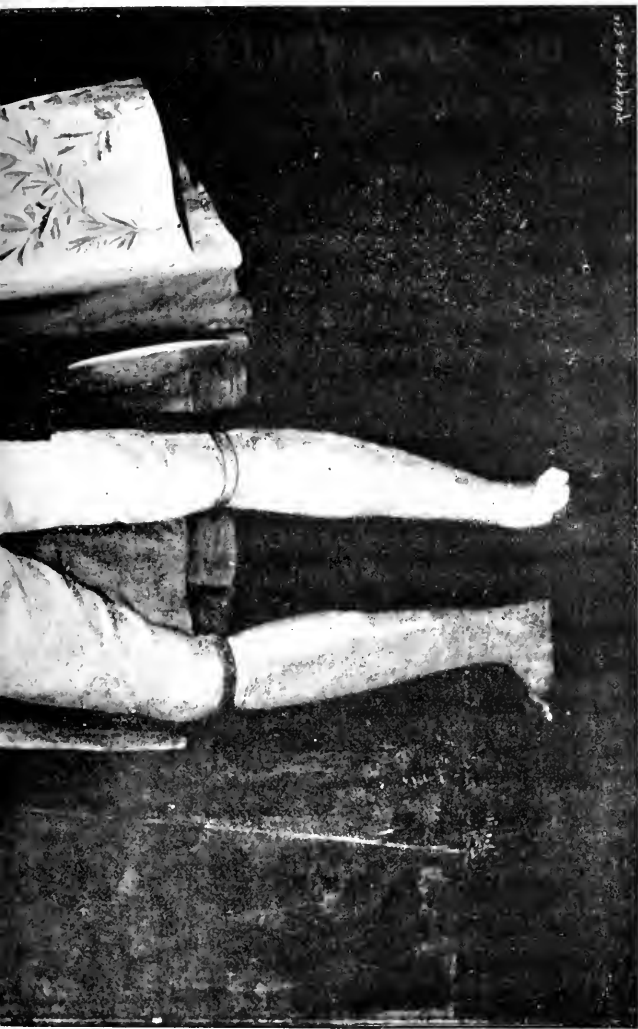
SUR

LES DÉCOUVERTES A L'ÉTRANGER

The Palace of Knossos, par ARTHUR EVANS. — Annual of the british school at Athens, 1901. Gr. in-8, 120 p. gr.

Rapport sur les fouilles faites en Crète en 1901, par M. Arthur Evans, sur l'emplacement du palais de Knossos. Ce travail, d'une importance capitale pour les origines de l'art grec, est accompagné de plans précieux, tels que celui du palais, et de nombreuses vues fort intéressantes de l'état actuel; on a reproduit les vases retrouvés, les « sgraffitti », les bas-reliefs en gypse dur et coloré: l'un est un buste d'homme, dont le cou est orné d'un collier de fleurs de lys; l'autre est un bras; sur une petite pierre on voit l'image du Minotaure; une superbe amphore est à quatre anses; une très originale frise en relief, en porphyre, qui fait songer aux fouilles de Mycènes et de Tyrinthe; enfin la merveilleuse composition en cristal et ivoire formant la mosaïque singulière du « royal gaming board »; on voit combien l'érudition doit savoir gré à M. Evans d'avoir retrouvé ces précieux éléments de l'histoire de l'art.





SOUVENIRS PARISIENS

LE COMTE DUBOIS

PREMIER PRÉFET DE POLICE (1790-1810), EN COSTUME DE CONSEILLER D'ÉTAT

TABLEAU APPARTENANT A M^{me} LA COMTESSE FADATE DE SAINT-GEORGE

CHATEAU DE VITRE

VISITE DES MEMBRES
DE « L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS »
AU
CHATEAU DE BAGATELLE
AU BOIS DE BOULOGNE
PAR
CHARLES NORMAND

Un public de favorisés, recruté dans une société d'élite et parmi des écrivains notables, avait pris place dans un élégant mail-coach, dont les places, du prix de vingt-cinq francs, avaient été obtenues à moitié prix pour les membres de *l'Ami des Monuments et des Arts*. D'autres dames accompagnaient l'excursion dans leurs équipages particuliers. Le temps était superbe; les lettres de remerciements, envoyées à l'organisateur M. Charles Normand, prouvent le général enthousiasme causé aux heureux visiteurs, qui en ont témoigné aussi en adressant l'adhésion de parents ou d'amis; plus le nombre de nouveaux collègues augmentera, plus il sera loisible de supporter les nombreux frais de ces excursions, si recherchées, d'un caractère original, et de les réitérer. La grande affluence d'adhérents, recrutés à leur œuvre par nos collègues, a seul permis de multiplier de façon exceptionnelle ces charmantes réunions. Toute la presse en rend compte. Mais M. Charles Normand a réservé pour les lecteurs de *l'Ami des Monuments et des Arts* une série de documents inédits; en attendant leur publication intégrale on donnera ici, dès aujourd'hui, un bref aperçu, accompagné de détails qu'on chercherait en vain dans les études jusqu'ici éditées; seuls les visiteurs ont eu la bonne fortune d'avoir sur place le commentaire du monument fait avec l'aide des documents retrouvés par M. Charles Normand.

« Bagatelle, écrivait M. Capelle en rendant compte de l'excursion, dans *le Gaulois*, petit État dans l'État ; une enclave privée en plein bois de Boulogne ; un bijou caché dans la verdure. Que de souvenirs ! »

Les raconter sera l'œuvre d'une autre étude. Rappelons seulement brièvement les principales étapes, car aujourd'hui on s'occupera de décrire le monument.

Construit vers 1725 par un architecte inconnu, selon M. Bournon, Bagatelle était dit, en 1730, la Maison du maréchal, duc d'Estrées ; le 18 mars 1730, le lieu est dit pour la première fois « Château de Bagatel ». Louis XV en accorde la concession le 28 mai 1747 à la marquise de Mauconseil. En 1753, Mlle de Charolais en prend possession et le conserve jusqu'à sa mort en 1758, sous le nom de « Pavillon de Mademoiselle ». En 1770, Mme de Mauconseil céda ses droits au prince de Chimay. De cette habitation première, on ne voit aucun reste, car le comte d'Artois, le futur Charles X et frère de Louis XVI, acquérait en 1775 le domaine ; le roi restait toujours propriétaire, comme à l'origine, et la vente n'était qu'une jouissance à vie sur la tête de la marquise de Mauconseil.

Le comte d'Artois fit transformer tout le domaine ; il avait alors une vingtaine d'années, et la construction que lui éleva l'architecte Bélanger, l'amant de Sophie Arnould, fut une royale garçonnière, si j'ose dire ainsi, bien plutôt qu'un palais ; cette *Petite Maison* demeurée, jusque vers 1873, conforme à la conception du prince qui l'avait fait élever, fut transformée à cette époque par l'architecte de Sanges, selon la volonté de Richard Wallace.

La cour rectangulaire par laquelle on arrive, l'ancienne *cour du Prince* ou *cour d'honneur* fut alors doublée par la suppression des avant-cours et des *communs*, qui faisaient face au pavillon dans lequel on entre par une porte en bronze admirable, ornée de deux belles colonnes ioniques ;

c'était le *Château de Bagatelle proprement dit* ; sauf de légères modifications il a gardé à peu près son aspect primitif et sa distribution intérieure : on a légèrement modifié les fenêtres : des attiques remplacent des toitures ; le dôme du Salon rond avait jadis plus de simplicité. Les grandes et belles lanternes placées aux angles de la terrasse figurent sur les anciens documents ainsi que les sphinx de la façade ; mais sur les longs côtés de la cour on a exhaussé le sol supérieur à un niveau qui était celui de la terrasse contiguë au pavillon ; on a placé sur ces côtés des escaliers qui n'existaient pas, que décorent des sphinx placés en face d'un pavillon à loggia, dit *le Trianon*, élevé vers 1873 pour le fils de Richard Wallace.

Sur le haut de la façade du château, pavillon élevé sur plan carré, on lit encore le vers de Virgile *PARVA SED APTA, Petite, mais appropriée*, condition admirablement remplie, comme on peut s'en convaincre, surtout en visitant l'intérieur ; quoique de dimensions restreintes, toutes les chambres sont amples et d'aspect fort agréable. Encore faut-il considérer que jadis toutes ces pièces étaient ornées des meubles les plus précieux, d'étoffes et de toiles peintes de Joüy fournies par Jacquemart, comme l'enseignent des comptes.

La porte de bronze est d'une exécution admirable et l'un des plus beaux types du style Louis XVI. Elle ouvre dans un VESTIBULE, où pend une lanterne monumentale, en cuivre ciselé ; j'ai retrouvé le compte de fourniture des diverses lanternes, qui furent fournies par Baziles en 1778 et 1779 ; sur les faces latérales on a sculpté en bas-relief des lions, des boucliers et un casque, qui ornent le dessus des portes ; celle à main gauche de l'entrée ouvre sur la *SALLE A MANGER*. Elle a gardé ses boiseries dorées et surtout une belle fontaine en forme de cuve ornée d'un muffle de lion ; un compte inédit que j'ai retrouvé permet de préciser l'époque de sa pose. Le voici : « Dépenses du 23 mai au 15 juin 1779. — Par ordre

de M. le premier architecte, pourboire au plombier lors de l'ajustement de la fontaine et de la glace de la salle à manger et aux autres ouvriers, 12 livres. »

A droite de la fontaine est une porte qui ouvre sur le *Salon* rond, pièce principale du château; elle monte de fond, est couverte en coupole, éclairée sur le parterre à la française et a gardé sa décoration ancienne : sur des pilastres, couverts de stuc par le stucateur Régnier, Dugourre peignit « au nombre de vingt-quatre des sujets antiques imitant des bas-reliefs d'albâtre à quatre-vingt livres chaque » ; on voit encore ces motifs conformément à ce compte du 26 juillet 1779; les têtes de l'attique sont celles d'amoureux célèbres; ces huit têtes « imitant des bas-reliefs d'albâtre » furent évaluées à soixante livres chaque, mais l'architecte réduisit le prix à quarante-huit livres. Certains motifs semblent « rappeler aux visiteurs, comme Maria Vérone l'a justement écrit dans *la Fronde*, que ce château n'est autre chose qu'un temple de l'Amour ».

« Dans un des cabinets voisins, observé par M. Capelle, figure encore un ornement unique; la hampe d'une espagnolette, le long de laquelle court une guirlande de lierre en bronze doré; une merveille! » C'est la seule encore conservée ici.

La salle de billard fait pendant à la salle à manger et présente aussi des boiseries sculptées et dorées.

Au premier étage sont les chambres à coucher; on y retrouve, comme dans celles du rez-de-chaussée, de belles cheminées. La chambre à coucher de Mgr le comte d'Artois est aujourd'hui défigurée; elle se trouvait à l'angle de la façade sur la cour rectangulaire et de la façade orientée sur la Seine; les deux pièces contiguës, disposées le long de cette dernière façade, complétaient l'appartement du prince; celle qui a une fenêtre ouvrant sur le parterre à la française était son boudoir; il est décoré de peintures où

l'on distingue le *Pèlerin* et la *Pèlerine de Cythère*, placés en pendant sur les portes.

Le jardin à la française occupe la place de l'ancien et présente à peu près les dispositions d'autrefois; vers son extrémité est un parc à l'anglaise établi sur une partie du domaine du château de Madrid et où l'on trouve un lac avec un rocher: les restes de l'ancien jardin à l'anglaise se trouvent près du « Trianon » et M. Charles Normand a identifié, pour les visiteurs, les topographies anciennes et actuelles: il s'est servi, pour ce travail, du dessin original « du plan du jardin et du parc de Bagatelle, proposé pour être exécuté par le S. Blakai, jardinier anglais »; sur cette aquarelle on a écrit la mention approbative de « bon ». Le comte d'Artois fut un des premiers introducteurs des jardins anglais en France. M. Robert de Flers en a fort bien parlé dans *le Figaro*: « Les abords en sont gardés féroce-ment: en plein bois de Boulogne!! Tout de suite, on est séduit par l'enchantement de ce parc, par la grâce de son dessin, l'imprévu de ses détours, la molle et harmonieuse ligne de ses feuillages. Et je pense, avec une certaine tristesse, qu'il n'y a peut-être pas mille Parisiens qui connaissent ce séjour si joliment évocateur! Voici le Labyrinthe tout en bois taillé, la tour de rochers — d'où tombe une claire cascade, — sous les précieux enfantillages auxquels se plaisaient les jardiniers du dix-huitième siècle, qui estimaient que les moindres coins d'un parc bien ordonné doivent « être dignes d'être habités par l'Amour. »

Et M. Charles Normand montre l'arbre qui abrite la place du « buste de Lucullus », du « banc des roches », de la « maison de racine et de mousse » ou « cabane de l'Ermite ». On s'arrête sur l'emplacement du « pont de racines »; on visite le « rocher », on traverse la rivière sur les dalles qui forment un gué; d'ici on jouit d'une vue délicieuse sous l'arche du « pont chinois », dont le couronnement Céleste-

Empire a disparu; on passe sur le « pont Palladio » d'où le regard ravi contemple le lac, la cascade, et « l'île du Tombeau »; on passe devant la glacière, l'ancienne tour des Paladins, ou « Belveder sur la glacière », décorée des ruines gothiques qui ont le caractère du gothique factice si aimé au temps du duc de Berry.

M. Charles Normand montre la place de la « barrière tournante », du « pont triangulaire », du « jardin de Diane », de la « balancerie chinoise », de « l'Obélisque », du « buste d'Apollon ». Derrière le grand pavillon de la grille d'entrée élevée sous Napoléon III en façade sur la « route de la LongueQueue » furent la « maison hollandaise », la « maison du Suisse », la « petite tente tartare ». Par cette grille passait le fils de Napoléon III, en calèche, escorté par les spahis de la Garde, comme on le voit sur un tableau peint, en 1865, par Decaen. Ainsi en ses promenades au Bois, le prince impérial faisait halte-repos et l'on grognait tout bas, rapporte Haussmann en ses Mémoires, de voir que le « petit » de l'Empereur allait chez l'Anglais.

Dans ces jardins, au dix-huitième siècle, on soupa joyeusement. « Les chroniques scandaleuses du temps, écrit M. Robert de Flers, sont pleines des échos de ses orgies. Les plus jolis visages de l'époque vinrent s'y barbouiller de sorbets et de baisers. Les comédiennes et les ballerines baignèrent leurs petits pieds blancs dans le lac décoré d'une grotte ingénieuse et discrète, les jupes zinzolines piquèrent de leur grâce légère les molles et vertes prairies que les perruques poudrées, chavirant dans le gazon frais, blanchirent souvent de frimas parfumés à la « bergamote. »

Les soupers sont finis. Bagatelle tombe dans le domaine national en exécution de la loi sur les biens des émigrés. Couthon veut que les maisons non vendues servent aux jouissances du peuple et forment les établissements utiles à l'agriculture et aux arts. Elles ont été « trop longtemps,

dit-il, l'objet d'un luxe insolent et désastreux » : le temps était venu « de les purifier en les utilisant ». Et le 7 prairial an V, Bagatelle était adjugé pour 210 150 francs, écrit notre regretté collègue M. Barras, au citoyen Lhéritier, traiteur, pour y établir un restaurant avec fêtes champêtres : ce furent celles qu'on trouvera plus tard à Beaujon ou à Mabile. Borne, en 1806, prévient « les personnes qui voudraient donner des repas fins à Bagatelle ». L'empereur Napoléon y étant venu dit à Borne de « s'entendre avec Ducroc » ; peu après la propriété était rachetée au nom de l'État ; elle sortit de son domaine par une vente faite selon la loi du 2 mars 1832, qui modifiait la composition de la liste civile. Le marquis d'Hertford, père de Richard Wallace, acquit le domaine le 6 octobre 1832 pour 313 100 francs, agrandi depuis par des acquisitions de terrains ; Richard Wallace y est mort en 1890 et M. Scott en est actuellement propriétaire.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES REÇUS

- BABELON** : Discours prononcé à la Soc. des Antiq. (V. p. 96).
GRUEL : Les ex-libris français (V. p. 98).
JOULIN : Martres-Tolosanes (V. p. 101).
EVANS : The Palace of Knossos (V. p. 103).
COMITÉ DE CONSERVATION DES MONUMENTS DE L'ART ARABE. 18^e fascicule.
MAX HERZ BEY : Appendice avec 5 planches.
BULLETIN de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. T. XII, 2^e liv.
A. BABEAU : Le Jardin des Tuileries au dix-septième et dix-huitième siècle.
BABELON : Vercingétorix. Étude d'iconographie numismatique.
MONTORGUEIL : L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux.
THOMAS : Annales du Midi, 14^e année.



SOUVENIRS

POLICE ET SURETÉ ÉTAT

PIECE EN NOIR, DESSINÉE PAR J.-B. MASSE D'APRÈS CH. LEBRUN ET GRAVÉE PAR



ENS

ANS PARIS EN 1665

(GRAVURE DE LA COLLECTION HARTMANN). -- DESTINATION INCONNUE.



Général VALENTIN
15 Mars — 18 Novembre 1871



JEON RENAULT
18 Nov. 1871 — 10 Fév. 1876



FÉLIX VOISIN
10 Fév. 1876 — 17 Déc. 1877



ALBERT GIGOT
17 Déc. 1877 — 11 Mars 1892



LOUIS ANDRIEUX
3 Mars 1879 — 18 Juillet 1891



GAMESCASSE
18 Juillet 1891 — 29 Avril 1885



A. GRAGNON
22 Avril 1885 — 17 Nov. 1897



LÉON BOURGEOIS
17 Novembre 1887 — 9 Mars 1888



HENRY LOZÉ
19 Mars 1868 — 11 Juillet 1891



LÉPINE
11 Juillet 1863 — 14 Oct. 1897



CHARLES BLANC
14 Octobre 1897 — 24 Juin 1899



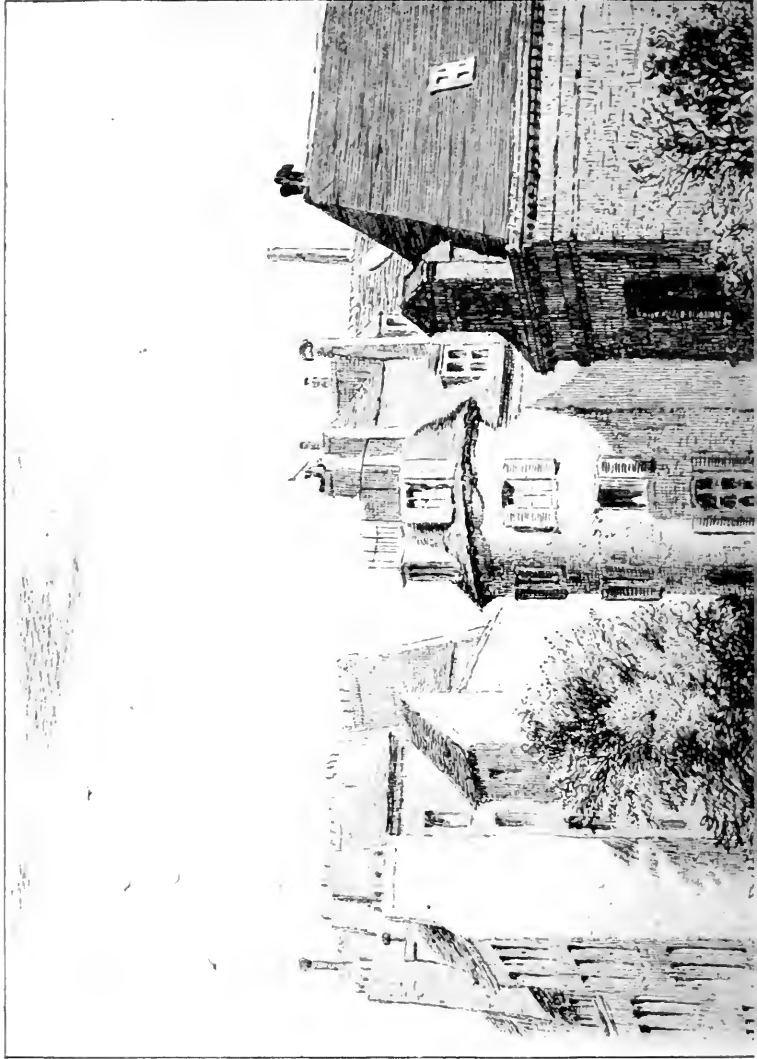
LÉPINE

SOUVENIRS PARISIENS

PORTRAITS DES FRÈRES DE POLICE DE PARIS

4874-1000

VOYER PAGES 53 ET 57 (SUITE)





PARIS. LA PRÉFECTURE DE POLICE. LE QUAI DU CHEMIN DE FER.

LA TOURNEUR SCÈNE D'UNE RUE DE PARIS.

NOUVEAU MONDE, PARIS 333



MOUV. LI. LA VINT. F. « AMI DE MONUMENTS ET DE
VUE DES UN. LE LE LA FAÇADE S. HIERIMONAIL. LU. « VIEIL LOGI



» AU CHATEAU DE FRANÇOIS I^{er} A VILLEVA-COTTERET
JOURD'HUI MAISON DE RETRAITE DU DEPARTEMENT DE LA SEINE

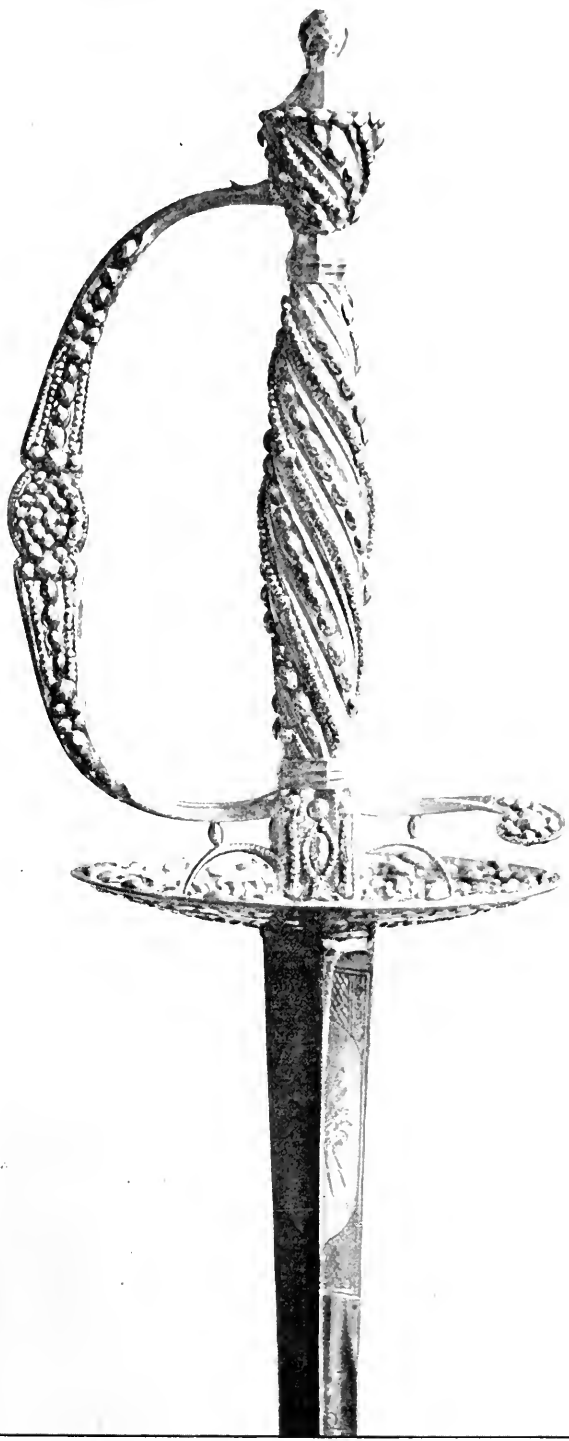


SOUVENIRS PARISIENS

MÉDAILLES DE CUIVRE

DÉLIVRÉES AUX SALTIMBANQUES, CRIEURS, JOUEURS D'ORGUE, MUSICIENS AMBULANTS

(EN FORME DE HARPE), CHANTEURS



SOUVENIR

DE LA FAMILLE

OFFRTE A M. L'AVIEN, COMMISSAIRE DE LA

EN SOUVENIR DU SERVICE DONT IL A ETÉ CHARGÉ DE RANGER LES ÉGLISES ET CHAPELLES
DU TEMPLE PROTESTANT DE LA RUE D'ORLÈANS

20
Septembre



L O I

Relative à l'établissement de vingt-quatre Officiers de
Police, sous le nom d'*Officiers de Paix*, dans la Ville
de Paris.

Donnée à Paris, le 29 Septembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la Loi constitutionnelle de l'État, ROI DES FRANÇAIS: A tous présents & à venir; SALUT.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a décreté, & Nous voulons & ordonnons ce qui suit.

DÉCRET de l'Assemblée Nationale, du 21 Septembre 1791

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu ses Comités de constitution & de législation criminelle, décrète ce qui suit:

MARDRES & ordonnons à tous les Corps administratifs & Tribunaux, que ces présentes ils fassent configner dans leurs registres, lire, publier & afficher dans leurs départements & ressorts respectifs, & exécuter comme loi du Royaume. En foi de quoi Nous avons signé ces présentes, auxquelles nous avons fait apposer le Secau de l'État. A Paris, le vingt-neuvième jour du mois de Septembre, l'an de grâce mil sept-cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé, LOUIS. Et plus bas, M. L. F. Du Port. Et Gallies du Secau de l'Etat.*

POfficier de paix qu'ils troubleront l'ordre, s'il y a recidive, il invoquera l'assistance & le témoignage des Citoyens, & il conduira les perturbateurs devant le Communié de Police.

J X.

Les personnes prises de vin, ou attaquées de quelque maladie qui les exposerait à un danger imminent, sont recommandées à la vigilance & à l'humanité des Officiers de paix: qui pourront les mettre en sûreté dans le plus prochain carcer de nuit.

EXTRAIT de l'Instruction provisoire pour les Officiers de paix, arrêtée dans la Séance du Corps Municipal, le 28 Janvier 1792, l'an quatrième de la Liberté.

A R T I C L E P R E M I E R.

CONFORMEMENT à la Loi du 29 Septembre 1791, les Officiers de paix & de police sont en fonctions.

I I.

Le signe de leur mission est un bâton blanc, parsemé de fleurs de lys rouges & bleues, sur lequel est écrit transféremment *force à la Loi*.

I I I.

Dans le cas de rixe entre particuliers, les Officiers de Paix employeront tous les moyens de conciliation ; si ces moyens sont insuffisans, ils demanderont *force à la Loi*, & traduiront devant le Magistrat.

I V.

En cas d'une émeute quelconque, les Officiers de Paix employeront les moyens de douceur & de pacification ; s'ils ne parviennent point à rétablir le calme, ils requerront *force à la Loi*, & demanderont l'assistance des bons citoyens.

V.

Si certe mesure ne produit rien, en même temps que l'Officier de paix requerra la force publique, il sera présent soit le Commissaire de Police, soit un Juge de paix, soit un Officier municipal de le rendre sur le lieu de l'émeute.

V I.

Les Officiers de paix veilleront à ce qu'il n'arrive aucun accident par la faute des Cavaliers, Cochers ou Chariotiers. Si l'on n'obtient pas à leurs injonctions, ils requerront la force publique.

V I I.

En cas d'incendie, l'Officier de paix donnera provisoirement les ordres nécessaires, avertira les Citoyens, appellera les pompiers, invoquera la force publique & prévendra le Magistrat.

V I I I.

Ceux qui p'oseroient formellement la désobéissance aux Loix & aux autorités légitimes, seront avertis par

Il sera établi à Paris vingt-quatre Officiers de police, sous le nom d'Officiers de paix.

Les Officiers de paix seront chargés de veiller à la tranquillité publique, de se porter dans les endroits où elle sera troublée, d'arrêter les delinquans & de les conduire devant le Juge de paix.

I I I.

Ils seront nommés par les Officiers municipaux, & leur service durera quatre ans.

I V.

Ils porteront pour marque distinctive, un bâton blanc à la main; ils diront à celui qu'ils arrêteront: *Je vous ordonne au nom de la Loi, de me suivre devant le Juge de Paix*.

V.

Les citoyens seront tenus de leur prêter assistance à leur requisiion; & ceux qui refuseront d'obéir aux Officiers de paix, seront condamnés pour cela seulement, à trois mois de détention.

V I.

Les Officiers de paix, pendant la nuit, pourront retenir les personnes arrêtées; elles seront conduites au jour devant les Commissaires de police, s'il s'agit d'objet attribués à la Municipalité.

V I I.

S'il s'agit d'objets du ressort de la police correctionnelle de la police et de sûreté, les Officiers de police conduiront les prevenus, soit devant le Juge de paix du District, soit devant le Bâton central des Juges de paix.

V I I I.

Les Officiers de paix ne pourront être débités que par trois délibérations successives du Bureau central des Juges de paix, prises à huit jours de distance l'une de l'autre.

I I I I.

Le traitement annuel des Officiers de paix sera de trois mille six cents francs dans le Département.

X.

Les Grades de commerce, seront et ne pourront être formellement & personnellement à exercer les fonctions qui leur sont attribuées par les Loix.

X.

Tous les lieux publics, notamment les Spectacles, Cafés, Cabarets & maisons de débauche, seront ouverts aux Officiers de paix & de police, pour y établir, maintenir ou ramener l'ordre.

X I.

Les perquisitions dans les maisons de jeu ne pourront être faites par les Officiers de paix, qu'en exécution d'une ordonnance légale, jusqu'à ce que la Loi de mandée à l'Assemblée Nationale, sur les jeux, soit rendue.

X I I.

Les Officiers de paix ne pourront se transporter dans aucune maison particulière, que sur un ordre de l'autorité publique.

X I I I.

Mais dans un cas urgent, tel qu'un assassinat, un vol ou une querelle, lorsque quelques citoyens invoquent de l'intérieur le secours de la force publique, les Officiers de paix auront le droit d'aller par-tout où ils seront appelés, & ils seront tenus de le faire en tout temps & à toute heure.

X I V.

Les Officiers de paix demeureront responsables de toutes les injustices, mauvais traitemens ou violences qu'ils pourroient exercer contre un Citoyen, & ils seront poursuivis pardevant les Tribunaux ordinaires, à la requête & diligence du Procureur de la Commune.

X V.

La Ville de Paris est divisée en douze arrondissemens, pour le service des Officiers de paix.

X V I.

Chaque arrondissement est composé de quatre Sections.

X V I I.

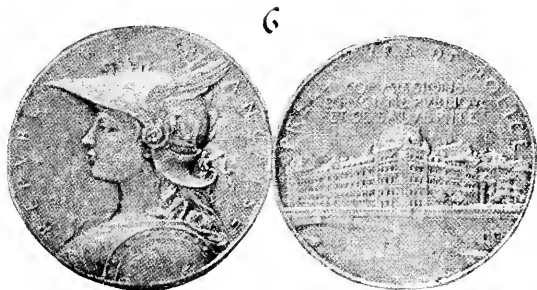
Il y a deux Officiers de paix par arrondissement.

X V I I I.

Il y a tous les jours deux Officiers de paix auprès du Tribunal de police correctionnelle, un après de M. le Procureur de la Commune, & un pour le Département de police, à la Matrice.

X I X.

Tout Officier de Paix a le droit d'exercer dans chacune des Sections de la Capitale.



JETONS DE LA PREFECTURE DE POLICE

1. DE 1803 A 1814, 2. DE 1815 A 1825, 3. DE 1826 A 1830;

4. JETON DU CONCERN L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE SALUBRITE (1835-1870); JETON DES COMMISSIONS D'HYGIENE PUBLIQUE ET DE SALUBRITE, 5. DE 1831 A 1892; 6. 1893



EDWARD G. ...
A. ...



MANGIN

DERNIER PRÉFET DE POLICE DE LA RESTAURATION (1820-1830)

LE 10 JUILLET 1830 IL PRIT LES MESURES D'ORDRE AU SUJET DU « TE DEUM » CHANTÉ
LE LENDEMAIN, A NOTRE-DAME, A L'OCCASION DE LA PRISE D'ALGER.

LES SOUVENIRS PARISIENS

DE

LA PRÉFECTURE DE POLICE

D'APRÈS

LES DOCUMENTS OFFICIELS

ET LES ARCHIVES

DE LA PRÉFECTURE DE POLICE

(Suite. — V. t. XV, p. 267, 277, 279, 290, 310, 317, 310, 323, 325, 327, 320, 331, 335, 337, 338, 383; t. XVI, p. 8, 11, 16, 17, 24, 32, 33, 49, 49, 53, 57, 61, 71, 72, 76, 80, 81, 88, 97, 104, 113, 117, 121.)

Nous avons donné à la page 16 le fac-similé des médailles des « dérouleurs de



SERGEANTS DE VILLE (1819-1830)

vin »; c'étaient des employés du service de la navigation, chargés de la manipulation des tonneaux sur les quais de Paris; cette médaille, en forme de baril, porte, d'un côté, les armes de la ville de Paris, et, de l'autre, les mots : « Entrepôt des vins, n°... » et le nom du titulaire. Les ports de Paris sont bien connus et nous ne rappellerons que pour mémoire celui des Miramiones, Saint-Paul, Saint-Bernard, le Port-au-Bled. Aujourd'hui



OFFICIER DE PAIX — SERGENT DE VILLE
(1830-1848)



FIG. 1. — MÉDAILLES DES GOUVERNEURS DES PORTS



GARDIENS DE PARIS (1848-1849)

tions à ceux qui n'observaient pas les ordonnances ; la médaille en cuivre, avec bélière, formée d'une ancre, d'une étoile à cinq branches, d'un aviron et d'un drapeau signal, accompagnée des mots : « Menues denrées », était accordée à l'employé de la navigation qui surveillait la vente des denrées apportées sur les bords de la Seine. Le « Porteur de charbon » por-

chacun travaille librement sur les ports ; jadis ses ouvriers étaient au contraire comme des fonctionnaires auxquels le permis d'exercer était conféré par l'une des médailles reproduites à la page 146 ; celle du milieu, de la « surveillance sur les ports et rivières », était accordée aux gens assermentés, qui suivaient le cours de la rivière et dressaient des contraven-

OFFICIER DE PAIX — SERGENT DE VILLE
(1849-1870)



ÉTAMPES MÉTALLIQUES DES PORTS



taît à domicile le charbon vendu sur les rives du fleuve où se tenaient les marchés. La plaque de cuivre en forme d'écusson Louis XVI, avec l'inscription : « Port du Temple, n° 22, 1^{re} compagnie », appartient au musée Carnavalet; le « Baigneur de chevaux » conduisait naturellement les chevaux à la baignade. L'« Ouvrier sur les ports » était occupé à char-

GARDEUR DE LA PAIX — OFFICIER DE PAIX
SIÈGE DE PARIS (1870-1871)

ger les bateaux de pierre, de charbon et autres produits.

Tous ces gens, qui recevaient de la Préfecture de police leur médaille professionnelle, sont jugés sévèrement par M. Guyon dans un livre où presque personne, d'ailleurs, ne trouve grâce. Dans sa curieuse *Biographie des commissaires de police et des officiers de paix*, suivie d'un *Essai sur l'art de cons-*



OFFICIER DE PAIX ET GARDEUR DE LA PAIX
MOBILISÉS
SIÈGE DE PARIS (1870-1871)



LE CHEVALIER DE FIES

PREMIER SECRETAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE DE POLICE
29 VENTÔSE (14 MARS 1800 AU 31 MARS 1801)
PORTRAIT GRAVÉ PAR G.-L. KUOTTE, D'APRÈS LAGRANGE

de qui nous y avons apposé notre signature & le sceau de
la République, A. Paris, le *quatre-vingt-trois* jour
du mois de *Novembre*, mil sept cent quatre-vingt-trois &
l'an premier de la République Française. Signé *Paris le 11. Du Mois de Novemb. 1793.*
Contreigné *G. A. A. A.* Et scellée du sceau
de la République.

Copie conforme à l'original

Paris



VERSÉ ET FIN DU LIÈVRE ORIGINAL DÉPOSÉ A L'IMPRIMERIE NATIONALE — 1793
ACH. LE LIEUT. A. ...

1793



D É C R E T
DE LA CONVENTION NATIONALE,

*Du 22^e Decem 6^{rs} / mil sept cent quatre-vingt-Trois & 2^e
 L'an premier de la République Française.*

*Qui charge le Bonnet dans (1793),
 de... 2 rue de... sous le...
 (1793)*

Décreté par le Commandant Général
de la Garde Nationale Parisienne
Ne conduira pas le Champ sous Capot au
Compt. de l'.

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE, le Conseil
exécutif provisoire mande et ordonne à tous les Corps
administratifs & Tribunaux, que la présente Loi ils fassent
consigner dans leurs registres, lire, publier & afficher, &
exécuter dans leurs départemens & ressorts respectifs. En foi

SOUVENIRS PARISIENS

DECRET DE LA CONVENTION CHARGEANT LE COMMANDANT DE LA GARDE NATIONALE D'AMENER LOUIS XVI AU TEMPLE
(ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE. — VOYEZ LA SUITE A LA PAGE 121, ET LES PAGES 71-72)

pirer (1826), p. 182, M. Guyon trouve que les commissionnaires sont « presque tous paresseux » et qu'ils « rançonnent ceux qui les emploient, lorsqu'ils ne dorment pas sur leurs crochets au coin de la borne »; pour lui « les marchands d'habits, fripiers, brocanteurs, quoi qu'ayant la plaque », sont « la plupart compères et compagnons des escrocs, des voleurs et des filoux, dont ils achètent les rapines »; ils étaient enregistrés au premier bureau de la deuxième division. Les commissionnaires aux barrières, dont les médailles sont reproduites dans le tome XVI (p. 325), étaient employés au chargement et au déchargement des voitures; les organisateurs du Musée des souvenirs parisiens de la Préfecture de police, sous les ordres de M. Lépine et de son lieutenant, M. Laurent, MM. Rey et Féron connaissent l'existence des commissionnaires aux églises; mais jusqu'ici ils ont cherché en vain les médailles qui leur étaient conférées par l'administration. Les commissionnaires aux théâtres étaient chargés d'ouvrir les portières des voitures des spectateurs (voyez t. XV, p. 325 et 336, et t. XVI, p. 16, 32, 131, 146, 148).

La Préfecture de police, qui accordait ces médailles, a compté quarante-huit titulaires pendant le dix-neuvième siècle, depuis Dubois, nommé le 8 mars 1800, jusqu'à M. Lépine, entré en fonctions pour la première fois en 1893; momentanément gouverneur de l'Algérie, il est redevenu préfet depuis 1899 et a succédé à M. Charles Blanc. Nous avons déjà publié des portraits de ces hauts fonctionnaires de la ville de Paris. La Préfecture de police fut créée par l'article 16 de la loi organique du 28 pluviôse an VII (17 février 1800); ses attributions de police générale et municipale furent déterminées par arrêté du 12 messidor (1^{er} juillet 1800) et divers décrets ou arrêtés les précisèrent.

Le premier préfet de police fut le citoyen Dubois, nommé



EUTENANT DE GARDIEN DE LA PAIX
GARDIEN DE LA PAIX
BATAILLON DE VERSAILLES (1871-1873)

est en costume de conseiller d'État, non de préfet; il porte à la coiffure la plume blanche, non comme conseiller d'État, mais à titre de commandant de la force armée de Paris, car alors la garde était sous ses ordres; depuis le banquet des maires on a rétabli, pour M. Lépine, la plume blanche de la coiffure.

Le portrait d'un autre préfet, publié à la page 141, est

par arrêté consulaire du 27 ventôse (8 mars 1800), et devenu plus tard le comte Dubois; son portrait, reproduit à la page 104, se trouve en Bretagne, au château de Vitré et appartient à Mme la comtesse de Fadate de Saint-Georges. C'est à Dubois, écrit Maxime Du Camp, « que remonte réellement la gloire de cette administration si pénétrante et si vivace ». Il



OFFICIER DE PAIX — GARDIEN DE LA PAIX
(1873) (1873-1894)



C. BARRIS : ÉMISSEUR

VIGNETTES DES COMITÉS RÉVOLUTIONNAIRES DES SECTIONS

1. DU FAUBOURG MONTMARTRE; 2. DE NANQUENON; 3. DE MONTMARTRE; 4. DE MONTMARTRE; 5. DES THUILLERIES; 6. DES
FRANÇAISES; 7. DU MARCHÉ SAINT-JACQUES; 8. DU TEMPLE; 9. DES THUILLERIES; 10. DES THUILLERIES.



THIEUX DE CROSNE

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE (1755-1759)
CE PORTRAIT, FORT RARE, CAR ON N'EN CONNAIT AUCUNE REPRODUCTION,
A ÉTÉ COMMUNIQUÉ PAR LA FAMILLE



ABBÉ FAUCHER

MÈRE DU COMTE FREDERICK FINE
(BULLETIN N° 177-178)

celui d'Élie, duc Decazes, père du ministre du 16 mai (1877, né en 1780, mort en 1800, et nommé préfet de police le 7 juillet 1815; le 24 septembre 1815, Decazes remplaça Fouché au ministère de la police générale. Decazes sut plaire à Louis XVIII et aux souverains alliés, et maintenir l'ordre, même dans les moments les plus difficiles. Decazes réprouva les excès de la « Terreur blanche » et se proposa de rallier tous les Français autour du trône; il voulut royaliser la nation et nationaliser le royalisme. Confident du roi, terreur des « ultras », il prit, en décembre 1818, la succession du ministère du duc de Richelieu, au titre de ministre de l'Intérieur. Decazes donna une vigoureuse impulsion à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, aux travaux publics. Rentré dans la vie privée après la Révolution du 24 février, Decazes se consacra à de grands travaux agricoles et industriels; il créa notamment, dans l'Aveyron, les célèbres forges de Decazeville.

Des souvenirs se rattachent aussi au préfet Mangin dont on reproduit le portrait à la page 143.

Jean-Henri-Claude Mangin, avocat, qui succéda en août 1829 à M. Debelleyme comme préfet de police, fut en fonctions pendant les « Trois glorieuses » journées de 1830. Il avait répondu de la tranquillité « pour les temps ordinaires », disait-il au ministre Polignac, « mais non pour un coup d'État ». Il avait destitué des directeurs de prisons pour malversations sur le pain des prisonniers; pendant le rigoureux hiver de 1829-1830 Mangin, à ses frais, dit-on, distribua d'abondants secours aux pauvres. Le 10 juillet 1830 il prit les mesures d'ordre au sujet du *Te Deum* chanté le lendemain à Notre-Dame, lors de la prise d'Alger par les Français, vainqueurs d'ennemis dont le puissant Charles-Quint d'Espagne n'avait pu triompher.

Jusque vers 1896 on ignorait les uniformes et les insignes de la police municipale; on s'efforça alors de réunir les

documents nécessaires à leur connaissance, en vue d'un ouvrage destiné à la reconstitution de cette branche de l'histoire parisienne : on rassembla chaperons, écharpes et ceintures, écussons de képi, plaques de ceinturon, cocardes et boutons d'uniformes ; puis M. de Grammont reproduisit à l'aquarelle les costumes des divers fonctionnaires et agents de la police municipale de 1829 à 1900 ; ainsi on vit renaître les sergents de ville de 1829-1830-1848 ; les gardiens de Paris de 1848 à 1849, redevenus sergents de ville et officiers de paix de 1849 à 1870. On reproduit leur uniforme à la page 147 ; Maxime Du Camp le décrit ainsi : « Plus d'un filou, écrit Maxime Du Camp, à la vue du tricorne bien connu (voyez p. 147), a pris la fuite, sans mettre ses mauvais desseins à exécution... Qui n'a remarqué leur uniforme, composé en hiver d'une longue capote et en été d'un frac disgracieux, au collet duquel apparaissent en broderies d'argent le numéro de leur division, la lettre de la brigade et un chiffre qui, leur étant particulier, permet en toute circonstance de faire remonter jusqu'à eux la responsabilité de leurs actes?... L'indice apparent de leur mission et du pouvoir qu'ils représentent est une épée à poignée de cuivre marquée aux armes de la ville de Paris. » Peu après on a retiré l'épée, et on la remplaça par le sabre-baïonnette, le fusil Chassepot et au besoin le revolver ; alors on leur donna les précieux avantages d'une organisation exclusivement militaire. Lors du siège de Paris par l'ennemi héréditaire, les sergents de ville furent incorporés dans la brigade Porion qui sut faire parler d'elle, et leur conduite, en face de l'envahisseur si souvent venu de Germanie, fut héroïque.

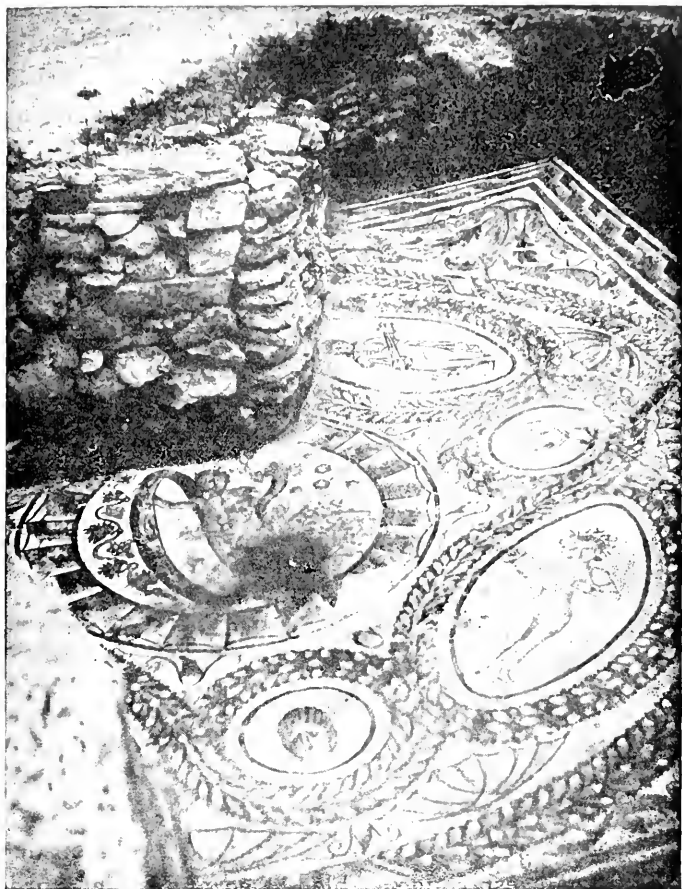
Cependant, vers le temps de l'Année terrible, dont les enseignements doivent diriger la conduite de chacun de nous, on revint presque au vieux titre de « gardiens de Paris », puisqu'on adopta la dénomination presque identique de « garde de Paris ». M. Cresson, préfet de police à cette

époque, rapporte dans quelles circonstances, à la page 85 de son livre intitulé : *Cent jours du siège à la Préfecture de police*. « Jules Favre, dit-il, vice-président du gouvernement, au cours d'une discussion gouvernementale provoquée par l'insulte faite au corps de garde du quai de Gesvres, avait demandé le changement du vieux titre de « sergent de ville », repris sans hésitation par M. Cresson, préfet de police. Jules Favre lui écrivait, le 25 novembre 1870 : « Je crois que le nom de Sergent de Ville doit être remplacé par celui de « Garde de Paris. » Après examen on se mit d'accord sur la qualification « gardien de la paix. » On trouve l'uniforme qu'on portait à cette époque, avec la dénomination correspondante, sur l'une de nos gravures.

Sur d'autres planches on peut voir le chapeau de sergent de ville, sous le règne de Louis-Philippe, bicorne avec torsade d'acier, cocarde tricolore et bouton au coq gaulois, tel que celui exposé en 1900, dans le pavillon de la ville de Paris, par M. Pichard, commissaire de police ; l'épée, du même règne, à poignée filigranée et coquille en cuivre avec le vaisseau de la ville de Paris. On connaît les « Montagnards de Sobrier », et le brassard du gardien de Paris de 1848, qui appartient au musée Carnavalet : c'était un ruban de laine tricolore avec plaque oblongue en cuivre et l'inscription : « République française. — Liberté. — Égalité. — Fraternité. — Préfecture de police. — Gardiens de Paris. » En ce temps, le gardien de Paris portait un couteau-glaive, à manche en corne noire, avec l'inscription : « La Loi », et une cocarde tricolore au chapeau.

En 1848, outre l'infanterie et la cavalerie des « Montagnards » de mars 1848, on eut, de mars à avril 1848 et au 15 mai 1848, la « Garde républicaine de l'Hôtel de Ville » ; la « Garde républicaine à pied sous le Gouvernement provisoire 1848 », lithographiée par Philippoteaux ; les « Gardiens de Paris. Juin 1848. Gendarmerie mobile », lithographiée

A



B

LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES EN ALGÉRIE
 MOSAÏQUE DES SAISONS, TROUVÉE A HIPHONE (BÔNE)
 LA CITÉ DE SAINT AUGUSTIN

État au moment de la découverte : la partie AB représente l'épaisseur du sol qui recouvrait la mosaïque. — Communication de M. Michel.

Dans le médaillon central, une figure debout d'Apollon (le Soleil) ou de Bacchus, identifications également admissibles, car l'un et l'autre dieux furent associés aux Saisons dans la main une corne d'abondance remplie de raisins; de l'autre côté, un *circulus*, large bande circulaire chargée des signes du zodiaque: la Vierge, le Lion, le Taureau, les Gémeaux... Le fond de la figure est blanc avec semis de fleurs. Au pourtour, deux masques, tragique et comique, et deux figures nues, debout: ce sont deux des quatre Saisons: la femme, couronnée d'épis, qui déroule un bandeau, c'est l'Été; celle qui touche les cordes d'un instrument doit être le Printemps. — Environ 4 mètres sur 4 mètres.

par R. de Moraine et Lacoste aîné; le « Gardien de Paris », lithographié par A. Rousseau et L. Deghouy. Sous le second Empire, la poignée et la coquille étaient en cuivre avec l'aigle sur la poignée et les armes de la ville sur la coquille. Après le 4 septembre 1870 l'aigle a été enlevé sur les deux poignées et remplacé, sur l'une seulement, par une étoile; ces épées servirent, durant le siège de Paris, aux officiers de la garde nationale. En 1871, les brigadiers des gardiens de la paix portaient un brassard bleu et rouge, avec plaque en métal ou blanc, ou doré. Dans la période actuelle, l'écusson de képi de brigadier des gardiens de la paix est aux armes de la ville de Paris brodées en argent sur fond rouge et bleu, qui sont ses couleurs; la plaque de ceinture, en cuivre doré est aux mêmes armes; le sabre est celui de l'adjudant d'infanterie du modèle de 1845; quant au gardien de la paix, il porte écusson de képi aux armes de la ville en métal blanc sur fond émaillé bleu et rouge; sa plaque de ceinturon en cuivre et aux mêmes armes; il a sabre-baïonnette du modèle de 1866 ou bâton blanc des agents de la brigade des voitures; cette dernière a droit au « char romain brodé en argent » et au sifflet en nickel, et le sous-brigadier des agents cyclistes à la « bicyclette brodée en argent », tandis que l'agent cycliste la porte en « laine rouge ». Le bâton de la brigade fluviale est rouge et bleu avec anneau et corde; l'insigne est une « ancre brodée en argent » pour le sous-brigadier, et en « laine rouge » pour l'agent.

L'épée à poignée d'acier offerte par la duchesse d'Orléans à M. Blavier rappelle qu'elle assistait aux offices du temple protestant de la rue des Billettes; la tribune de la princesse semble avoir été l'une de celles qui existent encore dans le temple où, dit-on, on prêche en *langue allemande*. Ce temple et son curieux cloître sont signalés à la page 397 du tome premier de l'*Itinéraire archéologique de Paris*, par Charles Normand.

LA BEAUTÉ DE PARIS

Idées pour le Concours des Enseignes

DE LA VILLE DE PARIS

D'APRÈS UN VIEIL AUTEUR PARISIEN

COPIE CONFORME

PAR

CHARLES NORMAND

Président de la Société des Amis des Monuments parisiens.

L'idée heureuse du concours des enseignes, institué par M. de Selves, préfet de la Seine, à la suite de l'initiative prise par notre illustre peintre M. Detaille, m'a fait songer aux écrits d'un certain auteur parisien. Un prêtre, M. Teisserenc, bachelier en théologie, a publié en 1754 un volume in-12, une *Géographie parisienne*, qu'on vendait dans la grande salle du Palais, chez la veuve Amaury. L'auteur, par la méthode exposée dans son livre, voulait enseigner la géographie de la France, en donnant les noms des principales villes aux principales rues.

Je n'insisterai pas aujourd'hui sur l'exposé de la méthode; mais je crois utile de signaler une partie de son ouvrage, devenue d'actualité, depuis l'heureuse initiative de MM. de Selves et Detaille. M. le bachelier Teisserenc donne, en effet, des « Moyens faciles et simples pour faire de la ville de Paris, ou de toute autre, une école publique, perpétuelle, gratuite en tout genre de littérature, par le moyen des ÉCRITEAUX QUI SONT AUX ENSEIGNES ». Et voici ces moyens :

« 1° Prendre le sujet des écriteaux des enseignes dans tous les genres de littérature, des curiositez et des monumens, tant anciens que nouveaux qui peuvent mériter l'attention,

et de tous les pays voisins et éloignez, en commençant par la France et Paris ;

2° Diviser les écriteaux par matières, et faire de chaque matière un espèce d'écriteau, comme prendre de l'histoire de France tous les traitez de paix, les batailles, les sièges et autres faits mémorables ;

3° Fixer à chaque art et métier qui se sert d'enseigne une seule matière, et en tirer un certain nombre d'écriteaux suffisans pour le nombre de ceux qui doivent les prendre pour empêcher que deux n'ayent le même écriteau. Paris est trop grand pour distinguer comme à Goa, ville des Indes, les marchands et métiers des rues, dont la principale est celle des orfèvres ; en sorte que les marchands de soye ne sont point mêlez avec les marchands de toiles, ni les droguistes avec les marchands de porcelaine.

D'ailleurs, une belle variété est plus agréable et plus amusante qu'une uniformité, qui ne vous donne qu'un beau coup d'œil, qui vous ennuye bien-tôt et qui cause de l'embarras. »

Teisserenc vante alors le mérite des enseignes et cite en exemple la ville de Bade, « qui peut être regardée comme la capitale de la Suisse... Chaque maison a son enseigne, ce qui est d'une grande commodité et ce qui donne un grand agrément à la ville. » Teisserenc voudrait donc qu'on mit des enseignes sur les maisons des grands seigneurs, « sans avoir recours au nom du Maître », et en prenant des sujets « qui servissent à l'instruction et à la commodité ».

Et notre auteur de continuer alors à indiquer les autres « moyens » de son invention :

« 4° Fixer à chaque espèce d'écriteau et d'enseigne qui regarderoit le même métier et la même matière, une forme et une couleur particulière pour les distinguer des autres ;

en sorte qu'on pût reconnoître le métier et la matière, pour la forme et par la couleur de l'enseigne, ce qui formeroit une variété la plus agréable et la plus utile. Les points de vue les plus variés sont les plus beaux et les plus recherchés.

5° Comme la première utilité qu'on doit tirer des enseignes, c'est celle du maître de l'enseigne et de sa profession, faire un nombre d'écriteaux suffisans, qui portassent les principaux outils-ouvrages, ou marchandises de la même profession, etc., et le nombre fixé pour chaque profession, les faire prendre de suite à mesure qu'on feroit ou qu'on rétablirait les enseignes; en sorte qu'on fût obligé de les faire de nouveau, ou de les réparer de dix ans en dix ans, pour être toujours en bon état.

L'alignement et l'élargissement des rues, ordonné par arrêt du Conseil, se fait à mesure qu'on rebâtit les maisons; et il y a des voyers préposés pour l'exécution de cet arrêt.

6° Dans les écriteaux qui marqueroient un fait historique, ajouter l'année en laquelle ce fait est arrivé, comme à la bataille de Fontenoy 1745, chez un tel marchand.

Cet écriteau n'empêcheroit le marchand d'y ajouter la peinture qu'il voudroit : si un pape en fait le sujet, y ajouter l'année de son exaltation; si c'est un roy, ajouter celle de son avènement à la couronne; si c'est un saint, ou un homme illustre en tout genre, y ajouter celle de sa mort. »

Teisserenc vante l'utilité des écriteaux rappelant l'histoire des monuments; adresse des éloges à « Toulouse la Sçavante », qui sut honorer le mérite de ses enfants. Le bon citoyen ajoute, comme s'il avait prévu la venue de M. de Selves : « Si ces écriteaux étoient fixés par autorité... combien de grands hommes qui sont dans l'oubli... seroient encore comme vivans parmi nous, et nous aimeroient par

le souvenir de leurs exploits... combien de familles seroient flattées par cet établissement ? »

Enfin Teisserenc indique encore deux moyens :

« 7° Mettre pour sujet d'écriteau, tous les ordres de chevalerie et toutes les marques de grade, de distinction et d'honneur, qui sont dans l'état ecclésiastique, dans le militaire, dans la noblesse et dans la magistrature, et dans tous les Royaumes, États voisins et éloignez.

8° En faire de même pour l'utilité du commerce, de toutes les espèces de monnoyes, mesures et poids de chaque pays.

Ce projet est susceptible dans son exécution de beaucoup de modifications, selon le pays, la ville, la nation, et le tems auquel on voudroit en faire usage. »

Or, les temps sont révolus et l'on veut faire usage aujourd'hui, après un long sommeil, de ces enseignes qui, bien comprises, peuvent rendre à Paris un aspect pittoresque, faire la joie des citoyens, élever leurs âmes vers les grandes actions utiles à la patrie. Mais il importe qu'un goût sévère, pur, délicat ou puissant préside à la conception des enseignes, sous peine d'une réaction fâcheuse.

LA CROIX=PUCELLE

PAR

CHARLES D'ARISTE

du Comité de *l'Ami des Monuments et des Arts.*

Il existe dans la forêt de Saint-Germain, à l'angle des routes de Poissy et de Saint-Joseph, une croix de pierre érigée en l'année 1456 à la mémoire d'une jeune fille assassinée en ce lieu. C'est la *Croix-Pucelle*. Je la connais depuis longtemps. Très simple, elle n'a d'autre ornement qu'un médaillon portant une croix grecque. Mais je l'aime à cause de son ancienneté.

A l'automne dernier, je voulus la revoir. Hélas ! la croix était renversée. Ses fragments gisaient à terre, recouverts de mousse. Je sentis mon cœur ému d'une grande tristesse et je m'écriais avec le poète : *Sunt lacrymæ rerum*. Mais immédiatement je pensai qu'il y avait quelque chose à faire. Dès mon retour à Chambourcy, j'écrivis à M. le conservateur des forêts. Je lui demandais s'il ne pourrait pas donner des ordres pour faire relever la *Croix-Pucelle*. N'ayant pas reçu de réponse à ma rentrée à Paris, j'étais inquiet sur le sort de ma démarche, lorsque mon cousin, M. Auguste Pécoul, ancien élève de l'École des chartes, me conseilla de m'adresser à *l'Ami des Monuments et des Arts*. Mais avant de solliciter le concours de M. Charles Normand, je voulus m'assurer par moi-même si les choses étaient restées en l'état. Au courant du mois de mai, j'allai de nouveau visiter l'emplacement de la croix. J'eus la satisfaction de voir le petit monument remis en place. Le principal est fait. La pierre est consolidée et, en partie, réparée avec du ciment. Il reste, cependant, quelques crevasses, et les arêtes, taillées en biseau, sont effritées par endroits. L'ensemble a déjà pris une teinte uniforme. Une restauration plus complète risquerait d'enlever à la croix son aspect d'ancienneté. Le mieux est de laisser les choses en l'état.

INFORMATIONS OFFICIELLES
SUR
LE LEGS DES COLLECTIONS DUTUIT
A LA VILLE DE PARIS

DONNÉES PAR
ESCUDIER, **QUENTIN-BAUCHART,**
 Président du Conseil municipal, Rapporteur du Conseil municipal,
 ET SELON
 LE RAPPORT FAIT A M. DE SELVES, PRÉFET DE LA SEINE
 PAR
GEORGES CAIN,
 Directeur du Musée Carnavalet.

Toujours soucieuse de donner des informations d'une authenticité absolue, la rédaction de l'Ami informe ses lecteurs à l'aide des documents officiels qui concernent le précieux don de M. Dutuit. Il convient de féliciter aussi, pour leur zèle infatigable, nos éminents collègues qui ont dépensé une énergie peu commune, afin d'assurer à la Ville le bénéfice des dispositions testamentaires du généreux donataire. On ne saurait s'en étonner, car nous savons, par un commerce journalier avec eux, combien sont soucieux de défendre les intérêts artistiques de Paris MM. de Selves, Escudier, Quentin-Bauchart et Georges Cain. Une session extraordinaire a été ordonnée, dont on reproduit ici le texte officiel.

La séance est ouverte à trois heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Paul Escudier.

MM. Adrien Mithouard, Dubuc, secrétaires.

M. LE PRÉFET DE LA SEINE. — J'ai l'honneur de donner lecture au Conseil de l'arrêté de convocation suivant :

« Le Préfet de la Seine,

Vu les lois des 5 mai 1855 et 14 avril 1871 ;

Vu l'urgence,

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Le Conseil municipal de la ville de Paris est convoqué, en session extraordinaire, le lundi 18 août 1902, à l'effet de délibérer sur l'affaire spéciale suivante : *Legs Dutuit*.

ART. 2. — Le secrétaire général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 août 1902.

Signé : J. DE SELVES.

Par le Préfet :

Le Secrétaire général de la Préfecture,

Signé : AUTRAND. »

Je déclare donc la session ouverte.

Allocution de M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT. — Avant de donner la parole à M. Quentin-Bauchart, je tiens, Messieurs, à nous féliciter de l'occasion qui réunit le Conseil municipal et à saluer la mémoire de M. Dutuit. (Très bien !)

Ce généreux donateur a voulu que le bénéfice de ses richesses artistiques profitât à l'instruction des travailleurs, à l'éducation de leur goût, et il a laissé dans ce but à la ville de Paris les collections magnifiques que son frère et lui avaient consacré leur vie à réunir.

La quatrième Commission va vous proposer de reconnaître par un hommage solennel les libéralités de M. Dutuit, mais il convenait que les premières paroles prononcées dans cette séance fussent pour exprimer la gratitude que méritent une noble pensée et un exemple précieux. (Très bien ! — Applaudissements.)

La parole est à M. Quentin-Bauchart, rapporteur.

M. QUENTIN-BAUCHART, rapporteur. — Vous n'ignorez pas, Messieurs, les raisons pour lesquelles nous sommes réunis aujourd'hui en session extraordinaire.

Un riche amateur de Rouen, M. Auguste Dutuit, dont les collections avaient depuis longtemps une réputation universelle, décédé récemment, a, par différentes dispositions testamentaires, institué la ville de Paris comme légataire des richesses artistiques qu'il possédait.

Et, tout d'abord, Messieurs, permettez-moi de m'associer aux paroles que vient de prononcer M. le président du Conseil et d'adresser un adieu ému à cet homme de bien, pour la bonne pensée qu'il a eue d'offrir à Paris, la Ville-Lumière, Paris, le centre des lettres et des arts, un cadeau de cette importance; permettez-moi de rendre également hommage à sa mémoire en notre nom à tous, au nom de la grande Cité dont nous sommes les représentants élus, et de lui adresser le témoignage public de notre profonde reconnaissance. (Assentiment.)

Je désirerais également associer, dans nos remerciements, la digne compagne de sa vie, qui connaissait depuis longtemps les intentions du défunt, et qui s'est appliquée, avec une bonne grâce dont nous avons été témoins, à aplanir toutes les difficultés. (Applaudissements.)

Dans les mémoires, en date des 12 et 18 août 1902, transmis d'urgence à la quatrième Commission, qui vient de les étudier, M. le préfet de la Seine nous explique en détail les clauses de cette donation véritablement exceptionnelle.

C'est ainsi que le legs de M. Dutuit comprend notamment :

- 1° Toutes les collections artistiques du testateur;
- 2° Deux immeubles situés à Paris, rue Cadet et boulevard des Filles-du-Calvaire;
- 3° Cinq cent quarante-deux actions de la Banque de France.

Les charges et conditions du legs consistent dans la quadruple obligation par la Ville :

1° De prendre parti sur l'acceptation ou le refus du legs dans un délai de deux mois ; dans ce même délai de choisir un local central où les collections seraient installées sous le nom de « Collections Dutuit » et où le public pourrait les visiter gratuitement ;

2° Le legs accepté, d'installer dans les quatre mois suivants lesdites collections dans le local choisi, d'admettre le public à les visiter, enfin d'en assurer le parfait fonctionnement ;

3° De faire face aux frais d'installation, d'entretien et d'administration de la collection, ainsi qu'à son accroissement, au moyen des revenus de la dotation ;

4° Enfin d'entretenir à perpétuité la sépulture de famille Duclos-Dutuit, sise au cimetière du Père-Lachaise.

Faute par la ville de Paris d'exécuter les deux premières conditions dans les délais prescrits par le testament, le legs doit revenir en totalité à la ville de Rome.

Il y a donc un intérêt capital pour la ville de Paris à procéder d'urgence.

Et à ce sujet, j'ai le devoir de rappeler à M. le préfet de la Seine la part de responsabilité qui lui incomberait si, après la délibération que vous allez certainement prendre, les collections n'étaient pas installées dans les délais exigés.

Votre Commission est d'accord, en effet, avec l'Administration pour vous proposer comme local le Palais des beaux-arts de la ville de Paris, connu sous le nom de Petit-Palais, aux Champs-Élysées. Nul doute que vous n'acceptiez nos conclusions.

Le Petit-Palais est situé dans un quartier suffisamment central pour répondre au vœu du testateur : il se trouve desservi par une gare du Métropolitain qui permettra à tous les Parisiens, sans exception, de venir admirer les richesses qui

y seront exposées et étudier tous les éléments qu'elles fournissent pour l'enseignement de l'art.

Les collections Dutuit y trouveront admirablement leur place à côté des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris, qui doivent former notre musée municipal et dont la sélection a été récemment faite par les soins de la Commission administrative nommée par M. le préfet de la Seine, que j'ai eu l'honneur de présider.

Or, les travaux d'aménagement du Petit-Palais ont marché jusqu'ici avec une lenteur désespérante, et je ne saurais trop recommander aux architectes chargés de ces travaux, et en particulier à M. Bouvard, qui dirige nos services d'architecture, combien sont urgents aujourd'hui les aménagements nécessaires. Je suis persuadé qu'en raison de l'intérêt parisien, je dirai même patriotique, ils jugeront qu'il est de leur devoir de se hâter. Nous le leur rappellerons au besoin. (Assentiment. — Très bien !)

Dès qu'il connut l'importance du legs, M. le préfet de la Seine, d'accord avec le président du Conseil municipal, que nous ne saurions trop féliciter de son initiative, s'est immédiatement préoccupé de la question de savoir en quoi consistaient les collections et quelle valeur pouvaient avoir les deux immeubles légués.

A cet effet, il a prié M. Georges Cain, conservateur du musée Carnavalet, et M. Bouvard, directeur des services d'architecture, de le renseigner en ce qui concernait ces deux points.

Au dossier que j'ai entre les mains figurent les rapports de MM. Bouvard et Georges Cain.

M. Bouvard a procédé à un premier examen, duquel il résulte que les revenus de la dotation sont suffisants pour couvrir les frais d'installation, d'entretien et d'administration du futur musée, sauf certaines charges et conditions qu'il n'y a pas lieu de discuter en ce moment.

Du revenu, il faudra défalquer la somme nécessaire à l'entretien, au Père-Lachaise, de la tombe de la famille Duclos-Dutuit.

M. Georges Cain, dans son rapport à M. le préfet de la Seine, s'exprime en ces termes :

« La collection Dutuit est une des plus complètes qu'il nous ait été donné de rencontrer.

Toutefois, il convient dès à présent de constater que ce n'est pas une de ces collections d'allure décorative qui, dès le premier coup d'œil, peuvent séduire le grand public. C'est une collection choisie et précieuse qui représente deux existences d'études patientes et d'incessantes recherches mises au service d'une grande fortune.

MM. Dutuit (car M. Auguste Dutuit, le testateur, avait un frère, M. Eugène Dutuit, décédé il y a quelques années, auquel on doit l'achat d'un grand nombre de ces incomparables richesses, particulièrement les livres), MM. Dutuit, dis-je, avec un éclectisme admirable, se sont en effet préoccupés de réunir dans leurs cabinets, les plus beaux, les plus complets spécimens de chacun des arts qu'ils étudiaient successivement. C'est ainsi que la céramique est représentée par une cinquantaine de majoliques italiennes et de plats siculo-arabes, tels que les plus riches musées du monde ne renferment rien de supérieur, par trois des plus beaux spécimens connus de la rarissime faïence d'Oiron, par des plats de Rhodes, des faïences de Rouen, des porcelaines de Sèvres, de Saxe, et par une incomparable série de porcelaines de Chine de toutes marques et de toutes époques.

La verrerie comporte un certain nombre de plats et de verres émaillés de Venise, quelques pièces hispano-mauresques, et enfin des lampes de mosquée et des vases orientaux.

Antiquités et objets d'art. — La collection des antiquités

nous offre les trois grandes séries : l'art étrusque et égyptien ; l'art grec et l'art romain, représentés par leurs vases, leurs terres émaillées, leurs pâtes de verre, leurs camées, leurs bronzes, dont notamment le merveilleux ensemble du trésor d'Annecy, leurs médailles et leurs bijoux si précieux.

Emaux. — Les émaux, qui sont l'une des plus grandes richesses de cette belle collection, comptent une trentaine de pièces hors de pair. Ce sera sûrement l'un des émerveillements du futur musée.

Je note enfin, dans ce sommaire rapport, les gemmes, les bijoux de la Renaissance, les boîtes précieuses, les montres, les baisers de paix, les médailles florentines et françaises qui, avec une admirable et presque complète collection de numismatique grecque, romaine et française, forment un ensemble absolument remarquable.

Tableaux et dessins. — Cette collection de tableaux, composée seulement d'une soixantaine de pièces, en renferme une trentaine de tout premier ordre, pour la plupart de l'école hollandaise. Je citerai notamment : le « Portrait de Rembrandt », par lui-même ; les « deux paysages », de Hobbéma, dont un incomparable ; un Pieter de Houghe, cinq Teniers, un Ruysdaël, un Van Goyen, un Van der Neer, deux Ostade, deux Van de Velde, deux Wouwermans, deux Terburg, un Cuypp, un Claude Lorrain, un Lancret, trois Hubert-Robert, un Boucher, un Géricault, un Diaz, etc. Un carton de dessins et aquarelles originales de Rembrandt, Ostade, Van Dyck, Metsu-Maës, Mieris, une délicieuse feuille de têtes aux deux crayons de Watteau, comparable aux plus belles du Louvre, une sépia de Greuze « l'Accordée de village » ; une sépia de Fragonard, « l'Allée ombreuse » ; un dessin de Prudhon, etc., etc.

Estampes. — Les estampes forment une série sans rivale. La majeure partie de l'œuvre de Rembrandt y figure avec

plus de six cents eaux-fortes originales, dans les plus beaux états.

Aucune de nos collections publiques ne pourrait, je crois, offrir une telle variété. C'est pour mémoire que je note : deux états de « la Pièce aux cent florins », deux états de l'« *Ecce Homo* », deux états du « Christ guérissant les malades », trois états du « Calvaire », deux états de « Six à la fenêtre », trois états du « Rembrandt à la Toque », deux états du « Portrait de Saskia », deux états de « Jésus présenté au Temple », etc., etc.

L'œuvre d'Albert Dürer, l'œuvre de Mantegna, celles de Callot, de Silvestre, d'A. Bosse, de Claude Lorrain, de Nanteuil et de nos grands graveurs allemands et français, complètent cet ensemble par leur richesse et leur rareté.

Livres et reliures. — Cette collection contient plus de huit cents pièces vraiment incomparables.

Il faut citer en première ligne une douzaine de manuscrits ornés de scènes et d'enluminures où se manifeste l'art si précieux des Primitifs :

L'« *Histoire du Grand Alexandre* », quinzième siècle ;

Trois « *Moræ beatæ Virginis Mariæ* » ;

Une « *Relation des funérailles d'Anne de Bretagne* », etc.

Des missels, etc., qui sont autant de magnifiques objets d'art, dont tout, jusqu'à l'étui, est un sujet d'admiration ; puis, c'est un choix nombreux de volumes reliés, aux armes des rois et des reines et des plus grands noms de France, des Grollier, des Masoli, le tout formant un ensemble qui honore grandement l'érudition, le goût et le discernement de MM. Dutuit.

Les laques et les ivoires. — A côté de ces œuvres considérables, MM. Dutuit ont réuni une très précieuse collection de laques de Chine, de la meilleure époque, et d'ivoires du plus grand prix.

Ces deux catégories d'objets rares sont en nombre suffi-

sant pour former deux vitrines qui ne seront pas les moins remarquées.

Pour n'être pas très nombreux, les ivoires n'en sont pas moins précieux, et leur réunion ne manquera pas d'intéresser les amateurs. Elle comporte des crosses, des boîtes, des reliquaires, des statuettes, des colliers, etc.

Meubles, tapisseries et objets divers. — Ici, sauf quelques belles exceptions, il faut convenir que le choix en est inférieur. Notons cependant un certain nombre de pendules, dont une fort belle (de Lepautre), cuivre, porcelaines et brillants provenant de la collection Double.

Trois panneaux décoratifs des Della-Robbia, des vases de Sèvres, des urnes de porphyre, une statue de marbre du dix-septième siècle et enfin trois charmantes terres cuites de Clodion, quelques meubles en vernis Martin, deux jolies commodes en marqueterie, quelques consoles, quelques pièces d'argenterie du dix-huitième siècle, des fauteuils et des chaises.

Telle est en peu de mots, ajoute M. Cain, l'impression dominante que donne la collection Dutuit. »

Votre quatrième Commission, en présence de l'émotion causée dans le public par l'annonce de cet événement si heureux pour la ville de Paris, a voulu se rendre compte par elle-même des richesses en question. Elle a désigné une délégation qui s'est rendue à Rouen et qui a pu reconnaître qu'il n'y avait rien d'exagéré.

Elle tient particulièrement à vous signaler l'excellent accueil qu'elle a reçu de toutes les personnes chargées de la succession. Parmi elles, M. Talbot, administrateur-séquestre, et M. Feuardent, exécuteur testamentaire, qui avait conservé une partie des collections avec le plus scrupuleux dévouement, se sont mis avec une bonne grâce inlassable à la disposition de la délégation et de M. Georges Cain, chargé par M. le préfet de la Seine de procéder à l'inventaire. Je tiens

MONTFORT-L'AMAURY : L'ÉGLISE

PAR M. DE DION



Saint Pierre prêche l'Évangile.

Saint Pierre se retourne en frappant à la porte de Marie et voit punir Hérode.

Un ange vient frapper Hérode.

La prison de saint Pierre.

Les rues où se tient saint Pierre.

Hérode sur son trône obéit aux Juifs. Femme du donataire et sa fille.

Il fait enchaîner saint Pierre.

Gardé dans sa prison par des soldats.

Armoiries.

Donataire.

Armoiries : « Écartelé d'argent à trois corbeaux de sable et d'azur au sautoir d'or accompagné de quatre roses d'argent. »

VITRAIL DE LA PRISON DE SAINT PIERRE (RENAISSANCE)

VERS 1543 OU 1573 (PHOTO DE IMBERT)

également à vous dire le dévouement apporté par M. Georges Cain et ses jeunes collaborateurs, MM. Robiquet, Hé-
nard et Fauchier-Magnan, dévouement dont votre rapporteur
a été témoin et auquel il lui est très agréable de rendre
hommage.

La délégation de la quatrième Commission, dont je faisais
partie, m'avait, en effet, désigné officiellement pour repré-
senter à Rouen le Conseil municipal et accompagner ces
messieurs dans les dernières expertises. Je suis très heureux
de faire connaître à cette tribune le zèle de chacun d'eux.

En résumé, Messieurs, votre quatrième Commission
estime, comme l'avait estimé M. le préfet de la Seine, que
le legs de M. Dutuit doit être accueilli avec reconnaissance
par la ville de Paris; elle vous propose, en outre, d'auto-
riser M. le préfet à l'accepter aux charges et conditions im-
posées.

Votre Commission soumet donc à votre approbation les
projets de délibérations qui suivent :

Premier projet de délibération :

« Le Conseil,

Vu les dispositions testamentaires déposées chez
M^e Édouard Lefebvre, notaire à Paris, et chez M^e Guérin,
notaire à Rouen, aux termes desquels M. Auguste Dutuit,
en son vivant demeurant à Rouen (Seine-Inférieure), décédé
à Rome (Italie), le 11 juillet 1902, a notamment légué à la
ville de Paris, sous diverses charges et conditions :

1^o Toutes ses collections artistiques;

2^o Diverses dotations consistant notamment en deux im-
meubles sis à Paris, rue Cadet, 9 et 11 et boulevard des
Filles-du-Calvaire, à l'angle de la rue Comines, et cinq
cent quarante-deux actions de la Banque de France;

Vu les mémoires de M. le préfet de la Seine en date des
12 et 18 août 1902;

Vu le rapport de M. Georges Cain, conservateur du musée Carnavalet;

Vu le rapport de M. le directeur des services d'architecture ;

Vu le rapport du géomètre du service des cimetières et l'avis du bureau des inhumations en date des 4 et 5 août 1902 ;

Vu les lois du 18 juillet 1837 et du 24 juillet 1867 ;

Vu le rapport présenté par M. Quentin-Bauchart, au nom de la quatrième Commission ;

Le Comité du budget entendu,

Délibère :

Article premier. — M. le préfet de la Seine est autorisé à accepter, au nom de la ville de Paris, aux charges, clauses et conditions qui résultent des dispositions testamentaires susvisées, les legs faits à la ville de Paris par M. Dutuit de ses collections et des dotations y affectées.

Art. 2. — M. le préfet de la Seine est autorisé, en conséquence, à poursuivre immédiatement, par toutes les voies de droit, la délivrance desdits legs et leur remise à la ville de Paris.

Art. 3. — Conformément aux volontés du testateur, la ville de Paris prend à sa charge l'entretien à perpétuité de la sépulture de la famille Duclos-Dutuit, au Père-Lachaise. »

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets ce premier projet de délibération aux voix.

Ce projet est adopté à l'unanimité.

M. QUENTIN-BAUCHART, rapporteur. — Voici le second projet de délibération :

« Le Conseil

Délibère :

Article premier. — Les collections léguées par M. Dutuit

seront installées au Palais des beaux-arts (Petit-Palais) que la Ville possède aux Champs-Élysées.

La partie qui leur sera affectée prendra le nom de « Collections Dutuit ».

Art. 2. — Les sommes provenant des revenus des dotations affectées par M. Dutuit à l'installation, à l'entretien, à l'accroissement, à la garde de ces collections, figureront, chaque année, à un article spécial du budget des recettes et à un article spécial du budget des dépenses; il ne pourra en être fait aucun emploi sans une délibération du Conseil municipal.

Art. 3. — Une somme de 60 000 francs est mise à titre de provision à la disposition de M. le préfet de la Seine, pour être employée, d'accord avec la quatrième Commission à l'installation des « Collections Dutuit ».

Aucune autre dépense ne pourra être engagée sans une délibération du Conseil municipal, prise sur le rapport de sa Commission compétente et sans justification de cette dépense.

Art. 4. — Le Petit-Palais devra être mis intégralement, le 20 septembre, au plus tard, à la disposition du service des beaux-arts; il devra être, à cette époque, évacué complètement par les services d'architecture. »

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix le second projet de délibération.

Ce projet de délibération est adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉFET DE LA SEINE. — Je ne monte pas à cette tribune pour retenir longtemps votre attention ni pour m'élever contre les projets de délibération qui vous ont été soumis. Mais il a été adressé par M. le président du Conseil municipal et par M. le rapporteur de la quatrième Commission, un public hommage à la mémoire de M. Dutuit, hommage auquel le préfet de la Seine demande à s'associer de tout cœur.

Permettez-moi d'exprimer également mes remerciements chaleureux à M. Feuardent, exécuteur testamentaire; à M^e Duplan, avoué de la Ville; à M. Georges Cain, conservateur du musée Carnavalet, et de les complimenter du zèle éclairé dont ils ont fait preuve.

J'envoie en même temps l'assurance de notre profonde gratitude à MM. les membres du corps judiciaire, à M. Talbot, président de la Chambre des avoués de Rouen, administrateur judiciaire de la succession, à MM. les officiers ministériels, notaires et avoués, à M. le commissaire-priseur de Rouen, à tous ceux, en un mot, qui ont témoigné dans cette circonstance de leur dévouement aux intérêts de la ville de Paris. (Applaudissements. — Très bien !)

M. QUENTIN-BAUCHARD, rapporteur. — Il vous reste, Messieurs, à vous prononcer sur un troisième projet de délibération dont voici le texte :

« Article premier. — En raison de l'importance du legs fait par M. Dutuit, le Conseil municipal, au nom de la ville de Paris, tient à rendre publiquement hommage à la mémoire du généreux donateur et à témoigner de la profonde reconnaissance qu'il en ressent.

ART. 2. — Il est ouvert un crédit de 8 000 francs sur la réserve, pour l'exécution de deux bustes des frères Dutuit, qui seront placés dans le Petit-Palais, au milieu des collections léguées à la ville de Paris.

ART. 3. — Le nom de Dutuit sera donné à une voie publique de Paris. »

Ce projet de délibération est adopté à l'unanimité.
(1902 ; 2452.)



EXCURSION
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE RAMBOUILLET

A HOUDAN, A GAMBALS
ET AU CHATEAU DE NEUVILLE: LA CROIX
DU CHALET DE LA GERMANIE
ET LES FOUILLES DU CHATEAU DE SAINT-LÉGER-
EN-YVELINE

La Société archéologique de Rambouillet a fait récemment une intéressante excursion, sous la direction de son président, M. le comte de Dion, dont nos lecteurs ont pu apprécier ici les beaux travaux, et de son secrétaire général, M. Paul Lorin, bien connu pour sa haute érudition des choses de la région. Les invités reçurent le meilleur accueil du maire, M. Victor Réant ; de son adjoint, M. Deschamps ; conduite dans le donjon, la Société exprima le souhait de voir disparaître le réservoir qui cache si malencontreusement l'intérieur de cette belle tour, fort bien commentée par l'architecte, M. Lucien Gauthier, et par l'instituteur, M. Aury qui, devant, discutèrent ensuite les caractères de la façade de l'église, intéressante discussion entre MM. Allorge, Graves, qui ont étudié à fond les monuments de ces pays, et de M. Couard-Lys, le distingué archiviste de Seine-et-Oise.

D'excellents discours furent ensuite prononcés par MM. Lorin ; Graves ; Beauvils, l'érudit de Seine-et-Marne ; Roger-Durand, le président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, dont M. Champagne est l'autorisé secrétaire général ; enfin par M. Ferdinand Dreyfus, ancien député.

Et on est allé admirer, dans l'église de Gambais, deux belles statues en marbre, agenouillées, du seigneur de Gam-

bais, M. de Bellengreville, et de sa première femme, Claude de Maricourt.

Le propriétaire du CHATEAU DE NEUVILLE, M. le marquis de Labriffe, nous fait, avec beaucoup de bonne grâce, les honneurs de son domaine ; on admire un portrait de Louis XV, copie de Vanloo, donné par le roi à M. de l'Averdy, ministre d'État, contrôleur général des finances (1766). On sait qu'on garde au musée de la Monnaie le plan de l'hôtel Laverdy. Une pièce est garnie des portraits des rois et princes du sang, hommes d'État, dames des militaires.

Puis l'on s'en fut à SAINT-LÉGER-EN-YVELINES. Son maire, M. Vassal, a eu l'heureuse idée de déblayer, peu de jours avant la visite, une partie du pourtour de son très ancien et fameux château féodal.

Nous parlerons de ces fouilles quand elles seront plus avancées.

Enfin, M. Ferdinand Dreyfus, ancien député, a reçu la Société au chalet Germanie ; en face de son entrée, on voit une ancienne et curieuse croix en pierre rapportée par M. de Marcillac d'une commune voisine.

LE CONCOURS ARCHÉOLOGIQUE

DES

Antiquités monumentales de la France

INSTITUÉ PAR LE JOURNAL *L'ÉCLAIR*

Un excellent exemple vient d'être donné par l'un des plus importants organes de la presse quotidienne de Paris, le journal *l'Éclair*. Il a pris l'initiative d'ouvrir entre ses lecteurs un concours de vacances, clos le 15 octobre 1902, auquel il a affecté 3 000 francs de prix, dont un de 1 000 francs, et de ravissantes plaquettes d'art symbolisant « l'Archéologie ».

Les concurrents devaient signaler, au point de vue archéologique, historique ou artistique, la chose la plus intéressante, la plus ignorée ou la moins connue qu'ils auront eu la bonne fortune de découvrir.

L'Ami des Monuments et des Arts, fondé depuis de longues années pour inaugurer un mouvement de ce genre, se doit d'applaudir à des efforts qui lui viennent en aide en facilitant la réalisation de ce programme patriotique et scientifique. On est heureux de voir la grande presse entrer dans cette voie par l'intermédiaire d'un de ses organes les plus autorisés, *l'Éclair*, qui en toutes circonstances s'est montré particulièrement bien informé sur les questions étudiées dans *l'Ami des Monuments et des Arts* par nos collègues. Il suffira de rappeler les noms bien connus des auteurs de chroniques si artistiques et érudites publiées dans *l'Éclair* par de Ménorval, Roger-Milès, Montorgueil, le directeur de la si utile revue, *l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*. Voici d'ailleurs la note publiée par *l'Éclair* à propos de ce curieux effort, digne de louanges et d'imitation :

« Notre concours de vacances est clos : nous remercions avec empressement ceux de nos lecteurs, si nombreux, qui y ont pris part et qui l'ont porté à une hauteur digne du jury qui va avoir à se prononcer. Il promet des révélations et des découvertes dont l'histoire des richesses artistiques de la France tirera grand profit. L'importance et la variété des travaux présentés appellent un dépouillement méthodique laborieux.

Que les concurrents soient bien assurés que l'attente un peu prolongée du résultat ne sera qu'une conséquence de l'esprit d'équité qui préside à un examen méticuleux qui n'omet pas le plus modeste des détails que la sagacité de nos lecteurs nous a signalés.

La liste des éminentes personnalités qui ont accepté de

COMMUNICATION DE M. MICHEL



LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES EN ALGÉRIE

MOSAÏQUE D'AMPHITRITE (5^m,50 × 3^m,60)

MISE AU JOUR A BÔNE (CITÉ DE SAINT AUGUSTIN)

VOYEZ LA DESCRIPTION A LA PAGE 183.

faire partie du jury de notre concours en dit le but hautement artistique et l'intérêt général.

Nous avons l'honneur de pouvoir compter comme membres du jury :

MM.

E. BABELON, conservateur du Cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale, membre de l'Institut ;

E. DETAILLE, membre de l'Institut ;

GUIFFREY, administrateur de la Manufacture des Gobelins, membre de l'Institut ;

R. de LASTEYRIE, professeur à l'École des chartes, membre de l'Institut ;

Augé de LASSUS, membre de la Commission du Vieux-Paris ;

Henry BOUCHOT, conservateur du Cabinet des Estampes à la Bibliothèque nationale ;

CAPITAN, professeur d'anthropologie préhistorique à l'École d'anthropologie, vice-président de la Commission des Monuments mégalithiques ;

Noël CHARAVAY, expert en autographes ;

Marcel DUBOIS, professeur à la Sorbonne ;

E. LEDRAIN, professeur à l'École du Louvre ;

E. MAREUSE, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes ;

Henry MARTIN, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque de l'Arsenal ;

Charles NORMAND, président de la Société des Amis des Monuments parisiens, directeur de *l'Ami des Monuments et des Arts*. »

PROJET DE CRÉATION
D'UN
MUSÉE DES TAPISSERIES

PAR

M. GUIFFREY

Membre de l'Institut, directeur de la Manufacture des Gobelins.

A l'Exposition du mobilier tenue au Grand-Palais des Champs-Élysées, figurait une merveilleuse collection de tapis des Gobelins, dont M. Guiffrey a fait le commentaire avec cette haute compétence bien connue. Après avoir remercié

ses aides, notre collègue M. Tenaille, qui prépare sur les Gobelins un ouvrage magistral, et M. Calmette, qui présida à toute l'installation, M. Guilfréy a proposé la création d'un musée de tapisseries. Cette idée nous paraît fort heureuse. Il n'est pas possible de pouvoir étudier convenablement les œuvres merveilleuses sorties des Gobelins quand on ne les montre au public que de loin en loin, dans des expositions. Il faudrait que chacun pût à tout instant examiner ces œuvres délicates et puissantes ; il faudrait qu'un classement méthodique, avec notices explicatives, permît d'apprécier savamment des merveilles qui sont l'honneur du pays. Et puis on se rendra mieux compte ainsi des services incomparables rendus par la manufacture, et qu'il convient d'encourager plus convenablement les vaillants efforts de ses artisans. C.N.

LES MEMBRES

DE « L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS »

AU CHATEAU DE RAMBOUILLET

« Cette excursion a été merveilleuse. » Ainsi s'est exprimé, dans *le Gaulois*, un des assistants, M. Capelle. Sa phrase résume admirablement l'impression éprouvée, et M. Charles Normand, ne pouvant répondre individuellement, prie nos collègues de vouloir bien accepter ses remerciements pour les encouragements, fort précieux, qu'ils lui envoient ; grâce au chiffre toujours croissant des adhésions recrutées à leur œuvre par les *Amis*, il a été possible de suffire aux frais nombreux d'organisation de ces visites, dont l'intérêt exceptionnel réside dans le commentaire, traité le plus souvent au moyen de documents inédits retrouvés par M. Charles Normand ; ils prêtent aux monuments visités un renouveau d'intérêt, jusqu'alors inconnu, et digne de la société

d'élite qui s'y donne rendez-vous et y convie ses amis et parents.

En organisant la visite du château de Rambouillet, on avait obtenu le concours de la Société archéologique de Rambouillet; ses membres s'étaient joints à leur éminent président, M. le comte de Dion, et à leur secrétaire général, M. Lorin, pour recevoir les Parisiens à leur arrivée. M. Lorin a conté, avec sa haute compétence des choses rambolitaines, l'histoire du château, et M. Charles Normand a retracé l'aspect ancien des pièces, selon les comptes dont il avait retrouvé les originaux. Nous n'insisterons pas aujourd'hui sur la description du château, qui fera l'objet d'un travail spécial. On a admiré la tour féodale où mourut François I^{er}, les admirables boiseries des appartements, la salle des marbres, le cabinet de bains de Napoléon I^{er}, le délicieux cabinet des faïences de Delft. Dans la laiterie de Marie-Antoinette on a été surpris du relief des peintures en trompe-l'œil et charmé à la vue de la salle ronde, de la grotte et de sa statue. La salle rocaille de la chaumière de Marie-Antoinette fut admirée avec un grand enthousiasme et son entretien réclamé par l'assistance, éprise par cette merveille, dernier spécimen d'un genre aujourd'hui disparu, et mutilée en 1870 par les Prussiens. A côté sont de ravissantes peintures. La visite s'est terminée par une promenade à travers bois, vers l'Ermitage, qui tombe en ruines, et l'on a joui, écrit une autre assistante, Maria Vérone, d'un « beau spectacle : un coucher de soleil d'un effet superbe au milieu des grands arbres, tandis que, au-dessus des herbes, commençait à s'élever un brouillard léger qui estompait finement une perspective admirable ».

L'excursion, annoncée dans *le Figaro* et *le Gaulois*, a fait l'objet de notes et de comptes rendus dans les *Débats*, *la Fronde*, *le Gaulois*, *le Petit Parisien*, *la Presse*.

LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES EN ALGÉRIE

(Suite.)

LES MOSAIQUES
DES
RUINES D'HIPPONE (BONE)

LA CITÉ DE SAINT AUGUSTIN

La ville épiscopale de saint Augustin est aujourd'hui enfouie sous terre; hors du sol on ne voit que deux ou trois murs, et, au pied du mamelon Saint-Augustin, les citernes d'Adrien, restaurées en vue des usages pratiques. Mais un brave colon, M. Chevillot, a fait en diverses circonstances des fouilles heureuses dans son domaine et a retrouvé diverses mosaïques de l'époque romaine. Grâce aux efforts de leur collègue M. Michel, l'actif correspondant de *l'Ami des Monuments et des Arts*, nos confrères seront exactement informés. L'une des mosaïques mise au jour entre des lignes d'orangers représente *le Triomphe d'Amphitrite* : une néréide, appuyée sur le dos d'une panthère à queue de poisson, offre de la main droite un gâteau au monstrueux animal, qui tourne la tête vers la pâture; de la main gauche elle appuie un tambourin sur ses genoux. La tête nimbée est entourée d'un voile vert et or gonflé par les vents; la divinité est nue, ses pieds posent sur un cheval marin à queue de poisson. Dans les sujets supérieurs et inférieurs, assez dégradés, on distingue deux centaures, l'un rouge, l'autre vert, qui semblent se donner la main pour enlever la déesse; en bas est une queue de monstre marin. Le fond est blanc, strié de noir pour imiter les flots de la mer, où nagent des poissons; l'encadrement est fait de feuilles d'acanthés ouvertes reliées par des enroulements.

Une autre mosaïque, dont on publie le commentaire

dans la légende qui est sous la gravure, a été commentée, avec la haute érudition qu'on lui connaît, par M. Héron de Villefosse, dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*. Nous donnons l'état de la mosaïque au moment de sa découverte, avec l'indication des terres qui la recouvraient; cet état des fouilles est inédit. Les cubes qui servent à former le dessin des figures atteignent à peine un millimètre de côté; ceux des fleurs et des fruits sont plus gros; les cubes des fonds mesurent de quatre à cinq millimètres.

VISITE

DES « AMIS DES MONUMENTS ET DES ARTS »

Au Musée Gustave-Moreau

Le compte rendu de la visite faite au musée Gustave-Moreau par les Amis des Monuments et des Arts fournira l'occasion d'une étude particulière sur cette nouvelle galerie de peintures; on voudrait aussi reproduire entièrement les nombreuses et belles études publiées par les principaux journaux, à l'occasion de la promenade faite par une société d'élite; mais la place nous manque pour les insérer aujourd'hui dans les archives des « Amis ».

« Quelques privilégiés, a écrit M. Furetières, ont pu, grâce au président de la Société des Amis des Arts et des Monuments, M. Charles Normand, avoir une vision de cette prochaine inauguration. Elle a été rapide, mais suffisante pour édifier ceux qui y prenaient part: des artistes, des archéologues, des Parisiens, beaucoup de dames. Les uns et les autres se trouvaient là, à l'heure fixée, devant le portail du nouveau musée, jadis l'hôtel de Gustave Moreau. »

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES REÇUS

En présence du nombre considérable d'ouvrages qui nous sont envoyés, il ne sera rendu compte que de ceux dont un double exemplaire nous sera adressé : l'un d'eux étant destiné à l'auteur de l'analyse, l'autre aux archives de l'Ami des Monuments et des Arts. Les ouvrages adressés en simple exemplaire seront mentionnés. L'abondance des ouvrages envoyés nous oblige à en signaler plusieurs dont le compte rendu sera publié dans une autre livraison.

DUFOUR. — Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix. — T. VII, 2^e liv. et t. VIII, 1^{re} liv., 1902. In-8, Paris.

JERABEK. — Premier bulletin de la Société du Vieux-Prague, sous le titre : « Za Starou Prahu. — Dr. Lubos Jerabek. *Staré Mesto Pražské*. S. Predmluvou. V. Mrstika a Doslovem. I. Emlera. — In-8, Prague, 1902.

Comte A. de DION. — L'Église de Montfort-l'Amaury et ses vitraux. — Tours, 1902. In-8, 87 pages, 23 planches.

The Society for the protection of ancient buildings. Report of the committee, and paper read by professor **W.-R. LE-THABY.** — **THACKERAY TURNER**, secretary. — Londres, 1902. In-12. — Voyez t. XVI.

LOUIS BONNARD. — Notions élémentaires d'archéologie monumentale. — Plans et gravures. In-8, 361 pages. Paris, 1902.

ELIZABETH W. CHAMPNEY. — Romance of the Renaissance châteaux. — Illustrated. New-York, 1901. In-8, 371 pages.

EDMOND RADET. — La Renaissance française au Prieuré de Bouche-d'Aigre (Eure-et-Loir). — 8 planches en héliogravure. Petit in-4. Paris, 1902.

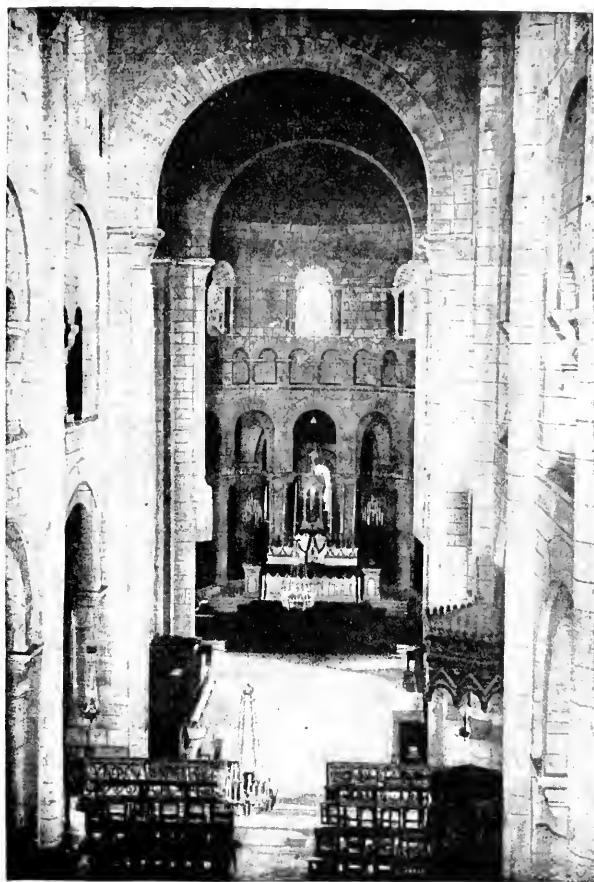
EUGÈNE MÜNTZ

Eugène Müntz n'est plus ! Érudits et artistes de tous pays voyaient en lui le représentant attiré de tous ceux qui aiment, étudient ou défendent les œuvres d'art de notre cher pays et de la divine Italie, de tous ceux qui veillent au patrimoine artistique et à la beauté des cités.

Rendons donc un hommage funèbre à notre président honoraire, au premier adhérent de notre Société des *Amis des Monuments*, vice-président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui fut modeste et bon ; sa perte irréparable nous laisse inconsolables, et nous rappellerons plus tard l'ensemble de son œuvre gigantesque.

L'ingratitude administrative, qui ne sut récompenser des services rendus pendant plus d'un quart d'un siècle à l'École des beaux-arts, rehausse encore les mérites de l'illustre écrivain, de l'Alsacien exilé du sol natal, encore tenu sous le joug de l'Ennemi.

Il fut un des vaillants, recrutés dans tous les partis, qui livra avec eux le bon combat pour l'Art et la Patrie.



BONNARD

NEF ROMAINE DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE

A NEVERS (NIÈVRE)

DE LA BONNE CONSERVATION
DES
EDIFICES RELIGIEUX ET DE LEURS TRESORS

PAR LA CRÉATION DE LA

SOCIÉTÉ DE L'ART SACRÉ

(D'APRÈS LES DOCUMENTS OFFICIELS)

Les meilleurs esprits de tous les partis ont déploré le mauvais goût qui préside trop souvent aux restaurations d'édifices anciens, malgré les très louables efforts des architectes de l'administration des Cultes et des Beaux-Arts.

Depuis longtemps, dans *l'Ami des Monuments et des Arts*, des collaborateurs éminents dénoncent les déplorables effets de coutumes qui ont trop duré.

Aussi des hommes appartenant aux milieux les plus divers ont-ils applaudi à la création de la Société et de l'École de *l'Art sacré*, qui promet de répondre à leur désir; on le verra par la reproduction des documents officiels que nous avons pu nous procurer afin d'informer de façon complète et certaine les *Amis des Monuments et des Arts*. Cette œuvre fut prévue par Mgr Paulinier, archevêque de Besançon, dans la lettre admirable qu'il écrivit à son clergé, en 1876 :

« La négligence des études archéologiques, écrivait-il, a exposé jusqu'ici et expose encore tous les jours à un double péril.

Nos immeubles religieux deviennent l'objet de destructions ou de restaurations maladroités. Les meubles ou les monuments d'art proprement dits sont sujets aux mêmes inconvénients, et, de plus, à être vendus quelquefois à des amateurs bien avisés ou à des brocanteurs avides.

Que d'actes de vandalisme n'avez-vous pas eu peut-être

à déplorer ! Que de profanations ont subies nos églises. N'a-t-on pas vu des fenêtres ogivales, qui s'ouvraient gracieuses au fond d'une abside, disparaître sous de larges ouvertures sans aucun caractère architectural ; des roses resplendissantes fermées ou dissimulées sous de lourdes constructions, des statues consacrées par la piété de nos pères mises hors d'usage, de riches reliquaires vendus ou échangés à vil prix, et ne faudrait-il pas pleurer comme les prophètes d'autrefois sur l'abomination de la désolation introduite, involontairement, nous aimons à le dire, dans le sanctuaire par la manie de changer ce qui existe, ou si vous l'aimez mieux, par le désir peu éclairé de l'embellir ! »

Ainsi, à maintes reprises, les plus intelligents des prélats avaient compris la nécessité de réagir contre le mal ; mais, de même que dans les milieux protestants, la force d'inertie opposée « par un clergé trop peu initié aux questions d'art », lit-on dans la circulaire, a empêché, sauf rares exceptions, la réalisation du progrès nécessaire. L'organisation de la Société *l'Art sacré* permettra d'exaucer ce vœu des intelligences de tous les partis. Elle se manifeste par ce programme :

« Une société s'est formée pour aider le clergé à acquérir les connaissances d'art qui lui sont indispensables pour veiller à la bonne conservation des édifices religieux et des trésors qu'ils contiennent.

Il s'agit de rendre aux églises le caractère de musée qu'elles avaient autrefois et, par conséquent, non seulement de conserver les œuvres d'art qu'elles abritent encore, mais aussi d'en écarter, dans la mesure du possible, les objets indignes d'y figurer.

Ce but qui intéresse tous les artistes et amateurs d'art, CROYANTS OU NON, car il y a là un patrimoine commun à sauvegarder, ne saurait être atteint que par l'organisation

d'un sérieux enseignement d'art et d'archéologie dans les séminaires.

Notre société va d'abord fonder une école pour y former les professeurs pour ainsi dire de goût et de bon sens artistique, qui donneront ensuite l'enseignement qu'elle a en vue aux futurs curés.

Cette institution est mise, depuis le début d'octobre 1902, à la disposition de l'épiscopat.

Les cours, qui auront une durée de deux ans, seront donnés au séminaire de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris, par d'éminents artistes qui nous ont offert leur concours gratuit. Un ami des monuments, M. Benouville, est un des plus actifs organisateurs de l'œuvre nouvelle.

La difficulté qui reste à vaincre est le recrutement des élèves. Ceux-ci, qui devront posséder de réelles aptitudes et une première formation artistique déjà assez complète, auront une pension de 1 200 francs à payer pour leurs frais de vie. »

Le bureau provisoire transmet le procès-verbal de la séance préparatoire, tenue le 10 février 1902 dans la grande salle du *Sillon*, sous la présidence de MM. L. BENOUVILLE, architecte en chef des monuments historiques et des édifices diocésains; J.-C. CHAPLAIN, membre de l'Institut; H. DE CHENNEVIÈRES, conservateur adjoint des peintures et des dessins au *musée du Louvre*; DIDRON, artiste peintre, verrier et publiciste; Vincent D'INDY, directeur de la *Schola Cantorum*; G. DE JAER, consul honoraire; Ch. LAMEIRE, artiste peintre; E. LEFÉBURE, secrétaire de l'*Union centrale des Arts décoratifs*; A. MAIGNAN, secrétaire de la *Société des Artistes français*; Luc-Olivier MERSON, membre de l'Institut, professeur à l'*École des beaux-arts*; O. ROTY, membre de l'Institut; Marc SANGNIER, directeur du *Sillon*.

Prirent place au bureau, sous la présidence du peintre

éminent, M. L.-O. MERSON : MM. DIDRON, L. BENOUVILLE et G. DE JAER.

M. DE JAER, secrétaire, exposa le but de l'entreprise, qui peut se résumer ainsi : Faire progresser l'art religieux par l'enseignement du goût et du respect des œuvres du passé. La Société s'attachera spécialement à provoquer l'organisation d'un enseignement sérieux dans toutes les institutions d'instruction religieuse et spécialement dans les séminaires. Pour rendre cet enseignement possible, l'Assemblée décida la création d'une école exclusivement réservée aux ecclésiastiques désignés par NN. SS. les évêques pour professer dans les séminaires. Une intéressante discussion s'éleva sur la nature de l'enseignement à donner aux futurs professeurs, son objet principal devant naturellement être l'architecture.

L'assemblée nomma ensuite les membres des commissions suivantes, en leur laissant le soin de se compléter, s'il y a lieu :

Enseignement : MM. L.-O. MERSON, DIDRON, L. BENOUVILLE.

Exposition et Conférences : MM. E. LEFÉBURE, H. DE CHIENNEVIÈRES.

Revision des Statuts : MM. VINCENT D'INDY, G. DE JAER.

Le but de l'École est de faciliter à certains ecclésiastiques envoyés par leurs évêques des études spéciales qui leur permettront, de retour dans leur diocèse :

1° De rendre possible et efficace la création d'une commission diocésaine chargée de conserver aux églises leurs trésors artistiques et d'en éloigner les objets indignes ;

2° D'être les conseillers du clergé en matière d'art, construction, entretien, décoration des églises et bâtiments paroissiaux, choix et achats des objets du culte ;

3° D'être les intermédiaires compétents entre l'autorité

diocésaine, le clergé et les différentes administrations civiles, architectes diocésains et particuliers, entrepreneurs, fabricants, etc. :

4° De pouvoir remplir les fonctions d'archivistes et d'historiographes diocésains ;

5° De pouvoir enseigner le dessin dans les collèges libres conformément aux programmes d'admission dans les grandes écoles ;

6° D'être les éducateurs du clergé en matière d'art : 1° par des cours de dessin et d'archéologie élémentaire dans les petits séminaires ; 2° par un cours régulier et méthodique de notions d'architecture¹ et d'archéologie sacrées dans les grands séminaires ;

7° D'être les agents les plus actifs pour remettre l'art chrétien en honneur : 1° par la création de musées religieux diocésains ; 2° par l'établissement, dans chaque diocèse, d'un matériel d'enseignement : instruments de projection, collection de clichés d'art à la disposition des curés, vicaires, aumôniers, missionnaires, etc. ; 3° par la publication d'ouvrages ou d'articles dans les journaux et revues sur les objets d'art religieux de la région ; 4° par la fondation d'œuvres locales s'occupant d'art religieux, œuvres des tabernacles, etc. ; 5° par l'organisation de conférences et pour les ecclésiastiques et pour les laïques, etc.

1. Ce cours sera professé dans le but de montrer les beautés artistiques, la valeur des œuvres du passé, en donner le plus grand respect, enseigner que l'on doit y toucher le moins possible et seulement après de longues études, et non pas pour former de faux architectes qui n'auraient pas, en deux ans, le temps de s'instruire.

LA MÉDAILLE D'ARCHÉOLOGIE
DE LA
Société centrale des Architectes français
AU CONGRÈS DES ARCHITECTES DE 1902

Le Congrès des architectes français a tenu, à l'École des beaux-arts de Paris, des séances très brillantes, grâce au zèle et au dévouement de ses organisateurs et de son président, notre éminent collègue, M. Moyaux, membre de l'Institut. Il a été procédé à la distribution des médailles décernées par la Société centrale des architectes français; nous ne pouvons nous occuper ici que de la médaille d'archéologie. L'une a été décernée au R. P. Delattre, célèbre par ses fouilles de Carthage, qui ont renouvelé l'état de nos connaissances sur l'antique cité. Nous en avons entretenu nos *Amis* en maintes occasions et nous sommes heureux d'adresser de très vives félicitations à l'illustre savant. L'autre médaille d'archéologie a été accordée à notre directeur, M. Charles Normand.

M. Boileau qui, avec un zèle incessant et une activité merveilleuse, se dépense pour le bien de ses confrères les architectes, a fait un brillant rapport, publié dans le journal *l'Architecture*, confié aux bons soins de M. Dupuis. Nous en reproduisons le passage que voici et qui concerne le directeur de *l'Ami des Monuments et des Arts* :

« Il suffit, écrit M. Boileau, de citer le nom de M. Charles Normand, fils de notre vénérable président sortant, M. Alfred Normand, pour rappeler les occasions nombreuses où notre confrère a contribué à la conservation des vestiges de notre art, oubliés, méconnus ou menacés par des intérêts inintelligents.

M. Charles Normand a étudié l'art grec le moins connu,

en nous donnant des relevés et une restauration curieuse d'un Parthénon détruit au temps des guerres médiques. Il nous a fait connaître, par de nombreux ouvrages, la Troie d'Homère, retrouvée par Schliemann, puis Lycosura, une très ancienne ville grecque de la Morée, enfin les Arènes de Lutèce et d'autres antiquités gallo-romaines. Notre confrère suit tous les jours les manifestations de notre génie français au moyen âge et à la Renaissance, et nous tient au courant de toutes les découvertes archéologiques quelconques, par un ouvrage périodique, *l'Ami des Monuments et des Arts*, illustré de belles gravures. Il écrit des *Guides* à l'usage de ceux qu'intéressent nos richesses artistiques.

Il a fondé la *Société des Amis des Monuments parisiens*, a réuni un très grand nombre d'adhérents à cette œuvre, et par son action personnelle, par une activité incessante, a créé un mouvement d'opinion intense en faveur des beautés de notre capitale.

M. Ch. Normand ne défend pas que nos vieux édifices intéressants; les arbres de nos promenades sont pour lui des êtres chers: il les protège tant qu'il peut, les pleure quand ils disparaissent, obtient qu'on les remplace. C'est en partie à ses luttes de publiciste que nous devons une *Commission du Vieux-Paris*, conservatrice de ces souvenirs du passé sans lesquels, a dit notre préfet, M. de Selves, « Paris ne serait plus cette noble dame de haute et vieille lignée dont tout l'être resplendit de tant de grandeur et de tant de séduction ».

Nous prions M. Ch. Normand, en l'invitant à recevoir cette médaille, de croire que tous les architectes applaudissent à ses efforts pour conserver les beaux exemples d'architecture d'autrefois. »



ÉGLISE DE MONTFORT-L'AMAURY (SUD-OUEST)

LES DEUX DERNIÈRES ARCADES ROMANES (A, P)
SUBSISTANT DE L'ÉGLISE PRIMITIVE, VISIBLES À L'EXTÉRIEUR, MUR NORD
DE LA NEF

AFFECTATION
DU CHATEAU DE GAILLON
AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Les débris du magnifique château de Gaillon, encore fort intéressants, sont englobés dans des constructions affectées, jusqu'en ces derniers temps, à une maison centrale de force et de correction. On avait fait évacuer la prison depuis un an environ ; quand j'y suis retourné les bâtiments étaient vides ; seul, le poste militaire de la prison était occupé par quelques soldats d'infanterie de ligne. On ignorait la destination future du bâtiment. On vient d'affecter l'ancienne résidence des d'Amboise à l'armée, ainsi qu'il résulte d'un récent décret ; nous le reproduisons ici, à titre de document sur les destinées successives d'un des plus beaux édifices de la Renaissance, dont chacun connaît l'admirable arcade, qui décore le milieu du fond de la cour de l'École des beaux-arts. Voici le texte officiel du décret :

MINISTÈRE DE LA GUERRE

« Le Président de la République française,
Sur le rapport du ministre de la Guerre,

Considérant qu'en vue de l'installation d'un casernement à Gaillon, dans les dépendances de la place de ce nom, annexe de celle de Rouen, il y a lieu d'affecter au département de la Guerre une partie des terrains et des immeubles domaniaux dépendant de l'ancienne maison centrale de correction établie à Gaillon et supprimée par décret du 30 septembre 1901, d'une superficie totale d'environ 1 hectare 98 ares 41 centiares, lesdits terrains et immeubles étant tels, au surplus, qu'ils sont délimités par un liseré vert sur un plan parcellaire dressé, le 11 juin 1902, par

le chef du génie de Rouen, et désigné dans un état parcellaire à l'appui, les deux ci-annexés ;

Vu l'ordonnance du 14 juin 1833 sur le mode de procédure à suivre dans tous les cas où il s'agit d'affecter un immeuble domanial à un service public de l'État ;

Vu l'assentiment donné, le 15 février et le 14 mai 1902, par M. le président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, à la réalisation du projet d'affectation des susdits terrains, bâtiments et immeubles au département de la Guerre, avec cette spécification et sous cette réserve que la rampe d'accès au casernement, dépendant de la parcelle cadastrale 455 et recouverte, au plan parcellaire susmentionné, du 11 juin 1902, par des hachures violettes, continuera, bien que comprise dans l'affectation, à constituer un chemin commun et public servant à la population de la ville de Gaillon et à l'asile d'aliénés, et demeurera grevée, à ce titre et dans ces conditions, d'une servitude de passage ;

Vu l'acquiescement donné, le 13 février 1902, par M. le ministre des Finances à l'exécution du même projet ;

Vu la dépêche du 2 août 1902, par laquelle M. le président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, a confirmé l'assentiment donné, le 14 mai précédent, par son prédécesseur, à la réalisation de l'affectation considérée,

Décète :

ARTICLE PREMIER. — Les terrains, bâtiments et immeubles domaniaux susmentionnés sont affectés au département de la Guerre, pour le service du casernement des troupes à Gaillon, sous réserve du maintien, sur la rampe d'accès dudit casernement, d'une servitude de passage au profit de la population de la ville de Gaillon et des administrations pénitentiaire et de l'assistance publique.

ART. 2. — Le président du Conseil, ministre de l'Inté-

rieur et des Cultes, et les ministres de la Guerre et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Rambouillet, le 12 août 1902.

ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

Le Ministre de la Guerre,

Général L. ANDRÉ. »



COMITÉ

DU

Monument de V.-A. Malte-Brun

A MARCOUSSIS

Un Comité vient de se former pour élever un monument à Malte-Brun. Ce Comité est ainsi formé :

Présidente d'honneur : Mlle la marquise DE LA BAUME-PLUVINEL, membre fondateur de *l'Ami des Monuments et des Arts*. — *Président* : M. le comte DE LA BAUME-PLUVINEL, maire de Marcoussis. — *Vice-présidents* : MM. E. DEBLED, ancien maire de Linas; Alf. SAINTIN, maire de Montlhéry. — *Secrétaire-trésorier* : M. Paul ALLORGE, architecte diplômé par le gouvernement. — *Membres du Comité* : MM. DELESSARD, ingénieur des Arts et Manufactures; le comte DE DION, président de la Société archéologique de Rambouillet, membre correspondant du Comité de *l'Ami des Monuments et des Arts*; le baron HULOT, secrétaire général de la Société de géographie; LORIN, avoué, secrétaire général de la Société archéologique de Rambouillet;

Charles NORMAND, directeur de *l'Ami des Monuments et des Arts*; Maurice TOURNEUX, membre de la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.

Ce Comité vient d'adresser la lettre dont voici le texte :

« M

M. V.-A. Malte-Brun, auteur de nombreux travaux d'érudition, a écrit sur le village de Marcoussis et sur la ville de Montlhéry (Seine-et-Oise) deux monographies considérées à juste titre comme des modèles du genre et qui sont depuis longtemps très recherchées des amateurs.

Afin de perpétuer le souvenir de ce savant et de cet homme de bien, un Comité s'est constitué en vue de lui élever, sur le territoire même de la commune de Marcoussis, et non loin de la maison où Malte-Brun a passé ses dernières années, un monument modeste, mais de nature à attirer les regards de tous les visiteurs et de tous les habitants de cette charmante vallée.

Persuadé que vous voudrez vous associer à cette œuvre, je viens vous demander, M _____, de vouloir contribuer, pour telle part qu'il vous conviendra, aux frais qu'entraînera l'exécution de ce monument, et je vous prie de m'adresser le montant de votre souscription, dont il vous sera délivré un reçu.

Veillez agréer, M _____, l'hommage de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire-Trésorier,

PAUL ALLORGE,

Architecte,
2, rue de Paris, à Montlhéry. »

RÉPERTOIRE
DES
FOUILLES ET DÉCOUVERTES EN FRANCE

(Suite. — V. les volumes précédents.)

RIBIERS (HAUTES-ALPES)¹

Antiquités romaines. — « M. Albert Chauvet, en faisant défoncer un terrain à Ribiers, au-dessus de la ferme de Châtillon, a découvert les restes d'un chemin romain longé dans sa partie inférieure par un mur de soutènement. On a trouvé également aux environs quelques indices de constructions avec des tombes fort nombreuses de l'époque romaine. Elles étaient toutes construites en tuiles à crochet. Les unes renfermaient des ossements, les autres des cendres, ce qui semble indiquer que les unes sont chrétiennes et les autres païennes. Quelques objets qui précisent la date de ces substructions ont été trouvés au même endroit; ce sont deux petits vases en terre blanche assez grossièrement exécutés, une fibule, un moule en pierre dont l'usage ne peut être exactement déterminé et une série de monnaies de l'époque des Antonins, appartenant aux princes suivants : Hadrien, Antonin, Faustine mère, Marc-Aurèle, Faustine fille, Commode et Géta. Elles sont généralement d'une conservation médiocre et paraissent avoir été atteintes par le feu. Ce chemin antique conduisait de Ribiers à Bevens par le col de Franchironnette. » — J. R.

LA BATIE-VIEILLE (HAUTES-ALPES)²

Antiquités celtiques et du moyen âge. — « Je signalerai d'abord, pour l'époque préhistorique, une hachette celtique en euphotide grisâtre, longue de 12 centimètres et large

1. D'après le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*.

2. *Ibidem*.

de 6 à sa partie tranchante; elle a été trouvée récemment dans un éboulis de terrain par un habitant, près de sa maison. Pour l'époque romaine, je rappellerai diverses monnaies des empereurs mentionnées par M. J. Roman dans son *Répertoire archéologique des Hautes-Alpes*. Ces objets nous disent qu'aux deux périodes dont il s'agit le territoire était fréquenté, sinon déjà habité.

Une autre découverte, se rapportant à l'époque du haut moyen âge a été faite dans ces derniers temps.

A 600 ou 700 mètres au sud-ouest du village, se détache de la montagne un petit plateau de forme irrégulière dominant le vallon qui s'étend, à l'est vers La Bâtie-Neuve, et à l'ouest vers Rambaud. On remarque sur la crête terminale un bouquet de pins à côté duquel est un petit pierrier, et au-devant un champ cultivé. Ce quartier est appelé *Champ de Santon* (nom d'homme). Le propriétaire, en défonçant le sol, a mis à jour, en maintes reprises, des substructions, des tombes en dalles recouvertes de tuiles à rebord. De plus, il a recueilli, épars çà et là, des fragments de ces mêmes tuiles, des moellons, du mortier, des ossements.

... Il nous reste maintenant à rechercher l'époque où cet ancien village fut remplacé par le village actuel. Ce fut, sans nul doute, au moment où l'on construisit le vieux donjon dont les ruines sont encore debout sur la colline...

D'après cette architectonique, nous concluons que le donjon de La Bâtie-Vieille a été bâti à une époque de transition entre les onzième et douzième siècles, c'est-à-dire à la fin du onzième siècle...

Les habitants du territoire délaissèrent leurs demeures du *Champ de Santon* pour venir en élever de nouvelles à l'abri du donjon, et c'est ainsi que le village actuel, ayant succédé à celui du haut moyen âge, daterait de la fin du onzième siècle. »



FINNSILÄ

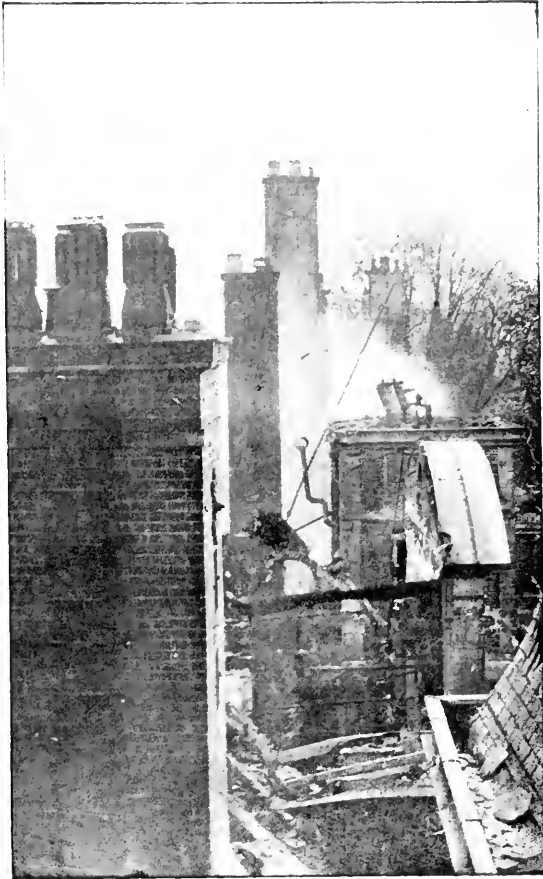
ÉGLISE ET CALVAIRE DE PLEVBEH (FINNSILÄ)

XVII-XVIII SIÈCLE

INCENDIE DU CHATEAU D'EU

(SEINE-INFÉRIEURE)

A



B

LIEU D'ÉLECTION DE L'INCENDIE

LA SOUCHE DE LA CHEMINÉE A, PLACEE A DROITE ET CONTRE LA SOUCHE
QUI EST A L'ANGLE DE LA GRAVURE
MIT LE FEU A LA CHARPENTE, ENTRE LES ARMIERS NORD DU GRAND COMBLE
PHOTOGRAPHIE PRISE PAR CHARLES NORMAND, QUAND LES RUINES
FUMAIENT ENCORE EN B
DANS L'APPARTEMENT DU ROI ET SA BIBLIOTHÈQUE

L'INCENDIE D'UN MONUMENT HISTORIQUE

SOUVENIRS ET DOCUMENTS OFFICIELS¹

SUR

L'INCENDIE DU CHATEAU D'EU

PAR

CHARLES NORMAND

Président de la Société des Amis des Monuments parisiens,
Auteur de *la Côte normande*.

Le château d'Eu est devenu la proie des flammes !

A la nouvelle du désastre je me rendis à Eu : l'aspect du palais royal est lamentable.

Au lieu des superbes ordonnances des longues façades, en brique et pierre, et des hauts toits ardoisés à la française, devant lesquels on évoquait les souvenirs de dix siècles d'histoire nationale, on ne voit plus que des ruines.

La partie centrale du château et l'aile qui se présente à gauche, quand on vient de la ville, sont brûlés ; sur cent mètres de façade, soixante-cinq ont été incendiés ; les deux tiers du monument sont détruits.

A travers les fulgurantes vapeurs de l'incendie et la brume marine, on distingue, non sans peine, les murs délabrés, surmontés de lucarnes démembrées et d'altières cheminées, qui se dressent, isolées dans le vide immense de

1. Je dois des remerciements particuliers à M. le capitaine Roudil, qui s'occupe d'art à ses moments perdus, et qui a bien voulu me communiquer des photographies ajoutées à celles que j'ai prises quand les ruines étaient encore. Je remercie M. le comte de Chevilly, intendant des biens de la famille d'Orléans, qui a consenti à me donner libre accès dans le château toujours hermétiquement clos depuis l'expulsion des princes ; je remercie aussi M. Bignon, maire et député de la ville d'Eu, qui, fort aimablement, m'a remis une lettre d'introduction auprès de M. de Chevilly. M. Cagé, le capitaine érudit et aimable des pompiers de la ville, m'a conduit dans les chantiers de l'incendie. Je reproduis son rapport, document nécessaire d'un épisode de l'histoire d'un de nos plus célèbres monuments. Je remercie M. Lemariée du prêt de ses deux clichés du *Messageur eudois*.

la toiture incendiée. Aux parois enfumées sont agrippés des tiges de fer tordu et des tuyaux brisés; les châssis des fenêtres, calcinées et béantes, les planchers, les cloisons, les réservoirs déversés, disloqués, enfin mille débris divers, gisent dans les noirs décombres, encore fumants, qu'on achève de noyer dans l'eau qui dégoutte partout; les étages superposés ont disparu; en leur place on trouve des gouffres béants montant de fond, sur une hauteur de vingt-cinq mètres, du sol aux sommets des souches de cheminée; au revers des murs couverts de suie on distingue encore quelques taches aux vives couleurs, quelques dorures, dernières traces de riches décorations et des cheminées monumentales écroulées, dont les débris sont suspendus dans le vide; quelques assiettes ornamentales sont encore fixées à leurs clous, mais patinées d'oxydes, depuis la nuit terrible.

Dans cette aile du midi étaient, au rez-de-chaussée, les appartements du duc et de la duchesse de Montpensier, du capitaine Morhain, ancien secrétaire des commandements de la duchesse d'Orléans, la chapelle, la trésorerie. Au premier étage, on trouvait les appartements du Roi et de la Reine, la bibliothèque, le billard, les salons de famille, du conseil, des aides de camp, la seconde chambre à coucher de la Grande Mademoiselle; tous les plafonds dataient de Louis XIV. Au second étaient des chambres d'invités; enfin au troisième, et donnant sur le parc, la chambre occupée par le duc d'Orléans au moment de l'expulsion, et dans laquelle on admirait la Vierge de bronze, souvenir de sa première communion. Attenant à l'ancienne salle des aides de camp, se trouvait la fameuse galerie des Guises, qui est consumée; la moitié de son plancher de fines marqueteries, qui porte le plafond orné du grand vestibule situé au-dessous, penche vers le sol du rez-de-chaussée, telle qu'une loque déchiquetée (voyez page 231).

A l'extrémité sud, sont seuls intacts les appartements

du capitaine Morhain et la chapelle construite sous les ordres de Louis-Philippe; une cheminée, en s'effondrant quelques jours après l'incendie, défonça la toiture, sauvée jusqu'alors, et abîma légèrement l'un des vitraux, qui, comme on sait, furent exécutés à la manufacture de Sèvres, sur les dessins de Chenavard et de Paul Delaroche.

Au milieu de la façade se trouve le pavillon de l'horloge monumentale, point où s'est arrêté l'incendie; à droite, l'aile septentrionale est demeurée intacte; dans un couloir on a placé le cadran de cette horloge dont l'aiguille s'est arrêtée à sept heures trente-cinq minutes du soir. Le grand escalier d'honneur est intact; on sait qu'il fut construit pour tenir lieu de l'antique degré, jadis situé dans une aile de bâtiments tournés vers la Bresle et détruits en 1806. Le décor des pièces est également demeuré en bon et luxueux état; au rez-de-chaussée sont les appartements privés du comte et de la comtesse de Paris; le Studéy, pièce dans laquelle ils travaillaient, chacun, sur leurs bureaux placés côte à côte; la chambre à coucher de la princesse, dans laquelle sont nés ses enfants; un petit boudoir et le cabinet de toilette, le tout donnant sur le parc; ces appartements étaient occupés autrefois par la mère du comte de Paris.

Au premier étage subsistent le « salon privé », dit « salon noir », à cause de la couleur des boiseries modernes de sa plinthe, et la « salle à manger particulière »; son plafond, à caissons peints, garde sa fraîcheur première. Une pièce contiguë, la première chambre à coucher de la Grande Mademoiselle, communique avec son cabinet de toilette, aujourd'hui couvert d'une couche de peinture uniforme et sans art, et logé dans une tourelle saillante; on accède par une autre porte dans un boudoir qui servait de chambre à coucher au comte de Paris; une porte conduisait de cette pièce sur l'escalier et le cabinet de toilette du prince, dans lequel se trouvait une baignoire. La chambre donne sur le

parc et est située à l'angle du bâtiment; cette pièce, richement décorée, a servi de chapelle au duc de Penthièvre, puis de cabinet à S. A. R. Madame, princesse Adélaïde et sœur du roi Louis-Philippe.

Les murs de cette élégante chambre sont couverts de panneaux bleus, décorés des fleurs de lis, de la couronne et du chiffre des Montpensier; les marqueteries du parquet, en bois des îles, sont exécutées avec une perfection merveilleuse, ici comme dans plusieurs autres pièces, telles que la chambre de la Grande Mademoiselle, qui mérite une plus particulière attention. Sur ses murs on a peint en traits d'or les initiales A et M, dans un double L affronté, d'Anne-Marie-Louise d'Orléans; les fenêtres ouvrent sur le parc et sur la rade du Tréport, superbe paysage de la côte normande; c'est ici le somptueux logis de celle dont Mme de Sévigné énuméra les nombreux titres de noblesse dans la lettre qui annonçait la surprenante nouvelle du mariage de Lauzun avec « Mademoiselle, la Grande Mademoiselle, fille de Monsieur; Mademoiselle, petite-fille d'Henri IV; Mademoiselle d'Eu, Mademoiselle de Dombes, Mademoiselle de Montpensier, Mademoiselle d'Orléans, Mademoiselle cousine germaine du Roi; Mademoiselle, destinée au trône »; de Mademoiselle exilée ici pour avoir refusé d'épouser le roi de Portugal, vieux et paralytique. Ici, Mademoiselle se consolait en organisant des jeux avec ses dames ou en ordonnant les aménagements ou les agrandissements de son château. Comme chacun le sait, Mademoiselle céda cette pairie, première du royaume, Eu, au duc du Maine, avec le domaine de Dombes, afin d'apaiser le courroux de Mme de Montespan et de payer la rançon de liberté de l'ingrat Lauzun.

Le décor de la chambre de la Grande Mademoiselle présente des analogies frappantes avec celui du cabinet de Lauzun, dont les détails demeurent présents à mon esprit

depuis le jour où je pris l'initiative, enfin couronnée de succès, d'obtenir la sauvegarde du splendide logis parisien. Comme dans l'île Saint-Louis, une haute plinthe est appliquée contre la base des murs et divisée en deux parties inégales, dans sa hauteur, par une corniche ; elle est portée, chez Lauzun comme chez Mademoiselle, par de belles consoles, d'où pendent des grappes de fruits et de fleurs ; des cadres rectangulaires sont disposés, à Paris comme à Eu, au pourtour de la pièce ; une voussure, ici et là, supporte le plafond. Le cadre de l'alcôve du lit, profonde d'un mètre, présente une certaine analogie avec celui de la chambre à coucher du quai d'Anjou, dans l'île Saint-Louis.

Un escalier secondaire existe derrière l'alcôve, et Vatout rapporte qu'au-dessus de la chambre qu'elle habitait à Eu, Mademoiselle avait fait disposer « un petit appartement orné de peintures, où se jouaient les Grâces et les Amours, et dont l'escalier descendait, par hasard, dans l'alcôve de la princesse ». J'ai vu une *enfance* de ce genre peinte aux plafonds de deux chambres situées à l'étage supérieur de l'angle nord-est, vers le parc ; dans l'une des peintures, datant du dix-septième siècle, on remarquera deux Amours sonnant de la trompette, dont les pavillons sont marqués, l'un de quatre fleurs de lis d'or, sans doute celles des Montpensier ; l'autre des initiales A. M. L. d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, tracées en or sur fond blanc. Dans le plafond de la pièce voisine, les Amours semblent méditer autour d'une sphère terrestre ; le fond du ciel est entouré d'un cadre octogonal, peint à l'imitation des marbres de l'« escalier des marbres » du château de Versailles. Ces deux chambres furent habitées par le comte de Paris et le duc de Chartres dans leur enfance. A côté, près de l'escalier, est un petit cabinet noir.

Les communs, dits « pavillons des ministres », en souvenir d'un séjour des ministres de Louis-Philippe, et placés



LE CHATEAU D'EU AVANT L'INCENDIE (PHOTOGRAPHIE)



OT, COMMUNIQUÉE PAR « LE MESSEGER. EUDOIS »)

entre le château et l'église, n'ont subi aucune atteinte du feu ; on y a déposé les objets sauvés ; la nomenclature s'en trouve dans une lettre qu'a bien voulu m'écrire, sur ma demande, le docteur Michellet, médecin de la famille d'Orléans. On ne pouvait avoir un meilleur informateur, puisque, selon les termes du rapport officiel adressé par M. Cagé à M. Bignon, député et maire de la ville d'Eu, le docteur Michellet, par son énergie et sa connaissance du château, « fut le véritable sauveteur du mobilier ». Voici le texte de sa lettre :

« Monsieur,

Presque tous les objets d'art garnissant le château d'Eu avaient été transportés en Angleterre, il y a plusieurs années déjà. Il ne restait plus que quelques tableaux disséminés dans les différents appartements ; tous les portraits des Guises, garnissant la galerie de ce nom, ont été sauvés.

La « psyché » et la « corbeille de mariage », offertes à la duchesse d'Orléans lors de son mariage, sont également sauvées. Une statue en bronze de *Jeanne d'Arc*, copie de la statue de la princesse Marie, qui se trouvait dans la galerie des Guises, ainsi qu'un buste de Mme la comtesse de Paris, sauvés du feu ; les bustes en marbre de Gaston d'Orléans et du duc, père de Mgr le comte de Paris, sauvés également. Un service de Sèvres d'un très grand prix, qui se trouvait dans le cabinet de toilette de la Reine, est sauvé. Sur les trente-cinq mille volumes de la bibliothèque, vingt-cinq mille environ ont été arrachés aux flammes et sont intacts ; parmi eux, une collection d'admirables gravures de Versailles ; mais combien d'autres ont été brûlés et parmi eux que d'éditions précieuses ! Jusqu'à présent, il est impossible de le savoir, car tous ces volumes sont entassés pêle-mêle, et nous n'avons pas encore pu mettre la main sur le catalogue, qui, nous l'espérons, a échappé aux flammes.

Parmi les objets détruits, outre les plafonds de la chambre du Roi, de son cabinet de travail, de la grande et de la petite bibliothèque et de la salle de billard, qui dataient de Louis XIV, je ne connais qu'une Vierge en bronze magnifique, ayant été donnée au jeune duc d'Orléans, lors de sa première communion, faite à Eu, et retrouvée dans les décombres ; le bas de la robe est fondue, ainsi que la partie inférieure de l'Enfant Jésus.

D^r MICHELLET. »

De la place Carnot, le terrifiant spectacle de ce grandiose incendie fut d'une tragique beauté ; une immense rampe de feu avait enlacé la longue suite des vieux combles du dix-septième siècle, dont les bois crépitaient avec un bruit sinistre. Le capitaine des pompiers, M. Cagé, érudit ami des antiquités et des livres sur la région, qu'il collectionne avec un soin louable, a fait un rapport sur l'incendie dont le texte est reproduit en annexe. Selon M. Cagé, un feu qui, paraît-il, « brûlait, depuis dix heures du matin, dans une cheminée d'office dont l'âtre était dans les sous-sols et la sortie entre les arêtiers nord du grand comble, s'élevant au sud du pavillon central où se trouvait l'horloge » incendia les vieilles charpentes. J'ai vu, dans les sous-sols des offices et cuisine qui sont en bordure de la façade, vers la ville, l'âtre coupable, en parfait état.

Aussitôt avisé, M. Cagé arriva sur le lieu du sinistre et constata « que les trois étages du comble du pavillon nord de l'aile sud du château étaient en feu ; les flammes sortaient de la toiture à environ vingt-quatre mètres du sol et la fumée envahissait rapidement les appartements limitrophes du foyer ». On trouvera dans le texte du rapport de M. Cagé, fort consciencieux, le récit de la lutte contre le fléau. Je veux faire ressortir ici le courage intelligent du caporal-clairon Leclerc, du sergent Bigeard, du mécanicien Bochot, du

docteur Michellet, et insister sur les services rendus par le bataillon du 39^e régiment d'infanterie, caserné à Eu depuis peu d'années, pour assurer la défense trop négligée de nos côtes. Tandis que les pompiers étaient placés dans le « jardin français » et s'occupaient de combattre le feu sur la façade tournée vers la mer, le bataillon était chargé de préserver la façade opposée qui, au fond de la cour d'honneur, fait face à l'église. La troupe arriva sur les lieux du désastre à sept heures trente minutes, conduite par le commandant Place. Cet officier, voyant l'imminence du danger, divisa fort heureusement le château en trois secteurs. On avait placé, tournant le dos à l'église : à droite, le capitaine Roudil ; au centre, le capitaine Charpentier ; à gauche, le capitaine Collilieux. Il fallut attendre pendant une heure avant d'avoir de l'eau : les conduites ne s'adaptaient pas à la pompe militaire ni aux pompes venues de la ville. En attendant, les capitaines désignés faisaient la reconnaissance du rez-de-chaussée, du premier et du second étage, sans lumière et dans un chaos indescritible ; au bout d'une demi-heure seulement, on apportait des bougies aux officiers : à l'aide de ce luminaire, grâce à l'excellence du commandement et à l'activité habituelle de nos vaillants soldats, aidés de quelques civils, on déménagea, en une heure et demie, toutes les bibliothèques, les tableaux, les tentures, qui furent transportés dans les écuries du château. Le capitaine Collilieux mérite une mention spéciale : il a dirigé la pompe militaire jusqu'à deux heures du matin, et c'est à ses efforts et à ceux de la poignée d'hommes qu'il avait sous la main, secondés par les pompiers de la ville du Tréport, qu'on doit la conservation de la chapelle, qui aurait, sans aucun doute, été détruite comme le reste. Le docteur Michellet et le lieutenant de Malleray ont sauvé la psyché offerte, en 1839, par la ville de Paris, à l'occasion du mariage de la duchesse d'Orléans, grand'mère du duc actuel. Cette

glace, encadrée de bronze massif, a été manœuvrée par le lieutenant de Malleray comme une pièce d'artillerie. Une soixantaine d'hommes y étaient attelés.

Les autres officiers et le capitaine qui les commandait n'ont pas dépensé moins d'intelligence et d'énergie pour assurer le sauvetage des objets d'art, tentures, meubles, bibliothèques, qui auraient été la proie des flammes sans leur dévouement et celui de leurs hommes. Tous méritent les plus grands éloges, car ils venaient de faire une marche de trente-deux kilomètres, plus une manœuvre qui avait duré trois heures, à travers champs ; le bataillon était parti à six heures du matin et il était rentré de la manœuvre à quatre heures et demie. La troupe et les officiers, après avoir sauvé presque toutes les richesses que contenait encore le château, sont restés sur le lieu du sinistre jusqu'à deux heures et demie du matin ; à cette heure seulement tout danger était écarté, et la troupe put enfin prendre un peu de repos. Officiers et soldats avaient rivalisé de zèle et montré, une fois de plus, les réserves d'énergie de notre armée, toujours ardente à courir au feu.

* * *

Je ne recommencerai point l'histoire des divers châteaux, successivement élevés, brûlés ou détruits ici depuis le dixième siècle ; dans l'un d'eux fut enfermée, croit-on, l'illustre héroïne de notre indépendance, Jeanne d'Arc. J'ai résumé cette histoire dans mes volumes de *la Côte normande*. Je rappellerai seulement l'origine du palais actuel, brûlé dans la nuit du mardi 11 novembre 1902 au mercredi 12. C'est au duc de Guise qu'on doit reporter l'honneur de cette reconstruction ; il avait reçu, à son entrée dans la ville d'Eu, en 1578, un accueil triomphal dont il fut ravi. Il décida alors de remplacer le château, un « simple bâtiment de bois et fort commun », selon un manuscrit d'Eu, par un édifice majestueux, celui d'aujourd'hui. « Les plans, écrit M. Va-

tout, premier bibliothécaire du roi Louis-Philippe, furent dressés; leur exécution, commencée en 1578, par Claude Leroi, de Beauvais, fut suspendue et reprise en 1581, mais on n'acheva pas les travaux. Le château actuel n'était qu'une aile du projet¹. » On devait en construire deux autres, en retour; l'une, sur la Bresle, fut démolie en 1806; l'autre, du côté de la route du Tréport à Eu, ne fut jamais exécutée. D'ailleurs, c'est à la Grande Mademoiselle qu'il devait appartenir de réaliser la construction d'une grande partie des bâtiments. Mademoiselle de Guise, étant fort obérée vers 1657, proposa à Mademoiselle de Montpensier de lui vendre le comté d'Eu, où elle n'avait été qu'une seule fois, dix ans auparavant, quand le 31 juillet 1647, Anne d'Autriche conduisait Louis XIV d'Abbeville à Dieppe². Dans le temps où Mademoiselle de Guise faisait cette proposition, M. Salmon, secrétaire du roi, faisait saisir réellement le comté d'Eu, vendu par arrêt du Parlement en 1660 et 1661. Mademoiselle rapporte en ses *Mémoires* comment fut faite l'acquisition: « Pour qu'on ne s'aperçût pas de voir un notaire chez moi, écrite-elle, on m'apporta le contrat à la grille du Val-de-Grâce, où j'allais dîner le jour que je partis de Paris. » Mademoiselle de Montpensier « se rendit adjudicataire, lit-on dans un manuscrit d'Eu, moyennant 2 100 000 livres, et joignit à ses hautes qualités la pairie première du royaume³ ». Une entrée triomphale, décrite dans le *Livre rouge*, fut ménagée à la nouvelle propriétaire lorsqu'elle se rendit à Eu, en 1677; elle a dit elle-même l'état du château qui, alors, « lui parut assez beau ». Elle ajoute: « L'on juge, par ce que Monsieur de Guise y a bâti, de ce qu'il avait envie d'y faire: il n'y a que la moitié de la maison de faite, et une partie du vieux logement des anciens comtes d'Eu, qui étoient de la mai-

1. VATOUT, *Histoire du Château d'Eu*, p. 244.

2. IDEM, *Ibidem*, p. 320.

3. IDEM, *Ibidem*, p. 323.

son d'Artois ; la situation en est très belle, l'on voit la mer de tous les appartements ; il n'y avoit point de jardin. » Mademoiselle fit bâtir et planter. Lenôtre donna le dessin des jardins. En 1793, par décret du 4 octobre, le château d'Eu fut séquestré, le mobilier vendu à l'encan, les tableaux brûlés ou portés à Dieppe. Hôpital militaire en 1795 ; habitation, en 1805, du titulaire de la sénatorerie de Rouen, quand le général Rampon y séjourna, le château devait, dans la pensée de Napoléon I^{er}, devenir une de ces résidences impériales qu'il jugeait nécessaires sur les frontières ; son architecte, Fontaine, prépara, en 1811, des plans du nouvel aménagement ; mais, en raison des événements, on n'exécuta que des travaux d'entretien. Le palais rentra, en 1814, dans les mains de la duchesse douairière d'Orléans ; à la suite d'une visite, faite en 1821, par le duc d'Orléans, le futur Louis-Philippe, des travaux importants furent exécutés sous la direction de Fontaine ; « il s'efforça, écrit-il dans un mémoire, de conserver soigneusement les appartements des anciens ducs de Guise, tout en rendant commode la distribution ». On acheta les terrains nécessaires à la construction de vastes dépendances, qui s'élèvent aujourd'hui entre le château et l'église. Le pouvoir, sous le second Empire, s'appropriâ, en 1852, les biens de la famille d'Orléans et, par suite, le château d'Eu, rendus en 1871. Vers 1875, le comte de Paris fit exécuter d'importants travaux sous la direction de l'architecte de l'église d'Eu, Viollet-le-Duc ; on dépensa alors, dit-on, environ deux millions. Au jour de l'incendie, l'aspect du château et de ses appartements était le fruit de ces remaniements successifs.

Le palais était abandonné et désert depuis l'année 1886, époque de l'expulsion des princes. Et, depuis lors, nul n'y pouvait pénétrer, à moins d'une autorisation autographe du duc d'Orléans ; quand, au jour de l'incendie, on entra dans les appartements pour les sauver, on vit dans les chambres

des calendriers, tous datés du millésime de 1886, témoins qui attestaient la date d'abandon du toit familial.

*
*
*

Amis et défenseurs de nos monuments historiques, nous souhaitons qu'on rétablisse un des chaînons de notre histoire monumentale en reconstruisant promptement le château d'Eu¹.



ANNEXE

Rapport du Capitaine de pompiers à Monsieur le Maire de la ville d'Eu.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous exposer et d'attester ce qui suit :

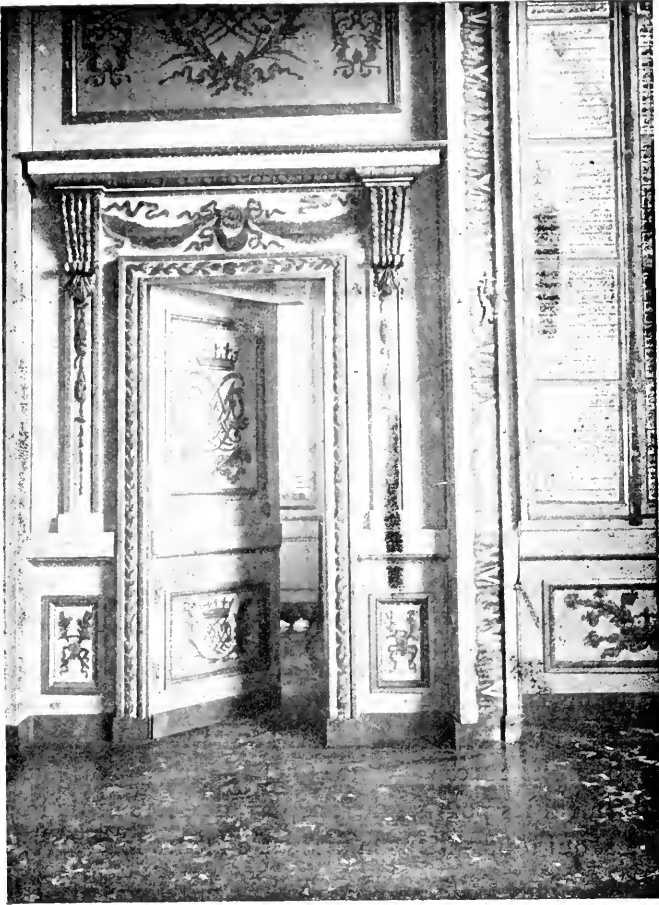
Le mardi 11 novembre courant, à sept heures moins quelques minutes du soir, je fus informé, par une communication téléphonique de l'Hôtel de Ville, qu'un incendie venait de se déclarer au château d'Eu ; je courus immédiatement sur les lieux du sinistre, où je constatai que les trois étages du comble du pavillon nord de l'aile sud du château étaient en feu : les flammes sortaient de la toiture à environ 24 mètres du sol et la fumée envahissait rapidement les appartements limitrophes du foyer.

Presque aussitôt, les dévidoirs arrivaient avec les pompes de la Compagnie, et des établissements étaient faits sur la bouche d'arrosage de l'Hôtel de Ville et celle de la pompe à vapeur de la place Carnot.

La pompe du génie militaire ne tardait pas également à venir se mettre à ma disposition ainsi qu'un fort contingent d'hommes de la garnison et la pompe de la gare du Nord ;

¹. Les pertes sont couvertes par une compagnie d'assurances. Dès le lendemain du sinistre, M. Jacob, architecte du palais, venait examiner l'état des constructions, afin de prendre les mesures urgentes de sécurité.

CHATEAU D'EU



PORTE DU CABINET

DE LA CHAMBRE DE LA GRANDE MADENOISELLE, PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS

PHOTOGRAPHIE DE M. ROUDIL

la pompe de la garnison fut chargée de préserver le côté sud sur la cour d'honneur, tandis qu'une des nôtres et celle de la Compagnie du Nord étaient placées dans le jardin français, où elles s'alimentaient, par des chaînes, dans le bassin central.

Malheureusement, l'eau des lances n'arrivait qu'à une hauteur de 18 à 20 mètres, et ne pouvait combattre avec grande efficacité le feu, qui prenait une étendue de 50 mètres en moins d'une heure.

Pendant ce temps, le sauvetage du mobilier était organisé sous la direction du D^r Michellet, intelligemment aidé par les officiers de la garnison et quelques professeurs du Collège.

La pompe à vapeur du château, sortie de son magasin dès sept heures et aussitôt mise sous pression par les soins du mécanicien Bochot, lançait ses premiers jets une heure après; ce fut de ce moment seulement que comptèrent les secours sérieux contre l'incendie; je n'eus plus, dès cet instant, qu'une préoccupation : faire la part du feu la plus petite possible et, tout en essayant de sauver l'extrémité sud de l'aile sud, porter la plus forte partie de nos moyens de secours du côté opposé, pour préserver la plus grande partie du château restée intacte, c'est-à-dire tout le côté nord.

Entre huit heures et demie et neuf heures, survenaient successivement les pompes du Tréport, de Mers et de Ponts-et-Marais, qui toutes, dans la mesure de leurs forces, rendirent les services qui leur furent demandés.

Nous avions alors neuf lances qui, sans interruption, couvrirent d'eau le vaste foyer jusqu'à trois heures et demie du matin, heure à laquelle, maître du feu, je pus remercier successivement les personnes venues contribuer aux secours, et enfin, à cinq heures et demie du matin, la moitié de la compagnie était congédiée.

CHATEAU D'EU

B



EXTREMITÉ SUD, QUAND LES RUINES ÉTAIENT ENCORE EN
PHOTOGRAPHIE DE CHARLES NORMAND

Malheureusement, malgré tous nos efforts, les dégâts étaient immenses : au centre, si la véranda sur le jardin français était préservée, le vestibule du rez-de-chaussée et la galerie des Guises au premier étage étaient en partie consumés; l'aile sud, comprenant les bibliothèques, les appartements privés du Roi et de la Reine, la trésorerie et les appartements du jeune duc d'Orléans, était détruite, il ne restait intacts, à l'extrémité sud, que la chapelle et les appartements du capitaine Morhain. Au nord, nous avons pu préserver l'escalier d'honneur, le Study, les appartements du duc et de la duchesse de Montpensier, la salle à manger, le salon noir, la chambre historique de la Grande Mademoiselle, les appartements du comte et de la comtesse de Paris et des princesses Amélie et Hélène.

Un grand nombre des livres de la bibliothèque et la majeure partie du mobilier, tapisseries, tableaux, objets d'art, étaient également sauvés.

Toute la journée du 12 fut employée, par les hommes que j'avais conservés, à inonder les décombres avec les lances établies sur les prises d'eau du service public et de la canalisation intérieure du château.

Et, enfin, du mercredi 12 au samedi 15 novembre, à six heures du soir, des petits postes furent nécessaires, tant de jour que de nuit, pour la surveillance et aussi pour terminer de noyer les débris du sinistre.

Tous les membres de la population ont, assurément, dans ce grand désastre, fait leur devoir; je ne puis pourtant m'empêcher de vous signaler la conduite particulièrement digne d'éloges :

- 1° Du caporal-clairon Leclerc qui, aidé du sapeur Dragon est resté, pendant sept heures consécutives, accroché à 23 mètres du sol, sur le toit du grand pavillon de l'aile nord, pour diriger la lance de la pompe à vapeur;
- 2° Du sergent Bigeard qui, secondé par le nommé Pelca,

CHATEAU D'EU



A

EN UN POINT DU FOND DE LA COUR D'HONNEUR.

VIS-A-VIS LE SALLE D'EU

EN DESSOUS DE LA SECONDE ARCADE A, EST SITUÉ L'OFFICE OÙ SE TROUVE L'ATRE DE LA CHEMINÉE DONT
LA SOURCE A COMMUNIQUÉ LE FEU AU COMBLE

AU PREMIER PLAN, PORTRAIT DE M. GAGE, CAPITAINE DES POMPIERS D'EU

PHOTOGRAPHIE DE CHARLES NORMAND

employé aux Chemins de fer du Nord, a travaillé pendant plus de quatre heures à quelques mètres des flammes, pour couper le toit, côté nord de l'incendie;

3° Du D^r Michellet qui, par la force de son énergie, augmentée d'une grande connaissance des lieux et des choses, fut le véritable sauveteur du mobilier;

4° Et, enfin, du mécanicien Bochot qui, par le bon fonctionnement de la pompe à vapeur et les indications utiles qu'il m'a fournies, parfois dans des endroits dangereux de l'immeuble en feu, a fortement contribué à préserver la partie restée intacte.

Aucun accident grave n'est survenu au cours de l'incendie.

Quant à l'endroit exact où le feu a pris naissance et à la cause du sinistre, contrairement à ce qui arrive fréquemment, il est facile de vous les préciser; l'incendie est dû à un feu qui, paraît-il, brûlait depuis dix heures du matin dans une cheminée d'office dont l'âtre était dans les sous-sols et la sortie entre les arêtières nord du grand comble s'élevant au sud du pavillon central où se trouvait l'horloge, qui s'est arrêtée exactement à sept heures trente-cinq.

Rien autre à vous signaler, Monsieur le Maire, si ce n'est la mise à la réforme de 80 mètres de tuyaux et la perte de menus objets (deux clefs et un orifice de lance) appartenant à la ville.

Dressé le présent rapport, pour servir et valoir ce que de droit.

Paul CAGÉ.

A Eu, le samedi 15 novembre 1902, à huit heures du soir.

CHATEAU D'EU



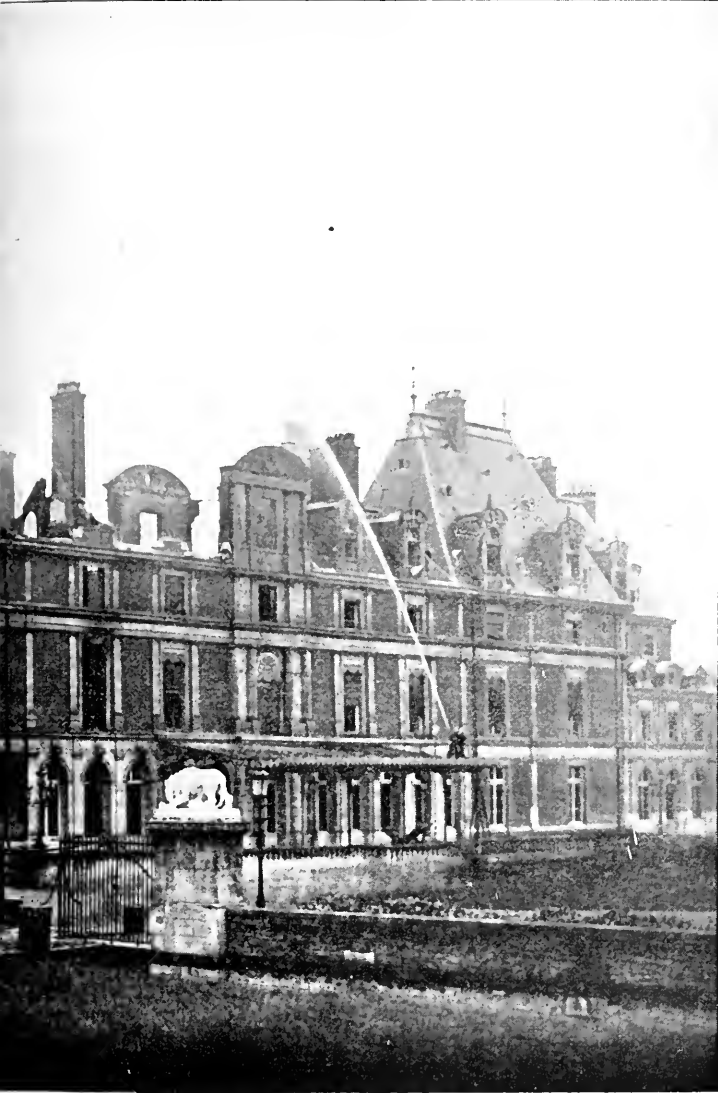
LA FAÇADE AU FOND DE LA COUR D'HONNEUR QUAND LES RUINES FUMAIENT ENCORE
AUTRE EXTRÉMITÉ, CÔTÉ SUD
AU PREMIER PLAN, LA POMPE A VAPEUR DU CHATEAU
PHOTOGRAPHIE DE CHARLES NORMAND



LE PLAFOND A DEMI EFFONDRE DE LA SALLE DES GARDES FORMANT LE PLANCHER DE LA
SALLE DES GUISES
PHOTOGRAPHIE DE M. ROUDIL



LE CHA
CLICHE DE M. HARANG.



NDIE

MESSAGER EUDOIS »

GUIDE PRATIQUE

A TRAVERS LE VIEUX PARIS

PAR LE

MARQUIS DE ROCHEGUEDE

M. le marquis de Rochegude vient de publier, chez Hachette, un livre intéressant et nécessaire; membre de la Société des Amis des Monuments, vaillante cohorte qui a pris tant d'initiatives utiles, l'auteur a voulu servir sa noble cause auprès du public. « J'ai essayé, écrit M. de Rochegude, en employant généralement le style télégraphique, de faire passer sous les yeux des amateurs ce que nos ancêtres nous ont légué en art public. J'ai voulu guider leurs pas dans les dédales des anciennes rues... Chacune de mes promenades doit durer, à pied, de deux heures et demie à trois heures. » En trente-trois itinéraires, l'auteur a montré les restes de ce vieux Paris, qui fait le charme du nouveau Paris, qui peut et doit s'harmoniser avec lui; pour ceux qui disposent d'un temps restreint, M. de Rochegude a tracé un programme de promenades en trois visites, et il signale au visiteur qui ne disposerait que d'une journée les logis qu'il serait impardonnable de ne pas connaître; car aujourd'hui nulle Parisien, nulle Parisienne n'a plus le droit d'ignorer Paris, depuis que les visites des Amis des Monuments l'ont mis à la mode auprès de l'élite de ses citoyens et citoyennes; aussi s'élève-t-on chaque jour davantage contre les destructions quotidiennes. Raillez donc les rares écrivains qui, par de hardis sophismes, servent les intérêts de la spéculation au détriment de la beauté de Paris; ils feignent de croire qu'on ne pourrait résoudre avantageusement les problèmes nouveaux, si l'on conservait le charme des anciennes choses. Combien pour-

tant ignorent leur existence, et, par suite, sont tièdes encore à les défendre ! En revanche, quelle niaiserie quand, comme l'écrit à juste titre M. de Rohegude, on s'écrase à un « vernissage » de quelque œuvre sans intérêt, « à une exposition décadente, à la vente du mobilier d'une demi-mondaine célèbre » ; quand on fait des bassesses pour accéder dans ces endroits où au luxe le plus effréné « s'allie le goût le plus étrange et le plus incohérent », au lieu de la noble et riche simplicité de nos aïeux. Allez donc au Marais, étudiez-en l'histoire dans les ouvrages les plus détaillés, qui vous le feront comprendre ; défendez tout ce que « la pioche du démolisseur, guidée par le mauvais goût ou la soif des spéculations de terrains » n'a pas encore détruit. Et vous n'en serez pas moins moderne ; et même, en dépit des vieilles tirades d'autrefois, croyez, comme l'écrit M. de Rohegude, qu' « aimer les vieilles maisons n'empêche pas d'aimer les jeunes femmes ». Seulement vous aimerez mieux Paris et la France en examinant à fond les trésors d'art et les sites admirables du pays. Car, comme je l'ai écrit dans l'*Avant-Propos*, que l'auteur a bien voulu me demander pour le placer en tête de son excellent ouvrage, « en connaissant mieux sa patrie on apprend à la mieux aimer, à la mieux servir, à la rendre enfin de nouveau prospère et glorieuse entre tous les peuples ! »

Charles NORMAND.

LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES EN FRANCE

LE THÉÂTRE DE DREVANT

(CHER)

La planche de la page 249 représente la vue du théâtre antique déblayé en cette année 1902 et dont notre correspondant, M. Gauchery, a entretenu ses collègues. Ce théâtre était connu ; mais la plus grande partie était enfouie, et la vue que l'on publie est le premier aspect du monument, dégagé jusqu'à la scène par M. Mallard.

LE GRAND MONUMENT D'HIPPONE (BÔNE, ALGÉRIE). — Cet édifice est celui dont des journaux algériens ont annoncé la découverte en le désignant comme le soubassement d'une pyramide. Le monument étant en grande partie enterré, on ne peut préciser sa destination. La photographie, due à notre membre correspondant, M. Michel, et reproduite à la page 241, est la première vue publiée de cette énigmatique construction.

LA VISITE DES « AMIS DES MONUMENTS ET DES ARTS »

AU PANTHÉON

Une foule recrutée dans toutes les élites de la société parisienne a visité, d'une façon complète, le Panthéon, sous la direction de son éminent architecte, M. Nénot, membre de l'Institut, de M. Flammarion, l'astronome bien connu, de son collaborateur, M. Berger, et de M. Charles Normand, organisateur de la réunion, qui a fourni de nombreux renseignements inédits. La place nous manque pour décrire aujourd'hui de façon complète cette curieuse visite d'étude, à laquelle ont pris part quatre cents personnes, dont à peu près moitié étaient des dames.



LE GRAND PALAIS DE LA VILLE DE PARIS (MELUN (SEINE-ET-MARNE),
 MINISTRE D'UN PAYS, LE MINISTRE DE LOUIS XIV
 VOIR LA MONOGRAPHIE DANS LE TOME PREMIER DU DANS LE TIRAGE A PART
 PAR CHARLES NORMAND.)

Notions élémentaires d'Archéologie

PAR

LOUIS BONNARD

(Voir page 191.)

Les personnes étrangères à l'archéologie ont dû regretter souvent leur ignorance des notions élémentaires de cette science si nécessaire; on les trouvera dans l'ouvrage écrit par M. Bonnard et illustré de photographies dont on donne ici des exemples. L'auteur a donné une place relativement importante aux temps préhistoriques; quoique se limitant à l'archéologie monumentale, il dit quelques mots des anciens instruments; puis il parcourt le cycle de notre histoire. Ainsi, au cours des voyages, les moins renseignés apprécieront mieux les églises, les habitations dont les routes de France sont jalonnées, et « qui valent mieux, comme le dit avec raison M. Louis Bonnard, que le rapide

regard, parfois un peu dédaigneux, que la plupart des touristes leur jettent en passant. Nous voudrions attirer sur ces monuments de notre passé un peu de cette attention qu'au point de vue de l'art, comme de l'histoire, ils méritent à tant d'égards. »

De nombreux plans et croquis permettent de comprendre un tel texte fort clair ; plusieurs ont été gravés, sur la demande de M. Louis Bonnard, comme pour beaucoup d'autres ouvrages, sous la direction de *l'Ami des Monuments et des Arts*, dont chacun peut apprécier les gravures.

Le livre de M. Louis Bonnard rendra à ceux des *Amis des Monuments et des Arts* qui en auraient besoin, les services que l'auteur s'est proposé de leur offrir.



LANTERNE DES MORTS, A FENIOUX (CHARENTE-INFÉRIEURE)

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES REÇUS

En présence du nombre considérable d'ouvrages qui nous sont envoyés, il ne sera rendu compte que de ceux dont un double exemplaire nous sera adressé : l'un d'eux étant destiné à l'auteur de l'analyse, l'autre aux archives de l'Ami des Monuments et des Arts. Les ouvrages adressés en simple exemplaire seront mentionnés. L'abondance des ouvrages envoyés nous oblige à en signaler plusieurs dont le compte rendu sera publié dans une autre livraison.

MARQUIS DE ROCHEGUDE. — Guide pratique à travers le vieux Paris. — Maisons historiques ou curieuses pouvant être visitées en trente-trois itinéraires. — Paris, 1903. In-8, 389 pages. — Voyez le compte rendu à la page 235.

F. DE MÉLY. — Le Saint-Suaire de Turin est-il authentique? Les représentations du Christ à travers les âges. — Paris, 1902. In-8, gravures.

BASILEOS LEONARDOS. — Olympie. — Un volume in-8, 353 pages, avec un plan d'Olympie en couleur. Édité en grec à Athènes, sous le titre : Η ΟΛΥΜΠΙΑ, 1901.

G. GAUCHERY. — Influence de Jean de France, duc de Berry, sur le développement de l'architecture et des arts aux quatorzième et quinzième siècles. — Caen, 1901. In-8.

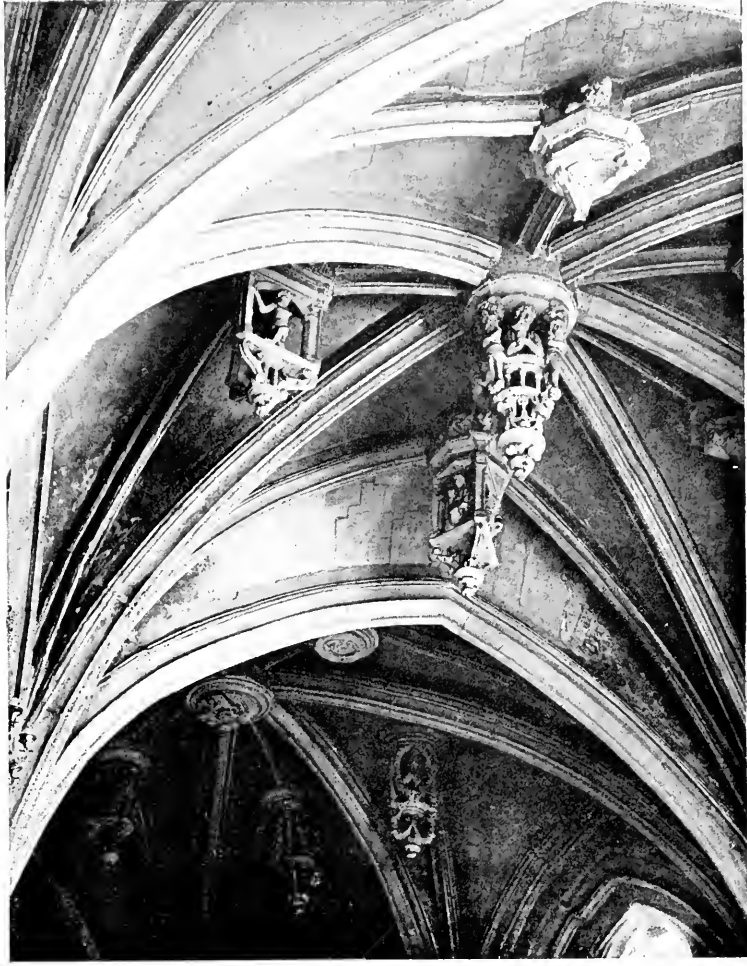
GEORGES CHAMPAGNE. — Inventaire des registres, titres et papiers de la ville de Dreux. — Chartres, 1900. Gr. in-8.

A. PERRAULT-DABOT. — L'Hôtel de Bourgogne et la Tour de Jean-sans-Peur, à Paris. — Paris, 1902. In-8.

D^r H. CHAPUT. — Le Marché dans l'hôpital, à Tonnerre. — Auxerre, 1902. In-8. (Extrait du *Bourguignon*, n^{os} 19 et 22, octobre 1902.)



LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES EN ALGERIE.
SOULEVEMENT EN PIERRE D'UN BÂTIMENT RECENTMENT MIS AU NET, EN 1904. — BOME
COMMUNICATION LE G. MICHÉ.

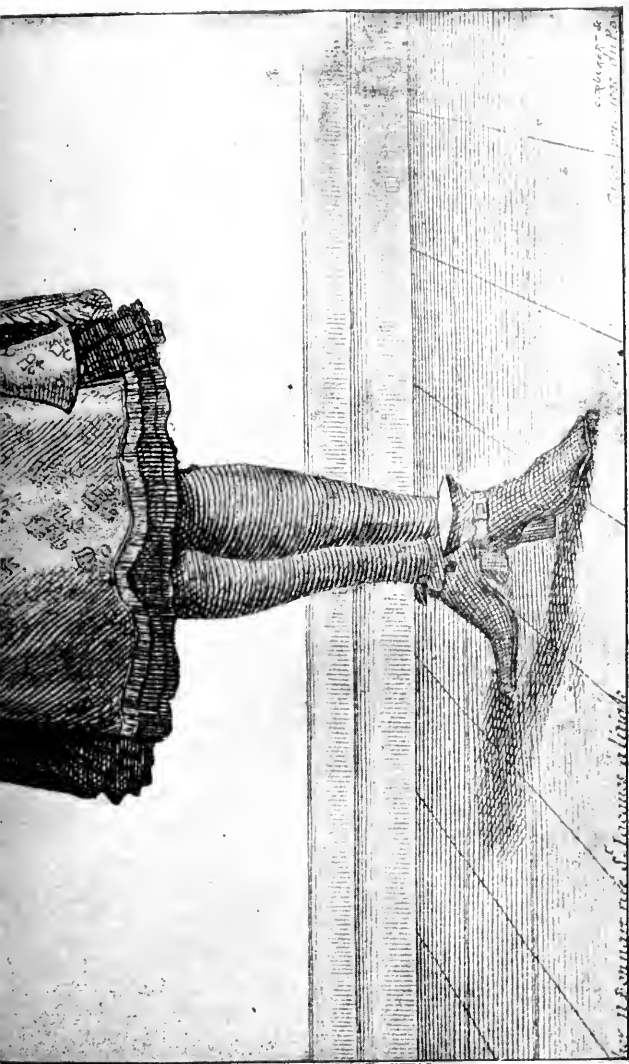


PENDENTIFS EN PIERRE DE BASEMONT

VOUÛS EN BAS COTES, ÉGLISE DE MONTFORT L'AMAURY (SEINE-ET-OISE)

PHOTO DE MARTIN SARON





SOUVENIRS PARISIENS
JURÉ COMÉDIEN DE VIN ET L'ENTERRÉMENT.

Par H. Fournier, rue St. Louis à Paris.

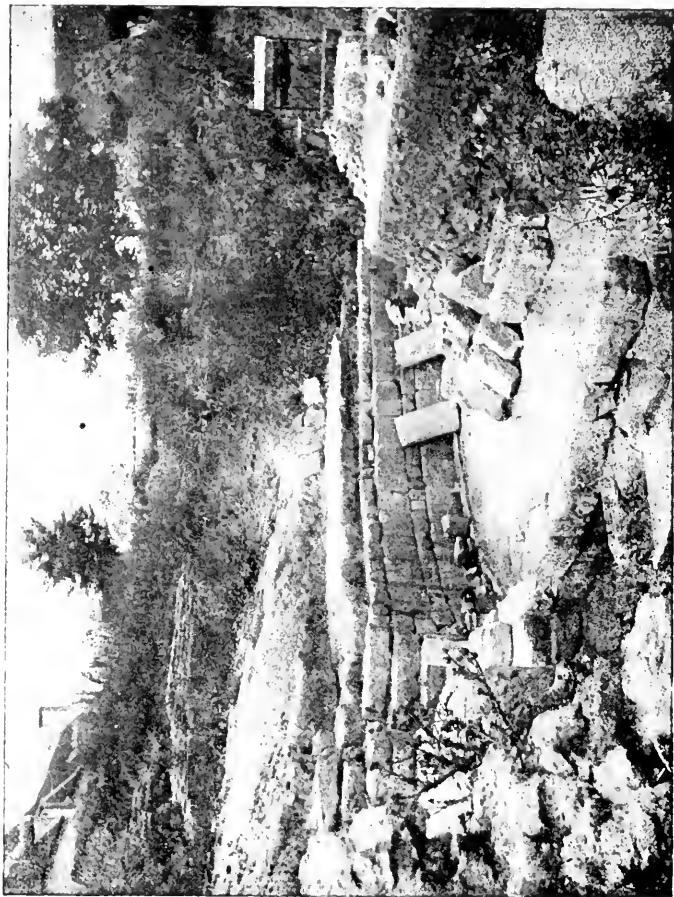


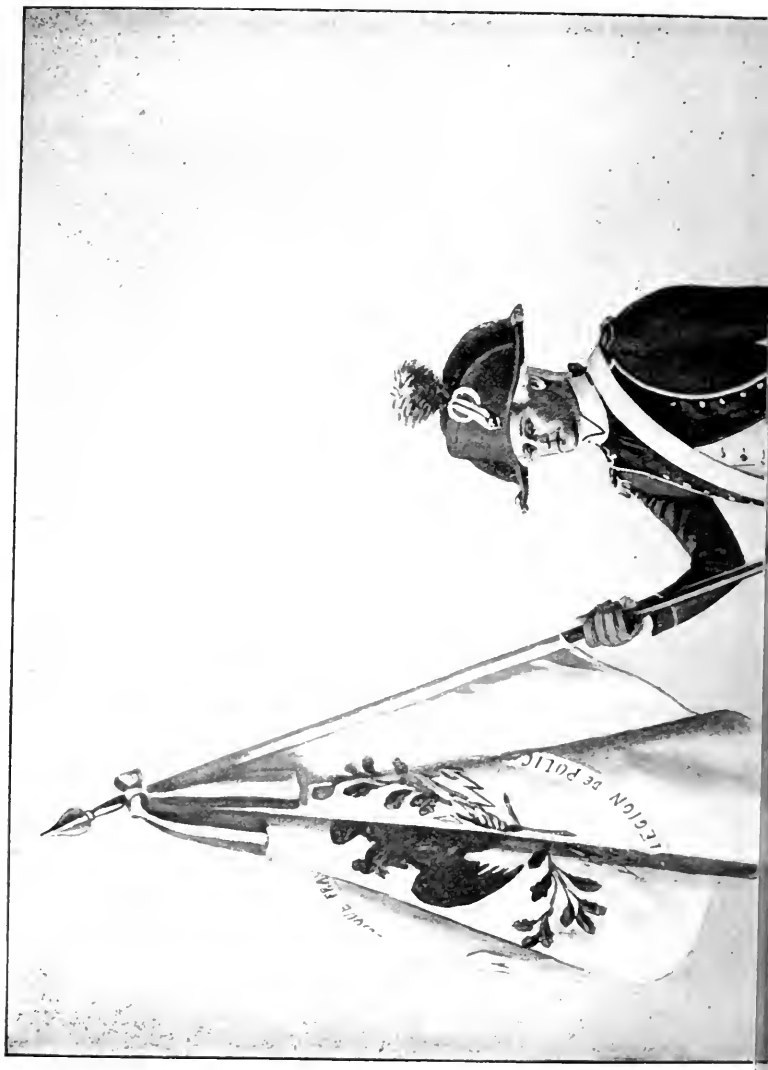
Photo Charles Normant

LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES EN FRANCE

LE THÉÂTRE DE DREVAUX (CHER) MISE AU JOUR EN 1900.

VUE GÉNÉRALE. UNE PARTIE DU MONUMENT EST ENCORE OCCUPÉE PAR LES TERRES A FROID. LES SÈGES QUI ÉTAIENT CACHÉS DANS LES GRADINS SE TROUVAIENT EN C. D. LA CLÈNE DU CÔTÉ E. F.

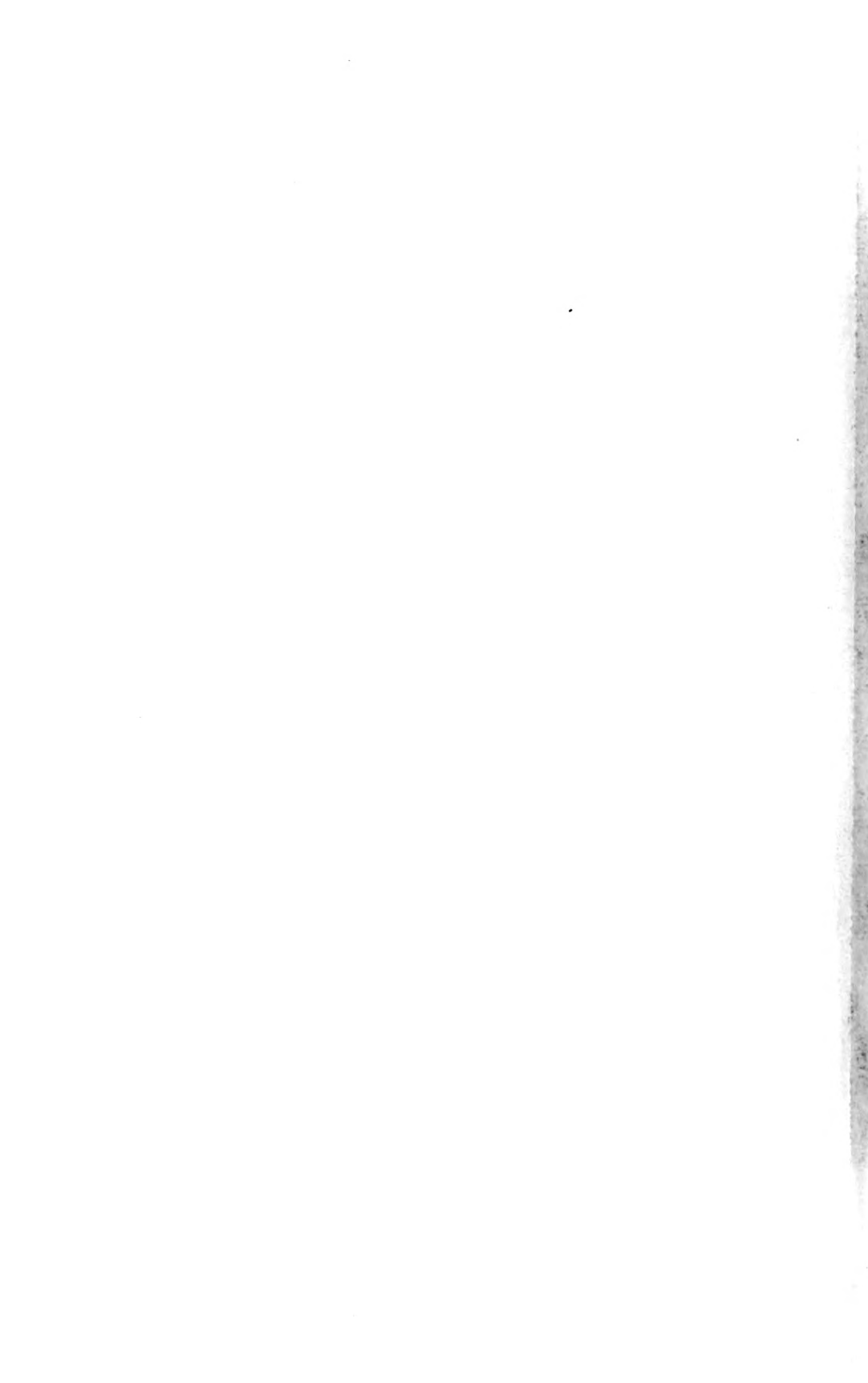






© 1960 by [unreadable]

LA L... LE... LI... (...)
L'ORGANISME EST AU ... DE ...





VICTOR HUGO

PRESIDENT, AVEC ALBERT LENOIR, DE LA « SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS »
SCULPTURE DE GUSTAVE HENRIEL

COMITÉ INTERNATIONAL D'AMIS DES MONUMENTS

MONUMENTS HYBRIDES

CHEZ LE COMTE ESTERHAZY

PAR LE

COMTE DE SCHOENBORN

Président de la Cour d'administration,
Ancien Ministre de la Justice, à Vienne (Autriche).



Dans la partie occidentale de la Hongrie sont les ruines d'un couvent, entourées de forêts, que le peuple nomme « le Couvent rouge ». Nul ne lui connaît d'autre nom, et nul n'en sait l'histoire. On peut dire seulement que la légende semble autorisée, cette fois, en attribuant aux Turcs la dévastation de ce monastère mystérieux, puisqu'en effet l'armée des Osmanlis a passé par là.

Que de fois, en chassant dans ces forêts, propriété d'un de mes amis, le comte Nicolas-Maurice Esterhazy, ai-je admiré ces débris magnifiques d'une grande époque. Ces

fragments sont d'un style roman du meilleur temps : on voit d'abord une partie des murs latéraux et de l'abside d'une église. On aura une idée de la richesse des moyens qui ont servi à la construction quand nous aurons observé qu'une partie de la voûte est encore debout ; ce morceau délabré est encore assez grand pour qu'on puisse se rendre compte comment elle fut construite en pierre taillée ; procédé ici de grand luxe et même presque inouï en ces pays, où d'ordinaire les voûtes sont de pierres brutes ou de briques. On voit encore debout une construction latérale, croulante, cachée, embroussaillée, probablement un débris du logis qui renfermait les cellules des moines.

Je ne puis exprimer le sentiment mêlé de tristesse, d'admiration et de curiosité inquiète qui m'étreint quand je passe par ici, soit à dessein, soit à cause des hasards de la chasse. N'est-il point surprenant que ces terribles Infidèles, arrivés jusqu'ici après avoir tout détruit, aient épargné un petit castel gothique, venu jusqu'à nous et situé à quelques lieues seulement de leur lieu de passage ! Combien n'est-il pas étonnant que les meilleurs historiens et archéologues hongrois aient en vain cherché, à ma connaissance, l'origine, l'histoire et la fin de ce couvent !

Mais je voudrais signaler en deux mots à mes chers lecteurs deux monuments fort curieux qui se trouvent dans le parc de mon ami ; ils sont vraiment hybrides, étant faits tout à la fois des meilleurs morceaux des ruines dont je viens de parler, et d'éléments d'un ordre tout à fait différent.

Aux confins du parc et de la forêt, un aïeul de mon ami a érigé, il y a un siècle environ, une porte triomphale, à l'occasion du mariage de son fils. C'est un couloir de porte, construit en pierre taillée, et orné des plus belles sculptures, arrachées dans la forêt aux ruines du « Couvent rouge ». On y reconnaît la colombe du Saint-Esprit, colombe en quelque sorte héraldique et stylisée selon la manière des

artistes de l'époque. Vous voyez des chapiteaux formant escabeaux saillants sur la façade, ou qui y sont engagés, partie de belles colonnes romanes, merveilleusement sculptées. Mais, malheureusement, les voûtes sont d'un style ogival mal compris et de médiocre exécution !

Dans le même parc, à quelques centaines de pas plus loin, on arrive à des ruines qui n'en sont pas, car elles sont artificielles, faites de tronçons de colonnes, entourées de tas de pierres, à la façon des ruines chères aux peintres du dix-septième et du dix-huitième siècle, qui se plaisaient à en agrémenter leurs paysages. Mais, si vous cherchez bien, vous découvrirez, ici encore, des pierres taillées et sculptées provenant du « Couvent rouge » ; et, en même temps, vous verrez des pierres tombales romaines, qui ne sont point rares en ces contrées !

N'avais-je pas raison de qualifier d'hybrides des monuments faits de tels mélanges ? Chaque fois qu'il m'est donné de les voir, je me sens partagé, tirillé, entre des sentiments aussi divers que les éléments dont ils se composent : la joie pure et sincère de *voir de l'ancien*, — goûtée, j'en suis certain, par tous mes amis lecteurs, — joie qui, pour nous tous, l'emporte de mille coudées sur la joie banale de *voir du neuf* ; puis j'éprouve un regret cuisant à la vue de ces ménages mal assortis de débris vénérables, que sépare la différence des styles et des siècles. Et pourtant je ne puis retenir un sentiment de gratitude pour le comte Esterhazy d'autrefois, l'auteur de ces créations hybrides, car, en agissant ainsi, il voulait honorer et préserver, à sa manière, des pierres qui, sans son intervention, en raison de leur mauvais emplacement, auraient peut-être été ruinées, gaspillées, dispersées, perdues tout à fait.

Qu'il me soit permis, en écrivant ces dernières lignes, de citer les vers latins inscrits en haut de cette porte triomphale. Ainsi que je l'ai dit, elle sépare la forêt sauvage, riche de

gros gibier, d'avec le jardin fleuri et planté d'arbres fruitiers. Aussi le poète a-t-il dit :

Hinc ad Floram, Dianam Pomonomque accessus
Quam trium mavis dearum sequere.

Toute l'époque est là : l'image du Saint-Esprit à côté de l'Invocation aux Déeses, confondues ensemble ; les différents styles placés côte à côte, le respect ; un culte incertain de l'Antique, sans discerner les époques ni leur caractère !

Avouons les progrès accomplis depuis lors : *l'Ami des Monuments et des Arts*, entre autres, en est la preuve.

~~~~~

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

DES AMIS DES MONUMENTS ROUENNAIS

La Société, dont le président sortant est M. Georges Dubosc, vient de constituer son bureau de la façon suivante :

Présidents d'honneur : Charles Garnier, ancien architecte de l'Opéra et membre de l'Institut ; Charles Normand, directeur de *l'Ami des Monuments et des Arts* ; Gaston Le Breton, directeur des musées de Rouen, correspondant de l'Institut.

Président : Coutan, docteur en médecine et publiciste. Vice-présidents : Édouard Pelay, directeur d'assurances, membre de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure ; G. Ruel, architecte. Secrétaire : H. Geispitz, bibliothécaire-archiviste de la Chambre de commerce. Secrétaire adjoint : Lecorbeiller. Archiviste : Raoul Aubé, publiciste. Trésorier : Bonet-Paon, sculpteur-statuaire.

INSTITUT DE FRANCE  
 ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

~~~~~

DISCOURS

DE M. PHILIPPE BERGER

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

A L'OCCASION DE LA MORT

DE

M. EUGÈNE MÜNTZ

MEMBRE DE L'ACADÉMIE, PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ
 DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

(Voy. t. XVI, p. 192.)

Depuis quelque temps déjà nous redoutions le malheur dont nous venons de recevoir la nouvelle; et si nous n'avions pas entretenu l'Académie des craintes que nous inspirait la santé de son vice-président, la réserve de nos réponses à vos questions inquiètes ne vous laissait guère d'illusion, et vous pressentiez tous l'issue fatale de la crise qui depuis quelques semaines tenait Eugène Müntz éloigné de ce bureau.

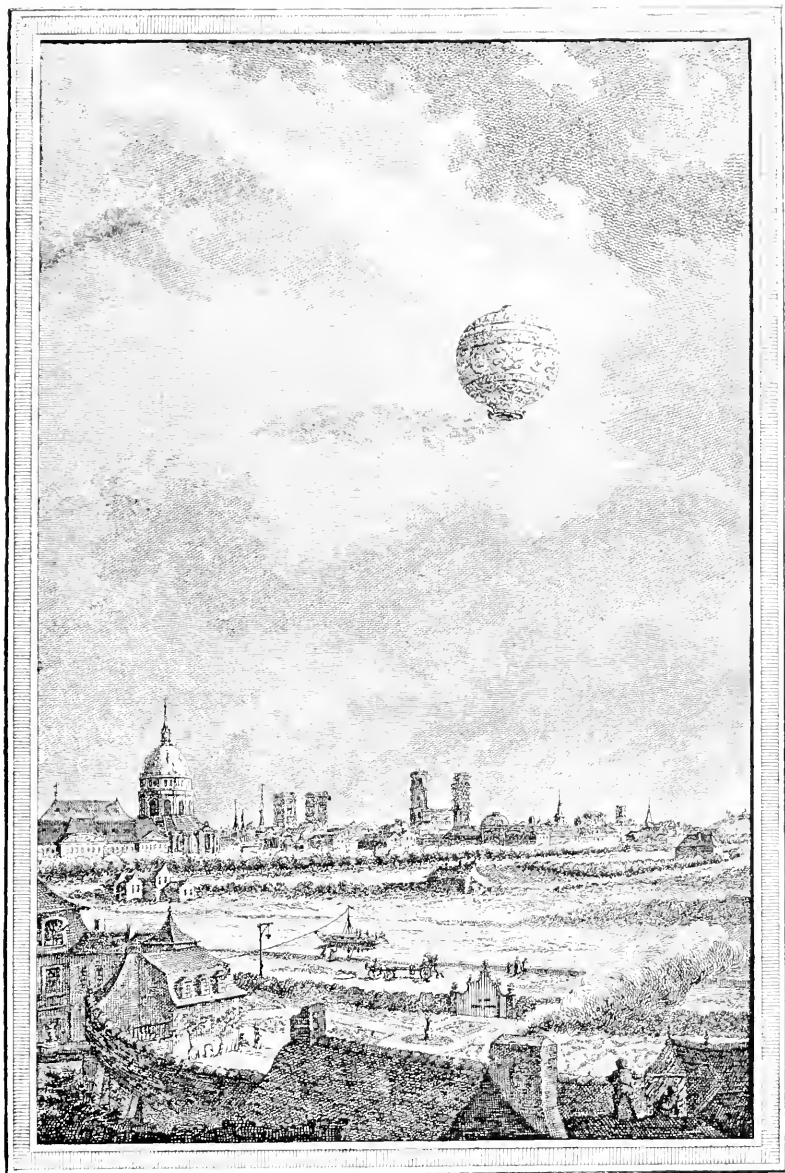
Et pourtant sa mort nous surprend et nous cause une douloureuse émotion. C'est qu'elle frappe un confrère aimé de tous pour l'aménité de ses relations, pour le charme et la distinction d'un esprit toujours en quête de nouvelles découvertes, pour la conscience qu'il apportait dans ses recherches, pour la simplicité sous laquelle il cachait l'originalité de sa pensée et l'étendue de ses connaissances. Elle le frappe en pleine vie et en pleine activité, à un âge où nous pouvions encore attendre beaucoup de son ardeur scientifique et de tant de brillantes qualités, fécondées par un travail persévérant et obstiné.

Eugène Müntz n'avait passé par aucune de nos grandes

écoles. Il appartenait à la classe des savants, si nombreux dans notre Académie, qui se sont faits tout seuls. Né le 11 juin 1845, dans la petite ville de Soulz-sous-Forêt, en Alsace, il dut à son éducation première et à l'influence du milieu dans lequel il vivait les dispositions qui l'ont porté vers l'étude de l'archéologie. Appartenant à une famille de notaires, destiné par son père à lui succéder, après quelques études en droit il ne tarda pas à reprendre sa liberté et il se voua définitivement à l'histoire de l'art. Ses premiers travaux furent consacrés à son pays natal. La guerre de 1870, en rompant un lien séculaire et en faisant disparaître bien des œuvres d'art qui étaient une des gloires de l'Alsace, étendit le cadre de ses recherches tout en leur donnant plus d'actualité. Collaborateur de *la Revue critique*, il était déjà connu et estimé comme archéologue, quand, en 1873, Albert Dumont le choisit, avec l'abbé Duchesne et avec MM. Collignon, Bloch et Bayet, pour faire partie de l'École française de Rome qui venait d'être organisée. « C'étaient vraiment des maîtres, a dit Courajod, que la France avait envoyés là-bas comme ses premiers écoliers. »

Dès lors, la voie de Müntz fut toute tracée. Il se mit à étudier l'histoire de l'art en Italie, branche singulièrement riche et d'une importance de premier ordre pour l'intelligence des chefs-d'œuvre de la Renaissance, et que personne pourtant n'avait encore sérieusement abordée, même en Italie. Il s'y voua avec passion, fouillant les trésors des archives du Vatican comme les plus humbles collections, apportant à ses recherches cette méthode sévère et cette critique aiguisée qui distinguent tous ses travaux.

Il consigna les résultats de ses recherches patientes et minutieuses dans ses trois volumes sur *les Arts à la Cour des Papes*. Par ce travail qui a fait sa réputation, il ouvrait aux Italiens mêmes des sources auxquelles ils n'avaient pas songé. Aussi son livre reçut-il au delà des monts un accueil



De la gravure de M. Lenoir

Gravé par N. de Launay

Premier Voyage Aérien
Expérience faite à
Sous la Direction
par M^{le} Marquis d'Irlande



En présence de M^{le} Daubou
dans le Jardin de la Muette;
de M. Montgolfier,
et M. Pilatre du Rosier, le 21 9^{bre} 1783
Vue de la Terrasse de M. Franklin à Passy.

COLLECTION DE M. CHANDEBOIS

SOUVENIR DE LA VISITE DE « L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS »
AU CHATEAU DE LA MUETTE

SOUS LA CONDUITE DE M. DE FRANQUEVILLE MEMBRE
DE L'INSTITUT DE FRANCE

qui y a rendu son nom populaire. Il a été suivi par son *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, ouvrage monumental, dont la première partie, consacrée à la Renaissance italienne, a seule vu le jour.

D'autres vous entretiendront de la longue série des travaux d'Eugène Müntz, travaux si divers, mais qui tous convergeaient vers le même but : faire connaître d'une façon scientifique, à l'aide des documents, cette merveilleuse époque qu'a été la Renaissance en Italie. On retrouve cette préoccupation aussi bien dans les travaux où il est plus spécialement critique d'art, comme dans son *Raphaël* et dans son *Léonard de Vinci*, que dans ses recherches originales, dans ces mille études de détail sur la Renaissance et sur ses précurseurs, qu'il a publiées à part ou qu'il a insérées dans des revues artistiques ou dans vos publications. Il y avait en effet deux hommes en Müntz, comme l'a si bien dit M. Perrot : le critique d'art et le chercheur de documents, et l'on rencontre chez lui à un égal degré le souci de l'exactitude et le zèle à procurer du nouveau. Votre président doit ici se borner à dire ce qu'était pour nous notre confrère, et ce que l'Académie perd en sa personne.

Revenu d'Italie, Eugène Müntz n'avait pas cessé de creuser son sillon, portant ses recherches sur tous les points que sa curiosité découvrait, avec une activité infatigable qui a miné trop tôt sa santé. Tant de travaux lui avaient fait dans le monde des arts une situation exceptionnelle. Nommé peu après son retour de Rome bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts, puis suppléant du cours de Taine, il a laissé là aussi la trace de son passage, soit dans les collections qu'il a classées, enrichies et réorganisées, soit dans son *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts*, ou bien dans sa *Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts avant la Révolution*, ou bien encore dans son

Guide des collections d'art à l'École nationale des Beaux-Arts. Associé libre de la Société des architectes français, pour laquelle il fit paraître, avec M. Ch. Lucas, le *Catalogue de l'exposition de portraits d'architectes*, il était, depuis 1893, membre honoraire de l'Institut royal des architectes britanniques. Vous lui avez enfin accordé la plus grande des récompenses en le nommant membre de votre Compagnie, en remplacement de Siméon Luce, le 3 mars 1893.

La part si active qu'il a prise à nos travaux m'oblige à relever encore un point de sa carrière scientifique. Dans ses recherches sur les origines de la Renaissance il avait été amené à porter son attention sur les tapisseries, sur les fresques, sur les mosaïques, qui sont un des éléments d'information les plus riches et les plus précieux pour ceux qui étudient les sources des grandes manifestations de l'art. C'est de là qu'étaient sorties ses études sur *les Fresques inédites du Palais des Papes à Avignon*, sur *les Peintures de Simone Martini à Avignon*, sur *les Mosaïques chrétiennes de l'Italie*. Puis peu à peu l'idée s'était généralisée dans son esprit et il avait conçu le plan d'un grand *Corpus des Mosaïques*. Vous savez quelle insistance il mettait à le défendre et comment il en avait su faire adopter le projet par l'Association internationale des Académies. Il devait prochainement nous en soumettre le cadre. La mort seule l'en a empêché.

Eugène Müntz, Messieurs, a été en effet fidèle jusqu'au bout à ses devoirs d'académicien. Presque jusqu'à son dernier souffle, il a bravé la maladie pour venir s'asseoir dans votre Compagnie. On le voyait arriver, se traînant à peine, pour nous serrer la main et puiser, à votre contact, un peu de cette vie qui lui échappait. Vous savez combien il animait nos séances par ses communications, combien il tenait à ce *Rapport sur les Ecoles d'Athènes et de Rome* qui lui rappelait sa jeunesse. Cette année, pour la première

fois, il a dû céder la plume à notre confrère M. Collignon.

L'automne dernier, se sentant déjà profondément atteint dans sa santé, il avait fini, sur nos instances, après bien des hésitations, par accepter la vice-présidence qui devait l'amener à présider l'Institut en 1903; mais alors déjà il redoutait que la tâche ne fût trop lourde pour ses forces chancelantes.

La dernière fois que je le vis, en m'annonçant qu'il allait être obligé de donner sa démission, il me disait quelle haute satisfaction c'eût été pour lui, relié à l'Académie des Beaux-Arts par tant d'amitiés et d'études communes, rattaché à l'Académie des Sciences par la présence d'un frère, uni à lui par une si étroite communauté de vie, de présider la réunion de nos cinq Académies.

La mort, Messieurs, lui a donné son congé; mais elle l'a frappé debout et travaillant comme il avait vécu.

Pour moi, c'est plus qu'un confrère que je perds, c'est un contemporain, un camarade et presque un ami d'enfance, que j'avais été heureux de retrouver à mes côtés à l'Institut, et auquel je me réjouissais de transmettre la présidence. Et, au lieu de cela, c'est son éloge funèbre que je dois prononcer aujourd'hui de cette place. Obligé, par sa volonté formelle, à ne pas prononcer de discours à ses funérailles, je lui dis, en votre nom à tous, un suprême adieu et j'adresse l'expression de nos profonds regrets à sa famille, et en particulier au confrère éminent qui le pleure après avoir tout fait pour adoucir sa vie et que nous entourons de toutes nos sympathies.

L E

Comité de conservation des Monuments

DE L'ART ARABE AU CAIRE

Nous avons déjà souvent signalé les œuvres de cet utile comité; il nous adresse aujourd'hui les procès-verbaux de ses dernières séances et les rapports de la section technique ainsi qu'un précieux travail de M. Max Herz bey sur diverses mosquées du Caire (voy. p. 112). Il faut féliciter de leurs efforts M. Max Herz bey et ses éminents collègues du Comité de l'art arabe. Nous voudrions pouvoir imprimer ici tous ces curieux rapports; nous publierons du moins celui qui intéresse spécialement la France. Il concerne la

MAISON DU ROI SAINT LOUIS, A MANSOURAH

PAR MAX HERZ BEY

Architecte des Vakfs, Membre du Comité de l'art arabe au Caire.

Des plaques commémoratives ayant été préparées pour la maison qui a, dit-on, servi de prison à saint Louis, je me suis proposé, à l'occasion de leur pose, de visiter moi-même cette maison et d'y faire quelques fouilles, pour essayer de découvrir des traces de maçonnerie ancienne pouvant justifier une tradition, née on ne sait sous quelle influence et sur quels indices, et n'ayant aujourd'hui pour objet qu'une construction moderne dénuée de valeur et d'importance.

M. Barois, puis S. E. Artin pacha à qui je fis part de mon projet l'approuvèrent, et le 29 octobre dernier, je partis de Mansourah accompagné de notre collègue, M. Casanova, que le sujet intéressait et qui voulut bien se joindre à moi.

Par la communication de M. Mohamed effendi Rachad à l'Institut égyptien, en date du 18 juin 1886, et le rapport de notre collègue Saber bey Sabri, publié dans le quinzième

fascicule du Comité (procès-verbal 84), nous étions préparés à un ensemble sans importance apparente, mais notre déception fut au delà de toute attente. La maison de saint Louis, telle que le duc de Montpensier semble l'avoir vue ¹ il y a un peu plus d'un demi-siècle, se réduit à trois pièces, dont deux au nord et une vers le sud-ouest près du portail de la mosquée el-Mouafi; la plus grande partie a été démolie et reconstruite pour former des magasins. Des divers points auxquels s'attache plus particulièrement la légende, la pièce sud-ouest subsiste, et ce serait celle où, d'après Rachad effendi, le noble visiteur, descendant du roi qui y aurait été prisonnier, se découvrit et s'agenouilla respectueusement. Cette pièce jadis sombre a aujourd'hui une porte sur la ruelle et est occupée par un teinturier. Elle appartient aux Wakfs, de même que la partie nord, de construction primitive, et bien que ces deux corps de bâtiment soient actuellement séparés, il serait aisé d'y établir une communication en ce point qui, si l'on ajoute foi à la légende, est le plus important dans les parties subsistantes.

Les constructions que l'on voit aujourd'hui, bien que presque entièrement remises à neuf, présentent des restes pouvant remonter à une centaine d'années; les fouilles que nous avons pratiquées à côté de la partie nord et de la pièce sud-ouest, sur une profondeur de 3 mètres (un calcul nous a fait établir l'ancien sol à 2 m. 20 de profondeur), auraient seules pu nous faire découvrir des traces d'ancienne maçonnerie, mais le résultat fut complètement négatif.

La mosquée adjacente à la maison et connue sous le nom de el-Mouafi fut également l'objet de nos investigations. Une plaque scellée sur le mur ouest à l'intérieur de cette mosquée permet d'établir que le bâtiment actuel fut élevé en l'année 1119 de l'hégire. Rien ne s'y trouve ayant pu

¹ D'après le R. P. Jullien, le duc a visité la maison en 1846. (*L'Égypte, souvenirs bibliques et chrétiens*. Lille, 1891, 2^e édit., p. 18-91.)

appartenir à la mosquée jadis édifiée en cet endroit, et à laquelle Ali pacha Moubàrek fixe l'année 583 comme date de sa fondation.

Rien donc de ce qui existe aujourd'hui de la mosquée et de la maison ne saurait être qualifié d'ancien.

Ne voulant pas quitter Mansourah sans avoir recueilli tous les renseignements se rapportant à la maison qui fut l'objet de notre voyage, nous avons interrogé quelques habitants, en essayant au moins de connaître à quel titre elle les intéressait, et si la tradition trouvant quelque crédit auprès des touristes visitant Mansourah de nos jours, désignait plus particulièrement cet endroit à leur attention ou à leur curiosité.

Notre interrogatoire ne fut pas plus heureux que nos recherches.

La légende est connue dans le pays, mais on n'en connaît pas l'origine; de très rares visiteurs se sont présentés pendant ces dernières années. Nous apprîmes cependant que le P. Wellinger, supérieur des Missions africaines, qui avait vécu à Mansourah pendant trente années, s'était occupé de la maison dont les ruines subsistaient sur tout le terrain qu'elle occupait jadis, et qu'il en avait même fait quelques photographies. Mais le P. Wellinger, que nous désirions voir, se trouvait, nous a-t-on dit, à Tantah, et notre mission étant terminée, nous sommes partis aussitôt pour cette ville avec l'espoir d'y trouver quelques documents. Là, une autre désillusion nous attendait. L'ancien directeur des Missions africaines, atteint d'une grave maladie, avait quitté définitivement l'Égypte pour se fixer à Paris. Cependant, nos recherches se continueront, car M. Casanova s'est complaisamment chargé d'écrire au P. Wellinger et de le prier de vouloir bien communiquer les renseignements ou documents qu'il possède au sujet de cette maison intéressant le Comité.

Le résultat de notre mission n'est pas encourageant, il est vrai; cependant, puisqu'une légende veut attacher à cette maison un fait important, appartenant à la fois à l'histoire des deux peuples, quel inconvénient y aurait-il, à défaut d'indices établissant un fait réel, à laisser subsister la fiction, telle qu'elle est parvenue jusqu'à nous et à laquelle, par l'inscription que le Comité vient de faire apposer, aucune équivoque ne saurait naître dans l'avenir?

Et ne pourrait-on pas, comme complément, songer à l'installation, dans une partie de cette maison, d'un petit musée renfermant des copies d'objets ou de documents destinées à rappeler le souvenir historique?

Ce projet pourrait de suite recevoir un commencement d'exécution, et une chambre située dans la partie restée propriété des Wakfs pourrait fort bien être ainsi utilisée et renfermer les objets et documents qu'il serait aisé de recueillir.

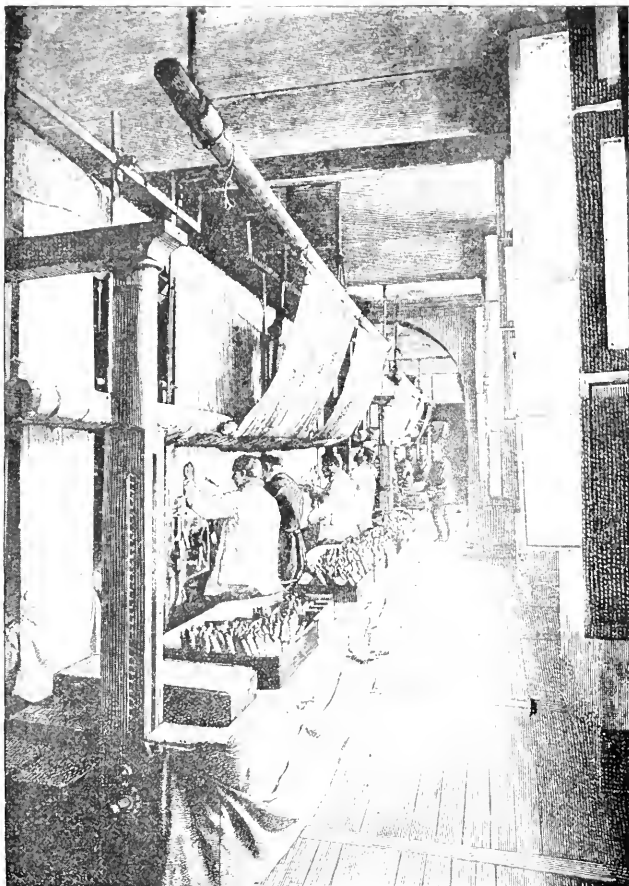
En outre, si le Comité voulait examiner la question, il serait également intéressant de rétablir la communication entre la partie nord et la partie sud-ouest, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut.

~~~~~

RELATION DU VOYAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE PRAGUE, A PARIS, AU CENTENAIRE DE VICTOR HUGO. — Elle vient de paraître, sous le titre *Oslava Victora Hugo V' Pariži*, au moment de mettre sous presse. Faute de place, nous ne pouvons donc qu'annoncer ici cette importante publication, rédigée par le zélé secrétaire, M. Cenkow. On y trouve, parmi les belles gravures, une bonne reproduction du Panthéon, du tombeau de Victor Hugo, etc. C'est un lien nouveau pour l'union franco-tchèque, que sont venus cimenter, à Paris, nos braves amis le bourgmestre Srb, le vice-président du Conseil de la capitale royale de Prague, M. Neubert, et MM. Breznovsky, Bros, Gros, Stych, Cenkow. Mille félicitations.

C. N.

PLATEAU DE LA SAVONNERIE A LA MANUFACTURE DES Gobelins, PAR L. L.



ATELIER DE LA SAVONNERIE A LA MANUFACTURE DES Gobelins

PHOTOGRAFIE DU

COMTE FERNAND DE L'ÉLISE DE FERRIER LE FELIX

SOUVENIR DE LA VISITE DES « AMIS DES MONUMENTS », SOUS LA CONDUITE

DE M. GIFFREY, MEMBRE DE L'INSTITUT

ET DIRECTEUR DE LA MANUFACTURE DES Gobelins





LES DERNIÈRES EXCURSIONS  
DE  
L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS

ORGANISÉES ET COMMENTÉES

AVEC DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

CHARLES NORMAND

Lauréat de l'Institut.

Grâce au zèle de nos collègues pour leur œuvre, grâce à la façon active dont ils se sont épris pour le noble but qu'ils poursuivent, les adhésions nouvelles sont arrivées plus nombreuses que jamais. C'est ainsi qu'on a pu multiplier les excursions, dont l'organisation est onéreuse quand elle se répète aussi fréquemment; on a multiplié aussi le nombre des gravures de leur bulletin périodique *l'Ami des Monuments et des Arts*, dont l'édition exceptionnellement luxueuse et artistique est fort coûteuse. Que d'améliorations seraient pourtant souhaitables, que de documents inconnus l'on voudrait publier, si des ressources plus grandes le permettaient; que d'articles demeurent inédits, que de livres reçus ne sont pas signalés, faute de place, et faute de moyens de multiplier le nombre des feuilles.

Que les Amis des Monuments et des Arts redoublent donc d'ardeur pour leur œuvre d'étude et de sauvegarde du patrimoine national; en multipliant le nombre de leurs collègues, ils pourront mieux remplir la lourde tâche dont ils ont assumé la charge et l'honneur, en face d'ennemis de l'art, de Paris, et du bien public.

On voudrait savoir beaucoup de gré à ceux de nos collègues qui, par leur influence et leurs relations, ont pu développer les ressources de leur belle œuvre et ont permis de l'améliorer; on étudie en ce moment s'il ne serait pas

possible d'organiser en l'honneur de ceux qui ont ou auront récemment recruté deux ou trois adhérents nouveaux, et en l'honneur des membres fondateurs, une excursion exceptionnelle, qui leur serait spécialement réservée, à titre d'hommage reconnaissant.

Mais que les Amis n'amènent en leur compagnie que des convaincus; qu'ils écartent les « snobs » qui ne se joindraient à nous que parce que la présence à nos réunions est devenue une marque de bon ton; ils nous faut des cœurs vaillants prêts toujours à la lutte contre les sophismes des barbares, et des appréciateurs résolus des beautés de l'art français à toutes les époques.

Dans chacune de ces excursions on a vu se presser l'élite de toutes les sociétés parisiennes : il n'est point, à Paris, de compagnie à la fois plus choisie et plus nombreuse. Le succès s'explique d'ailleurs quand on songe au choix des excursions d'un intérêt singulier, guidées par les autorités d'une compétence exceptionnelle et commentées à l'aide de documents qu'on chercherait en vain dans les ouvrages et recueillis par Charles Normand à la suite de longues années d'étude. On publie aujourd'hui quelques-uns de ces documents inédits; donnons auparavant un rapide aperçu rétrospectif sur les visites d'études que nous avons faites dans ces derniers mois :

Au château de la Roche Guyon :

A l'Opéra ou Académie nationale de musique et à une répétition de jour (t. XVI, p. 42);

Au château de Vincennes (t. XVI, p. 48, 84 et 299);

A la Maison de la Légion d'honneur de Saint-Denis, à son abbaye, à sa basilique, à son musée avant l'ouverture (t. XV, p. 296);

A la Maison d'éducation de la Légion d'honneur du château d'Ecouen (p. 278);

A l'hôtel inconnu de Collin, l'intendant de Mme de Pompadour, aux appartements fermés de Versailles et aux nou-

velles salles récemment aménagées pour les collections ;

Au Val-de-Grâce, toujours fermé ;

Au château de Bagatelle, d'accès inaccessible (t. XVI, p. 106 et 289) ;

A la galerie des plans en relief des places fortes, aux Invalides, aux modèles de monuments parisiens qu'on y voit ;

Au château de Rambouillet, à sa chaumière, aux magnifiques rocailles, à l'exquise laiterie de Marie-Antoinette, à l'Ermitage, etc. (t. XVI, p. 187) ;

Au musée Gustave-Moreau, avant son ouverture (t. XVI, p. 190) ;

Au Panthéon (t. XV, p. 237 et 281).

Toutes ces visites ont été accompagnées de commentaires à l'aide de documents inconnus qui auraient donné un intérêt d'inédit au monument le plus visité.

Nous avons eu la bonne fortune, grâce à l'amabilité de M. le baron de Schoenen et de M. et Mme Périollat, de pouvoir visiter un logis toujours fermé au public, l'hôtel de Collin, l'intendant de Mme de Pompadour. Chacun a été émerveillé de voir une suite de pièces qui forment un exemple unique d'un intérieur complètement conservé. Tout est demeuré intact : boiseries, peintures, bois des rideaux ; les façades n'ont été ni exhausées, ni altérées par l'adjonction de bâtiments nouveaux. Les Amis des Monuments doivent des remerciements particuliers à leurs collègues, M. et Mme Georges Mallet ; en faisant connaître ce ravissant logis à M. Charles Normand, ils lui ont permis de le révéler à nos visiteurs émerveillés. Ils ont été ravis aussi de voir, sous la savante direction de M. de Nolhac, les nouvelles salles du musée de Versailles, si bien aménagées par ses soins.

Donnons à présent quelques documents, dont communication fut faite dans nos autres excursions.

COMMENTAIRE INÉDIT DES TABLEAUX PEINTS

SUR

DEUX CHEMINÉES

VUES LORS DE LA

## VISITE DU CHATEAU D'ÉCOUEN

Grâce à l'autorisation que voulut bien donner à M. Charles Normand M. le grand chancelier de la Légion d'honneur, M. le général Florentin, et M. Constant, chef du bureau des Maisons d'éducation de la Légion d'honneur, les membres de *l'Ami des Monuments et des Arts* purent visiter complètement le merveilleux château d'Écouen. Mme C. Eigenschenck, intendante de la Maison d'éducation de la Légion d'honneur établie dans le palais, voulut bien diriger la visite, accompagnée de Mme Chrétien, et toutes deux nous guidèrent admirablement.

Nous avons tous gardé un souvenir exquis de cette visite d'étude, faite dans des conditions exceptionnelles, et au cours de laquelle M. Charles Normand mit à la disposition des visiteurs une suite de renseignements qui n'avaient pas encore été rassemblés et qui seront publiés ici. Aujourd'hui, faute de place, M. Charles Normand décrira seulement deux de ces admirables cheminées dont les peintures n'ont pas fait jusqu'ici l'objet d'un commentaire suffisant :

Ces deux cheminées sont situées au premier étage, opposées l'une à l'autre, dans le corps de bâtiment qu'on voit à sa gauche, quand on entre dans le château par la grande entrée.

Des peintures décorent le manteau de ces cheminées; elles datent de la Renaissance et appartiennent sans conteste à l'école du Primatice, selon notre opinion, confirmée sur place et avec énergie par un maître, regretté et auto-

risé des choses de la Renaissance, Eugène Müntz. Les sujets sont tirés des récits bibliques rapportés dans les livres xxvii et xxviii, et font suite d'une cheminée à l'autre.

Celui de ces deux monuments qui occupe le fond occidental de la salle est décoré, dans sa partie haute, d'un grand tableau de forme ovale, où figure, dans une forêt, *Esau à la chasse*. Le tableau étant percé d'un trou destiné au tuyau du poêle, on ne peut ouvrir le volet de bois qui cache la moitié du tableau où se déroule l'action principale. Sous ce paysage, dans un petit cartel, peint au centre du linteau horizontal de l'âtre, on a représenté *la Bénédiction de Jacob par Isaac* : la scène est racontée dans la Genèse, au livre xxvii ; sur la peinture, on voit un lit de parade à baldaquin, du style de la Renaissance, sur lequel est couché Isaac ; il avait envoyé Esau à la chasse, lui demandant de lui apporter un plat et lui promettant sa bénédiction. Mais Rébecca, mère de Jacob, l'en prévint ; il se refusa d'abord à frustrer son frère de la bénédiction paternelle : Isaac étant velu, Jacob craignait que son père aveugle ne s'aperçût de la tromperie et ne le maudît. Mais Rébecca, qu'on voit sur le tableau, mit autour des mains de Jacob « la peau de ses chevreaux et lui en couvrit le cou ». Et Isaac ne le reconnut point et le bénit donc ; c'est ce moment que le peintre a choisi : Jacob est agenouillé près du lit paternel ; à droite de notre peinture on voit un personnage en marche ; c'est peut-être Esau, qui revient de la chasse.

Sur la cheminée opposée, adossée au mur du grand escalier monumental de l'aile méridionale du château, on a représenté la suite de cette histoire. Au-dessous du grand tableau, découvert en 1851 par l'architecte Lejeune, et représentant un grand *Paysage de Judée*, est un petit médaillon oval ; on y a peint *le Songe de Jacob* ; la donnée du tableau se trouve dans la Genèse (xxviii) : Isaac avait envoyé Jacob en Mésopotamie, où il devait se marier.

« Étant donc sorti de Bersabée il allait à Haran, et étant venu en un certain lieu, comme il voulait s'y reposer après le coucher du soleil, il prit une des pierres qui étaient là, et la mit sous sa tête, et s'endormit au même lieu. Alors il vit en songe une échelle dont le pied était appuyé sur la terre et le haut touchait au ciel. » Sur notre peinture cette échelle, placée aux pieds de Jacob, est minuscule; le peintre, en prenant cette donnée n'a point représenté les anges de Dieu, qui, selon le récit biblique, montaient et descendaient le long de l'échelle, ni le Seigneur qui était appuyé sur le haut. Jacob est étendu; il occupe la longueur de l'ovale, et se détache en clair sur un fond sombre; il dort et fait ce rêve dans lequel le Seigneur lui dit: « Je vous donnerai et à votre race la terre où vous dormez. Votre postérité sera nombreuse comme la poussière de la terre; vous vous étendrez à l'orient et à l'occident, au septentrion et au midi... »

LA CUISINE ANCIENNE

DU

MUSÉE DE SALZBOURG (AUTRICHE)

D'APRÈS UN DES

ALBUMS DE L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS

On voit au musée de Salzbourg une suite de chambres anciennes, rapportées de diverses maisons. M. Charles Normand les a reproduites et commentées dans l'un des ALBUMS de *l'Ami des Monuments et des Arts*, qui forme une belle suite de documents sur le moyen âge, les dix-sept et dix-huitième siècles. Nous donnons ici l'une des planches de l'ALBUM consacré aux *chambres historiques du musée de Salzbourg*.

## VISITE DU PANTHÉON

L'extension donnée dans ces derniers temps à leur œuvre par les Amis des Monuments et des Arts, grâce aux adhérents de choix qu'ils ont su lui recruter, a été particulièrement sensible le jour de la visite du Panthéon.

Près de quatre cents personnes, dont environ moitié étaient des dames et des demoiselles, appartenant toutes aux diverses élites de la société parisienne, étaient réunies.

Sous la direction d'un maître, M. Nénot, l'architecte du monument, membre de l'Institut, on a visité toutes les parties de l'édifice ordinairement fermées au public. L'astronome bien connu, M. Flammarion, a répété et commenté avec une compétence exceptionnelle l'expérience de Foucault, qui explique la marche du pendule et démontre le mouvement de la terre. L'appareil, récemment installé sous le dôme du Panthéon, n'avait fonctionné qu'en 1851. M. Berger assistait sagement M. Flammarion dans cette curieuse expérience. M. Charles Normand a commenté le Panthéon et produit une série de documents inédits du plus haut intérêt pour l'histoire de l'édifice; le président perpétuel des Amis des Monuments parisiens a mis sous leurs yeux des dessins uniques, les vues et plans originaux du Panthéon provenant des cabinets de Soufflot qui le construisit, de Rondelet son collaborateur, dessins qui font actuellement partie de la riche collection de M. Charles Normand.

On a visité l'édifice jusqu'aux combles, admiré la triple voûte du dôme, étudié dans les caveaux les tombes de Voltaire, de Rousseau, de Soufflot, des deux Carnot, de Victor Hugo, des grands dignitaires. L'« écho », d'un si vigoureux éclat, a surpris tout le monde. Enfin, M. Charles Normand a remercié et félicité tous ceux qui ont concouru à l'organisation de l'excursion et M. Roujon, directeur des Beaux-

Arts, qui avait autorisé la visite dans un après-midi du lundi, jour fermé: ainsi les Amis des Monuments et des Arts ont pu admirer tranquillement les superbes peintures du Panthéon, dues aux maîtres Blanc, Bonnat, Cabanel, Delaunay et Dumont, Detaille dont a vu les études à grandeur, Galland, Gérard, Gros, Hébert, Humbert, J.-P. Laurens, Lenepveu, Henri Lévy, Puvis de Chavannes; de Charles Lameire dont on examina les tapisseries, tissées aux Gobelins. La sculpture est représentée par d'autres chefs-d'œuvre, dans la basilique dont David d'Angers illustra le frontispice et qui est ornée de statues merveilleuses par les maîtres Cabet et Becquet, Cavelier, Chapu, Falguière, Frémiet, Eugène-Guillaume Hiolle, Jouffroy.

A titre de souvenir, on donnera ici un document inédit, relatif à la pose de la première pierre, le 6 septembre 1764, non de l'église Sainte-Geneviève, comme on l'écrit dans des « guides », mais d'un pilier du dôme: à cette époque la crypte était achevée et les travaux commencés depuis 1757. On a reproduit dans le tome XIV (p. 9) une vue très rare de la fête de la pose de cette première pierre. Un projet manuscrit du procès-verbal décrit cette gravure et la cérémonie avec de grands détails. Nous lui devons le texte, inconnu jusqu'ici, de l'inscription scellée dans cette assise.

### INSCRIPTION POUR LA PREMIÈRE PIERRE

DE L'ÉGLISE DE SAINTE-GENEVIÈVE

DONNÉE PAR L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

CUM A CHLODOVEO FRANCORUM PRIMO REGE CHRISTIANO

BASILICA

SANCTORUM PETRI ET PAULI MEMORIE DICATA

BEATE GENOVEVE SEPULCHRO RELIQUIS ET A PLURIBUS JAM

SÆCULIS NOMINE INSIGNITA

VETUSTATE COLLABORETUR







LUDOVICUS XV  
 SINGULARI ERGA CIVITATIS PATRONAM PIETATE,  
 NOVAM HANC, NON PROCLU A VETERE,  
 AMPLIOREM, SPLENDIDIOREMQUE  
 EXTRUI JUSSIT :  
 PRIMUM QUE LAPIDEM HIC POSUIT,  
 ANNO M. DCC. LXIV.

TRADUCTION (OFFICIELLE)

« La basilique dédiée à saint Pierre et saint Paul par Clovis premier Roy chretien des François illustré par le tombeau et les reliques de sainte Genevieve, et déjà célèbre depuis plusieurs siècles, étant prête a tomber de vetusté, Louis quinze par une devotion singuliere à la Patrone de cette capitale, a ordonné que non loin de l'ancienne église, on en elevat une nouvelle, plus grande et plus magnifique et a posé icy la premiere pierre l'an 1764. »

Dans le projet de procès-verbal on lit en outre ces lignes explicatives :

« La boîte de cedre avec les medailles et la lame de bronze fut enfermée dans une autre boîte de plomb, et le tout fut placé par les mains du Roy, midi sonnant dans une enclave pratiquée à l'une des premieres pierres du pilier; on couvrit tout de suite cette enclave d'une dalle de pierre préparée à cet effet, qui pesoit quatre milliers, sur laquelle l'abbé de Sainte-Genevieve traça cinq croix avec un ciseau d'acier poli, fait exprès. »

Je donnerai encore ici, à titre de curiosité, un document des plus curieux, dont je respecterai l'originale orthographe. A l'époque révolutionnaire on ne savait comment faire face aux dépenses nécessaires à la construction du Panthéon. On voulut réduire le prix de la journée des ouvriers qui le construisaient; ils protestèrent par une pétition que j'ai retrouvée, copiée, et que je reproduis ici :

RÉCLAMATIONS DES OUVRIERS DU PANTHÉON  
EN 1791

« Mémoire justificatif à l'appui de la demande que nous avons faite tendant à conserver le prix de notre journée fondé sur le rencherissement des denrées dont les détails sont cy après.

Les ouvriers du Panthéon français pleins de confiance dans le patriotisme et l'humanité des administrateurs dudit panthéon ils prennent la liberté de vous faire l'exposé de leurs juste réclamations le pain en mil sept cent quatre vingt onze valloit vingt quatre sols les douze livres et il en coute actuellement trente six et pret a rencherir la viande a renchéri d'un tier ainsi que toutes les denrées qu'il faut pour la nourriture quant aux objets d'habillement les souliers de cinq livres ou cinq livres dix sols coute cinquante cinq sols et meme trois livres Les habits ou redingottes ainsi que veste et culotte de drap ou autre étoffe soit en neuf ou hazard sont renchery de moitié le linge est au moins augmenté d'un tier quand il faut avoir un chapeaux qui jadis nous coutoit quatre livres coute presentement six a sept livres les outils dont nous sommes obligés de nous fournir sous différentes formes qui ne font point duzage dans les autres batiments cequi nous mets journallement dans de nouvelles depenses ainsi que l'entretien journalliers de tous les differents outils dont il nous en coute un tiers de plus que par le passé vous ne pouvez vous dissimuler que tous les comestibles de la premiere necessité sont renchery d'un tier au moins.

C'est d'après ces considerations quë nous esperons de votre justice et de votre humanité que vous prendrés notre demande en consideration nous sommes avec respect les ouvriers du Panthéon français. »

*(Suivent de nombreuses signatures.)*

## LE PANTHÉON AUX GRANDS HOMMES

Enfin, nous ne pouvons résister au plaisir de réimprimer une admirable page d'Edgar Quinet, qu'il importe de lire aujourd'hui, alors qu'on songe à décerner les honneurs du Panthéon à des hommes dont la postérité n'a pas encore consacré la gloire, contestée énergiquement par de nombreux Français ; nous laissons intacte la page de Quinet ; les recherches faites depuis le jour où elle fut écrite nécessiteraient certaines corrections ; l'idée maîtresse de l'auteur n'en demeurera pas moins juste.

« Je sais qu'il faut que le temps ordonne lui-même ses Panthéons et que l'on ne peut improviser l'immortalité. Mais, Dieu merci ! la France n'est pas d'hier. Elle a vécu assez pour pouvoir passer au crible les noms illustres, et discerner ceux qui lui ont été ou utiles ou funestes. Que risquerait-elle à commencer au moins ses justices par ceux qui nous dominent de loin et sont étrangers à nos temps ? Qu'a-t-on fait de Descartes ? Rapporté par grâce à Saint-Germain-des-Prés, il attend encore son éloge funèbre qui lui a été refusé. Où est le monument de Montesquieu ? Où est celui de Buffon ? On ne se commettrait pas trop à faire ici réparation à leurs mémoires.

A quoi bon, direz-vous ? Ces gloires-là sont hors de notre horizon aujourd'hui. Elle se passent de nous, et le présent seul nous intéresse. Il s'agit des hommes qui ont vécu depuis la Révolution française ou qui l'ont préparée. Voilà ceux qu'il s'agit de juger. Et qui en fera le discernement ? Pour l'essayer, il faudrait que leur œuvre fût consommée. Car tout morts qu'ils sont pour nous, ils sont encore dans la mêlée ; ils continuent de combattre et de haïr. Et puis, où ramasser leurs os ? Ils ont été si bien dispersés à tous les vents !

Allez, cherchez ceux de Mirabeau, de Condorcet, de

Mme Rolland. Essayez de retrouver ceux de Voltaire et de Rousseau. Qu'en a-t-on fait ? Nous ne savons. D'ailleurs, qui nous assure qu'Agrippa d'Aubigné à Genève, Bayle en Hollande, Carnot à Magdebourg, Mme de Staël à Coppet, ne préfèrent pas leurs tombes de proscrits à des justices funèbres qui se sont fait trop attendre ? Peut-être nous diraient-ils : « Il est trop tard ! » Et si nous ne pouvons les apporter ici, où serait la sanction du monument ? Où serait le respect ? Vain projet de diviniser l'humanité. Elle se rit de son culte. Qui donc commanderait ici le silence et la piété des morts, si les morts sont absents ? Craignez que l'on ne prenne, sans eux, leurs sépultures pour un musée.

Voilà l'objection principale. C'est au temps à venir d'y répondre. Pour moi, je la constate et je me tais. Car, tout ce que j'aurais à dire suppose un premier Panthéon, un édifice moral, celui de la conscience, de la patrie idéale, de la liberté politique dans le cœur et la maison de chaque homme. Les colonnes en seraient vivantes et n'auraient besoin ni de pilliers ni de mains de fer pour se soutenir dans la nue. Tant que cet édifice n'existe pas dans l'intérieur de chaque Français, ne songeons pas à rouvrir la maison commune de la gloire civile et de l'immortalité. Aussi longtemps qu'il est de dogme, dans la conscience humaine, que le plus fort seul a raison, un Panthéon est impossible. Il est bien sûr qu'il resterait vide, même rempli jusqu'au faite d'un peuple de marbre. Que serviraient, dites-moi, des hommes de pierre à des hommes de pierre ? Les morts sont patients ; qu'ils attendent. »

## SOUVENIR

DE LA VISITE D'ÉTUDE DES MEMBRES DE « L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS »

AU CHATEAU DE BAGATELLE (BOIS DE BOULOGNE)

(Suite, t. XVI, p. 106.)

## DOCUMENTS INÉDITS

## COMPTES

DE

*Dépenses des décorations du Salon nord*

DU CHATEAU DE BAGATELLE

On a donné à la page 106 le compte rendu succinct de la visite du château de Bagatelle, dont l'entrée fut permise à nos collègues par une faveur exceptionnelle, et dans des conditions fort avantageuses, les prix du mail-coach ayant été réduits de moitié sur le tarif habituel. On a donné ici, à ce propos, divers documents inédits et décrit de façon sommaire la pièce principale, le Salon rond (voyez p. 109). J'ai retrouvé les comptes de dépense de sa construction, que je publie aujourd'hui pour la première fois.

« Toute cette pièce, écrit Thiéry (t. I, p. 28), décorée de glaces et d'arabesques en bas-reliefs, est terminée en coupole »; aujourd'hui encore, le salon est dans le même état, mais on ne peut ajouter, comme en 1787, que « l'élégance de l'ameublement répond à la richesse du décor », car le mobilier ancien est dispersé. En la place du grand et beau lustre de cristal suspendu au centre de la voûte, on voyait jadis une lanterne, comme on l'apprend par ce compte : « Sallon en rotonde, une belle lanterne de bronze ciselé et doré d'or moulu, ornée d'une glace bombée, 1 800 livres. »

Tout, dans cette pièce, rappelle que le comte d'Artois, alors âgé d'une vingtaine d'années, en élevant le château de Bagatelle, voulut dédier un temple à l'Amour. Dans l'atti-

que, au milieu des panneaux longs, sont des médaillons représentant la tête des personnages célébrés dans les anciennes histoires amoureuses ; leur nom accompagne le portrait, accosté de deux amours ; on reconnaît Héloïse, Abeilard, Médor et autres. Dans un compte, daté du 26 juillet 1779, j'ai retrouvé le nom de l'auteur, le peintre Dugourre ; on y trouve le prix de revient de ces décorations. Pour « avoir peint sur des stucs, y lit-on, de forme ronde placés dans l'attique du sallon, au nombre de huit, des têtes imitant des bas-reliefs d'albâtre, à 60 livres chaque, font la somme de 480 livres ». L'architecte de Bagatelle, Belanger, a réduit ces prétentions et réglé le mémoire à l'encre rouge, en réduisant la somme au chiffre de 384 livres.

L'auteur de ces stucs, le « stukateur », fut Régnier, ainsi que l'établit un compte du 18 janvier 1779 que j'ai retrouvé ; sur les pilastres de stucs qui séparent les arcades du rez-de-chaussée, on voit des sujets antiques, tels que cartels ou boucliers encadrant une divinité, tenant alternativement une lyre ou une conque ; Dugourre est l'auteur de ces motifs de décoration, ainsi qu'il résulte de ce compte, daté du 26 juillet 1779 ; pour « avoir peint sur des stucs de différentes grandeurs, au nombre de 24, des sujets antiques imitant des bas-reliefs d'albâtre posés dans les pilastres du salon, à 80 livres chaque, font la somme de 1920 livres ». Cette fois encore, l'architecte Belanger intervint, réduisit en marge, à l'encre rouge, le chiffre à 72 livres le « sujet », soit à 1728 livres pour les vingt-quatre camées du salon. (A. N. R., 315.)



SOUVENIR DE LA VISITE  
DES AMIS DES MONUMENTS ET DES ARTS  
AU MUSÉE GALLIERA

## HISTORIQUE DU MUSÉE GALLIERA

PAR

QUENTIN-BAUCHART

Conseiller municipal de Paris,

Président du jury du musée Galliera.

*On n'a pas oublié le plaisir causé aux Amis des Monuments, lors de leur visite au musée Galliera, pour la faveur, obtenue par M. Charles Normand, d'avoir pour directeurs de l'excursion M. Formentin, le distingué directeur du musée, et M. Quentin-Bauchart, le conseiller municipal qui se dévoue si complètement au développement de ses collections. Aussi sommes-nous heureux d'insérer dans les archives de l'Ami des Monuments et des Arts une note fort curieuse de M. Quentin-Bauchart, qui servira de document pour les historiens de Paris et de souvenir à nos collègues.*

Par un mémoire en date du 27 juin 1878, M. Ferdinand Duval, préfet de la Seine, annonçait au Conseil municipal que son administration avait été saisie, par une note en date du 15 avril, d'une proposition de Mme la duchesse de Galliera manifestant l'intention de laisser par testament, à la ville de Paris, une collection de tableaux, statues, objets d'art et de curiosités, à la condition que cette collection fût exposée au public dans un musée spécial.

Mme la duchesse de Galliera ajoutait qu'elle se proposait de faire construire pour cette destination un édifice sur partie d'un vaste terrain qu'elle possédait, et qui était situé avenue du Trocadéro, entre les rues de Morny (aujourd'hui rue Pierre-Charron) et Freycinet.

Ce musée devait être entouré d'un square. De chaque côté de cette promenade serait ouverte une voie de douze mètres de largeur. Ces deux voies prendraient le nom de rues Brignoles et Galliera. En outre, la Ville devait s'engager à fournir les plantations nécessaires à la formation du square, qui s'appellerait square Galliera.

La réponse du Conseil municipal ne se fit pas attendre.

Moins de quinze jours après, le 11 juillet, sur le rapport verbal de M. Jobbé-Duval, au nom de la cinquième commission, le Conseil municipal acceptait avec reconnaissance la donation de la duchesse de Galliera, conformément au mémoire préfectoral.

Le 5 septembre, un arrêté du préfet de la Seine approuvait la délibération du Conseil. Le 31 octobre de la même année, Mme la duchesse de Galliera ratifiait, par-devant notaire, sa proposition par une donation en règle (donation qui fait l'objet de l'*annexe n° 4*).

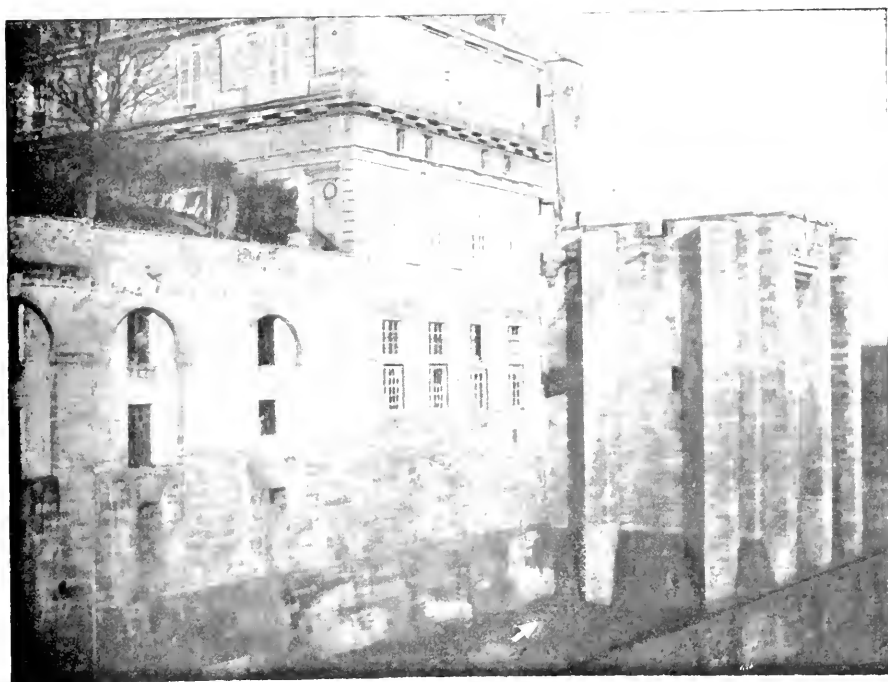
Immédiatement les travaux, confiés à l'habile architecte Ginain, commencèrent.

Cependant la donatrice mourait le 9 décembre 1888, avant que l'édifice fût complètement terminé.

Des événements politiques (l'expulsion des princes), survenus depuis sa donation, avaient modifié ses premières intentions en ce qui concernait son dessein de transmettre, après sa mort, ses collections artistiques à la ville de Paris. Par son testament olographe du 7 octobre 1884, elle léguait en effet toutes ses collections à la ville de Gênes, mais ne maintenait pas moins les fonds nécessaires pour l'achèvement du musée à Paris.

Les travaux, un instant interrompus, reprirent jusqu'au complet achèvement de l'édifice en 1894. La Ville se trouvait de la sorte en possession d'un palais élégant, mais *vide*.

Cette situation semblait d'autant plus regrettable que la construction dans le goût de la Renaissance italienne, une



SOUVENIR DE LA VISITE « L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS »

AU CHATEAU DE VINCENNES

POUR LA MEMOIRE DU GENERAL CLERMONT, DU CAPITAINE DE PESSA ET DE MAITRE NORMANT

LA PARTIE DU FOSSE DESIGNEE PAR UNE FLECHE BLANCHE EST CELLE MARQUEE EN L SUR LE PLAN. ICI

ON FUSILLA LE DUC D'ENGHEN, AU-DESSOUS DES FENETRES STAGES DU FAVILLON DE LA REINE

PREMIERE PHOTOGRAPHIE DE CETTE PARTIE DU FOSSE PRISE DU POINT M DU PLAN,

PAR CHARLES NORMAND



fois terminée, était des plus réussies ; mais ses proportions exigües, conçues dans un but spécial, pour abriter des collections déterminées, ne permettant pas l'installation d'œuvres nombreuses, elle se trouvait, par conséquent, d'une utilisation difficile à tous les points de vue.

Ce fut alors que le Conseil municipal résolut d'y créer un musée d'art industriel. Mais, avant la réalisation de ce projet, diverses expositions privées y furent organisées, notamment celle des œuvres de Corot. Un certain nombre de tapisseries appartenant à la Ville y trouvèrent place dans la suite, comme *les Chasses de Maximilien*, *les Tapisseries de Saint-Gervais*, *les Bohémiens* et *la Levée d'un camp*, d'après Casanova, etc.

Ce noyau de collection fut bientôt complété par des objets d'art modernes, acquis pour la plupart aux Salons annuels, et par un certain nombre de marbres (statues et groupes) qui ornèrent le vestibule, ainsi que l'hémicycle de la cour d'entrée.

Le musée fut inauguré le 19 décembre 1895, sous la présidence de M. Rousselle, président du Conseil municipal, en présence de M. Combes, alors ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Le même jour avait lieu l'inauguration du Musée des collections artistiques (Pavillon de la Ville, Champs-Élysées). Ce dernier musée ne vécut que « ce que vivent les roses », le Pavillon de la Ville ayant été démoli quelques mois plus tard par suite des travaux de l'Exposition de 1900.

Cette double inauguration se fit sans éclat, si j'en juge par le compte rendu sec du *Bulletin municipal* du lendemain. Aucun discours ne fut prononcé. Le *Bulletin* porte seulement « qu'un grand nombre de membres du Conseil municipal, M. le Préfet de police, MM. les secrétaires généraux des deux préfectures, de nombreux artistes et les principaux chefs des services de la ville de Paris y assistaient ».

Pendant cinq années le musée Galliera, malgré certains achats importants (je citerai, par exemple : la vitrine si curieuse de M. Carabin; la fontaine en étain, de M. Carpentier; un coffret en émail, d'Armand Point; les grès de Carrière, de Damousse, de Delaherche et de Dalpayrat; les étains de Ballier; les verreries de Tiffany et de Gallé, etc., etc.), demeura quelque peu désert.

Telle était la situation quand le Conseil municipal approuva ma proposition d'expositions périodiques d'art industriel.

oooooooooooo

#### VISITE

### DE « L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS »

#### A L'HOTEL DE VILLE

On lit dans *le Petit Journal*, n° 14637 :

« Les membres de *l'Ami des Monuments et des Arts* ont visité hier l'Hôtel de Ville, sous la conduite de leur président, M. Charles Normand, et du distingué chef du service des Beaux-Arts de la ville de Paris, M. Ralph Brown.

Dans la salle des séances, les visiteurs ont été reçus, avec son habituelle courtoisie, par M. Paul Escudier, président du Conseil municipal. M. Charles Normand, en une courte et substantielle allocution, a fait l'historique du vieil Hôtel de Ville disparu et du nouveau monument bâti sur l'emplacement de l'ancien. Son succès a été très vif. »

Ajoutons que les visiteurs ont vu, les premiers, les admirables peintures de Detaille, récemment mises en place dans la salle de la commission du Budget, et les lumineuses fantaisies de Chéret, dont on achevait l'installation quand les *Amis* sont venus les visiter.

LA  
PHOTOGRAPHIE DES MONUMENTS

PAR  
E.-A. MARTEL

Secrétaire général de la Société de Spéléologie.

En cours d'excursion ou de voyage, les amateurs d'archéologie et de photographie se trouvent souvent embarrassés, pour la reproduction des élévations ou des longues lignes architecturales, par le format des appareils à main aisément portatifs qui n'ont pas les dimensions, mieux appropriées mais encombrantes, des grandes chambres noires professionnelles.

Non seulement il n'est pas aisément possible de prendre toute la hauteur d'un clocher de cathédrale, ni toute l'étendue d'une façade d'hôtel de ville ou d'un bas-relief (à moins de se placer à une distance qui diminue exagérément la dimension du sujet principal en augmentant trop celle de son cadre), mais encore l'inclinaison qu'on est la plupart du temps obligé de donner à l'appareil pour embrasser, faute de recul, les parties supérieures de l'édifice, produit une déformation de ces parties qui, de la base au sommet, rend obliques les lignes verticales et rapproche ridiculement l'une de l'autre les pointes de deux flèches d'église, par exemple.

Depuis quelques années les constructeurs ont trouvé le moyen de pallier ces deux inconvénients par la création d'appareils *panoramiques à décentrement*, qui, tout en restant peu volumineux et parfaitement maniables, même pour les instantanés, permettent de faire figurer, sur une même plaque, des largeurs ou hauteurs *doubles* des formats normaux et d'éviter tout à fait, par un glissement mécanique de l'objectif, la fâcheuse et antiartistique déformation.

Sans entrer dans la description détaillée, fournie par les prospectus et les réclames, des divers modèles actuellement existants de ces ingénieuses innovations, il me semble intéressant de montrer à quels résultats elles permettent d'arriver.

Ayant adopté, pour mes photographies de cavernes, la nouvelle et excellente jumelle stéréopanoramique de Mackenstein (qui peut donner au choix ou des épreuves simples  $8 \times 9$ , ou des stéréoscopes même format, ou des panoramas  $8 \times 18$ ), j'ai réussi (avec les objectifs doubles anastigmat Gœtz III F de 120 millimètres) à obtenir des clichés dans les plus mauvaises conditions d'éclairage : par exemple le 30 décembre 1901, *pendant la pluie* et à la cathédrale de Chartres qui est, comme on le sait, particulièrement assombrie par ses magnifiques verrières ; avec une lumière aussi défavorable que possible, la pose n'a été que de une à deux secondes pour les extérieurs et de deux à cinq minutes pour les intérieurs. On voit ainsi quels services les perfectionnements récents des appareils d'amateurs sont appelés à rendre : même au faible soleil de décembre j'ai obtenu des instantanés panoramiques du Panthéon et de Notre-Dame de Paris. Il va sans dire que, pour arriver à couvrir de façon suffisante toute la longueur de la plaque  $8 \times 18$ , il faut que les objectifs soient particulièrement rapides et lumineux et surtout que l'on diaphragme assez fortement ; une grande et même une moyenne ouverture de diaphragme donne des *grisés* nullement satisfaisants.



SOUVENIR DE LA VISITE  
DES MEMBRES DE « L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS »  
AU CHATEAU DE VINCENNES

DE L'EMPLACEMENT DE LA TOMBE

*Du Duc d'Enghien dans les fossés de Vincennes*

LIEU DE L'EXÉCUTION

PAR

YVAN D'ASSOF

Dans divers articles de journaux, il a été commis, ces temps derniers, des erreurs au sujet de l'emplacement sur lequel a eu lieu l'exécution du duc d'Enghien. Il n'y a pas cependant d'événement qui se soit accompli dans un endroit aussi facile à déterminer. Les auteurs qui se sont spécialement occupés de l'histoire du prince sont tous d'accord pour dire qu'il a trouvé la mort dans le fossé sud du château de Vincennes, à l'angle formé par la face ouest de la tour de la Reine et la courtine. Des documents de source certaine, cités par ces auteurs ou existant aux Archives nationales, permettent de fixer cette place d'une façon presque mathématique. Ce sont ces documents que nous allons remettre sous les yeux des lecteurs.

Rappelons d'abord brièvement les faits :

On sait que le duc d'Enghien, conduit à cinq heures du soir, le 20 mars 1804, à Vincennes, fut traduit, séance tenante, devant un conseil de guerre et condamné à mort. L'exécution, qui suivit le prononcé du jugement, eut lieu à trois heures du matin.

A cette heure et à cette époque de l'année, le jour n'est pas encore levé. Le 21 mars 1804, le temps était pluvieux, particulièrement obscur. Les seize gendarmes d'élite qui

composaient le peloton, durent s'éclairer d'une lanterne pour accomplir leur sinistre besogne.

La victime tombée, ils prirent son corps et le jetèrent, tout habillé, dans la fosse qui, creusée à l'avance, fut comblée à la hâte. Le foisonnement des terres forma une simple surélévation du sol, qui indiqua seule, pendant quelques jours, la place de la sépulture. Puis, l'action du temps nivela le terrain. Le lieu où s'était déroulé le sombre drame se couvrit de hautes herbes, d'épaisses broussailles. Le silence se fit autour du tragique événement.

Douze années s'écoulèrent : pour la France, années de triomphes éblouissants suivies d'années de défaites glorieuses, mais irréparables. La victime paraissait oubliée de la foule, son souvenir conservé seulement dans le cœur de ses parents les plus proches, de quelques amis fidèles. Le prince de Condé et le duc de Bourbon<sup>1</sup>, à Londres, la princesse de Condé dans un monastère de Russie, la duchesse de Bourbon en Espagne, la princesse de Rohan<sup>2</sup> en Hongrie, le chevalier Charles<sup>3</sup> en Angleterre, « ne passaient pas un des tristes anniversaires sans prier pour celui dont ils devaient toujours porter le deuil<sup>4</sup> ». Lorsque le colosse impérial devant qui l'Europe avait tremblé, s'écroula, vaincu par la coalition, le drame de Vincennes reprit tout à coup de l'actualité. S'occuper de la mémoire du duc d'Enghien, n'était-ce pas porter un dernier coup au maître qu'on ne craignait plus ? L'opinion publique réclama le châtement de tous ceux qui avaient pris part au jugement inique. Louis XVIII s'y refusa noblement, invoquant le respect de la Constitution jurée. Mais

1. Grand père et père du duc d'Enghien.

2. Épouse morganatique du duc d'Enghien.

3. Secrétaire du prince.

4. M. H. Wel-schinger.

il fit un acte autant de politique que de déférence envers sa famille, en ordonnant que les restes du dernier des Condé seraient recherchés, qu'un mausolée recevrait ses cendres exhumées, et qu'un monument commémoratif marquerait, dans les fossés du château de Vincennes, la place de l'exécution.

Le 10 février 1816, le ministre de l'Intérieur fit paraître une décision aux termes de laquelle la Sainte-Chapelle de Vincennes était choisie comme lieu de sépulture, le sculpteur Descaine chargé du monument funéraire à élever.

Le curé de Vincennes fournit des renseignements sur l'endroit où devait se trouver le corps du prince.

« Les mânes augustes de Mgr le duc d'Enghien, écrivit-il, sont là où le corps couvert de ses habits a été mis, dans l'encoignure de la tour, à gauche du pavillon, au sud, en sortant par la porte du parc et en travers, sa tête touchant la partie du mur à droite, et ses pieds celle du mur à gauche, comme une barre qui joindrait les deux murs, le milieu du corps faisant face à l'angle. A trois ou quatre pouces près, je suis sûr de le trouver. » Il ajoutait dans une autre lettre : « Un de mes paroissiens nommé Bonnelet, un de ceux chargés de commencer la fosse, et un autre nommé Godart qui retira les instruments restés sur la fosse ne sont pas d'accord sur le lieu précis. Il paraît que les gendarmes ont achevé de creuser l'abîme commencé par quelques ouvriers du village..., mais, comme il s'agit de s'étendre en creusant sur douze pieds en carré, il est inutile de s'inquiéter : à quelques pieds ou quelques pouces près, le résultat doit infailliblement répondre à nos désirs<sup>1</sup>. »

Ces indications semblaient précises. Mais le curé de Vincennes n'était installé dans la paroisse que depuis quelques années. Il ne parlait que par oui-dire : il avouait que les

1. *Archives nationales*, F7 6808. — Lettres citées par M. H. Welschinger.

témoins véritables du drame du 21 mars n'étaient pas tout à fait d'accord. Louis XVIII, avant de faire commencer les recherches effectives, chargea le conseiller d'État La Porte Lalanne, assisté du vicomte Héricart Ferrand de Thury, maître des requêtes; du chevalier de Conty, aide de camp du prince de Condé, et du chevalier Jacques, aide de camp du duc de Bourbon, ancien secrétaire du prince, de procéder à une enquête plus approfondie. Les membres de cette commission, qui avaient pour mission de constater l'authenticité du corps du duc d'Enghien et de dresser tous actes relatifs à son exhumation, se transportèrent le 18 mars 1816, à Vincennes. Ils furent reçus dans la forteresse par le gouverneur, le marquis de Puyvert, accompagné de MM. de Rully, de Béthisy et de Vassé.

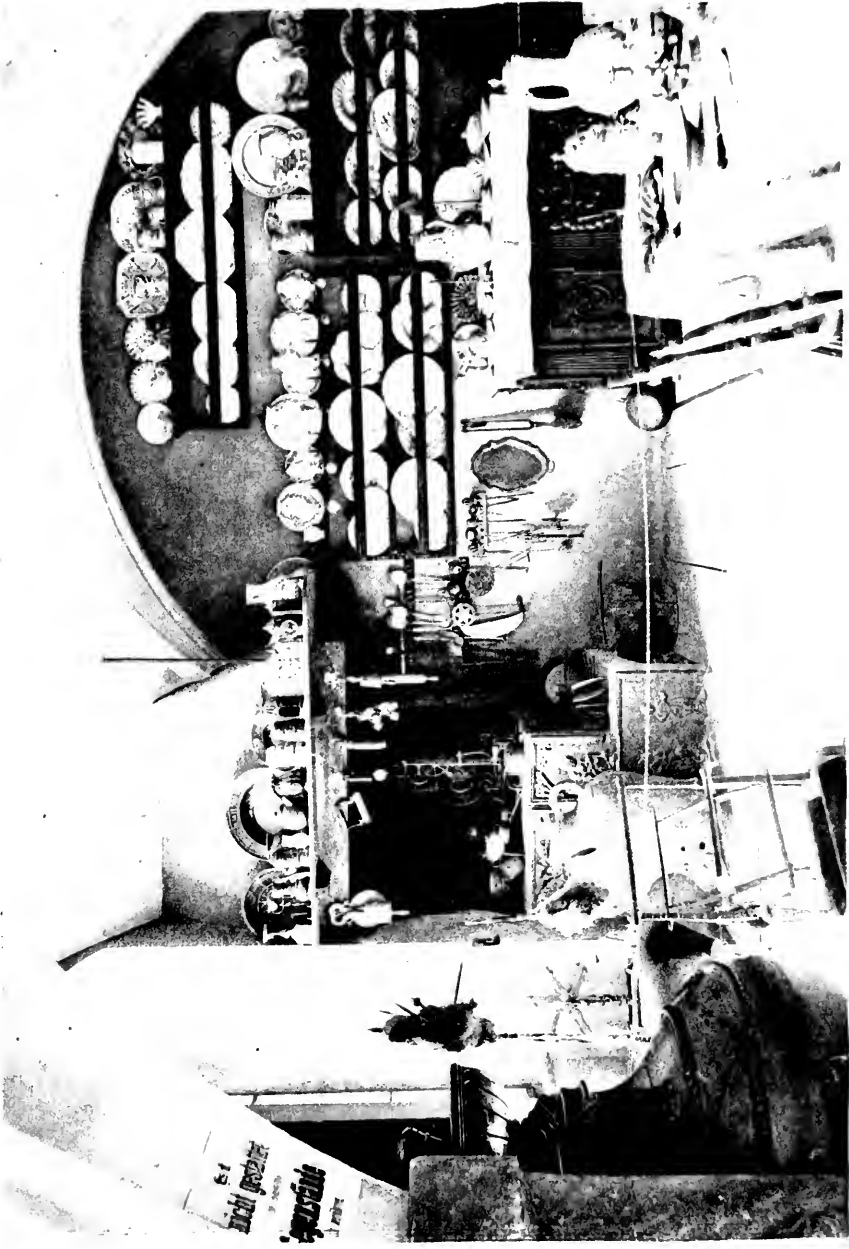
Les commissaires ne procédèrent ce jour-là qu'à l'interrogatoire du brigadier de gendarmerie Blancpain qui avait assisté à l'exécution, du manouvrier Bonnelet qui avait creusé la fosse, et du canonnier Godard qui avait fourni les pelles et les pioches nécessaires à ce travail.

Blancpain déposa le premier :

« Ayant reçu, le 20 mars 1804, du général Savary, à la caserne des Célestins, rue du Petit-Musc, près l'Arsenal, l'ordre d'aller à Vincennes avec la gendarmerie d'élite, il s'y rendit aussitôt. Arrivé au château de Vincennes avec ce détachement, il y fut sur-le-champ établi surveillant d'un prisonnier de haute importance, qu'il a su depuis être le duc d'Enghien, et, en sa qualité de surveillant, il fut placé au haut de l'escalier de son logement.

Il accompagna le prince, à deux reprises, au pavillon de la porte du Bois, dans lequel se tenait le conseil de guerre.

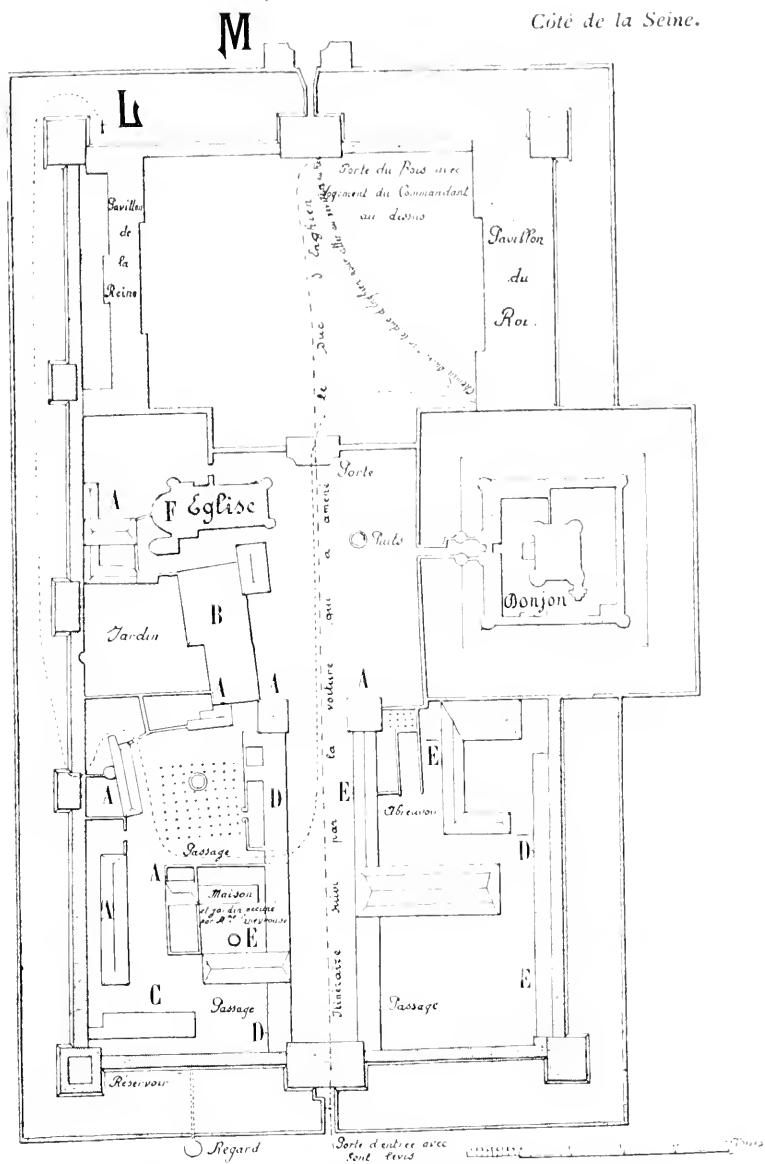
Après le jugement rendu par ledit conseil de guerre, il fut posté, par le général Savary, dans le fossé, sous le pont de la porte du Bois, à cinquante pas environ du pavillon de la Reine, au pied duquel s'est faite l'exécution. Il en fut le



CUISINE

Photographie B. Normand





SOUVENIR DE LA VILLE DE LAUNAY, CONTENANT LES DÉTAILS

DU CAMP DE LA VILLE DE LAUNAY, EN 1793, PLAN DE LA VILLE (1793)

INDIQUANT L'ÉTENDUE GÉNÉRALE DU CAMP DE LAUNAY

PONT DE LAUNAY AU LIEU D'ENJON (CAMP DE LAUNAY, 1793)

M. point d'où est pris la photographie (p. 293) de l'endroit L, où le duc d'Enghien fut exécuté. — A, pavillon pour 20 logements d'officiers. — B, caserne pour 200 hommes, canonniers. — C, caserne pour 100 hommes, soldats du train. — D, logements pour 20 ouvriers, chefs et leurs ateliers. — E, écuries pour 300 chevaux. — F, église pouvant servir de manège.

témoin, de ladite place, sans pouvoir distinguer bien précisément ce qui se passait, si ce n'est qu'il entendit à deux ou trois reprises le général Savary, qui se tenait en haut, sur le bord extérieur du fossé et vis-à-vis, ordonner à l'adjudant Pelé de commander le feu. Il n'y avait d'autre lumière dans le fossé que celle d'une lanterne, éclairée de plusieurs chandelles. Aussitôt après que le prince fut tombé, il vit les gendarmes s'approcher du corps et l'emporter, tout habillé, dans une fosse préparée derrière un mur de cinq à six pieds de hauteur environ, et distant de trois pas du lieu de l'exécution, lequel servait de dépôt de décombres. La fosse fut fermée immédiatement. »

Le sieur Bonnelet vint déclarer, à son tour, que :

« Le jour où Mgr le duc d'Enghien était arrivé, on lui avait donné, vers les trois heures de l'après-midi, l'ordre de creuser une fosse pour y enfouir des décombres formés par l'éboulement d'un mur de quatre à cinq pieds de hauteur, au bas du pavillon de la Reine, et qu'il y avait travaillé jusqu'à la fin du jour.

Que, le lendemain, l'entrée du fossé lui ayant été interdite, ce n'avait été que le surlendemain qu'il avait pu aller voir la fosse qu'il avait faite, qu'il l'avait trouvée comblée et la terre relevée dessus en forme de sépulture.

Que pendant un certain temps, mais dont il ne peut déterminer la durée, il y avait eu une sentinelle placée vis-à-vis, en haut, sur le bord extérieur du fossé, et qu'elle ne permettait pas d'approcher pour regarder dans le fossé.

Enfin que, dès le lendemain, tout le monde disait dans Vincennes que Mgr le duc d'Enghien avait été fusillé et enterré dans les fossés. »

Le troisième témoin, Godard, déposa :

Qu' « il avait, sur l'ordre du comte Harel, commandant du château, porté trois pelles et trois pioches chez ce commandant.



Que, le lendemain, le commandant lui ayant dit qu'il pouvait aller chercher ses outils dans le fossé, qu'il y était descendu, et qu'ayant demandé à un homme qui travaillait où ils pouvaient être, cet homme lui répondit qu'ils étaient au pied du pavillon de la Reine.

Qu'en approchant au pied d'un petit mur qui existait alors, il aperçut à terre une espèce de calotte de maroquin vert auprès d'un pommier (depuis arraché), et qu'ayant, dès le matin, entendu dire que Mgr le duc d'Enghien était le prisonnier qu'il avait vu la veille, lequel avait été fusillé pendant la nuit et enterré dans le fossé, la vue de cette calotte lui causa une émotion qui lui permit à peine d'y arrêter les yeux.

Qu'il se pressa d'entrer dans l'enceinte, au pied du pavillon et d'y ramasser ses pelles et ses pioches qui étaient jetées çà et là sur une fosse nouvellement faite et présentant une élévation d'un pied au-dessus de la terre, dans la forme d'une sépulture. »

Les commissaires, exactement renseignés sur le lieu de l'exécution, décidèrent que les fouilles seraient entreprises le 20 mars, veille de l'anniversaire de la mort du prince. Ce jour-là, ils revinrent au château avec le comte de Pradel, le marquis Aymer de la Chevalerie, le chevalier Jaubert, le vicaire général de Galabert, le comte de Béthisy, M. de Saint-Félix, le vicomte de Geslin, le marquis de Chamfort, le maire de Vincennes, le marquis de Courtemanche et le colonel Jonville, ancien aide de camp du duc d'Enghien. Le docteur Héricart de Montplaisir, le docteur Delacroix, chirurgien ordinaire de S. A. S. Mgr le prince de Condé, le docteur Guérin, médecin de S. A. R. Mgr le duc de Berry et de S. A. S. Mgr le prince de Condé, et le docteur Bonnic, chirurgien de S. A. S. Mgr le prince de Condé, étaient chargés des constatations techniques.

La commission entendit encore une dame Bon; puis,

vers midi, se transporta dans le fossé, en se faisant accompagner de Godard et Bonnelet.

Les fouilles commencèrent aussitôt, dirigées par ces deux témoins. Après une heure et demie de travail, on mit à jour une botte contenant les ossements du pied droit, puis les os de la jambe à laquelle appartenait ce pied. Leur position fit préjuger de la situation du corps et conduisit à sa découverte méthodique. Il avait dû être jeté brutalement dans la fosse, car il gisait sur le ventre, les bras croisés sur la poitrine. Les jambes étaient dans une position forcée. Une grosse pierre semblait avoir été lancée sur la tête, qui fut trouvée brisée. L'os du bassin présentait une fracture, avec une échancrure circulaire caractéristique. Il ne restait d'ailleurs que des ossements complètement privés de leurs parties molles. Ceux-ci furent recueillis avec un grand soin, présentés au fur et à mesure aux commissaires du roi, et déposés dans un linceul avec les terres qui les environnaient.

Outre les bottes, bien conservées, on retrouva un anneau, une chaîne d'or que le prince portait habituellement au cou, quatre-vingts ducats en or, des débris de casquette et jusqu'à des cheveux. Le chevalier Jacques reconnut tous ces objets comme ayant appartenu au prince, dont il avait été l'ami fidèle.

Le linceul contenant les ossements fut déposé dans un cercueil de plomb, qui lui-même fut mis dans un cercueil de chêne recouvert de velours et orné de fleurs de lis d'argent.

La levée du corps fut ensuite faite en présence de tous les assistants. La bière, transportée par huit sapeurs du génie, fut déposée dans une pièce du rez-de-chaussée du pavillon des officiers<sup>1</sup>.

Le lendemain, eut lieu une grande cérémonie expiatoire.

<sup>1</sup> Archives de la Place. — Probablement le pavillon de la Reine.

Une chapelle ardente avait été installée dans la pièce même où avait été prononcé le jugement<sup>1</sup>. Un cortège imposant, comprenant toutes les notabilités de l'État et une foule nombreuse d'amis ou de personnes attachées à la maison de Condé, suivit le cercueil. Toutes les troupes de la garnison rendirent les honneurs, formant la haie, depuis la porte du Bois, par laquelle sortit le cortège, jusqu'à la paroisse de Vincennes, où fut célébré le service mortuaire. L'évêque de Châlons officia pontificalement, le curé de Vincennes prononça l'oraison funèbre. Le duc de Lavauguyon, M. de Chateaubriand et M. Lynch étaient au banc d'œuvre.

Après la cérémonie, le cercueil fut ramené dans la chambre transformée en chapelle ardente. Il y resta jusqu'à l'achèvement du monument de Deseine.

Dans le fond du fossé une colonne en granit rouge, reposant sur un socle de marbre noir, fut élevée à l'endroit où était tombé le prince.

Elle portait l'inscription : *Hic cecidit* (c'est ici qu'il tomba)<sup>2</sup>.

1. Logement occupé aujourd'hui par le commandant du génie et situé au-dessus de la porte du Bois.

2. L'abbé de Laval prétend, dans son *Étude historique sur Vincennes* (p. 57), que la colonne monolithe portait l'inscription suivante en lettres de cuivre ainsi disposées :

ICI  
EST LE CORPS  
DE TRÈS HAUT, TRÈS PUISSANT  
LOUIS ANTOINE HENRI DE BOURBON  
DUC D'ENGHIEN  
PRINCE DU SANG  
PAIR DE FRANCE  
MORT  
A VINCENNES  
LE 21 MARS  
1804  
A L'AGE  
DE 31 ANS, 7 MOIS, 18 JOURS

La colonne ne portait en réalité que ces deux mots : *Hic cecidit*. Le fait

Un tertre de gazon, surmonté d'une petite croix en pierre, indiquait la place de la fosse dans laquelle le corps avait reposé pendant douze années<sup>1</sup>.

Une lithographie de F.-A. Pernot (dessin d'après nature comme l'indique la légende) nous donne une idée assez exacte de l'état des lieux en 1819. Il est à remarquer seulement que l'auteur a représenté un obélisque à la place de la colonne monolithe qui existait réellement. Cette colonne a été enlevée en 1826 et, après être restée assez longtemps dans la cour, a été déposée dans une casemate dont l'entrée est sous la voûte de la porte du Bois, la première à gauche pour une personne sortant du Vieux Fort. Elle est encore là, gisant au milieu de débris de toutes sortes et de matériaux divers<sup>2</sup>.

Le mausolée de la Sainte-Chapelle de Vincennes ne fut achevé que vers 1821. Il était placé dans le sanctuaire, contre le mur septentrional, à l'endroit occupé maintenant par les stalles, juste au-dessous du tableau de M. Beauquesne.

En 1852 il fut enlevé du chœur et transporté dans le sacraire nord, où il est aujourd'hui.

est facile à vérifier, la colonne existant encore avec la courte inscription reproduite dans la gravure de Pernot.

1. Le monument qui marquait l'endroit où tomba le dernier des Condé aurait, suivant Dulaure, disparu depuis la Révolution de Juillet. (Dulaure, *Environs de Paris*, t. V, p. 16.)

2. Il est regrettable que ce souvenir historique soit ainsi laissé dans une casemate au milieu d'informes débris. Il serait mieux à sa place dans les jardins situés devant le pavillon de la Reine. Le temps a effacé les haines, et le rappel d'une sombre page de notre histoire ne blesserait plus aucune susceptibilité.

LISTE DES MEMBRES FONDATEURS<sup>1</sup>

BARTAUMIEUX (Charles), architecte expert.

BAUME-PLUVINEL (Mlle la marquise Alice de la).

BERTRAND, ancien directeur de l'Académie nationale de musique.

BONNARD (Paul), avocat à la Cour d'appel.

BUNEL (Henri), architecte en chef de la Préfecture de police, ingénieur civil.

CARON (E.).

CHABÉE (Jules), architecte.

CHEDANNE (Georges), architecte du Gouvernement.

CHEVRIER (Maurice), du ministère des Affaires étrangères.

CORMENIN (Vicomte de).

DAVOUST (Léon), architecte diplômé par le Gouvernement, secrétaire général de la Société des architectes diplômés par le Gouvernement.

DECROX (Léopold), architecte, membre de la Commission des logements insalubres.

DEGLATIGNY (Louis), amateur d'art, ancien président de la Société des Amis des Monuments rouennais.

DEVILLE (A.-E.), amateur d'art.

FENAILLE (Maurice), amateur d'art.

1. Les membres fondateurs ont droit, contre un versement unique de 275 francs, à l'envoi à vie, pendant sa durée, de *l'Ami des Monuments et des Arts*, à une carte de membre spéciale, à la participation aux excursions, dans les conditions du règlement, aux déjeuners, diners, banquets ou réunions organisées par *l'Ami des Monuments et des Arts*. Ils reçoivent gratuitement, après le versement de leur souscription, les six superbes volumes de la seconde série et peuvent se procurer les dix volumes de la première série, avec une réduction de 20 p. 100, à l'exception du premier, épuisé après avoir atteint le prix de 80 francs; mais il sera réimprimé à 25, dès que la liste d'inscription comprendra trois cents noms; un certain nombre sont déjà inscrits.

On peut transformer sa cotisation de membre ordinaire en celle de fondateur.

FOURCHÉ (Paul), secrétaire général du Comité girondin d'Art public.

FOY (Comte).

GÉRARD (Baron), député.

HESLITINE (J.), amateur d'art, membre du Comité de la « Society for the protection of ancient buildings ».

KRAFFT (Hugues), explorateur.

LACAN (Gustave), secrétaire général de la Compagnie des chemins de fer du Nord.

LEMGRUBER (Mlle Clotilde).

LE PILEUR (D<sup>r</sup>), médecin de Saint-Lazare.

LE ROUX (Henri), directeur honoraire des affaires départementales près la Ville de Paris.

MARIANI (Angelo), amateur d'art.

MAUBAN (Georges), amateur d'art.

MAZET (Albert), architecte, délégué général de *l'Ami des Monuments et des Arts* dans le département de la Creuse.

NORMAND (Alfred), membre de l'Institut.

NORMAND (Mme Alfred).

NORMAND (Charles), architecte diplômé par le Gouvernement, lauréat de l'Institut, président de la Société des Amis des Monuments parisiens, membre de la Commission municipale du « Vieux-Paris ».

PARENT (Louis), architecte.

PERROT (Victor), amateur d'art.

PEYRE, professeur au collège Stanislas, agrégé d'histoire.

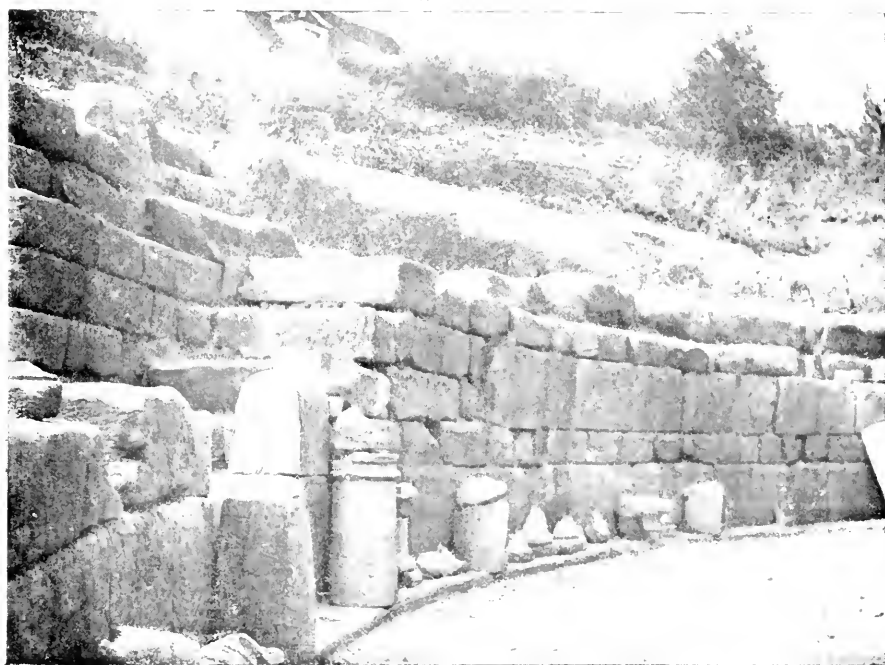
PICOT (Léon), juge de paix.

REY-SPITZER (Adolphe-Augustin), architecte diplômé par le Gouvernement.

REY-SPITZER (Mme Adolphe-Augustin).

RIVES (Gustave), architecte, commissaire général et président de la Commission d'organisation des expositions internationales de l'Automobile.

ROTHSCHILD (Baron Edmond de).



11

LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES EN FRANCE

LE THÉÂTRE DE BOUVANT (CHER), MIS AU JOUR EN 1902

PHOTOGRAPHIE PRINCE DE CHARLES NORMAND

DETAIL DU MUR S'ÉLEVANT D'ARCHEVÈQUE. LE DETAIL DE L'ESCALIER SE TROUVE SUR LA PLANCHE DE LA PAGE 323. — VOYEZ L'ASBESTE GÉNÉRAL, P. 213





## RÉPERTOIRE

## DES DERNIÈRES DÉCOUVERTES EN FRANCE

## LE THÉÂTRE DE DREVANT (CHER)

(*Suite.* — Voy. t. XVI, p. 102 et 249.)

PAR

CHARLES NORMAND

Drevant est un village de trois cents habitants, situé dans l'arrondissement de Saint-Amand-Montrond, station de la voie ferrée qui mène, par Vierzon, de Paris à Montluçon, Mont-Dore et Clermont-Ferrand.

Les ruines romaines sont situées à 5 kilomètres de la station ; après l'avoir quittée on traverse le Cher, la ville de Saint-Amand, et par la rue Benjamin-Constant on arrive au pont du canal ; au lieu de continuer à suivre la route nationale n° 141 qui relie Bourges à Clermont-Ferrand, on prend à droite un chemin qui descend à travers des vignes et qui permet d'accéder plus vite aux ruines du théâtre romain de Drevant, fouillé en 1901 et 1902, par M. Mallard.

On arrive à Drevant par une ancienne voie romaine allant d'Alichamp à Nérès, et passant entre le canal du Berry et la grande route actuelle de Montluçon.

Caylus désigne la localité sous le nom de Milan, d'autres la nomment Dervant, selon la prononciation de quelques habitants du pays.

Des fouilles ont déjà été exécutées autrefois, vers 1834, au moyen de quelques fonds alloués par le gouvernement ; elles avaient amené la découverte de débris d'un temple, d'un grand théâtre, de thermes et de nombreux objets ; ils prouvaient l'importance antérieure de ce modeste village, fondé sur les débris d'une grande cité, dont le nom même s'est perdu. M. Hazé a consacré une étude à ces découvertes.

Je ne m'occuperai aujourd'hui que du théâtre, que j'ai récemment visité et sur lequel notre collègue, M. Gauchery, avait attiré l'attention des Amis des Monuments et des Arts par une lettre publiée dans le tome seizième.

J'étais allé à Drevant en septembre 1900; en ce temps on ne voyait guère du théâtre que trois arcades formant entrée de trois couloirs voûtés, portant un talus de verdure incliné de l'extérieur vers le centre du théâtre; ces couloirs, d'inégale dimension, ont de 1 m. 50 à 1 m. 80 de large; le plus extérieur est le plus élevé, et la hauteur des arcs diminue à mesure qu'on se rapproche du centre.

La forme de la « cavea » était indiquée par le mouvement général du sol; la place de la scène est occupée par le chemin de halage du canal de Berry.

Le pourtour extérieur, situé au sommet du monument, est décoré de niches rectangulaires; au moment de la découverte elles étaient remplies de sable du Cher, au dire de Hazé, et où on a trouvé deux médailles frustes de petit bronze. Je crois que Hazé a eu raison de croire que « ces cavités ainsi remplies servaient de contreforts et régnaient tout autour du massif des gradins ». J'appuie cette opinion de l'exemple du théâtre d'Augst, près Bâle, en Suisse. Je m'en suis expliqué aussi dans l'un de mes livres de la reconstitution du Paris gallo-romain, *le Théâtre-Arènes de Lutèce*.

Du théâtre de Drevant, on voit, quand on se tourne vers le canal, un coteau, qui porte la cote 215 mètres sur la carte de l'État-Major; on y a trouvé des retranchements et l'entrée du camp de César; dans le bourg sont une église, contiguë aux débris d'un prieuré de style roman, et les traces d'un temple et de deux édifices thermaux.

Les fouilles de 1902 ont mis à jour, sur la moitié environ du pourtour de ce vaste théâtre, les gradins de la « cavea » et le mur podium qui les séparait de l'orchestre. Ce mur

est très bien conservé dans une partie de son pourtour; il mesure 1 m. 90 de haut, ou même 2 m. 20, si on y comprend l'assise supérieure, légèrement en retrait, mais qui a dû probablement faire partie autrefois du mur podium; à sa base, le raccordement avec l'« area », fort bien conservé, de l'orchestre, a lieu au moyen d'une plinthe, haute de 7 centimètres et saillante de 30 centimètres et demi sur le nu du mur; son appareil, fort beau, est fait de grandes assises de pierre, hautes de 30 à 70 centimètres, longues les unes de 40 centimètres, les autres de 1 m. 60; ce bel appareil contraste étrangement avec celui des parties hautes de l'édifice, seules connues jusqu'en 1902, et faites de petites pierres, hautes de 8 centimètres et larges de 18, avec de gros joints de 2 centimètres de haut.

Le mur podium est fort singulièrement interrompu par une porte, dont le seuil garde les trous de scellements, et à laquelle accède un curieux escalier droit; il permettait de se rendre des gradins à l'orchestre; la largeur de cet escalier est de 1 mètre.

M. Mallard a déblayé quelques pierres posées près du devant de la scène, et mis à nu la base du puits installé par les villageois dans le milieu de l'orchestre. M. Mallard n'eut souvent que deux ou trois hommes.

M. Hazé avait donc dit fort justement, dès 1834, qu'une grande partie du théâtre devait être « encore entière sous les décombres dont elle est recouverte ».

Il se trompait en croyant que le mur du podium se trouvait en un point qu'il marquait 6; les fouilles dernières ont prouvé avec évidence que ce mur, reproduit sur nos planches, était plus bas et plus près du centre de la demi-circonférence de l'orchestre.

M. Hazé avait reconnu, entre les piliers du pourtour extérieur, des cendres « et des fragments de cuivre en lingots, comme si un incendie avait fondu les objets de cette

matière: des parties en feuilles du même métal, des fragments de cornes de cerf d'une très grande dimension, quelques-uns façonnés comme des manches et d'autres tournés, de petites fioles de verre qui semblaient grasses à l'intérieur, et du verre à vitres de deux lignes d'épaisseur et même plus ».

Parmi les fragments retrouvés nous signalerons plusieurs chapiteaux doriques, dont le profil rappelle celui conservé au musée Carnavalet et que j'ai publié quand on l'a trouvé dans le grand monument romain du Collège de France, lors de l'installation de l'égout de la rue Jean-de-Beauvais. A Drevant, cette colonne datant du bas temps devait faire partie soit de la colonnade couverte du sommet du théâtre, soit orner le mur du fond de la scène; le diamètre du fût est de 35 centimètres.

Souhaitons en terminant que, devant les résultats encourageants déjà obtenus, les fouilles soient continuées par M. Mallard, avec l'aide du Comité des travaux historiques, qui a subventionné ces recherches, facilitées par une souscription publique. La moitié du théâtre est encore à déblayer. Qui sait si la terre ne cache pas des débris utiles à la connaissance du monde antique et de l'art dans les Gaules.

M. Héron de Villefosse a fort bien indiqué dans un rapport que, « outre la partie en hémicycle réservée aux spectateurs, une petite partie de l'orchestre a pu être explorée »; on a reconnu l'existence du *pulpitum* et six tronçons de colonnes en pierre blanche couchés parallèlement à ce mur et qui proviennent vraisemblablement de la décoration de la scène.

Rendons hommage au zèle de M. G. Mallard, qui a su faire réussir une souscription, car les fonds donnés par l'État ayant été insuffisants, M. Mallard a su aussi intéresser les vigneron.

## NOTE

SUR

L'HOTEL LE PELLETIER SAINT-FARGEAU

ET SUR

*L'Escalier de la Bibliothèque de la Ville de Paris*

RUE DE SÉVIGNÉ, 29

PAR

UN MEMBRE DE LA COMMISSION MUNICIPALE  
DU VIEUX-PARIS

On n'a pas encore signalé l'intérêt des documents groupés dans l'escalier de la Bibliothèque de la ville de Paris, dans l'hôtel Le Pelletier Saint-Fargeau. Son directeur, M. Le Vayer, y a réuni avec science et art une suite de curieuses reproductions dont on donnera ici une brève nomenclature.

La décoration intérieure de l'hôtel a disparu depuis longtemps.

Seule une salle du premier étage a conservé la trace de la splendeur du passé, un petit salon blanc et or orné de glaces et de boiseries sculptées, mais privé de sa cheminée primitive et qui sert actuellement de cabinet au conservateur de la bibliothèque.

Dans la salle voisine, où se trouve la réserve de la bibliothèque, on peut voir quelques intéressantes boiseries.

Ce sont maintenant les rayons de livres qui forment la décoration intérieure de l'hôtel Le Pelletier Saint-Fargeau et qui ornent toutes les salles de leurs austères et majestueux alignements.

Dans la principale salle de lecture, on remarque les bustes des plus grands écrivains, poètes, historiens, philosophes d'origine parisienne; un tableau, par Messier et Lebel, représentant une scène de l'histoire de Paris pendant la Ligue : *Brissac négociant la reddition de Paris*, et un portrait

de M. Jules Cousin, fondateur et premier conservateur de la bibliothèque.

Un autre bienfaiteur de la bibliothèque. M. de Liesville, n'a pas été oublié et on peut voir son portrait dans la salle des Cartes et Plans, où est exposé un des trois exemplaires connus du plan dit « de Du Cerceau ».

Enfin, on n'a eu garde de ne pas apporter quelque décoration à l'escalier d'honneur par où on accède aux salles de lecture.

Cet escalier, de grande allure, a malheureusement été dépouillé de sa rampe en fer forgé et ne possède maintenant qu'une lourde rampe en fonte.

Pour la décoration de l'escalier, on s'est naturellement inspiré de l'affectation nouvelle de l'hôtel Le Pelletier Saint-Fargeau qui abrite maintenant dans ses murs les richesses de la Bibliothèque de la Ville, d'une bibliothèque uniquement consacrée à l'histoire de Paris.

Au bas des marches qui conduisent à la bibliothèque on remarque une statue de Chatrousse : *la Liseuse*; puis la décoration de l'escalier montre aux yeux les souvenirs du passé de Paris à côté du Paris moderne : une suite de plans de la Ville, où l'on voit ses accroissements successifs ; quelques plans particulièrement intéressants, comme le « *Plan archéologique de Paris* depuis l'époque romaine jusqu'au dix-septième siècle », commencé par Lenoir, Berty et Vacquer, continué par M. Pétrovitch ; le « *Plan du théâtre de Lutèce* à l'époque gallo-romaine, d'après les relevés de Th. Vacquer, 1851 », par M. E. Hochereau, et surtout l'important « *Plan de Lutèce* à l'époque gallo-romaine, d'après les relevés de Th. Vacquer », œuvre remarquable de M. E. Hochereau, ancien conservateur du Plan de Paris, membre de la Commission des travaux historiques.

Signalons encore une série de planches extraites de la collection de l'histoire générale de Paris, une fort intéres-

sante reconstitution de la plaine Monceau et deux toiles de très grande dimension représentant l'une la Bastille, la Place Royale et ses environs en 1789; et l'autre la même partie de Paris cent ans après, en 1889. Ces deux reconstitutions ont été exécutées avec une exactitude scrupuleuse, la première par M. Hoffbauer, la seconde par MM. Hocheureau et E. Bourgeois.

N'oublions pas enfin de citer une frise fort curieuse, composée de trois cadres et représentant les « Cérémonies observées à Paris le 2 juin 1739 pour la publication de l'ordonnance royale rendue à l'occasion de la paix faite et accordée entre le Roi de France et l'Empereur et les Seigneurs Électeurs et les États de l'Empire », reproductions photographiques de vingt des croquis originaux de Ch. Parrocel, peintre du roi; en mourant, Parrocel avait légué à l'Académie la *Marche de la publication de la paix en 1742*, immense et superbe dessin qui lui avait été commandé par les échevins de la ville de Paris, sous la prévôté de M. Turgot et qui lui était resté. Quand Charles Blanc écrivait son *Histoire des peintres*, ce dessin était au Louvre et enroulé autour d'un cylindre; on le déroulait au moyen d'une manivelle. Je l'ai vu en cet état au musée de Versailles, avant que le directeur, M. de Nolhac, en eût consenti l'échange avec la ville de Paris: les deux tambours sur lesquels le dessin se déroulait et s'enroulait par va-et-vient étaient enfermés dans un coffre porté sur quatre pieds. Une feuille de verre protège le dessin du défilé, relatif à la paix de Vienne, qui eut lieu entre le Pont-Neuf et le Pont-Royal. Ce document parisien est d'une importance exceptionnelle à cause des indications d'édifices situés sur le parcours et des divers groupes de l'activité parisienne que l'on y a fait figurer.

Citons, en terminant une suite de tableaux représentant le bureau de la Ville au quinzième siècle, dessinés et peints par

MM. E. Hochereau et Simoès da Fonseca, d'après une gravure sur bois qui orne un des incunables les plus rares et les plus précieux de la bibliothèque, le *Livre des ordonnances de la Prévosté des Marchands*, imprimé à Paris en l'an 1500.

NÉCESSITÉ DU CLASSEMENT  
DU  
CHATEAU DE VIVEROLS, PRÈS D'AMBERT  
(PUY-DE-DÔME)

M. C. Jamot s'est consacré à la sauvegarde du château de Viverols. Ses ruines donnent au bourg un aspect pittoresque. L'enceinte du château, qui domine l'Ygonne, est polygonale et flanquée de tours qui existent encore sauf une; elle fut vendue, il y a quelques années, au prix de cinquante francs à un propriétaire qui construisait une maison dans le voisinage! A l'intérieur, sont un bâtiment du seizième siècle, un puits dont la margelle porte trois écus armoriés, un logis seigneurial du treizième siècle, dont les fenêtres primitives furent remplacées au seizième siècle par des baies à meneaux croisés; au sommet de l'escalier, huit branches d'ogives rayonnent du noyau; on voit une belle cheminée au couchant du logis.

Avec raison M. C. Jamot a formulé des protestations et demandé qu'on fit une proposition de classement. M. Jamot s'est adressé aux sociétés locales, à la « Diana », de Montbrison, à l'Académie de Clermont-Ferrand, au Congrès de Mâcon, au Conseil général du Puy-de-Dôme. M. Jamot peut être assuré que *l'Ami des Monuments et des Arts* lui est acquis et qu'on loue fort son utile tentative.





II

LES DERNIERES DECOUVERTES EN FRANCE

LE THEATRE LE BREVAINT (CHER), MIS AU JOUR EN 1903

PHOTOGRAPHIE INEDITE DE CHARLES NORMAND

L'ESCALIER DESCENDANT DES GRADINS DANS L'ORCHESTRE

VOYEZ L'ASPECT GENERAL, P. 340, ET 343



HISTORIQUE DE L'HOTEL D'ARTOIS  
DEVENU  
**HOTEL DE BOURGOGNE**

ET SON DERNIER DÉBRIS  
LA TOUR DE JEAN-SANS-PEUR  
ET LE BERCEAU DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE

RUE ÉTIENNE-MARCEL, A PARIS

PAR

A. PERRAULT-DABOT

Archiviste de la Commission des Monuments historiques,  
adjoint à l'Inspection générale.

(Voy. p. 200.)

A deux pas des Halles, centre le plus moderne et le plus prosaïque de l'activité parisienne, le vieux donjon, percé de fenêtres ogivales et couronné de rébarbatifs mâchicoulis, paraît un anachronisme et jette, au milieu de ce quartier bourgeoisement commerçant, une note discordante, mais pittoresque.

C'est le seul spécimen intact et complet de l'architecture militaire et féodale du moyen âge à Paris. Les hôtels de Sens et de Cluny sont des édifices civils. La tour du Vertbois, au Conservatoire des Arts et Métiers, et celles du Palais de Justice, ont été complètement refaites; elles n'offrent plus aujourd'hui aucun caractère documentaire exact.

Le donjon de Jean sans Peur est le dernier vestige d'un vaste hôtel que les ducs de Bourgogne possédaient jadis dans l'espace compris actuellement entre les rues Tiquetonne, Saint-Denis, Étienne-Marcel et Montorgueil. L'entrée s'en trouvait rue Pavée-Saint-Sauveur; par derrière, l'hôtel donnait sur la rue Mauconseil.

Cette ancienne demeure a son histoire, intimement liée à celle de notre pays lui-même.

La demeure ordinaire de Philippe le Hardi était à l'hôtel d'Artois, rue Mauconseil, qui appartenait à sa femme Marguerite, comtesse d'Artois et de Flandre <sup>1</sup>.

Le duc Jean, qui devint le trop fameux Jean sans Peur, eut l'hôtel d'Artois de son père Philippe le Hardi, et l'accrut d'un grand corps de logis qui subsistait encore en partie du temps de Sauval.

En outre, le duc accompagna ce corps de logis d'un pavillon, que Monstrelet qualifie de « dongeon », et qu'il fit construire pour sa défense.

Une date fatale y semble écrite en lettres de sang : le meurtre du duc d'Orléans, frère du roi Charles VI, assassiné par ordre de son rival Jean sans Peur, le 23 novembre 1407, dans la rue Vieille-du-Temple.

Sitôt que les assassins eurent commis leur crime, ils se réfugièrent à l'hôtel d'Artois, où les attendait le duc de Bourgogne. Il partit quelques jours plus tard, après avoir eu l'audace de se présenter au conseil du roi, dont l'accès lui fut refusé. Il eut l'audace, plus grande encore, de revenir ensuite à Paris, pour y faire présenter sa justification, le 8 mars 1408.

Ce fut alors, en 1408, qu'il fit bâtir le donjon.

Philippe le Bon, successeur de Jean sans Peur, habita peu d'abord son hôtel d'Artois. Au moment de l'entrée de Louis XI à Paris (1461), il n'y était pas venu depuis vingt-six ans, mais il y fit alors un séjour fastueux. Son habitation devint une des curiosités de Paris ; on y venait de toutes parts en admirer la magnificence.

Charles, comte de Charolais, son fils, surnommé le Téméraire, dernier duc de Bourgogne, dédaigna sans doute la vieille forteresse.

1. L'hôtel d'Artois avait été bâti, sous le règne de saint Louis, par le comte Robert. Confisqué au petit-fils de ce dernier, il fut donné en présent au dauphin Jean, qui le rendit à la comtesse Marguerite lorsqu'elle épousa Philippe le Hardi.

A la mort du Téméraire (1477), le roi se hâta de remettre la main sur l'hôtel de Nesles, habitation du duc de Charolais, en même temps que sur ceux de Flandre et d'Artois, qu'il n'avait pas donnés et qu'il n'en réunit pas moins au domaine de la couronne.

Les archiducs d'Autriche, héritiers du Téméraire par le fait du mariage de sa fille Marie avec Maximilien, protestèrent contre cette confiscation et réclamèrent, dans tous les traités et contrats qu'ils eurent à signer avec la France, jusqu'en 1493, la propriété de l'hôtel d'Artois, devenu de Bourgogne.

Cependant, comme les princes de la maison d'Autriche n'entretenaient pas l'hôtel et n'y faisaient aucune réparation, ses constructions finirent par tomber en ruines. Elles n'étaient plus qu'un repaire de voleurs et un asile de nuit pour les vagabonds, lorsque François I<sup>er</sup> ordonna de les morceler et de les vendre, comme ne servant « qu'à empêcher et difformer la Ville ».

Les commissaires chargés de visiter l'hôtel avant de le mettre en vente constatèrent, dans leur rapport, « la ruine et décadence, estat et disposition en quoy avaient été trouvés lesdits lieux ».

Treize lots furent faits de l'espace et des bâtiments à mettre aux enchères. De ces treize lots, on fit deux parts, séparées par une rue percée exprès et qu'on appela la rue Française. La partie où se trouvait le donjon forma les lots 1, 2, 4, 6, 7, 8; elle fut adjugée ou, peut-être, donnée (comme le dit Sauval) à un seigneur espagnol, nommé Mendoza, qui avait rendu service au roi pendant sa captivité à Madrid, et l'avait ensuite accompagné en France.

A l'époque de la Fronde, le donjon devint un cabaret. Ce fut probablement sur son emplacement qu'on éleva ensuite, sous Louis XV, en même temps que d'autres immeubles encore subsistants aujourd'hui, la maison bour-

geoise qui fut démolie à son tour en 1893, pour faire place au groupe scolaire actuel. Cette maison était depuis longtemps occupée par des commerçants, comme la plupart des hôtels anciens du Marais et du quartier des Marais.

La partie de l'hôtel de Bourgogne placée de l'autre côté de la rue Françoise et comprenant les numéros 3, 5, 9, 10 à 14 du deuxième lot de l'enchère, porta seule, à dater du seizième siècle, le nom d'hôtel de Bourgogne.

Jean Rouvet, l'inventeur du flottage pour les bois, avait acquis la presque totalité des terrains formant ce lot. En 1548, les confrères de la Passion, unis aux Enfants Sans-Souci, lui en achetèrent une partie pour y établir leur théâtre. Chose curieuse, le marchand de bois s'y réserva, pour lui, ses enfants et ses amis, une loge à son choix, comme fit la famille de Choiseul à l'Opéra-Comique.

Mais le Parlement fit un jour défense aux confrères de la Passion de jouer les mystères sacrés ; ils abandonnèrent alors leur salle à une troupe de comédiens plus nombreux qui allaient, au son du tambour, chercher des spectateurs dans les rues, et qui ont marqué dans notre histoire dramatique sous le nom célèbre de « Comédiens de l'hôtel de Bourgogne ». Ce fut le berceau de la Comédie-Française.

A la fin du dix-septième siècle, les acteurs français s'installèrent au faubourg Saint-Germain, dans un nouveau local, celui de la rue de l'Ancienne-Comédie, qui subsiste encore, et leur salle de la rue Étienne-Marcel fut mise à la disposition de la Comédie-Italienne. C'est là que, pour la première fois, apparurent Arlequin, Colombine et Scaramouche.

Enfin, cet hôtel de Bourgogne, qui avait été témoin des essais de notre littérature dramatique, où avaient retenti les premiers éclats de rire dus à notre comédie, au milieu d'un public élégant et lettré, fut misérablement transformé en une halle aux cuirs.

On décréta sa démolition pour cause d'utilité publique ; il fut abattu en 1866. Une maison moderne à six étages s'élève à sa place aujourd'hui, et une inscription en signale l'origine.

M. Gion dirigea, en 1893, l'exécution des travaux de restauration du donjon.

Sauf en ce qui concerne la toiture, qui serait à restituer dans son ancien état, nous formons, avec M. Perrault-Dabot, les vœux les plus ardents pour que l'on ne touche plus à ces vénérables restes. Il suffirait de les consolider.

Après bien des menaces de destruction, la tour de Jean-sans-Peur, classée parmi les monuments historiques, par arrêté du 27 septembre 1884, voit sa conservation désormais assurée.

---

CHAPELLE COMMÉMORATIVE NOTRE-DAME-DE-CONSOLATION :  
 PEINTURES DE LA COUPOLE. — M. Albert Maignan, l'auteur de la magistrale page de peinture décorative et religieuse de la rue Jean-Goujon, vient d'en publier le commentaire. Comme le soldat mort un jour de bataille, ces femmes, tombées dans l'exercice de la charité, avaient droit à un monument où l'on ne ferait parler les pierres que pour glorifier leur martyre. Aussi, on a bâti la chapelle avec luxe. La peinture de la coupole résume l'idée : d'une part, la théorie des victimes, dont les têtes sont des portraits, montant de la terre au milieu des fumées rougies, transformées en « nuages célestes comme les degrés d'une région mystique où les douleurs s'apaisent, où s'entrevoient déjà les récompenses, les félicités promises. La Vierge précède et conduit cette blanche procession. » L'autre partie de la composition insiste sur le caractère triomphal du martyre : le peintre l'a exprimé en peignant les instruments de la Passion, objets des souffrances du Christ ressuscité et glorieux ; les anges les portent comme des trophées ; leur groupe forme, par

un heureux contraste avec le réalisme relatif des victimes, une composition symbolique mouvementée « aux tonalités violettes chatoyantes, comme un bouquet d'iris ». M. Albert Maignan a eu raison d'introduire ce morceau avec prédilection : la croix magistrale du Calvaire, la colonne de la flagellation encore tachée de sang, les fouets et la couronne d'épines, qu'enlacent et qu'enlèvent les anges, sont des éléments de vie merveilleusement opposés à la douloureuse théorie funèbre et au noble recueillement des sœurs de charité vers lesquelles s'avance saint Vincent de Paul. Entre les anges et les victimes, trois figures symbolisent les trois vertus théologiques : la Foi, levant le calice ; l'Espérance, en prière ; la Charité, entourée de deux enfants ; elle inscrit sur un livre la date de l'incendie du Bazar de la Charité — 4 mai 1895 — et aussi les noms des victimes qui défilent devant elle.

M. Albert Maignan a triomphé de grandes difficultés techniques pour peindre entièrement sur place cette œuvre magistrale, alors que les exigences de la perspective et de l'éclairage créaient tant de difficultés qu'il a su vaincre.



## LES SOUVENIRS PARISIENS

### DE LA PRÉFECTURE DE POLICE

D'APRÈS LES DOCUMENTS OFFICIELS ET LES ARCHIVES

DE LA PRÉFECTURE DE POLICE

*Suite et fin.* — Voy. t. XV, p. 267, 277, 279, 299, 310, 317, 319, 323, 325, 327, 329, 331, 335, 337, 338, 353 ; t. XVI, p. 8, 11, 16, 17, 24, 32, 33, 49, 49, 53, 57, 61, 71, 72, 79, 80, 81, 88, 97, 104, 113, 117, 121, 129 à 162, 245, 253.)

Les jetons de la Préfecture de police, de 1800 à 1900, reproduits à la page 139, comportent d'abord, sous le numéro 1, un jeton rond en argent ; sur sa face, autour du buste du Premier Consul, sont ces mots : « *Vigilat ut*



quiescant... » Il veille pour que tous reposent. A droite, dans l'exergue : « Bonaparte, Prem. (premier) Consul. » Au-dessous de l'exergue, à gauche : « Gatteaux. » Au revers, dans une couronne d'olivier, au milieu du champ, les trois lettres majuscules entrelacées : « P. D. P. » (Préfecture de police). Le diamètre est de 30 millimètres. La pièce fut frappée en 1802; sur une autre, qui est analogue et qu'on frappa en 1801, le buste est remplacé par la Justice, assise à gauche, tenant les balances et le glaive; dans l'exergue, un fleuron.

Sur le jeton octogone en argent (n° 2), à l'effigie de Louis XVIII, avec inscription : « Louis XVIII, roi de France », les initiales sont remplacées par un coq gaulois entouré de la même devise latine; la pièce date de janvier 1815 et porte la signature : « Galle, fecit. »

On retrouve le coq et sa devise latine sur les pièces de Charles X (1825), de Louis-Philippe (1831) et de la République de 1848 (n° 3), dont le nom est entouré d'une couronne de chêne. La médaille n° 4, aux armes du second Empire, porte au revers cette inscription : « Conseil d'hygiène publique et de salubrité », entourée d'un cercle de perles, de deux branches de laurier et des mots : « Préfecture de police. » Cette pièce, établie en 1865, est la première que la Préfecture ait fait frapper spécialement pour le Conseil d'hygiène et de salubrité; avant 1865, ce Conseil se servait du jeton frappé pour toutes les commissions de la Préfecture de police. Oudiné a signé le jeton rond en argent (n° 5) avec effigie de la tête de la République surmontée d'une étoile. Enfin le maître graveur Roty est l'auteur du jeton rond en argent dont le revers porte, avec tant d'à propos, une vue de la Préfecture de police « prise à l'angle de la place du Parvis-Notre-Dame et du quai du Marché-Neuf. Au-dessus : « Commission d'hygiène publique et de salubrité » et l'inscription circulaire : « Préfecture de

police. » Cette médaille est la plus belle de la série.

Dans un autre ordre d'idées, il convient de signaler l'image du juré-crieur de vin, dont les fonctions sont définies dans des vers dont voici le texte tel qu'on le lit dans le bas de la gravure de Boudart, qu'on reproduit ici (p. 245) :

Ce hérault qui sonne et qui crie  
 Pour nous enseigner le bon vin,  
 De peur de gagner la pépie,  
 En boit souvent et des plus fins.

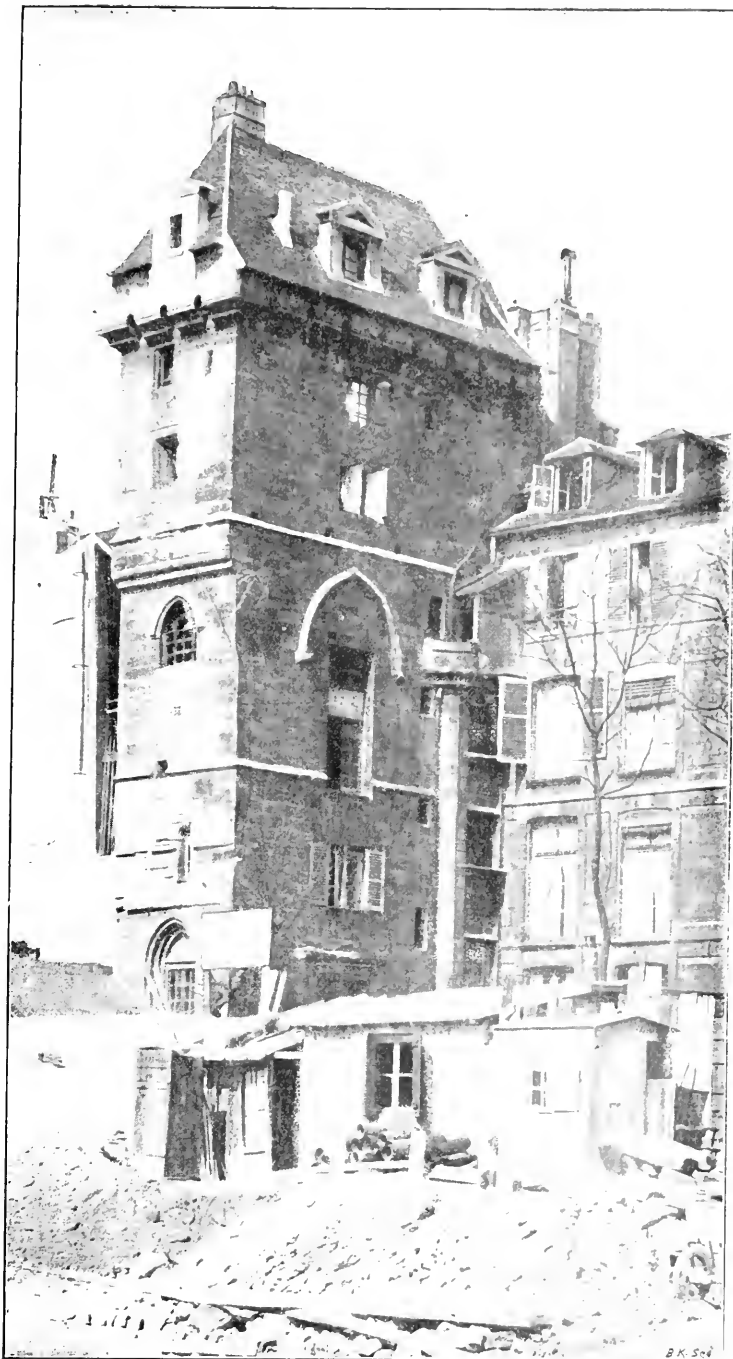
Le *Dictionnaire de Trévoux* précise en ces termes le métier complexe de juré-crieur de vin : « Les crieurs de corps et de vin, dit-il, sont des jurez et officiers de ville qui estoient autrefois établis pour annoncer le vin qui étoit à vendre, les enfans, les papiers et les autres choses égarées, afin qu'on les pût recouvrer. » En 1740, ils avaient « réduit leurs fonctions à faire les cérémonies des enterremens ». Dans son *Histoire des Français de divers états*, Monteil rapporte ainsi leur rôle au quatorzième siècle : « Vous criez aussi l'annonce des morts, vous criez les enfans égarés, vous criez les chevaux perdus, l'argent perdu. »

Le *Moniteur du Bibliophile* a signalé une pièce officielle du 5 janvier 1671, où, à propos de billets d'enterrement, il est fait allusion aux jurés-crieurs de vin, mais en ces termes : « C'est l'Etat et tarif des droits, salaires et vacations attribués aux jurez-crieurs de corps et de vins en cette ville et faux bourgs de Paris... Pour servir à l'avenir à la liquidation de la taxe des mémoires et Etat que les dits jurez-crieurs fourniront aux procez et instances qu'ils intenteront contre leurs Débiteurs, Héritiers et Ayans cause. »

Et Bonnardot termine son *Étude sur Corrozet* (p. 54 et 56) par « les crys d'aucunes marchandises que l'on crye dedans Paris », parmi lesquels on trouve ces vers :

L'on crie vin nouveau et vieulx  
 Duquel l'on donne a taster.

Charles NORMAND.



HOTEL D'ARTOIS, PARIS LE 1870

ETAT DE LA TOUR, CONSTRUITE EN 1415, PAR LE COMTE DE BOURBON, A L'EPOQUE DE SA RECONSTRUCTION  
 AU MOMENT DU PERICULANT DE LA REVOLUTION MARTEL, EN 1793  
 D'APRES UNE PHOTOGRAPHIE DE M. DE VILLE  
 DE L'AUTRE COTE DE LA RUE SE TROUVAIT LA PARTIE DU HOTEL DE BOURBON  
 QUI FUT LE BERCEAU DE LA COMME FRANÇAISE



LE VANDALISME DANS LES DÉPARTEMENTS

*(Suite sans fin.)*

DE LA TRANSFORMATION  
DU  
VIEIL HOPITAL DE TONNERRE

EN MARCHÉ COUVERT

PAR LE

DOCTEUR CHAPUT

Chirurgien des Hôpitaux de Paris.

*Un nouvel acte de vandalisme est imminent : une municipalité veut transformer en marché couvert le plus vaste, le plus curieux des hôpitaux ; il ne le cède en ancienneté qu'à l'hôpital d'Angers ; celui de Beaune est d'une rare élégance, mais ne possède pas une charpente aussi curieuse. Devant un projet aussi étrange, tous les amis de l'art et du pays se sont dressés avec colère. Quels singuliers administrateurs que ceux qui comprennent ainsi la défense des intérêts de leurs administrés et ne savent servir de légitimes besoins qu'en sacrifiant un monument qui est l'honneur et le bien de leurs concitoyens. Nous avons demandé à un homme compétent entre tous, à M. Chaput, d'exposer au public artiste et patriote l'histoire de cette pitoyable aventure et voici son récit. — NOTE DE LA RÉDACTION.*

Le vieil hôpital Notre-Dame de Fontenilles, de Tonnerre, a été fondé en 1293 par la reine Marguerite de Bourgogne, femme de Charles d'Anjou, roi de Naples et de Sicile. Sauf de légères modifications, il est encore à peu près dans le même état que lors de sa fondation.

Il se compose d'une immense salle longue de 100 mètres, large et haute de 20 mètres environ. Cette salle se termine,

à son extrémité est, par une triple abside servant de chapelle.

On est frappé, en entrant, par une série d'énormes poutres en T composées de tirants et de poinçons ; ces poutres sont longues de 20 mètres et mesurent 30 centimètres de diamètre ; elles sont en chêne et d'un seul morceau.

Au-dessus des poutres, l'œil est arrêté par une superbe voûte en berceau, lambrissée et percée de trous en forme de trèfle, qui servaient à la ventilation.

Les murs, épais de 1 m. 50, ont une dizaine de mètres en hauteur. Ils sont percés d'énormes baies romanes avec croisillons gothiques. La chapelle a ses fenêtres également gothiques. Elle est ornée d'un autel corinthien, élevé au dix-septième siècle par Henri de Clermont. Une superbe Vierge dorée, du quinzième siècle, le surmonte ; à ses pieds, on voit Moïse agenouillé devant le Buisson ardent.

Au centre du chœur, on aperçoit un beau mausolée en marbre blanc de Bridan (1826), représentant Marguerite de Bourgogne soutenue par la Foi, et tenant dans sa main l'acte de fondation de l'hôpital.

La grande salle est dallée presque exclusivement avec des pierres tombales ; on y inhumait déjà, au seizième siècle, malgré la présence des malades. Plus tard, les inhumations y furent très fréquentes ; aux dix-septième et dix-huitième siècles, on y enterra environ un millier de personnes.

De la deuxième fenêtre de droite part le gnomon. C'est un cadran solaire horizontal, qui indique jour par jour la marche du soleil pendant toute l'année ; le gnomon de l'hôpital possède une courbe de l'équation solaire, qui le rend particulièrement intéressant. Il a été construit, en 1786, par Camille Ferrouillat, d'après les indications de M. de la Lande, de l'Académie des sciences, et vérifié par le savant, qui vint, dans ce but, tout exprès à Tonnerre.

Les deux chefs-d'œuvre les plus remarquables de l'Hôtel-

Dieu de Tonnerre sont le tombeau de Louvois et le Sépulcre.

Le tombeau de Louvois représente le grand ministre à demi couché, couvert de riches vêtements, avec les insignes de l'ordre du Saint-Esprit; à côté de lui est assise sa femme, Anne de Souvré, un livre à la main, personnifiant l'Histoire. Son expression de souffrance, de courage et de résignation est admirable. Ce monument est un des plus beaux chefs-d'œuvre de l'Ecole française.

Dans une petite salle basse, dite de la Revestiaire, située à droite de la chapelle, se trouve le *Sépulcre*, représentant, grandeur naturelle, la mise au tombeau du Christ entouré de ses disciples, Nicodème, Joseph d'Arimatee, la Vierge, saint Jean et les trois Marie. Le respect, la douleur, la foi, la résignation éclatent sur tous les visages; pas d'attitudes théâtrales, mais une simplicité de moyens qui n'appartient qu'au génie.

Ce Sépulcre a été exécuté par Jean Michel et Georges de la Sonnette, élèves de Claude Sluter, auteur du *Puits de Moïse*, aux frais d'un marchand de Tonnerre, Annelot de Buronfosse, en 1453.

En montant dans les combles, on admire la charpente la plus imposante qu'on puisse voir; elle est très curieuse, à cause de son importance, à cause des dimensions considérables des pièces qui la composent, et aussi par ses assemblages en sifflet. De l'avis de tous les architectes elle est unique en son genre.

Le toit est immense, il mesure un tiers d'hectare; il s'élève à 26 mètres du sol; il était couvert, à l'origine, en tuiles vernissées d'un très bel effet; il était aussi surmonté d'une superbe flèche qu'on a abattue en 1793 pour en enlever le plomb qui servit à fondre des balles.

Les malades occupaient autrefois des alcôves en bois, au nombre de 40 seulement; elles étaient reliées par une galerie

supérieure qui permettait une surveillance discrète. On voit encore la trace des chevrons qui servaient d'armatures à ces alcôves.

Les malades assistaient de leur lit aux offices.

Le chauffage se faisait au moyen de grands réchauds à roulettes.

La municipalité de Tonnerre se propose de transformer en marché couvert ce monument incomparable; le projet est déplorable pour beaucoup de raisons.

D'abord, le monument serait défiguré par un horrible vitrage en fer et verre et par un campanile en fonte; on crèverait les toits, on éventrerait les murs, on détruirait le gnomon et les pierres tombales. En outre, il est certain que la Ville n'assumerait pas indéfiniment la lourde charge de l'entretien des toitures.

Le marché dans l'hôpital coûterait aussi cher qu'un marché neuf en raison des seuls travaux d'aménagement. En outre, il faudrait encore payer une centaine de mille francs à l'hôpital pour les caves, les logements qu'on lui prendrait, etc.

Enfin, le marché serait sombre, humide, froid. Il serait sur le passage des malades de l'hôpital actuel et exposerait aux contagions la population du marché.

Tels sont les principaux arguments à faire valoir contre les projets municipaux.

Il paraît assez facile d'écarter la menace du marché; mais il faut compter avec un autre danger plus sérieux: la charpente et la toiture ont besoin de réparations importantes qui s'élèvent à 20 ou 30 000 francs environ. Comme l'hôpital n'est plus assez riche et la ville pas assez généreuse pour faire les frais de ces travaux, il en résulte que l'administration des Beaux-Arts ne peut rien, que la destruction guette le monument, et qu'il est perdu s'il ne lui vient quelque secours inespéré.



Heureusement un grand mouvement d'opinion se prépare en faveur de l'Hôtel-Dieu, et une souscription s'organise.

Tout fait espérer que l'initiative privée permettra de sauver un monument admirable qui serait bien compromis si les amis de l'art et les patriotes ne se coalisaient pour le sauver.

---

Une souscription est ouverte pour les réparations du vieil hôpital de Tonnerre; les cotisations sont reçues par :

MM. le D<sup>r</sup> Chaput, 21, avenue d'Eylau;

Ed. Regnault, 49, rue Boissière.

La souscription est placée sous le patronage de MM. *Amagat*, de l'Institut; professeur *Blanchard*; D<sup>r</sup> *Brissaud*, professeur à la Faculté; D<sup>r</sup> *Campehon*, chirurgien des hôpitaux; *H. Chabœuf*, président de l'Académie de Dijon; D<sup>r</sup> *Cornil*, sénateur; *M. Legoux*, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse; *A. Hallays*, des *Débats*; D<sup>r</sup> *H. Huchard*, de l'Académie de médecine; D<sup>r</sup> *Labbé*, sénateur; *Lefèvre-Pontalis*, directeur de la Société française d'archéologie; *G. Lemoine*, de l'Institut; *Ch. Normand*, président de la Société des Monuments parisiens; *D. Brunon*, président de la Société des Amis des Monuments rouennais; *Léger*, de l'Institut.

---

La commission des Monuments historiques, après avoir pris connaissance de la protestation, a décidé qu'il y avait lieu de maintenir le classement et l'affectation actuels de l'ancien hôpital de Tonnerre. Il n'est donc plus possible d'y installer un marché comme on l'avait projeté.

La subvention de l'État ne peut en aucun cas atteindre la totalité de la dépense; cette subvention ne sera fournie, selon l'usage, que si les dons volontaires du public viennent s'y ajouter d'une manière efficace.

SOCIÉTÉ  
DES  
AMIS DES MONUMENTS ROUENNAIS

SON BULLETIN RÉTROSPECTIF

LE « SEMAINIER » DU GROS-HORLOGE DE ROUEN

La Société des Amis des Monuments rouennais a publié de beaux bulletins, qu'on a signalés ici; mais il existait une lacune dans la collection. Au milieu des enfantements toujours pénibles du début on n'avait pu faire paraître le bulletin des origines de la Société; une lacune existait : aucun bulletin ne présentait le récit fait depuis sa fondation en 1886 jusqu'en 1898. Le volume que nous signalons ici sert à combler le trou.

Chacun sait que la Société fut fondée le 8 juillet 1886, sur le modèle de la Société des Amis des Monuments parisiens, à l'hôtel de ville de Rouen, dans une conférence présidée par le maire, M. Lebon, et par M. Gaston Le Breton; toute l'élite de la société rouennaise s'y était donné rendez-vous. M. Charles Normand, le fondateur de la Société-mère des Amis des Monuments rouennais, exposa, dans un discours, dont le texte figure dans le premier volume de *l'Ami des Monuments*, les idées qui avaient présidé à la création d'une œuvre, imitée partout depuis lors, à Paris, dans les départements, à l'étranger. Charles Garnier, l'illustre architecte de l'Opéra, entraîné à Rouen par M. Charles Normand et élu avec lui, à cette époque, président d'honneur de la Société des Amis des Monuments rouennais, vit juste dès cette époque : « La création due à M. Charles Normand, disait-il dès lors en l'hôtel de ville de Rouen, peut et doit se développer et s'étendre dans toute la France. » M. Le Breton, conservateur du Musée céramique de Rouen et président de la Société à l'origine, s'exprimait de

même, plusieurs mois avant, dans un dîner organisé dans la gare de Rouen.

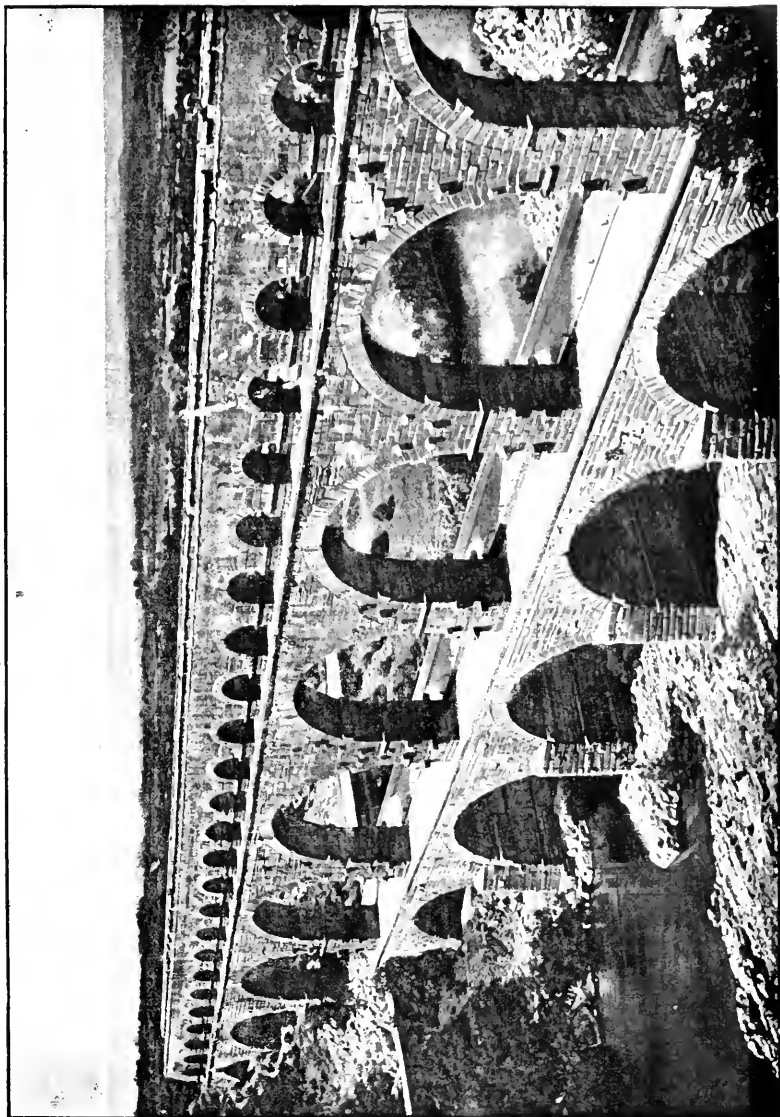
Le promoteur de la société rouennaise, M. Despois de Folleville, à l'énergie duquel on doit rendre hommage, remercia de leur venue « M. Charles Garnier, l'illustre architecte de l'Opéra » et « M. Charles Normand, à l'initiative intelligente duquel on doit ce généreux mouvement en faveur des œuvres d'art, qui a trouvé son expression dans la « Société des Amis des Monuments parisiens ». Puis M. de Folleville exposa le but de la société qu'il désirait créer à Rouen, sur son modèle, pour faire « une œuvre véritablement nationale et française ».

Le *Bulletin rétrospectif* est un volume in-4, orné d'un beau frontispice dû au talent de Petit, élève de M. Léon de Vesly; on trouve dans cet ouvrage les statuts, les procès-verbaux, la liste d'honneur des premiers membres et de superbes planches des monuments de Rouen. On se rendra compte ainsi, mais en partie seulement, de la somme d'efforts dépensés par M. Gaston Le Breton et ses collaborateurs de la première heure, MM. Despois de Folleville, Fauquet, Adeline, Cusson et J. de la Quérière, Bonnet, Beaurain et Georges Dubosc.

Il faudrait faire ici, si la place n'y était trop étroite, le récit des efforts qui furent déployés alors; d'ailleurs le lecteur sera mieux informé en recourant au travail précieux publié dans le bulletin rouennais, par M. Raoul Aubé, sous forme de précis analytique; il a fait paraître dans le même recueil un « Projet d'inventaire artistique et monumental des rues de Rouen »; une partie de ce programme fut réalisé en 1897 par un écrivain d'une haute compétence, M. Georges Dubosc, sous le titre : *Rouen monumental aux dix-septième et dix-huitième siècles*, édité par les soins de M. Louis Deglagny, l'ancien et dévoué président des Amis des Monuments rouennais.

On trouve dans ce *Bulletin rétrospectif* un nouveau témoignage du zèle de M. Georges Dabosc et du haut intérêt de ses travaux; il publie deux études, l'une concerne la RESTAURATION DU TEMPLE DE SAINT ÉLOI; dans l'autre il décrit le CERCLE DES HEURES OU SEMAINIER DU GROS-HORLOGE de Rouen; nous nous reprocherions de ne pas donner un résumé de ce travail, car il est d'une grande utilité pour l'histoire générale de l'art.

Le Cercle des Heures ou Semainier, qui forme la partie haute de la porte du Gros-Horloge, est un cadran mobile, orné de sept bas-reliefs, et qui passe derrière un cercle horaire entouré de nuages; sa partie inférieure est échancrée de façon à laisser paraître successivement chacun des bas-reliefs, composés d'une divinité trônant sur un char, et qui, dans l'astronomie antique, servait à symboliser l'un des jours. Ainsi le lundi, nom qui signifie en latin le jour de la lune, on voit Diane-Phébé, parce que sa planète était la LUNA, mot inscrit à droite de la déesse; le mardi, ou jour de Mars, paraît un guerrier casqué, accompagné d'une scène de combats; le mercredi, jour de Mercure ou d'Hermès, le dieu tient le caducée: son char, traîné par ses oiseaux symboliques, les deux coqs d'Hermès, est précédé d'artistes et suivi de marchands, vêtus de longues robes; le jeudi, jour de Jupiter, on assiste au triomphe du maître des dieux, qui tient les foudres en main; il est traîné par des aigles et assis sous un dais; derrière, sont un cardinal assis, des docteurs, des moines. Le vendredi, consacré à Vénus, paraît dans sa nudité classique la déesse de la beauté: les mains armées d'un rameau, elle s'étend sur un char traîné par deux cygnes blancs, que précèdent un joueur de flûte et de luth, en costume du temps de François I<sup>er</sup>, et que suivent un homme debout, un joueur de flûte et une femme pinçant du théorbe; le samedi, jour de Saturne, deux griffons traînent le char du dieu, qui mange un enfant; en avant, les



Le Pont de Saint-Etienne (Lyon)



moissonneurs portent des javelles et conduisent une charrette; en arrière, des hommes inclinés tiennent des houes, une outre, un parchemin; au fond, un pendu; le dimanche, jour du Soleil, les coursiers d'Apollon-Phébus tirent le char du dieu couronné; il tient l'arc et la hampe, et terrasse à ses pieds le serpent Python; derrière, un fantassin portant un haut flambeau, symbole de la lumière, est accompagné de cavaliers, de cardinaux et d'évêques.

Chacun de ces tableaux est accosté d'un ou de deux des signes du zodiaque; on en avait conclu que le cadran était un cercle zodiacal; mais lorsqu'on eut rétabli son mouvement, après la restauration de 1892, exécutée par la maison Château, de Paris, on reconnut que le cercle comportait sept divisions et non douze comme on l'avait supposé sans le vérifier; ainsi donc, ce cercle est un semainier et non un zodiaque. Un mécanisme nouveau, placé dans la petite salle qui surmonte l'arcade, assure, depuis la récente restauration, le mouvement de l'appareil.

Chacun de ces bas-reliefs est reproduit dans le bulletin des Amis des Monuments rouennais, avec un fini parfait, dû à l'habileté photographique de M. Edmond Bonnet, auquel revient l'honneur de les avoir reproduits pour la première fois avec exactitude.

Le bulletin renferme une autre étude, due à M. Raoul Aubé, sur un beau logis rouennais du dix-septième siècle; c'est l'ancien hôtel de Senneville, aujourd'hui rue de Damiette, n° 30, et que conserve avec un soin louable Mlle Le Verdier.

M. Aubé publie encore le récit, très intéressant, des charmantes excursions organisées annuellement aux environs de Rouen par la Société des Amis des Monuments rouennais, et illustré d'aimables croquis dus au talent de MM. E. Duveau, Eug. Fauquet et L. de Vesly. Une table excellente forme le complément nécessaire de ce bel ouvrage.

Il sera un titre sérieux à la reconnaissance publique. Souhaitons que, par l'union des efforts des promoteurs et de leurs successeurs, la Société des Amis des Monuments rouennais continue à rendre de brillants services à l'antique cité de Rouen, dont l'accoutrement antique est une des beautés, une des richesses de la patrie commune. Il faut rendre justice à leurs efforts, afin qu'ils les renouvellent pour le bien commun dans leur lutte contre ceux qui ne savent combiner les nécessités du présent avec les grâces du passé et dépouillent leur pays de ses joyaux.

Que toujours les Amis des Monuments rouennais combattent avec courage, parlent avec indépendance ! La netteté d'attitude ressemble à ces positions inexpugnables dans lesquelles les bons généraux placent leurs troupes, afin de rendre inutiles les coups de l'ennemi. En usant de formes diplomatiques, sans aller jusqu'à cette indécision que quelques-uns qualifient, à tort évidemment, de... normande, on force dans leur for intérieur les ennemis du beau et du patrimoine national qu'ils sacrifient les uns à une mauvaise compréhension de restaurations exagérées, les autres à leurs convoitises industrielles. C. N.



HISTOIRE  
DU  
SEIZIÈME ARRONDISSEMENT DE PARIS

PAR  
A. DONIOL

Inspecteur général des ponts et chaussées en retraite.  
Membre du Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur.

M. Doniol vient de publier, à la librairie Hachette, une *Histoire du seizième arrondissement* qui mérite de retenir l'attention. L'auteur résume, dans une première partie, le passé d'Auteuil, de Chaillot et de Passy, donne l'histoire des rues et observe les conditions de leur avenir ; dans la seconde partie, formée d'annexes, M. Doniol a fait réimprimer les principaux mémoires de la vaillante Société historique d'Auteuil et de Passy et la copie d'actes concernant le seizième arrondissement ; on retrouve ici les noms aimés des travailleurs qui créent son histoire sur des bases nouvelles et plus étendues, MM. Chandebois, Auguste Doniol, de Grandsaignes, Antoine Guillois, de l'Église, E. Manuel, Léopold Mar, de Montagnac, Émile Potin, E. Wahl. Grâce à l'obligeance de leur compagnie et grâce à l'amabilité de M. Doniol pour ses collègues des Amis des Monuments, on publie ici quelques-unes des curieuses gravures de l'ouvrage.

Nous attirerons l'attention sur l'une de ces études à cause du souvenir touchant qui se rattache aux heures de tristesse de 1870, dont il faut toujours parler, afin de relever notre pays. M. Émile Potin décrit dans un travail les ruines de 1870-1871 au Point-du-Jour, à Auteuil, à Passy et au Trocadéro, conséquences des deux sièges de Paris. M. Léopold Mar a fait l'ingénieuse trouvaille d'une brochure écrite sur ce sujet en 1871 par John Mottu : il y eut à Auteuil « un typhon de mitraille et d'obus ». La Société a

réuni dans ses archives les photographies qui représentent les navrants aspects des ruines dues à l'invasion étrangère et aux luttes fratricides dont elle fut cause: souhaitons que ces vues soient publiées: elles constituent un précieux document pour l'histoire et un salubre enseignement pour le peuple français. Possède-t-on les mêmes informations sur les autres arrondissements?

La voirie actuelle, l'alimentation en eau, les percées qui ont transformé radicalement le seizième arrondissement, les institutions de prévoyance, d'hygiène et d'éducation, tout cet ensemble de l'outillage moderne ne suffirait pas cependant à effacer ce mot d'un grand orateur que « le mercantilisme est destructeur de l'art ». Aussi M. Doniol a-t-il voulu, à côté du présent, en face de l'avenir, rappeler le glorieux passé. Dans les pages qu'il a consacrées aux souvenirs d'Auteuil, de Passy et de Chaillot, l'auteur a fait une large place aux travaux publiés par la Société historique d'Auteuil et de Passy, qui a dépassé sa dixième année et dont les membres font de très intéressantes recherches sur tout ce qui concerne leur arrondissement, et recueillent des détails sur la biographie de ceux qui l'ont illustré. Cette région, qui était autrefois un lieu de villégiature, a été habitée par beaucoup de poètes, d'écrivains et d'artistes.

Des portraits, des vues, des paysages anciens replacent dans l'habitude de leur vie quotidienne ceux qui nous ont glorieusement précédés sur ce coin de terre privilégié.

Nul n'était mieux qualifié pour dresser cet inventaire que M. Doniol, un de nos Amis des Monuments les plus fervents, et qui, comme inspecteur général des Ponts et Chaussées, fut chargé de l'inspection des travaux de la ville de Paris.

De très utiles index alphabétiques permettent de se renseigner sur les voies publiques ou privées, sur les personnages cités, aussi facilement que dans un dictionnaire.

Le livre touchera les membres de l'Union d'assistance du seizième arrondissement : par une très délicate pensée, M. Doniol l'a exclusivement intéressée au succès d'un livre qui est un peu le leur, puisqu'il est édité au profit de leur œuvre de bienfaisance.

Ainsi compris, le livre de M. Doniol intéressera non seulement les habitants de la région décrite, mais encore l'ingénieur et l'économiste, l'historien et le littérateur; ils trouveront un grand nombre de renseignements précieux, d'illustres souvenirs qui dépassent le cadre d'une histoire locale et qui sont inséparables des grands noms de Boileau, de Molière, de Racine, de Franklin, de d'Aguesseau, de Lamartine, de Victor Hugo et de tant d'autres.

Ce travail constitue une évocation de ces villages charmants, qui bordaient autrefois la grande ville, près des routes de Saint-Cloud et de Versailles, lui faisant comme un vestibule de fraîche verdure.

Félicitons donc M. Doniol de nous avoir fourni une si grande somme de curieux renseignements contenus dans 537 pages grand in-8, accompagnées de 125 gravures et de 3 grands plans de l'arrondissement en 1731, 1859 et 1902. Remercions l'auteur de faire aimer ainsi une des plus belles parties de Paris. Dans l'impossibilité d'analyser un si considérable ouvrage, nous voulons du moins faire comprendre son intérêt en résumant une des intéressantes études de M. Léopold Mar; elle concerne une des constructions de la pompe à feu de Chaillot, qui fait partie du « Paris qui s'en va », puisqu'on vient de la démolir en novembre 1902.

#### PARIS QUI S'EN VA

#### DESTRUCTION DE LA POMPE A FEU DE CHAILLOT

*En novembre 1902. — Voir la gravure, p. 371.*

Paris disposait d'eau en quantité insuffisante, quand deux mécaniciens, les frères Périer, obtinrent du roi, le 7 fé-

vrier 1777, la permission de construire des pompes à feu sur le bord de la Seine, afin d'en élever les eaux et de les distribuer ensuite dans les quartiers de Paris.

Ils étudièrent à Londres les procédés employés pour donner dans tous les quartiers l'eau de la Tamise. Ils acquirent en 1778 à Chaillot, près de la barrière de la Conférence, au numéro 4 actuel du quai Debilly, l'espace nécessaire à l'installation d'une, puis de deux machines de Watt, formèrent une compagnie d'exploitation. On construisit un bâtiment sur le quai Debilly, qui, sauf modification et complément, demeura jusqu'à sa démolition, en novembre 1902; à l'origine un canal, large de 2 m. 28, était pratiqué sous ce quai, alors route de Versailles, afin d'éconduire l'eau de la Seine au moyen des pompes mues par la vapeur, et qu'on voit aux côtés de la gravure; ainsi on l'amenait dans un bassin en pierre de taille, protégé par le bâtiment; ce bassin et le canal, visibles en avant de la gravure, étaient creusés à 1 mètre au-dessous du niveau des plus basses eaux; par des conduites, les pompes refoulaient le liquide dans quatre réservoirs, établis sur l'emplacement actuel de la place des États-Unis, à 37 mètres au-dessus du niveau moyen de la Seine; d'ici, par un tuyau de fonte de 33 centimètres de diamètre, l'eau était distribuée dans la rue du Faubourg-Saint-Honoré, les boulevards jusqu'à la Bastille, les extrémités du faubourg Saint-Antoine, et, par des branchements, aux maisons des abonnés.

Le premier essai de la pompe à feu de Chaillot eut lieu le 8 août 1781, en présence du lieutenant général de police, M. Lenoir, dont on trouvera le portrait à la page 279 du quinzième volume de *l'Ami des Monuments et des Arts*; des robinets gratuits furent installés pour les cas d'incendie. Mais en 1785 et 1786, les actions de la nouvelle compagnie devinrent un objet de spéculation pour les agioteurs; Mirabeau et Beaumarchais se signalèrent dans cette dis-

cussion, rapportée de façon si amusante par Joseph Bertrand dans *l'Ami des Monuments et des Arts* (t. XIV, p. 310 et surtout 320). A la fin de 1788, le gouvernement était devenu seul propriétaire des pompes à feu, et les inventeurs furent mal récompensés des services qu'ils avaient rendus à la population parisienne.

En août 1805, 1851, 1866 et 1867, l'établissement fut modifié, agrandi, transformé ; mais le caractère des bâtiments de l'origine, englobés dans les additions ultérieures, était encore reconnaissable au moment de la destruction, en novembre 1902.

## BIBLIOGRAPHIE

### LIVRES REÇUS

*En présence du nombre considérable d'ouvrages qui nous sont envoyés, il ne sera rendu compte que de ceux d'une certaine importance et dont on adressera un double exemplaire : l'un d'eux étant destiné à l'auteur de l'analyse, l'autre aux archives de l'Ami des Monuments et des Arts. Les ouvrages adressés en simple exemplaire seront mentionnés. Faute de place nous sommes obligés d'annoncer simplement plusieurs d'entre eux, dont le compte rendu sera publié dans une autre livraison.*

**A. DONIOL** : Histoire du XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris. — In-8, 537 p. Nombreuses planches. 1902. (Cet ouvrage est édité au profit de l'Union d'assistance du XVI<sup>e</sup> arrondissement.) — Voy. p. 247.

**Lucien LAMBEAU** : Essai sur la mort de Madame la princesse de Lamballe. — In-8, 53 p. — Lille, 1902. — Voy. p. 385.

**THACKERAY-TURNER** : Société anglaise pour la protection des monuments. Rapport annuel sous le titre : The society for the protection of ancient buildings... Twenty-

fifth annual report..., and paper read by Professor W.-R. Lethaby. — In-12, 92 p. Planches.

Félix et Noël THIOLLIER : L'Ancien Clocher de la cathédrale de Valence. — Petit in-4, 12 p. Gravures. 1902.

J. LORIN : La Société archéologique de Rambouillet à Chilly-Mazarin, Monthéry et Marcoussis. — In-8, 47 p. Gravures. — Versailles, 1902.

Frédéric LOLIÉE : Visite de *l'Ami des Monuments et des Arts* au château de Vincennes. — Dans la revue *le Mois littéraire et pittoresque*, n° 44, 1902.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. — T. XII, 2<sup>e</sup> liv. — In-8, p. 169-328. — Rouen, 1902.

Charles TRANCHANT : Allocution prononcée à l'Assemblée générale de la Société de l'histoire de Paris. — In-8. — Nogent-le-Rotrou, 1902.

Excellente notice; M. Tranchant a constaté (p. 9) que la création de la Commission du Vieux-Paris a réalisé un vœu que M. Ch. Normand avait formulé à diverses reprises. L'éminent président de la Société de l'histoire de Paris a toute autorité pour faire cette affirmation, ayant été autrefois président de la Société des Amis des Monuments parisiens.

Bulletin de la Société scientifique et archéologique de la Corrèze. — T. XXIV, 3<sup>e</sup> liv., 1902.

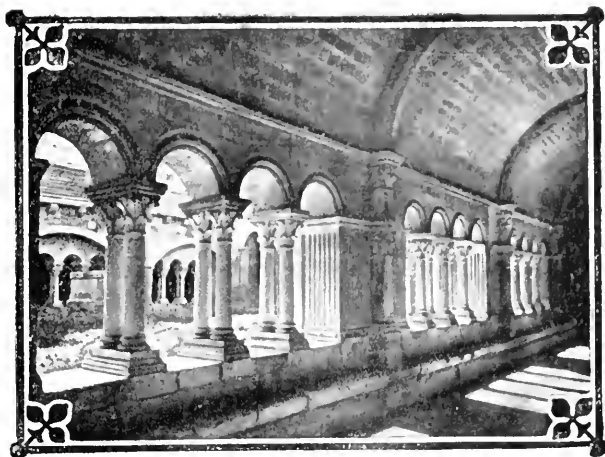
E.-A. MARTEL : Sur les récentes explorations souterraines et les progrès de la spéléologie. — Bruxelles, in-8, 1902. (Extrait du *Bulletin de la Société belge de géologie*.)

Noël THIOLLIER : L'Église du Monastier et le château de Polignac. — Rapport de l'architecte Mallay. — In-8. — Le Puy, 1902. (Extrait des *Mémoires de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire*.)









MONTMAJOUR (BOUCHES-DU-RHÔNE) : LE NÔTRE

## L'ÉTUDE DES MONUMENTS FRANÇAIS

ET LES LIVRETS  
DES

COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

LA LIGNE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

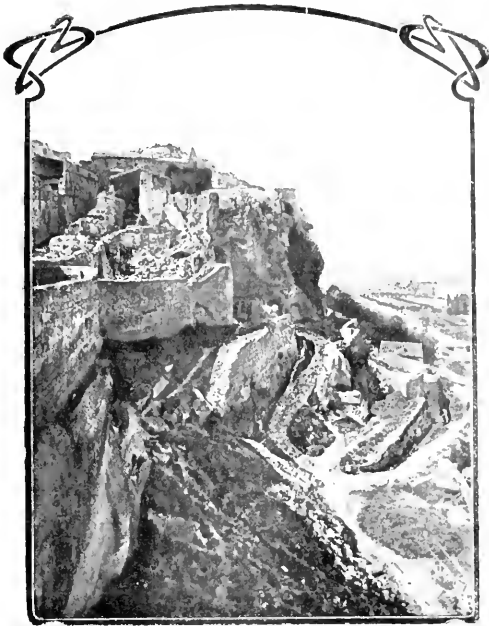
Depuis que nous poursuivons ici notre propagande en faveur de l'étude et de la sauvegarde des monuments français, nous avons toujours cherché à mettre en évidence tous les efforts portés à notre connaissance, et qui concouraient au but que les *Amis* se proposent d'atteindre. Nous devons donc signaler l'utilité de la propagande par l'image, faite depuis peu d'années par les Compagnies de chemins de fer, dont les affiches, parfois ravissantes, sont conçues de manière à gagner le grand public à notre cause. L'œuvre de ces compagnies devient tout à fait intéressante quand elles confient la rédaction de leurs notices de vulgarisation à des hommes compétents; tel est justement le cas d'une ravissante plaquette éditée pour les touristes par la Compagnie

de Paris-Lyon-Méditerranée, qui recourut au savoir de M. Roger Peyre, l'un de nos érudits collègues de *l'Ami des Monuments et des Arts*, et l'un des membres fondateurs. La rédaction de la brochure était fort difficile : en trente-quatre pages, M. Peyre a dû signaler une multitude de monuments et trouver la place nécessaire pour en faire figurer un certain nombre. Mais sa connaissance du Midi lui a permis de n'être jamais sec, comme on en jugera par cet exemple emprunté au passage où M. Peyre décrit le système montagneux des Alpes : « Dans la partie la plus sauvage et la plus caractéristique de ce système, écrit-il, se voit la célèbre *ville des Baux*, siège d'une des plus puissantes seigneuries de la Provence, qui étendait au loin sa suzeraineté. Les comtes de Baux furent vicomtes de Marseille, princes d'Orange, comtes de Provence, rois de Vienne et d'Arles, empereurs de Constantinople, possédèrent jusqu'à soixante-trois places fortes, « commandèrent à des flottes et à des « armées ». Aujourd'hui, les Baux ne sont plus qu'un village en grande partie abandonné et tombant en ruines, mais ce village délabré est tout entier classé parmi les monuments historiques. On a dit que les Baux étaient une Pompéi du moyen âge. Il y a là quelque exagération. Mais « ces rem- « parts des Baux que hante la salamandre et que dans leur « vol tournoyant les gerfauts indiquent » n'en forment pas moins un ensemble de paysages et de constructions vraiment extraordinaire. Il faut les voir surtout, lorsqu'un soleil brûlant détache bien sur le ciel leurs formes étranges, ou marque en taches noires sur le rocher gris leurs ombres fantastiques.

Qu'on se figure un vaste cirque de rochers en partie effondré, dans les parois duquel on a creusé des habitations où la maçonnerie ne fait que terminer au besoin des édifices pour la plupart monolithes. Les tours du château elles-mêmes ont leurs premiers étages creusés dans la partie su-

périeure du plateau, faisant masse avec le rocher qui les porte. Parfois, les escaliers, les plafonds séparant les étages formaient un seul bloc et étaient évidés dans la pierre ainsi que dans les temples indiens d'Ellora.

Le site des Baux, avec la gorge qui y conduit, est appelé dans le pays « Vai d'Enfer ». Le nom est bien appliqué.



LES BAUX (LE BOUT DU P. ONL.)  
VUE GÉNÉRALE. — VOY. T. V, P. 361.

Dante connaissait les Baux, et il y pensait sans doute, lorsqu'il donnait à sa *Città dolente* la forme d'une série de cercles superposés, de plus en plus étroits, à mesure qu'on descend au fond du gouffre.

Une station quelconque de la Provence qui ne garderait pas quelque vestige romain serait une anomalie. On voit peut-être aux Baux des restes de columbariums avec leurs

rangées de niches destinées à recevoir des urnes funéraires. On y voit certainement les restes de la voie romaine qui conduisait à *Glanum Livii*, dont le territoire est aujourd'hui compris dans la commune de Saint-Rémy. »

On jugera de l'intérêt du livret par cette courte, mais précieuse description du château d'Arles :

« De tous les édifices religieux, au nombre de plus de trente,



(1) — Cloître de Saint-Trophime, Arles (1888)

qu'Arles possédait avant la Révolution, le plus remarquable et le mieux conservé est *Saint-Trophime*, célèbre par son portail aux riches sculptures de style romano-byzantin, célèbre plus encore par son *cloître*. Ce cloître manque d'unité, si l'on veut, mais on ne songe guère à le lui reprocher. Les faces nord et sud sont romanes, la face ouest appartient au style de transition, la face est au style rayonnant. Le soleil découpe nettement sur le ciel ou dessine sur les murs du fond les silhouettes élégantes de ces cintres, de ces arcades ogi-

vales et de ces colonnes, dans une harmonie tranquille à laquelle la diversité des formes ajoute un charme de plus. »

Il faudrait tout citer; nous sommes obligés de nous borner à cette description du Pont du Gard :

« *Le Pont du Gard*, qui fait passer au-dessus de la rivière du Gard la rivière de l'Eure sur ses trois étages d'arcades superposées, est, avec raison, le plus célèbre aqueduc du monde. Tout a été dit sur cet exemple de choix de l'union du beau et de l'utile, sur l'habileté technique et les admirables proportions de sa construction, sur la puissance de ses arches inférieures de vingt-cinq mètres de portée, dont les pierres juxtaposées tiennent sur place depuis vingt siècles, sur l'élégance des petites arcades qui forment le couronnement. Il est à peine besoin de signaler, sur les faces et dans l'intérieur des voûtes, ces trous et ces corbeaux encore visibles, destinés à porter les cintrages et les échafaudages, et qui donnent à cette architecture quelque chose d'encore vivant, comme on dirait d'un chantier que les ouvriers viennent de quitter. Mais ce qu'on ne saurait trop recommander aux touristes, c'est de se donner le temps de jouir de l'admirable harmonie de l'édifice et du paysage. Il semble qu'ils soient faits l'un pour l'autre, grandioses tous deux, sans que la nature écrase l'œuvre de l'art, et sans qu'elle-même semble diminuée par un pareil voisinage. Soit qu'on regarde vers l'amont et qu'on aperçoive à travers les courbes des arches les nobles ondulations des collines rocheuses où s'enfonce la rivière; soit que, de l'autre côté, le pont apparaisse au milieu des arbres qui ne le dépassent point, et que la vue se porte au delà sur la plaine qui s'élargit et se perd à l'horizon; soit que, des hauteurs voisines, l'œil soit arrêté à chaque instant par des effets de perspective nouveaux et imprévus, c'est un spectacle dont on ne se lasse point. Sa noblesse, qui a quelque chose d'austère, s'accommode même d'un temps couvert. Mais là, comme partout en Provence,

le soleil est le plus grand peintre, et il faut voir le Pont du Gard, lorsque ses rayons resplendent. Alors ils avivent la couleur rose de ses pierres taillées et les détachent sur le gris d'acier des rochers qui les appuient. Alors, glissant sur les eaux immobiles et profondes, ils marquent de reflets, tantôt verts, tantôt bleus, la surface parsemée çà et là de taches noires par l'image confuse des pierres et des arbres foncés du rivage et, parfois, par l'ombre d'un nuage isolé passant dans le ciel clair. Les aqueducs de la Campagne romaine, les longues lignes de l'Aqua Claudia même, ne sauraient faire une pareille impression.

Les eaux de l'Eure, avant d'entrer à Nîmes (la chose est prouvée), se divisaient en deux embranchements. L'un aboutissait à un château d'eau (*Castellum divisorium*) qu'on a retrouvé en 1844, près de la Maison Centrale. Ce curieux monument mérite un regard du voyageur le moins archéologue. »

Nous ne pouvons, à notre grand regret, continuer d'insérer dans les archives des *Amis* ces intéressantes descriptions; mais en leur nom nous féliciterons M. Peyre, M. Bonneau, chef de l'exploitation adjoint de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, qui a su confier à un érudit compétent des choses de son réseau l'établissement fort coûteux d'un ravissant opuscule.



## *Montfort-l'Amaury : L'Église*

PAR

LE COMTE DE DION

(Voy. t. XV, p. 342, et les gravures du tome XV, p. 32-35-37, 41, 75, 177, 211, 245; t. XVI, p. 191, 193, 195, 201, 243.)

On a déjà présenté diverses vues de la curieuse église, du quinzième et du seizième siècle, visible à Montfort-l'Amaury; comme elle est décrite à la page 342 du tome XV, on se contentera de donner cette fois une suite de vues précieuses, réunies (voir p. 191) par M. le comte de Dion, avec ce goût et cette compétence exceptionnelle que chacun reconnaît à l'historien et à l'archéologue de Montfort-l'Amaury; sa monographie sera ainsi complétée.

L'auteur, dont nos lecteurs connaissent les nombreuses monographies sur Montfort-l'Amaury, ajoute vingt planches nouvelles à cette réédition de ses précédents travaux; huit représentent des vitraux fameux, d'après les photographies

de M. de Briqueville, et de divers détails pris par M. Martin-Sabon, notre très distingué collègue, qui a rendu tant de services à la science des monuments français en établissant une admirable collection de clichés, qui témoignent des qualités artistiques de l'auteur.



« GUEULE » — — — — — LILLE — — — — — ST. — — — — —

ROUTE DU MARON GILLES PARAVANT  
 COMME INTÉRESSANT LES COMITÉS DE 1884



## TABLE DES GRAVURES DU XVI<sup>e</sup> VOLUME

N<sup>o</sup> 88

|                                                                                                               |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>La Chapelle Notre-Dame-de-Grâce, à Honfleur</b> . . . . .                                                  | 7  |
| <b>Souvenirs parisiens :</b>                                                                                  |    |
| Ordre d'écrou de Lavoisier . . . . .                                                                          | 8  |
| Médailles de dérouleurs . . . . .                                                                             | 16 |
| Costume de préfet de police (Empire). . . . .                                                                 | 17 |
| Ordre de transfèrement de Linguet avec signature de Fouquier-Tinville . . . . .                               | 24 |
| Médaille de surveillant des places de stationnement . . . . .                                                 | 32 |
| <b>Portrait de Fleuriot-Lescot, maire de Paris</b> . . . . .                                                  | 33 |
| — — Marc Caussidière, préfet de police . . . . .                                                              | 40 |
| <b>Ancienne Cour des comptes ou Hôtel du préfet de police de 1844 à 1871</b> . . . . .                        | 49 |
| <b>Les Préfets de police de Paris de 1849 à 1871</b> . . . . .                                                | 53 |
| — — — de 1830 à 1848 . . . . .                                                                                | 57 |
| <b>Inspecteur général du 4<sup>e</sup> arrondissement (Seine) de la police générale (1804-1813)</b> . . . . . | 61 |

N<sup>o</sup> 89

|                                                                                                                    |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>ROBERT NORMAND : L'art indigène en Guinée française, couteaux, poinçons, bonnets et objets divers</b> . . . . . | 65       |
| <b>— Case elliptique soussou à Gnagnia (Sokili)</b> . . . . .                                                      | 67       |
| <b>Souvenirs parisiens :</b>                                                                                       |          |
| Décret de la Convention chargeant le commandant de la garde nationale d'amener Louis XVI au Temple. . . . .        | 71 et 72 |
| De Belleyme, préfet de police . . . . .                                                                            | 79       |
| Bâton et sifflet en ivoire . . . . .                                                                               | 80       |
| Dupont Dutertre, lieutenant de maire au département de police . . . . .                                            | 81       |
| Le porteur d'eau . . . . .                                                                                         | 88       |
| <b>Le comte Dubois, préfet de police</b> . . . . .                                                                 | 104      |
| <b>Police et sûreté établies dans Paris en 1665</b> . . . . .                                                      | 113      |
| <b>Portraits des préfets de police de Paris de 1871 à 1900</b> . . . . .                                           | 117      |
| <b>La Préfecture de police disparue du quai des Orfèvres en 1862 :</b>                                             |          |
| <b>Tourelle angulaire de la rue de Jérusalem</b> . . . . .                                                         | 121      |

|                                                                                                                                                      |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Souvenir de la visite de l'Ami des Monuments et des Arts au château de Villers-Cotterets : Façade septentrionale du « Vieil Logis » . . . . .</b> | <b>125</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|

## N° 90

**Souvenirs parisiens :**

|                                                                                                                                       |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Signature de « Marat, l'ami du peuple » au bas d'un ordre du département de police . . . . .                                          | 129        |
| Médailles de cuivre . . . . .                                                                                                         | 131        |
| Épée à poignée d'argent, offerte à M. Blavier, commissaire de police, par la duchesse d'Orléans. . . . .                              | 133        |
| Loi d'établissement des officiers de police en 1791. . . . .                                                                          | 135        |
| Jetons de la Préfecture de police . . . . .                                                                                           | 139        |
| Duc Decazes, premier préfet de la seconde Restauration (1815) . . . . .                                                               | 141        |
| Mangin, dernier préfet de la Restauration. . . . .                                                                                    | 143        |
| Sergents de ville (1829-1830). . . . .                                                                                                | 145        |
| Officiers de paix, Sergents de ville (1830-1848). . . . .                                                                             | 145        |
| Médailles d'ouvriers des ports de Paris . . . . .                                                                                     | 146        |
| Gardiens de Paris (1848-1849) . . . . .                                                                                               | 147        |
| Officier de paix, Sergent de ville (1849-1870). . . . .                                                                               | 147        |
| Médailles d'ouvriers des ports. . . . .                                                                                               | 148        |
| Gardien de la paix, Officier de paix (Siège de Paris 1870-1871). . . . .                                                              | 149        |
| Officier de paix et gardien de la paix mobilisés (Siège de Paris 1870-1871). . . . .                                                  | 149        |
| Le chevalier de Piis, premier secrétaire général de la Préfecture de police . . . . .                                                 | 150        |
| Verso et fin du décret ordonnant d'amener Louis XVI au Temple. . . . .                                                                | 151        |
| Décret de la Convention chargeant le commandant de la garde nationale de conduire Louis XVI au Temple. . . . .                        | 152        |
| Lieutenant de gardien de la paix, Gardien de la paix (bataillon de Versailles, 1871-1873). . . . .                                    | 155        |
| Officier de paix, Gardien de la paix (1873-1894). . . . .                                                                             | 155        |
| Vignettes des comités révolutionnaires des sections . . . . .                                                                         | 156        |
| Thiroux de Crosne, lieutenant de police (1785-1789). . . . .                                                                          | 157        |
| Abbé Fauchet, membre du Comité provisoire de police (juillet-novembre 1789). . . . .                                                  | 157        |
| <b>Dernières découvertes en Algérie : Mosaique des Saisons trouvée à Hippone (Bône). Aspect au moment de la mise au jour. . . . .</b> | <b>161</b> |
| <b>Vitrail de la prison de saint Pierre (Renaissance), à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise). . . . .</b>                               | <b>177</b> |

|                                                                                           |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>Mosaïque d'Amphitrite récemment découverte à Hippone (Bône), en Algérie.</b> . . . . . | 185 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

## N° 91

|                                                                                                                                        |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>BONNARD : Nef romane de l'église de Saint-Étienne (Nièvre)</b> . . . . .                                                            | 193 |
| — <b>Eglise de Montfort-l'Amaury : Les deux dernières arcades romanes</b> . . . . .                                                    | 201 |
| — <b>Eglise et calvaire de Pleyben (Finistère), xvi<sup>e</sup>, xviii<sup>e</sup> siècles</b> . . . . .                               | 208 |
| <b>CHARLES NORMAND : Incendie du château d'Eu : Lieu d'éclosion de l'incendie.</b> . . . . .                                           | 209 |
| <b>GROGNOT : Le château d'Eu avant l'incendie.</b> . . . . .                                                                           | 216 |
| <b>ROUDIL : Château d'Eu : Porte du cabinet de la chambre de la Grande Mademoiselle, publiée pour la première fois</b> . . . . .       | 225 |
| <b>CHARLES NORMAND : Château d'Eu : Extrémité sud, quand les ruines fumaient encore</b> . . . . .                                      | 227 |
| — <b>Château d'Eu : Façade au fond de la cour d'honneur.</b> . . . .                                                                   | 229 |
| — <b>Château d'Eu : La façade au fond de la cour d'honneur, quand les ruines fumaient encore ; autre extrémité : côté sud.</b> . . . . | 231 |
| <b>ROUDIL : Château d'Eu : Le plafond à demi effondré de la salle des gardes, formant le plancher de la salle des Guises.</b> . . . .  | 231 |
| <b>HARANG : Le château d'Eu après l'incendie</b> . . . . .                                                                             | 232 |
| <b>BONNARD : Château de Vaux, près Melun</b> . . . . .                                                                                 | 238 |
| — <b>Lanterne des morts, à Fenioux (Charente-Inférieure)</b> . . . . .                                                                 | 239 |
| <b>MICHEL : Les dernières découvertes en Algérie : Soubassement d'un édifice récemment mis au jour à Hippone (Bône)</b> . . . . .      | 241 |
| <b>DE DION : Montfort-l'Amaury : Pendentifs de l'église</b> . . . . .                                                                  | 243 |
| <b>Souvenirs parisiens : Juré crieur de vin et des enterrements.</b> . . . .                                                           | 245 |
| <b>CHARLES NORMAND : Les dernières découvertes en France : Le théâtre de Drevant (Cher).</b> . . . . .                                 | 249 |
| <b>DE DION : Théâtre de Dougga (Tunisie)</b> . . . . .                                                                                 | 251 |
| <b>Souvenirs parisiens : Drapeau de la légion de police générale (1735-1796)</b> . . . . .                                             | 253 |

## N° 92-93

|                                                                                                                                    |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>GUSTAVE MICHEL : Victor Hugo, premier président de la Société des Amis des Monuments parisiens</b> . . . . .                    | 257 |
| <b>En-tête</b> . . . . .                                                                                                           | 259 |
| <b>DE LORIMIER : Premier voyage aérien. Souvenir de la visite de l'Ami des Monuments et des Arts au château de La Muette, sous</b> |     |

|                                                                                                                      |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| la conduite de M. le comte de Franqueville, président de l'Institut de France . . . . .                              | 265 |
| Souvenir de la visite aux Gobelins : Atelier de la Savonnerie . . . . .                                              | 273 |
| L'exposition du corps de Victor Hugo sous l'Arc de Triomphe de l'Étoile . . . . .                                    | 283 |
| Visite de <i>l'Ami des Monuments et des Arts</i> au château de Vincennes :                                           |     |
| Endroit où l'on exécuta le duc d'Enghien . . . . .                                                                   | 292 |
| Cuisine ancienne du musée de Salzbourg (Autriche) . . . . .                                                          | 303 |
| Plan inédit du château (an XII) indiquant l'itinéraire du duc d'Enghien pour se rendre au lieu d'exécution . . . . . | 305 |
| Le théâtre de Drevant (Cher) mis au jour en 1902 :                                                                   |     |
| Mur de l'orchestre . . . . .                                                                                         | 313 |
| Detail de l'escalier descendant des gradins dans l'orchestre . . . . .                                               | 323 |
| Hôtel d'Artois, de Bourgogne :                                                                                       |     |
| Tour de Jean-sans-Peur avant la restauration. . . . .                                                                | 333 |
| Le Pont du Gard . . . . .                                                                                            | 343 |
| L'escalier de la tour de Jean-sans-Peur. Dessin perspectif restitué par M. Bérard. . . . .                           | 353 |
| Montmajour : Le cloître. . . . .                                                                                     | 355 |
| Les Baux : Vue générale . . . . .                                                                                    | 357 |
| Arles : Cloître de Saint-Trophime . . . . .                                                                          | 358 |
| Montfort-l'Amaury : Église : gargouilles . . . . .                                                                   | 361 |
| — — — gargouilles et pinacles des contreforts. . . . .                                                               | 362 |
| Paris qui s'en va : État primitif de la pompe à feu de Chaillot, détruite en 1902. . . . .                           | 371 |
| Auteuil il y a deux cents ans, par Manesson-Mallet. . . . .                                                          | 373 |
| L'église d'Auteuil démolie en 1877, d'après Israël Sylvestre . . . . .                                               | 375 |
| Les détails en géométral . . . . .                                                                                   | 377 |
| Berlioz . . . . .                                                                                                    | 379 |
| Les Baux : Le pavillon dit de la Reine Jeanne. . . . .                                                               | 381 |
| Montfort-l'Amaury : Tête de Jésus-Christ sur un vitrail. . . . .                                                     | 383 |
| La princesse de Lamballe, par Staal et Delannoy . . . . .                                                            | 385 |

# TABLE DES ARTICLES DU XVI<sup>e</sup> VOLUME

N<sup>o</sup> 88

|                                                                                                                                    |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>FAUX TITRE ET TITRE.</b>                                                                                                        |    |
| <b>LISTE DU COMITÉ DE PATRONAGE.</b> . . . . .                                                                                     | 5  |
| <b>CHAPELLE NOTRE-DAME-DE-GRACE, à Honfleur.</b> . . . . .                                                                         | 7  |
| <b>PRESCRIPTIONS ANCIENNES A RÉTABLIR : De l'action des préfets<br/>pour empêcher les restaurations inintelligentes.</b> . . . . . | 11 |
| <b>LES PREUX ARABES : L'Art et l'Ame.</b> . . . . .                                                                                | 14 |
| <b>OBTENTION D'UN NOUVEAU RÉSULTAT : Interdiction de l'affi-<br/>chage sur les monuments</b> . . . . .                             | 15 |
| <b>LOI pour la conservation des monuments français.</b> . . . . .                                                                  | 18 |
| <b>SOUVENIRS parisiens, rouennais, dieppois ; bureaux des diligences.</b>                                                          | 26 |
| <b>NÉCROLOGIE : De Calonne (Furetières). Mme Jammes.</b> . . . . .                                                                 | 27 |
| <b>CHARLES NORMAND. La Sauvegarde des jardins parisiens.</b> . . . .                                                               | 28 |
| — — — <b>Les Souvenirs parisiens de la Préfecture<br/>de police</b> . . . . .                                                      | 33 |
| <b>VISITE DE « L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS ». Aux inté-<br/>rieurs de l'Opéra</b> . . . . .                                    | 42 |
| <b>BIBLIOGRAPHIE : Livres reçus.</b> . . . . .                                                                                     | 47 |
| <b>VISITE DE « L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS ». Au châ-<br/>teau de Vincennes, selon l'itinéraire du duc d'Enghien</b> . . . . . | 48 |

N<sup>o</sup> 89

|                                                                                                                                                           |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>ROBERT NORMAND : L'Art et l'Habitation en Guinée française.</b> . .                                                                                    | 67 |
| <b>SOUVENIRS DE L'EXCURSION DE « L'AMI DES MONUMENTS ET<br/>DES ARTS ». Au château de Villers-Cotterets</b> . . . . .                                     | 74 |
| <b>HARTWIG DEREMBOURG, membre de l'Institut : Maxime Deloche.</b>                                                                                         | 75 |
| <b>GAGNAT, membre de l'Institut : Découverte de l'arsenal d'une<br/>caserne de légionnaires romains du Prætorium, de Lambèse<br/>(Algérie).</b> . . . . . | 82 |
| <b>VISITE DES « MEMBRES DE L'AMI DES MONUMENTS ET DES<br/>ARTS ». Au château de Vincennes. Itinéraire du duc d'Enghien.</b>                               | 84 |
| <b>Société des Amis des Monuments parisiens. 1<sup>o</sup> ÉLECTION DE<br/>M. CHARLES NORMAND COMME PRÉSIDENT PERPÉTUEL</b> . . . . .                     | 87 |
| 2 <sup>o</sup> Vœu en faveur de l'hôtel Rohan (Imprimerie nationale) . . .                                                                                | 90 |
| <b>CHRONIQUE : Rome, la question d'art et la question politique</b> . .                                                                                   | 91 |

|                                                                                                                             |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Travaux de la Société anglaise pour la protection des anciens monuments . . . . .                                           | 93  |
| Travaux des Sociétés savantes . . . . .                                                                                     | 96  |
| LES SOUVENIRS PARISIENS de la Préfecture de police . . . . .                                                                | 97  |
| NOTES SUR LE VANDALISME. Gruel : Les ex-libris . . . . .                                                                    | 98  |
| JAMOT : Travaux de la Commission municipale du Vieux-Lyon . . . . .                                                         | 99  |
| Les Établissements gallo-romains de Martres-Tolosanes . . . . .                                                             | 101 |
| GAUCHERY : Fouilles au théâtre de Drevant . . . . .                                                                         | 102 |
| Découvertes à l'étranger : Palais de Knossos en Crète . . . . .                                                             | 103 |
| CHARLES NORMAND. Notes sur L'EXCURSION DES MEMBRES DE « L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS » au château de Bagatelle . . . . . | 106 |
| BIBLIOGRAPHIE : Livres reçus . . . . .                                                                                      | 112 |

## N° 90

|                                                                                                                                                   |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| CHARLES NORMAND : Les Souvenirs parisiens de la Préfecture de police (Suite) . . . . .                                                            | 145 |
| Idées à propos du Concours des enseignes . . . . .                                                                                                | 163 |
| CH. D'ARISTE : La Croix-Fucelle . . . . .                                                                                                         | 167 |
| CAIN, ESCUDIER, QUENTIN-BAUCHART, DE SELVES : Le Legs des collections Dutuit à la ville de Paris . . . . .                                        | 168 |
| Excursion de la Société archéologique de Rambouillet à Houdan, Gambais, Neuville, la Germanie et aux fouilles de Saint-Léger-en-Yveline . . . . . | 182 |
| Le Concours archéologique de « l'Éclair » . . . . .                                                                                               | 183 |
| Projet de création d'un musée de tapisseries, par M. Guiffrey . . . . .                                                                           | 186 |
| Visite des Amis des Monuments et des Arts au château de Rambouillet . . . . .                                                                     | 187 |
| Les dernières découvertes en Algérie : Les mosaïques des ruines d'Hippone (Bône), la cité de saint Augustin . . . . .                             | 189 |
| Visite des Amis des Monuments et des Arts au musée Gustave-Moreau . . . . .                                                                       | 190 |
| Bibliographie : Livres reçus . . . . .                                                                                                            | 191 |
| Nécrologie : Eugène Müntz . . . . .                                                                                                               | 192 |

## N° 91

|                                                                                                                            |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| De la bonne conservation des édifices religieux et de leurs trésors par la création de la Société de l'Art sacré . . . . . | 194 |
| La Médaille d'archéologie de la Société centrale des architectes français au Congrès des Architectes de 1902 . . . . .     | 199 |

|                                                                                                                                                                              |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Affectation du château de Gaillon au ministère de la Guerre. . . . .                                                                                                         | 202 |
| Comité du monument de V.-A. Malte-Brun à Marcoussis . . . . .                                                                                                                | 204 |
| Répertoire des fouilles et découvertes en France: Ribiers (Hautes-Alpes), Antiquités romaines. — La Bâtie-Vieille (Hautes-Alpes), Antiquités celtiques du moyen âge. . . . . | 206 |
| <b>CHARLES NORMAND</b> : L'incendie d'un monument historique. Souvenirs et documents officiels sur l'incendie du château d'Eu . . . . .                                      | 211 |
| <b>MARQUIS DE ROCHEGUDE</b> : Guide pratique à travers le vieux Paris . . . . .                                                                                              | 235 |
| Les dernières découvertes en France: Le théâtre de Drevant (Cher). Le grand monument d'Hippone à Bône (Algérie) . . . . .                                                    | 237 |
| <b>AU PANTHÉON</b> . . . . .                                                                                                                                                 | 237 |
| <b>LOUIS BONNARD</b> : Notions élémentaires d'archéologie . . . . .                                                                                                          | 238 |
| Bibliographie: Livres reçus. . . . .                                                                                                                                         | 240 |

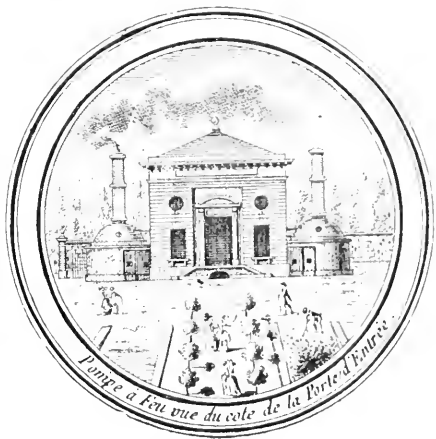
N<sup>os</sup> 92-93

|                                                                                                                                                            |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>DE SCHOENBORN</b> : Monuments hybrides chez le comte Esterhazy. . . . .                                                                                 | 259 |
| Société des Amis des Monuments rouennais . . . . .                                                                                                         | 262 |
| <b>PHILIPPE BERGER</b> , de l'Institut: Eugène Müntz. . . . .                                                                                              | 263 |
| Le Comité de conservation de l'art arabe au Caire . . . . .                                                                                                | 269 |
| <b>MAX HERZ BEY</b> : La Maison de saint Louis à Mansourah (Égypte) . . . . .                                                                              | 269 |
| Relation du voyage de la municipalité de Prague, à Paris, au Centenaire de Victor Hugo. . . . .                                                            | 272 |
| <b>CHARLES NORMAND</b> : Les dernières excursions de <i>l'Ami des Monuments et des Arts</i> , organisées et commentés avec des documents inédits . . . . . | 275 |
| — Commentaire inédit des tableaux peints sur deux cheminées vues lors de la visite du château d'Ecouen. . . . .                                            | 278 |
| — La Cuisine ancienne du musée de Salzbourg (Autriche), d'après un des albums de <i>l'Ami des Monuments et des Arts</i> . . . . .                          | 280 |
| — Visite du Panthéon. . . . .                                                                                                                              | 281 |
| Pose de la première pierre du dôme . . . . .                                                                                                               | 282 |
| Réclamation des ouvriers du Panthéon en 1791 . . . . .                                                                                                     | 285 |
| Le Panthéon aux Grands Hommes, par Edgar Quinet. . . . .                                                                                                   | 287 |
| — Visite de Bagatelle: comptes inédits du Salon rond . . . . .                                                                                             | 289 |
| <b>QUENTIN-BAUCHART</b> : Souvenir de la visite au musée Galliera: son historique. . . . .                                                                 | 291 |
| La visite de <i>l'Ami des Monuments et des Arts</i> à l'Hôtel de Ville. . . . .                                                                            | 295 |
| <b>MARTEL</b> : La Photographie des monuments . . . . .                                                                                                    | 297 |

|                                                                                                                                                                                              |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| YVAN D'ASSOF : Souvenir de la visite de <i>l'Ami des Monuments et des Arts</i> au château de Vincennes. De l'emplacement de la tombe du duc d'Enghien dans les fossés de Vincennes . . . . . | 299 |
| Liste des membres fondateurs . . . . .                                                                                                                                                       | 311 |
| CHARLES NORMAND : Répertoire des dernières découvertes : le théâtre de Drevant (Cher) . . . . .                                                                                              | 315 |
| UN MEMBRE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU VIEUX-PARIS : L'Hôtel Le Pelletier Saint-Fargeau et l'Escalier de la Bibliothèque de la Ville . . . . .                                             | 319 |
| JAMOT : Nécessité du classement du château de Viverols (Puy-de-Dôme) . . . . .                                                                                                               | 322 |
| A. PERRAULT-DABOT : Historique de l'hôtel d'Artois, devenu hôtel de Bourgogne; son dernier débris la tour de Jean-sans-Peur et le berceau de la Comédie-Française . . . . .                  | 325 |
| ALBERT MAIGNAN : Chapelle commémorative de Notre-Dame-de-Consolation; peintures de la coupole . . . . .                                                                                      | 329 |
| CHARLES NORMAND : Souvenirs parisiens de la Préfecture de police (fin) . . . . .                                                                                                             | 330 |
| DOCTEUR CHAPUT : Le Vandalisme dans les départements : la transformation du vieil hôpital de Tonnerre . . . . .                                                                              | 335 |
| Les Amis des Monuments rouennais : Le Semainier du Gros-Horloge . . . . .                                                                                                                    | 340 |
| A. DONIOL : Histoire du XVI <sup>e</sup> arrondissement de Paris . . . . .                                                                                                                   | 347 |
| LÉOPOLD MAR : Paris qui s'en va : Destruction de la pompe à feu de Chaillot . . . . .                                                                                                        | 349 |
| Bibliographie : Livres reçus . . . . .                                                                                                                                                       | 351 |
| PEYRE : L'étude des monuments français et le livret de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .                                                                                        | 355 |
| COMTE DE DION : Montfort-l'Amaury : L'église . . . . .                                                                                                                                       | 361 |
| Table des gravures . . . . .                                                                                                                                                                 | 363 |
| Table des articles . . . . .                                                                                                                                                                 | 366 |

FIN DU SEIZIÈME VOLUME





DOCUMENTS SUR LE PARIS QUI S'EN VA

BÂTIMENTS DE LA POMPE À FEU DE CHAILLOT AU QUAI LEBILLY, N° 4

DÉMOIS EN NOVEMBRE 1868

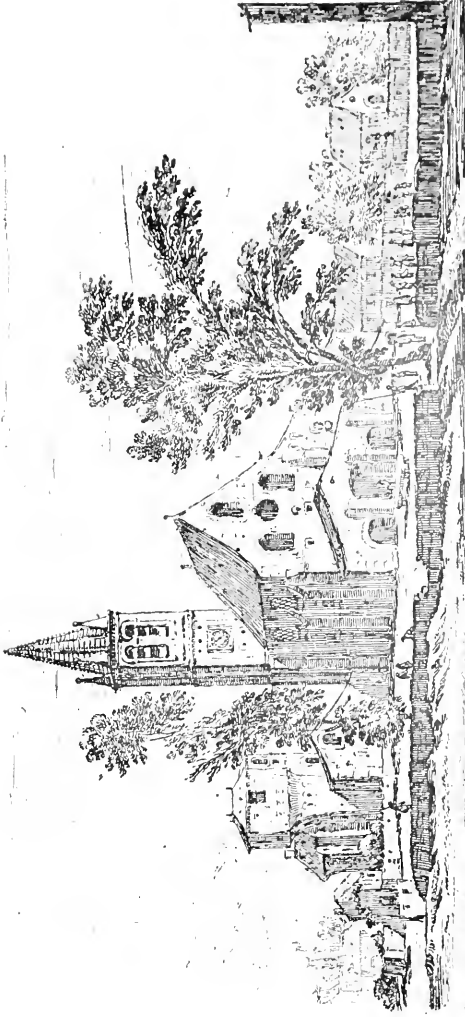
ASPECT DE L'ÉTAT PRIMITIF AU MOMENT DE LA CONSTRUCTION EN 1777-1781

D'APRÈS UN DOCUMENT DE LA COLLECTION MÈMILE FOTIN







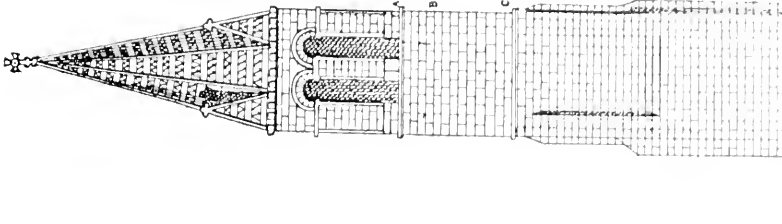


*Église de Saint-Étienne d'Autentil, à une lieue de Paris. Imprimerie de la Bibliothèque Nationale.*

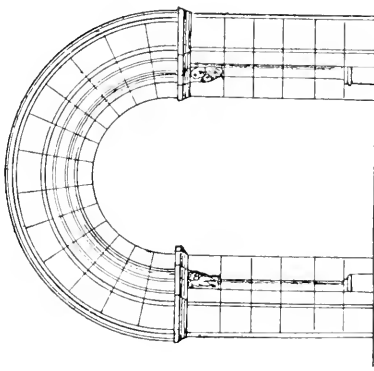
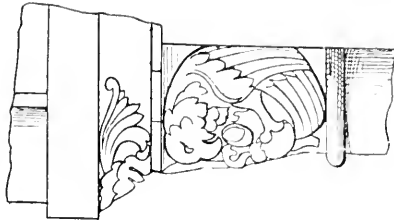
L. F.

PARIS LA



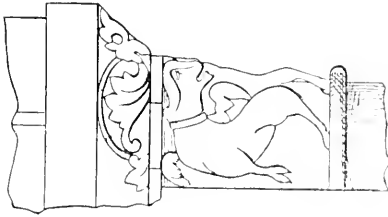


Echelle de 0<sup>m</sup>01<sup>m</sup> Mètre



PORTE D'ENTRÉE

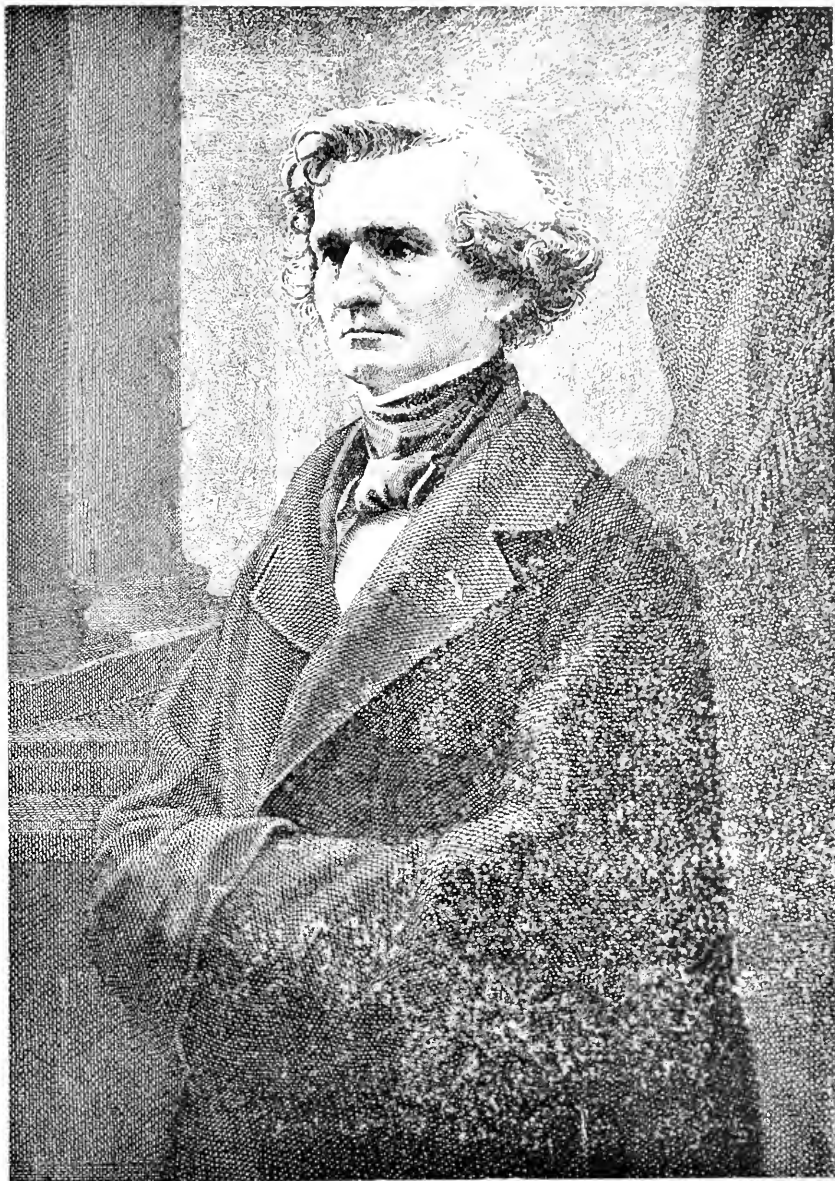
Echelle de 0<sup>m</sup>075<sup>m</sup> Mètre



LE PARIS DISPARU : L'ANCIENNE ÉGLISE D'AUTEUIL, DÉMOLIE EN 1877  
DÉTAILS GÉOMÉTRIQUES DE LA PORTE, DE SES CHAÎTEAUX ET DU CLOCHER ROMANS. — VOYEZ LA VUE D'ENSEMBLE ANCIENNE.  
D'APRÈS SILVESTRE, A LA PAGE 376







COLLECTION DE M. DE LA MOTTE PIERRE CHEVREUIL EN 1810. N. 10. 10. 10.

LA RUE BERLIOZ  
PORTRAIT DU MUSICIEN BERLIOZ





LES BAUX (BOUCHES-DU-RHONE)

PAVILLON DIT DE LA REINE JEANNE

VOYEZ DANS LE TOME V LA GRAVURE DE LA PAGE 361 DONNANT UNE VUE GENERALE  
DES BAUX DANS LE MASSIF DES ALPINES, PRES ARLES





MONTFORT-L'AMAURY (SEINE-ET-OISE)

EGLISE. VITRAIL DE « LA TENTATION » : TÊTE DE N.S. JESUS-CHRIST  
ATTRIBUÉ A JEAN COUSIN (\*)

CE VITRAIL N'EST PAS DATÉ, MAIS SES SIMILAIRES PORTENT LE MILLESIÈME  
DE 1248 ET 1278

PHOTO DE JUBERT. VOYEZ L'ICHOGRAPHIE DU CHRIST DANS LE LIVRE DE M. DE MELY  
INDIQUÉ A LA PAGE 840





G. Staal del.

Apr. Ch. Goussier sculp. — Paris.

François.

## LA PRINCESSE DE LAMBALLE

COLLECTION DE M. ÉMILE POIN

VOYEZ A LA PAGE 354 : L'IDENTIFICATION DE M. LAMBEAU DE L'EMPLACEMENT ACTUEL  
DE LA PRISON DE LA FORCE  
ET DE LA BORNE SUR LAQUELLE LA PRINCESSE DE LAMBALLE FUT MASSACRÉE















GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00454 8711

